

**RAPPORT DE SERGE BARDY**, député de Maine-et-Loire,  
AU PREMIER MINISTRE **MANUEL VALLS**

**DE L'INTELLIGENCE COLLABORATIVE  
À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

# **« France, terre d'avenir de l'industrie papetière »**

La fibre de cellulose, issue du bois et du papier recyclé,  
une illustration positive du développement durable

Le 8 juillet 2014





*« Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité  
et ils ne voient la nécessité que dans la crise. »*  
**Jean Monnet** Mémoires, 1976.





## **Adresse de l'équipe de la mission au lecteur**

*« À tous ceux qui s'investissent dans la longue histoire du papier. »*

*« S'engager pour l'avenir du papier,  
c'est faire un geste pour notre planète. »*

## **L'Anjou et la Loire, point de départ du rapport**

*« Il y a un grand charme à quitter au petit matin  
une ville familière pour une destination ignorée. »*

Le Rivage des Syrtes de **Julien Gracq**

*« Qui dit que le savoir est le chemin d'honneur,  
Qui dit que l'ignorance attire le bonheur :  
Lequel des deux, est le plus véritable ? »*

Antiquités, suivi de « Regrets » de **Joachim Du Bellay**





# REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier messieurs François Du Fou et Didier Pillet pour leur implication et leur participation à l'élaboration de notre rapport. Je voudrais témoigner du travail important fait par de nombreux acteurs de la chaîne de valeur du papier et les remercier sincèrement.

Il y a toujours des personnes qui travaillent dans l'ombre. Pour nous, Sophie Lasnier et Violaine Coifard-Krausse ont été impliquées dans l'organisation de nos rendez-vous, dans le suivi et la relance nécessaire au bon déroulement de ceux-ci, ainsi que dans la relecture, ô combien nécessaire. Au nom de l'équipe je les en remercie.

J'ai eu un très grand plaisir à travailler avec Gautier Givaja, mon collaborateur. Je veux saluer ici son travail très important. Il a été la cheville ouvrière de ce rapport. Je reconnais la chance que j'ai d'avoir un collaborateur de cette qualité. Nos échanges, son ouverture et sa vivacité d'esprit, son exigence et son agilité littéraire, ont très largement contribué à la production et à la qualité de ce rapport. Je le remercie très chaleureusement et je sais que tous les acteurs de la chaîne de valeur du papier et toute l'équipe autour de moi se joignent à ces remerciements.

Je remercie également messieurs Loïc Lejay, de la DGPR, et Didier Basset, de la DGCIS, pour l'attention toute particulière qu'ils ont portée à nos travaux. Je suis convaincu que cet intérêt traduit pleinement l'enthousiasme de l'État, des cabinets ministériels et des administrations à accompagner nos préconisations et d'en assurer une mise en œuvre efficace.

Mes remerciements également à Brigitte Legeay-Costes qui nous a suivis pendant ces six mois et nous a permis de rencontrer certains acteurs importants du monde papetier et de la presse spécialisée.

Enfin, je remercie l'ensemble des entrepreneurs, des artisans, des commerçants et des administrés de ma circonscription, qui me nourrissent chaque jour de leurs expériences et de leurs compétences, et avec lesquels le partage d'idées me permet d'avancer.







*Le Premier Ministre*

Paris, le

10 JAN. 2014

34/14 SG

Monsieur le Député,

La volonté de l'État d'ancrer notre pays dans un modèle d'économie circulaire passe notamment par la redynamisation et le développement du recyclage.

La France dispose d'une ressource importante dans les déchets qu'elle génère. En particulier, le papier reste un matériau très présent et relativement abondant dans les circuits de gestion de déchets. En tenant compte des impératifs de prévention de la production de ces déchets, il convient de réfléchir à la meilleure utilisation possible des différents flux de papiers une fois ceux-ci utilisés dans notre économie.

Le papier-carton de récupération est devenu une matière très largement commercialisée au niveau mondial (2<sup>ème</sup> flux en volume, après les métaux) et la France en est exportatrice nette. Mais la conception et la mise sur le marché de nouveaux produits à base de papier recyclé peuvent présenter d'importantes opportunités de développement économique.

Le recyclage du papier comprend, d'amont en aval, la pré-collecte dans les foyers ou les immeubles de bureau, la collecte sur la voie publique, le tri manuel ou/et industriel et la ré-introduction des fibres de papier dans un pulpeur et dans une machine à papier. Les modèles économiques, ainsi que les modes opérationnels de recyclage, diffèrent selon les filières considérées.

La filière de production de papier graphique recyclé souffre d'un manque de compétitivité face à la production de papier obtenu par des sources forestières dans des usines de forte capacité hors de France.

Monsieur Serge BARDY  
Député  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP



S'agissant du gisement ménager et assimilé, les objectifs fixés à l'éco-organisme agréé EcoFolio sont de passer d'un taux de recyclage en 2011 à 55 % en 2016, et 60 % en 2018. De plus l'État a inscrit dans le cahier des charges d'agrément la modulation de l'éco-contribution amont, équivalent d'un bonus-malus qui rend plus attractif le papier recyclé. La contribution du secteur de la presse a été formalisée en juillet 2013, sous la forme d'une convention d'engagement volontaire. S'agissant du gisement non ménager, et notamment celui des papiers de bureau, il a été observé le développement de nombreuses initiatives de collecte séparée, dont une bonne part relèvent de l'économie sociale et solidaire. Toutefois le bilan quantitatif de ces collectes additionnelles reste encore mal connu.

Je souhaite vous confier la mission d'étudier le potentiel du déploiement de l'économie circulaire dans la filière de production de papier recyclé en France.

Vous évaluerez, en concertation avec les professions concernées, les moyens d'action permettant d'optimiser la gestion des déchets de papiers graphiques, ainsi que les dispositifs purement contractuels en analysant :

- les besoins de l'industrie française en fibres de récupération en fonction des diverses applications industrielles : papier graphique, hygiène, bâtiment, etc. ;
- une cartographie des acteurs et de leurs activités par filière et l'évaluation des possibilités de créer de nouvelles capacités pour exploiter le gisement des papiers et cartons récupérés ;
- les impacts de l'éco-contribution actuelle dans la filière agréée sur la compétitivité de l'industrie française, et des pistes pour améliorer le dispositif construit par strates successives (assujettissement des donneurs d'ordres puis des producteurs) ;
- les moyens pour assurer prioritairement l'approvisionnement des usines françaises dans le cadre de l'économie circulaire, notamment l'analyse de l'opportunité de définir un cadre réglementaire favorable à la proximité des exutoires de recyclage, et la question de la propriété des déchets ;
- les moyens d'éviter de vendre à l'exportation à un prix inférieur au coût de la collecte et du tri (collecte auprès des ménages et assimilés).

Vous rechercherez des moyens de réduire le coût de la collecte des ordures ménagères et des emballages, en comparaison avec des exemples des pays voisins.

Vous proposerez des moyens pour développer la collecte des papiers de bureau, en vous intéressant à :

- la pré-collecte de papiers de bureau, directement dans les grands immeubles de bureau (est-il envisageable d'éviter au papier de passer par une corbeille de bureau individuelle ? quel serait l'impact sur les professions du nettoyage des bureaux ?) ;
- au rôle de l'économie sociale et solidaire, y compris sur le tri et la logistique ultérieurs ;



- la logistique inversée, lors de la livraison de fournitures de bureau ou de courrier, avec la reprise des papiers utilisés ;
- l'évaluation de la mise en œuvre de l'engagement volontaire « papiers de bureau » signé en février 2012.

Vous étudierez les moyens de favoriser la demande de produits à base de fibres recyclées, en étudiant notamment :

- le marketing et le design favorable au recyclé, l'identification de nouveaux produits de haute technologie à base de papier, et l'éco-conception ;
- l'imprimerie et ses engagements pour l'environnement ;
- la commande publique (papier de bureau des ministères, papier pour l'Education nationale) avec une analyse de la place du recyclé dans les achats de l'État et des collectivités territoriales ;
- le rôle des grands consommateurs privés tels que les banques, les experts comptables, l'édition.

Vous veillerez à identifier de nouveaux modèles organisationnels, plus proches de l'économie circulaire, où la chaîne d'acteurs se structure de façon à sécuriser les approvisionnements des papetiers et leur permettant de procéder à de nouveaux investissements.

Pour conduire cette mission, un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès du Ministre du redressement productif et du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Dans vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des services, en particulier sur ceux de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) et de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS). Vous aurez de plus à votre disposition un ingénieur du Conseil général de l'économie de l'industrie de l'énergie et des technologies (CGEJET) et un ingénieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

---

Jean-Marc AYRAULT

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### PREMIER MINISTRE

#### Décret du 10 janvier 2014 chargeant un député d'une mission temporaire

NOR: PRMX1400842D

Le Premier ministre,  
Vu la Constitution ;  
Vu l'article LO 144 du code électoral,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Serge BARDY, député, est, dans le cadre des dispositions de l'article LO 144 du code électoral susvisé, chargé d'une mission temporaire auprès du ministre du redressement productif et du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

**Art. 2.** – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 janvier 2014.

JEAN-MARC AYRAULT



*Le Premier Ministre*

Paris, le 11 AVR. 2014

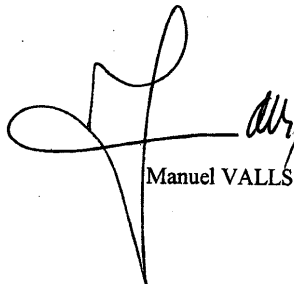
. 5 5 5 / 1 4 SG

Monsieur le Député,

Par décret en date du 10 janvier 2014, vous avez été chargé d'une mission temporaire auprès du ministre du redressement productif et du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, relative à la filière du papier recyclé.

Je vous informe que votre mission est confirmée jusqu'au terme initialement prévu, soit jusqu'au 9 juillet 2014, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS

Monsieur Serge BARDY  
Député  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS SP 07





# SOMMAIRE

<b>PRÉFACE</b>	<b>p. 17</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> Du discours de la méthode	<b>p. 21</b>
<b>LES 34 CHANTIERS DE LA FILIÈRE CELLULOSE</b> Ou l'ambition de bâtir en concertation et dans la durée	<b>p. 23</b>
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b> « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement »	<b>p. 27</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>p. 33</b>
<b>PARTIE 1</b> <b>APPORT DES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR</b> <b>À LA RÉALISATION DU RAPPORT</b> Ou quand « Savoir écouter est un art »	<b>p. 39</b>
<b>PARTIE 2</b> <b>LA FILIÈRE CELLULOSE : CADRE D'ÉPANOUISSEMENT POTENTIEL</b> <b>DE L'INTELLIGENCE COLLABORATIVE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b> Ou la mise en pratique du « Un pour tous, tous pour un »	<b>p. 129</b>
<b>PARTIE 3</b> <b>L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UN MODÈLE D'ORGANISATION</b> <b>À HAUT POTENTIEL POUR UNE MISE EN APPLICATION</b> <b>INDUSTRIELLE DANS LA FILIÈRE CELLULOSE</b> Ou le déploiement d'une alternative à la hauteur des ambitions	<b>p. 159</b>
<b>CONCLUSION</b> L'économie circulaire comme objectif, la filière comme dispositif et le social comme motif	<b>p. 221</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>p. 229</b>
BIBLIOGRAPHIE	p. 330
ABRÉVIATIONS	p. 340
TABLE DES ILLUSTRATIONS	p. 344
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>p. 346</b>







# PRÉFACE

Un engagement de campagne tenu. En avril 2012, j'allais à la rencontre des citoyens dans le cadre des élections législatives. Je suis allé visiter A.L.I.S.E. Ateliers, entreprise de l'ESS située à la Pommeraye, commune des Mauges. Cette entreprise collecte, trie et met en balle le papier et le carton. À cette occasion, j'apprends par le Président de l'association, Bernard Lubert, les difficultés qu'il rencontre pour maintenir les emplois d'insertion. Il m'évoque les problèmes liés au marché du papier à recycler.

Emploi, insertion, papier et recyclage: quatre raisons de m'impliquer pour comprendre. L'emploi, sujet important pour moi, en tant que parlementaire engagé dans la lutte contre le chômage et en qualité d'ancien syndicaliste. L'insertion, c'est un engagement personnel au service des plus défavorisés. Le papier, c'est un support de communication qui m'est cher: en tant qu'auto-didacte, je lui dois beaucoup. Le recyclage enfin, pilier du développement durable, constitue également un élément de mon engagement dans la vie politique depuis 1982.

Arrivé à l'Assemblée nationale en juin 2012, et passé le temps de m'installer et de vivre ma première session, je présente dès septembre 2012 à mon collaborateur Gautier Givaja mon objectif de nous engager pour « relancer le recyclage du papier ». Non, plutôt pour analyser la filière papier sur la référence du développement durable, au regard du triptyque économique, environnemental et social. Voilà le sens de notre démarche, en partant de l'Homme, de l'insertion et de l'emploi, associé au développement durable pour la filière papetière.

Pendant un an, à partir de novembre 2012 nous avons structuré notre approche. En novembre 2013 nous avons rencontré les membres du cabinet de la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de l'époque, Delphine Batho, et du Ministre de l'Économie, du Redressement productif, et du Numérique, Arnaud Montebourg. Logique: nous sommes à la croisée de deux ministères. Notre mission a commencé le 9 janvier 2014 après réception de la lettre de mission signée par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault. Philippe Martin était depuis lors devenu Ministre de l'Écologie. Notre mission a été reconduite, le 4 avril 2014, par le Premier Ministre Manuel Valls qui avait été nommé le 31 mars 2014. Je remercie les ministres et leurs cabinets qui m'ont fait confiance. Pour le ministère de l'Écologie, les trois cabinets successifs qui ont accompagné, Delphine Batho puis Philippe Martin et enfin Ségolène Royal. Pour le ministère du Redressement productif, le cabinet d'Arnaud Montebourg qui a compris l'enjeu de l'étude à la dimension d'une filière.

Dès l'arrivée mi-février 2014 des deux ingénieurs qui accompagneront notre mission, nous avons commencé les auditions: plus d'une centaine en 4 mois et plus de 250 acteurs qui ont participé à ces rencontres. Nous avons mesuré l'intérêt et l'engagement de tous pour donner à cette filière un véritable avenir. Cette forte mobilisation est aussi la conséquence d'un travail



collaboratif important. Plus de 25 visites de sites nous ont permis de mieux comprendre la situation de l'industrie de la cellulose dont est issu le papier, et d'étayer nos propositions.

Oui, en France, la filière cellulose issue du bois et du papier à recycler traverse une crise difficile depuis 2008. Nous perdons des parts de marché et notre industrie du papier graphique connaît une récession. Les emplois disparaissent et notre savoir-faire s'appauvrit, et ce alors même que nous sommes dans un siècle où la communication, les échanges sont en très forte croissance.

Le papier est un support durable, recyclable. Le papier s'inscrit pleinement dans le nouveau modèle énergétique Français, décliné dans le projet de loi qui a été présenté le 18 juin 2014 au Conseil des ministres.

Les usines papetières sont ou peuvent devenir des industries vertes. Elles utilisent ou pourraient utiliser pour matière première des gisements de déchets, le vieux papier, ou du bois issu de la forêt française gérée durablement. Elles contribuent au développement de l'économie circulaire. De plus, elles participent de façon significative aux économies d'énergies et de développement de la biomasse en utilisant les déchets de la transformation du bois ou du bois d'éclaircies. Le développement éco-industriel et la mise en œuvre de la cogénération sont des atouts pour le retour sur investissement. Je suis heureux de savoir que ce projet de loi portera ce sujet, pour le bien-être de notre planète, pour le développement des industries vertes.

L'impact environnemental du papier est largement plus positif pour le développement durable, pour la planète, que d'autres supports utilisés abondamment pour communiquer (voir sur ce sujet l'incroyable documentaire de France 5, « *Internet, la pollution cachée* »).

Le papier est indispensable. Essayez de passer une journée sans toucher du papier ! Bon courage ! Passez une journée sans ouvrir vos mails, vous contribuerez à la protection de la planète ! Oui, cela peut sembler excessif, mais il faut combattre les contrevérités martelées par Google, Facebook et consorts, à l'instar du désormais trop célèbre : « ne pas imprimer c'est faire un geste pour la planète ».

Nous devons réapprendre à gérer les informations que nous recevons. Lire un mail, le détruire ou le sauvegarder sur une clé ou l'imprimer pour le conserver, ainsi nous éviterons les dégâts environnementaux causés par les Centre de données. S'il est certain que le numérique est un atout, il apparaît que le cross media, qui allie la complémentarité des différents médias utilisés, et donc celle du papier et du numérique, ouvre des perspectives d'avenir fort intéressantes pour l'industrie papetière.

L'économie circulaire est, souvent, exclusivement associée aux déchets. Bien sûr, les déchets sont un des piliers de l'économie circulaire mais ils ne sont pas le seul. Le cycle de vie d'un produit n'est pas constitué que de sa matière première fusse-t-elle une matière première secondaire. La « circularité » économique d'un produit est constituée de plusieurs étapes, l'éco-conception, la matière première secondaire qui le constitue, la production ou l'éco-production si nous voulons avoir une terminologie plus appropriée, et aussi l'éco-consommation. Si le consommateur fait le choix d'un produit issu de l'économie circulaire et qu'il gère sa fin de vie par un tri, il est un contributeur à la chaîne de valeur de l'économie circulaire donc du recyclage. Alors pour-



quoi, le déchet ne serait que la seule matière première intégrée dans l'économie circulaire? La cellulose de bois issue de forêts gérées durablement est aussi une matière première qui s'insère dans l'économie circulaire. La chaîne de valeur des produits issus du modèle organisationnel de l'économie circulaire est balisée à chaque étape par des mots dont la sémantique donne soit une restriction de la dimension de l'économie circulaire, soit une dynamique inclusive pour toute la chaîne de valeur. L'éco-conception consiste à concevoir un produit selon les principes du développement durable : valorisation des déchets, réemploi, réparation, recyclage. Les déchets issus d'un tri à la source seront mieux valorisés pour un coût plus compétitif. Cette étape de mise à disposition de matière première secondaire, qui est le résultat du travail de valorisation des déchets, a été appelée par le marketing des collecteurs : « le recyclage ».

Recyclage, ce mot qui signifie faire du neuf avec du vieux est une définition qui doit s'appliquer à toute la chaîne de valeur du produit issu de la cellulose. Nous avons constaté que l'appropriation de ce terme « recyclage » au lieu et place de « valorisation des déchets » pour définir le tri a pour conséquence de rompre la chaîne de l'économie circulaire, comme si après cette phase nous sortions du recyclage, nous entrons dans l'économie classique sans différenciation entre les produits fabriqués avec des matières premières non-renouvelables ou non. Nous proposons de globaliser le recyclage à toutes les étapes de la réalisation du produit issu de la fibre de cellulose répondant à la définition ci-dessus. Nous connaissons l'engagement des industriels collecteurs pour ce terme, mais refuser d'avoir une analyse globale fait peser un risque économique sur la production industrielle.

Oui, le papier a de l'avenir ! Tous les acteurs de la chaîne de valeur de la cellulose peuvent avoir confiance, à condition de changer de paradigme. L'avenir de l'industrie papetière au sens large et la préservation des emplois passent par une valorisation de cette filière qui mobilise 136 000 salariés et génère 20 Mds€ de chiffre d'affaires, si l'on prend les chiffres les plus timides. Cette filière doit s'organiser sur un mode collaboratif, autour des valeurs de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, pour mettre en œuvre un grand chantier d'économie circulaire à l'échelle de l'ensemble de la filière.

Cette intelligence collective, que nous avons rencontrée au cours de ces six mois d'étude, d'écoute et de partage, doit être mutualisée pour réaliser un travail collaboratif au service d'une grande industrie plus que centenaire, au bénéfice de son développement économique, social et environnemental, au bénéfice de l'emploi, au bénéfice de la France.

**Serge Bardy**  
Député de Maine-et-Loire





# AVANT-PROPOS

## Du discours de la méthode

En guise d'avant-propos, un court détour par la méthode de travail qui a animé ma démarche ainsi que celle de mon équipe me semblait indispensable. Il y va de la transparence des propos qui seront développés dans ce rapport et de la rigueur de pensée que portent le message et les perspectives que je souhaite offrir au lecteur et plus particulièrement aux responsables qui auront à cœur, je l'espère, de leur donner suite.

### Du collaboratif et du participatif: quand l'union fait la force.

Lors de la phase exploratoire de mise en place de cette mission, j'ai tenu à échanger avec les parlementaires investis sur des **thématiques connexes à mon terrain d'étude. Je souhaite donc mettre à l'honneur ici les échanges avec mes collègues députés qui animent à l'Assemblée des discussions auxquelles je me plais à participer**: Jean-Yves Cullet (député de l'Yonne et auteur du rapport sur la filière Bois-Forêt), Jean-René Marsac (député d'Ille-et-Vilaine, co-Président du groupe d'études Économie Sociale et Solidaire), Dominique Potier (député de Meurthe-et-Moselle, Président du groupe d'études Économie verte et économie circulaire), Jean-Jacques Cottel (député du Pas-de-Calais, co-auteur du rapport sur les filières REP), Jacques Krabal (député de l'Aisne, Président du groupe d'études Papiers et imprimés), Philippe Noguès (député du Morbihan, Président du groupe d'études Responsabilité Sociétale des Entreprises) et François-Michel Lambert (député des Bouches-du-Rhône, Président de l'Institut de l'Économie Circulaire). Il en va de même pour nos échanges avec la sénatrice Evelyne Didier (co-auteur du rapport « Mieux concevoir les produits pour mieux valoriser les déchets »), avec qui nous avons eu un immense plaisir à discuter de ces sujets. Au-delà du plaisir que j'ai à échanger avec eux sur ces thématiques qui nous rassemblent, j'ai eu à cœur de leur demander d'apporter à ce rapport une contribution. **Je remercie chacun d'entre eux pour leur analyse, que j'ai souhaité insérer en annexe du présent rapport,** et pour l'enrichissement de ce travail auquel ils ont bien voulu participer. En espérant que ma contribution puisse prolonger certains de leurs travaux et ouvrir de nouvelles pistes de discussion.

De février à juillet, nous avons organisé un panel d'auditions susceptible de nous éclairer sur l'ensemble des activités liées à l'industrie du papier, en amont et en aval notamment. Ce sont au final **plus de 100 auditions** avec l'ensemble des acteurs engagés dans des secteurs d'activité concourant à cette chaîne de valeur qui **ont nourri notre compréhension des problématiques et des enjeux**: collectivités territoriales, industriels de la collecte des déchets, acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, Petites et Moyennes Entreprises de services aux entreprises, industriels de la production de papier et de supports celluloseux, distributeurs, imprimeurs, etc.



## Juger sur pièce et sur place : comprendre l'Homme et la machine.

Loin des bureaux et des salles de réunion, les activités et les défis qui régissent le quotidien des acteurs de terrain s'organisent. Nous sommes donc allés, de façon répétée et systématique, à la rencontre de ces hommes et de ces femmes qui sur le terrain participent à donner vie au papier. Pour ce faire, nous avons sillonné la France au long de 25 visites de sites qui nous ont portés de l'Alsace à la Gironde, en passant par les Vosges, le Nord, la Picardie, la Sarthe, Grenoble et tant d'autres territoires. La valeur ajoutée des visites de sites n'a pas son pareil. L'exploration et la compréhension des logiques de fonctionnement des centres de tri, des usines de production de papier graphique, de papier journal, de papier d'emballage et de papier ouate et des imprimeries, entre autres, nous ont permis de **connaître l'outil industriel, les processus de production et de transformation, et d'échanger sur les difficultés** souvent liées à l'approvisionnement matière et au défi de l'énergie. Les visites du Centre Technique du Papier et du pôle de compétitivité innovant de la filière forêt-bois-papier, Xylofutur, nous ont permis de mesurer les perspectives d'avenir et de développement de la fibre de cellulose.

## Du discours à la pratique : partager une réflexion, co-construire une stratégie.

Dans un esprit collaboratif de construction de ce rapport et de notre réflexion, nous avons souhaité partager notre compréhension de la chaîne de valeur de façon continue avec l'ensemble des acteurs parties-prenantes.

En ce sens, nous avons organisé **deux points d'étapes à mi-parcours**, le 17 avril 2014 au CESE – Palais d'Iéna – à Paris, et le 24 avril 2014 en région Pays-de-la-Loire, à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers. Ces échanges en public nous ont permis de restituer et de partager notre compréhension des interactions, des dynamiques et des défaillances constatées et identifiées en audition ou en visite sur site.

Ont suivi **trois ateliers de travail** avec à chaque reprise plus d'une cinquantaine d'acteurs, sur les volets économiques (13 mai 2014), environnementaux (20 mai 2014) et enfin sociaux (27 mai 2014). Cette dernière étape nous a permis de créer un climat de confiance et une fluidité d'échange avec les acteurs en vue de les impliquer dans les analyses et les propositions qui émaneront du rapport. Nous remercions Arnaud Gossement (avocat – Cabinet Gossement), Nicolas Bouzou (économiste – Asterès) et Nathalie Boyer (DG association Orée), pour leur participation et leurs apports lors de ces ateliers.

Nous espérons sincèrement que nos réflexions et nos recommandations refléteront finalement cette pensée et ces échanges. C'est tout du moins le but de notre démarche.



# LES 34 CHANTIERS DE LA FILIÈRE CELLULOSE

## L'ambition de bâtir en concertation et dans la durée

De nombreuses interpellations ont été formulées à l'attention de notre équipe lors de la mission pour nous demander quelles allaient être les suites données à l'issue du rapport, au regard notamment des attentes manifestées, constatées et identifiées, mais également de la situation délicate qu'expérimentent nombre d'acteurs, en matière d'approvisionnement, d'énergie et de marchés notamment.

Plutôt que de formuler une série de recommandations vagues, qui ne répondraient pas à notre sens aux enjeux d'accompagnement de cette filière vers un avenir plus assuré, nous avons préféré **centrer notre approche sur les chantiers à entamer dès le second semestre 2014, de façon à prolonger cette mission et à donner suite à ces conclusions.**

L'approche en termes de chantiers reprend de façon délibérée celle promue par le Ministère du Redressement Productif et qui se propose d'identifier les 34 chantiers qui permettront de mettre en marche la Nouvelle France Industrielle. Selon cette même logique, il nous est apparu que les **34 chantiers de la filière cellulosique** ouvriraient sans conteste les voies à explorer pour **redresser cette filière et dessiner le visage qu'elle prendra demain.** Cette construction se fera à notre avis grâce à la mise en œuvre de l'économie circulaire en son sein, corollaire de l'existence d'une chaîne de valeur renforcée et de synergies collaboratives éprouvées, au profit de l'industrie et de l'écologie.

**Nous indiquons ci-après la teneur des 34 chantiers à mener et leur renvoi dans le texte pour davantage d'explications.**



### **Chantier 1**

P. 146

Identifier et nommer un **chargé de mission national** du contrat stratégique de filière.

### **Chantier 2**

P. 154

Mettre en place l'infrastructure de la filière sur le **concept de la RSE/RSO**, au sein des entreprises et en inter-entreprises, des PME notamment.

### **Chantier 3**

P. 156

Créer un Portail national de la filière dédié aux compétences, sous la forme d'une **plateforme de profilage des personnels** classés par activité et par bassin. Pour ce faire, favoriser le rapprochement des organismes de collecte des fonds de formation.

### **Chantier 4**

P. 168

Séparer systématiquement à la source les **produits fibreux et non-fibreux**.

### **Chantier 5**

P. 170

**Standardiser et unifier la consigne de tri** sur l'ensemble du territoire national et la signalétique associée pour les réceptacles.

### **Chantier 6**

P. 171

**Interdire la mise en décharge des vieux papiers**.

### **Chantier 7**

P. 171

**Orienter le flux papier** pour une valorisation maximale autre que la méthanisation ou la combustion.

### **Chantier 8**

P. 173

**Accompagner la recherche appliquée** en faveur de l'éco-conception des produits papetiers, ou de nouveaux produits, via le soutien aux activités du CTP.

### **Chantier 9**

P. 174

**Augmenter progressivement le delta du barème Éco Différencié** entre supports contenant majoritairement des fibres recyclées et supports à base de fibres vierges issues de forêts gérées durablement.

### **Chantier 10**

P. 175

Renforcer le dispositif de **sensibilisation et de promotion du geste de tri**.

### **Chantier 11**

P. 177

Instaurer une obligation de **détention d'un certificat de recyclage des papiers** pour les établissements comportant plus de 20 personnes employées en tant qu'employés de bureau au sens de la Déclaration Annuelle de Données Sociales, y compris les administrations publiques.

### **Chantier 12**

P. 179

Définir et publier par chaque collectivité le **seuil quantitatif de collecte des non-ménages**.

### **Chantier 13**

P. 179

Inclure les **administrations publiques dans le périmètre de la redevance spéciale** ou dans le champ de la précédente préconisation.

### **Chantier 14**

P. 181

Favoriser la généralisation de **l'apport volontaire des produits fibreux** des ménages.

### **Chantier 15**

P. 182

Inciter l'application plus étendue de la **tarification incitative**.

### **Chantier 16**

P. 183

Instaurer une **comptabilité analytique** qui permette d'assurer le suivi des recettes et dépenses générées par l'activité collecte et tri des déchets en faveur du recyclage au sein des collectivités territoriales.

### **Chantier 17**

P. 183

Instaurer une obligation d'installation dans les logements neufs **d'un dispositif de tri à la source**.

### **Chantier 18**

P. 185

Accompagner la mise en place d'un dispositif de **sécurisation des paiements entre industriels papetiers et récupérateurs**.





### Chantier 19

P. 186

Définir puis promouvoir **les contrats bi/tripartites entre collectivités locales, industriels papetiers, et récupérateurs** le cas échéant, dans le prochain agrément 2017-2021 de la filière des papiers graphiques.

### Chantier 20

P. 189

Promouvoir **les Analyses de Cycle de Vie intégrales et conséquentielles sur le flux fibreux**, au niveau national et avec déclinaison régionale; faciliter l'utilisation des résultats des ACV dans la commande publique (clauses environnementales lors de l'achat de papier) et dans la reprise des papiers commercialisés par les collectivités (filère agréée du recyclage des papiers graphiques).

### Chantier 21

P. 190

Obliger à **l'intégration de clauses environnementales dans les appels d'offres** formulés par l'État et les collectivités territoriales.

### Chantier 22

P. 190

Promouvoir la **reconnaissance du critère environnemental** à sa juste valeur.

### Chantier 23

P. 196

Inciter les industriels à avoir recours au mix énergétique afin de permettre un **approvisionnement énergétique moins coûteux, plus écologique** et en faveur du rétablissement de leur compétitivité.

### Chantier 24

P. 197

Engager une **réflexion sur les Combustibles Solides de Récupération** de façon à assurer aux industriels un approvisionnement énergétique moins coûteux et en faveur du rétablissement de leur compétitivité.

### Chantier 25

P. 198

Favoriser la **réutilisation des énergies fatales** en vue d'assurer aux industriels un approvisionnement énergétique moins coûteux, plus écologique et en faveur du rétablissement de leur compétitivité.

### Chantier 26

P. 199

Accompagner la **mise en œuvre de dispositifs d'Écologie Industrielle Territoriale** afin d'assurer aux industriels un approvisionnement énergétique moins coûteux, plus écologique et en faveur du rétablissement de leur compétitivité.

### Chantier 27

P. 201

Accompagner la mise sur pied d'un **projet cellulosé porté par une logique de pôle de compétitivité**.

### Chantier 28

P. 205

Favoriser **l'investissement en faveur de la modernisation de l'outil productif**.

### Chantier 29

P. 207

Favoriser le **rapprochement des OPCA** et le développement d'une plateforme de compétence.

### Chantier 30

P. 213

Faire évoluer la **demande de papier recyclé** en termes de volume et de qualité.

### Chantier 31

P. 214

Expérimenter l'édition sur papier recyclé **d'une matière du programme scolaire de l'enseignement secondaire**.

### Chantier 32

P. 216

Imposer le marquage obligatoire du papier et des supports de communication afin de **valoriser les démarches éco-responsables**.

### Chantier 33

P. 216

Systématiser la présence et la vérification des certificats de **traçabilité dans les appels d'offres** des collectivités territoriales et de l'État.

### Chantier 34

P. 217

Engager une réflexion sur **l'évolution des labels** liés à l'éco-responsabilité des produits.





# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement »

### MISE EN PERSPECTIVE DE LA « COMMANDE »

Il s'agit dans cette partie d'examiner les termes de la demande formulée par le Premier ministre dans la lettre de mission du 10 janvier dernier et d'en dégager les principaux axes de travail.

#### POINT DE DÉPART :

Lettre de mission du 10 janvier 2014 :

*“Je souhaite vous confier la mission d'étudier le potentiel de déploiement de l'économie circulaire dans la filière de production de papier recyclé en France”.*

#### POSTULATS DE BASE ENONCÉS :

- Il existe une filière de production de papier recyclé en France.
- La filière existe et n'intègre que la production.

#### HYPOTHÈSE ENONCÉE :

L'économie circulaire pourrait avoir un potentiel de déploiement dans cette filière.

### MISE EN PERSPECTIVE DU TRAVAIL RÉALISÉ

Au regard de la lettre de mission et après examen attentif des activités et des dynamiques en vigueur dans le secteur d'activité lié au papier, il apparaît que :

#### CONSTATS RELEVÉS :

- Il n'existe **pas de filière de papier recyclé** en France.

Le papier recyclé ne constitue pas une filière à part entière. Il se réfère à un produit issu du processus de production et dont le marché de destination est assez varié selon qu'il s'agit de papier graphique, de papier d'emballage ou encore de papier ouate. Les nouvelles applications qui s'offrent à la fibre de cellulose qui compose le papier (biocarburants, nanotechnologies, etc.), offrent une infinité de possibilités d'usages et d'applications.

- La **production** est une composante de la chaîne de valeur : elle ne constitue pas à elle seule une filière.



La filière consiste en un enchaînement plus ou moins complexe d'opérations ou d'activités. Pour ce qui est de la filière papier, la chaîne de valeur intègre le gisement de vieux papiers et enchaîne les opérations de collecte, de tri, de valorisation, de production de papier, de distribution, de transformation puis enfin de consommation. Chacune de ces opérations apporte de la valeur ajoutée au produit.

- La dimension de filière ne peut pas être accolée seulement au papier recyclé: celui-ci n'est qu'un **sous-ensemble du recyclage du papier**.

La filière intègre des logiques qui dépassent le cadre du simple recyclage du papier. Elle mobilise en amont et en aval des industries qui sortent du champ du recyclage du papier, à l'instar des arts graphiques, qui participent à l'activité de transformation et de création de valeur ajoutée pour l'ensemble de la chaîne.

- L'Économie circulaire, dans le sens de **réutilisation du déchet papier**, est déjà mise en œuvre dans des proportions variables selon les usages (de 50 % pour le papier graphique à 90 % pour le papier d'emballage).

L'utilisation de vieux papier par l'industrie papetière est forte pour ce qui est de la production de papier journal par exemple, ou de papier d'emballage. Ces produits sont conçus en majorité à partir de fibres recyclées lors du processus de production de papier. L'économie circulaire est partiellement mise en place, mais davantage sous le couvert de pratiques de valorisation de déchets que de modèle organisationnel global.

#### CHANGEMENT DE PARADIGMES:

- L'Économie circulaire, pour se donner les moyens de réussir dans la chaîne de valeur Papier, doit être déployée **au sein d'une filière Cellulose**.

- La **seule chance de donner un avenir à cette filière Cellulose** est de développer un véritable modèle organisationnel basé sur l'Économie circulaire avec comme action commune pour l'ensemble des acteurs la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises qui sera l'« ensemblier » de la filière.

#### OBJECTIF DE LA MISSION:

- Démontrer la **pertinence économique, sociale et environnementale** de la mise en œuvre d'un modèle d'économie circulaire sur une chaîne de valeur de dimension industrielle.

- Structurer un **cadre partagé** par l'ensemble des acteurs de cette chaîne de valeur.

- Donner une lisibilité claire de la **notion de filière appliquée à cette chaîne de valeur**.

- Démontrer la **plus-value pour ces acteurs** d'une stratégie de développement en mode collaboratif.



## MISE EN PERSPECTIVE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

L'ensemble de la chaîne de valeur mobilise quelque **200/250 000 emplois**, si l'on prend en compte la totalité des acteurs, de la filière bois, pour ce qui concerne la partie mobilisée pour le papier, soit environ 11 %, et jusqu'à l'industrie des arts graphiques.

Ainsi, les acteurs se répartissent de la façon suivante :

- les activités de production, de transformation et de distribution de la pâte et du papier graphique, carton et hygiène mobilisent quelque 65 000 salariés pour un total de 1 250 entreprises et un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros (UNIDIS) ;
- les activités d'imprimerie de labour mobilisent quant à elles un effectif de 4 800 salariés pour 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires (UNIC) ;
- les activités liées aux organismes de tri mobilisent un total de 23 000 emplois en lien direct avec le papier (FEDEREC) ;
- les distributeurs de papier emploient quelque 4 000 personnes pour mener à bien leurs activités et dégageaient 850 millions d'euros en 2012 (AFDPE) ;
- à cela s'ajoute les 11 % de la filière bois qui travaille à destination de ce secteur d'activité, entre 30 000 et 40 000 emplois, des 400 000 emplois de la filière.

La balance du commerce extérieur bois & produits dérivés accusait en 2010 un déficit de presque 7 milliards d'euros. **Le papier/carton et la pâte à papier sont parmi les principaux postes qui pèsent sur ce déficit, à hauteur de 1,2 milliard d'euros.**

La communication graphique génère une part de PIB très importante, de l'ordre de **2,3 % du PIB national**.

La chaîne de valeur Cellulose génère autant d'emploi et de chiffre d'affaires que certaines filières, à l'instar de la filière Luxe et Mode par exemple. Il est nécessaire qu'elle acquière une **visibilité plus forte auprès des pouvoirs publics** notamment.

## MISE EN PERSPECTIVE DE LA SEGMENTATION DE LA FILIÈRE PAPIER

La filière papier connaît à l'heure actuelle une situation incertaine en fonction du secteur d'activité auquel nous nous intéressons :

- Le **papier graphique** est en régression du fait des changements d'habitudes de lecture et d'écriture, liés à la dématérialisation des données et des supports. Les plans sociaux se sont multipliés ces dernières années. Les fermetures de sites sont malheureusement fréquentes et concentrent l'attention des ministères en charge de ces dossiers. Les difficultés actuelles fournissent la grille de lecture unique de ce marché, sans pour autant laisser entrevoir les possibilités de développement dans certains pays partenaires à l'instar du Maghreb, dans lesquels le marché reste porteur.



- Le **papier d'emballage** voit quant à lui son destin lié à la situation économique et au niveau de croissance des pays. Actuellement sur un rythme de croisière de +5 % par an, l'évolution des envois postaux de marchandises et de biens de consommation laisse penser que ce secteur d'activité pourrait être préservé.
- Les **papiers hygiène** connaissent également une croissance forte, au regard de la démographie mondiale et de la diversification des supports proposés.
- La **ouate de cellulose**, utilisée dans la construction notamment, représente à l'heure actuelle un marché embryonnaire.
- De **nouveaux marchés**, en phase exploratoire, à l'instar des biocarburants et de la nanofibre, laissent à penser que la cellulose pourrait également être utilisée dans l'avenir sur d'autres marchés complémentaires à ceux précédemment cités.

La segmentation de la chaîne de valeur sur divers secteurs d'activité, autonomes les uns des autres, place cette chaîne dans une tension constante en termes de stratégie d'approvisionnement et de stratégie de développement. Il apparaît donc nécessaire de **s'intéresser principalement à la matière et au défi de l'approvisionnement, en vue d'envisager ce que pourrait être le visage d'une filière cellulose dynamique et élargie**, une fois ce premier défi relevé.

## OBJECTIFS DU RAPPORT ET DES PROPOSITIONS :

### 1. Redynamiser et pérenniser l'emploi et le développement de l'ensemble de la chaîne de valeur de la cellulose.

Ce premier axe implique la **création d'une filière** qui intègre les marchés carton-emballage-hygiène et papier graphique, et tout en laissant la possibilité de développer et d'accompagner l'essor de nouveaux marchés. Les contours de cette filière doivent être discutés, tout comme doit l'être la forme qu'elle pourrait prendre.

La filière à créer devra reposer sur **un référentiel RSE partagé par l'ensemble des acteurs** qui exercent dans les secteurs d'activités qui y sont liés. La multitude d'acteurs et d'activités implique le partage d'un socle de compréhension commun et d'horizons partagés. Au niveau de la chaîne où il est situé, chaque acteur doit donner du sens à l'activité à laquelle il participe et à la chaîne de valeur à laquelle il s'intègre. C'est cette exigence qui amènera chacun d'eux à dépasser les logiques propres qui l'animent de façon unique et à décroquer ses stratégies. La structuration d'une filière industrielle permet d'alimenter une stratégie commune et partagée par l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Elle permet de s'unir autour d'un horizon commun et de faire-valoir ses complémentarités et sa réactivité.

Au-delà de la complémentarité qu'offre la structuration en filière, celle-ci a également pour mérite de proposer un environnement partagé à une multitude de secteurs d'activités dont les logiques sont diverses mais dont le point commun en l'occurrence reste la fibre de cellulose. Cette culture commune doit être renforcée grâce aux pratiques collaboratives entre acteurs de la filière et doit



permettre d'assurer l'accompagnement et l'adaptation des emplois au gré de nouveaux marchés ou de nouvelles perspectives de développement. À l'heure actuelle, les stratégies de cloisonnement ne permettent pas aux acteurs de partager cette culture commune.

## 2. Concevoir un avenir pour cette filière.

Cette exigence implique la **mise en œuvre et le déploiement d'un modèle organisationnel d'économie circulaire** qui valorise le recyclage du papier et la montée en puissance de l'outil et de l'intelligence humaine qui s'y déploie.

La tendance haussière du marché des matières premières amène les industriels à chercher des produits de substitution. L'industrie du papier a depuis longtemps déjà intégré l'intérêt de faire appel au recyclage de matière. La capacité à développer la réutilisation du vieux papier est donc un enjeu majeur pour l'industrie du papier. Or, le recyclage du papier est à l'heure actuelle plus ou moins bien réalisé en France. Le taux de recyclage des papiers affiché par Ecofolio, l'éco-organisme en charge de la REP Papier, est de l'ordre de 49 % en 2013. Cet objectif est porté à 55 % en 2016 et à 60 % en 2018. Les importations de vieux papier et de pâte à papier montrent d'une part que l'approvisionnement en gisement collecté sur le territoire national ne suffit pas, mais également que le secteur de la production de papier peut être dynamique. La COPACEL indique au titre de l'année 2013 un chiffre de plus de 2,8 millions de tonnes d'importation pour ces deux ressources. Par ailleurs, l'exportation de 2,8 millions de tonnes de ces mêmes produits sur la même période interroge sur la circularité des pratiques et de l'économie de la filière cellulosique.

La valorisation de la démarche de tri et de recyclage du papier est un élément essentiel en vue de la réussite de cet objectif. Il importe de donner du sens tant à l'éco-conception des produits, lors de la phase industrielle et de la phase de transformation, qu'au geste de tri, par un engagement éco-citoyen, par une éducation, une formation et un volet communication assez fort, ainsi que l'aménagement urbain qui sera le réceptacle du gisement qui nourrit cette filière. Par ailleurs, les enjeux énergétiques, d'innovation organisationnelle et d'adaptation des ressources humaines constituent des défis tout aussi importants dont il faut se préoccuper.

## 3. Mettre en œuvre l'expérimentation régionale de l'économie circulaire au sein de la filière cellulosique avec des acteurs volontaires.

Cela suppose la **conduite d'une ou de deux expériences pilotes** qui, sur un territoire donné – le maillage régional semble le plus adapté – et dans un cadre de temps pertinent – 18 mois par exemple – permettrait de mettre en marche la logique collaborative de filière et d'examiner de façon plus pointue les possibilités de consolidation de celle-ci et de son accompagnement par les pouvoirs publics.







# INTRODUCTION

*« La première priorité, c'est la transition écologique et énergétique.  
C'est à la fois une obligation environnementale,  
mais c'est aussi un levier du développement industriel ».*

Intervention de FRANCOIS HOLLANDE, Président de la République  
sur « la nouvelle France industrielle » - 12 septembre 2013

**La nouvelle France industrielle sera résolument écologique, ou elle ne sera simplement pas.** C'est cette conviction qui a été le fil directeur de la réflexion dont pourra prendre connaissance le lecteur dans les pages à venir.

Depuis le tournant des années 2000, **nous avons perdu en France quelque 750000 emplois industriels.** Cette tendance s'est manifestée par un fléchissement de -4 points de part de l'industrie dans le PIB et par un creusement du déficit commercial qui atteignait 61,2 milliards d'euros fin 2013. Le déclin structurel de la participation du secteur secondaire à l'activité économique, entamé depuis les années 1970, n'a cessé de s'accélérer, d'alarmer et de mobiliser les pouvoirs publics.

Pourtant, des succès comme ceux que connaissent, en Europe et dans le monde, certaines de nos industries nationales, à l'instar de l'automobile et de l'aéronautique, tendent à indiquer que **le revirement de tendance est encore possible.** C'est celui que nous appelons de nos vœux.

## DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE À L'INDUSTRIE PAPETIÈRE : DÉSINDUSTRIALISATION ET DOMMAGES COLLATÉRAUX

L'industrie du papier, constitue un sous-ensemble de l'industrie manufacturière, industries de transformation des biens, qui, avec l'industrie agro-alimentaire et l'énergie, correspond au secteur secondaire. Celui-ci représentait en 2009 quelque 21,7 % des emplois sur notre territoire et 19,1 % de la création de richesse en France.



Depuis les années 1960 et le mouvement de désindustrialisation massive renforcé des années 1970, le poids de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie n'a cessé de diminuer. Situé aux alentours de 25 % au tournant des années 1960, cette part s'est effondrée en 40 ans, pour atteindre à peine 10 % en 2012<sup>1</sup>. Le temps semblait être venu de ce que certains appelaient, à regret parfois, un glissement d'une "France industrielle" à une "économie des services".

**Les fermetures et plans sociaux qui se sont succédé dans le secteur papetier depuis le tournant des années 2000** font état des difficultés auxquelles n'ont pas échappé ces industries. La fermeture programmée de la plus vieille usine de France, l'usine papetière de Docelles, dans les Vosges, annoncée en janvier dernier, est d'ailleurs emblématique de cette situation. Précédée et suivie par de nombreuses autres fermetures craintes ou redoutées de longue date, telles Stora Enzo à Corbehem dans le Pas-de-Calais, Novillars dans le Doubs, Arjowiggins Charavines en Isère, le groupe papetier Matussière et Forest, présent sur divers départements, etc. La papeterie française semble sujette, aux yeux de la presse qui en fait ses titres ou des ministères qui gèrent ces situations, à un destin dramatique.

Outre le sort réservé à l'outil industriel, c'est également et surtout celui réservé à ces hommes et à ces femmes qui travaillent, chaque jour, dans les usines papetières qui tournent en moyenne entre 340 et 363 jours par an, pour produire ce noble support, le distribuer et le façonner, qui nous a mobilisés. **L'INSEE évalue à 136 000 personnes le nombre de travailleurs de tous statuts et de tous horizons qui œuvrent dans le secteur** – papier graphique, papier d'emballage et papier hygiène – et à **26 milliards le chiffre d'affaires** réalisé par l'ensemble des branches liées aux activités papier-carton et imprimerie. Autant dire le poids économique et social attaché à la présence sur notre territoire d'une industrie historique et pour laquelle des propositions stratégiques doivent être formulées. Il y va de l'avenir de milliers de salariés répartis sur l'ensemble du territoire national et dont les possibilités de reconversion apparaissent parfois inexistantes.

**L'effet d'entraînement qu'exerce le secteur industriel sur d'autres secteurs**, le tertiaire notamment, est extrêmement fort et interroge sur les conséquences en cascade de cette situation morose. En effet, l'externalisation depuis les années 1990 de fonctions jadis intégrées à l'industrie laissent à penser que cette dernière reste un des principaux moteurs de la croissance des services aux entreprises dans notre pays. À cette analyse s'imposent deux constats. Tout d'abord, le fait que le recul de l'industrie en valeur dans la création de richesse est amplifié dans les chiffres par l'externalisation croissante que pratiquent ces entreprises industrielles. La part de richesse créée par l'industrie n'est donc plus directement imputée qu'à celle-ci mais en partie émettée vers les services<sup>2</sup>. **La diminution de sa part dans le total de la valeur**

1 – INSEE, *Poids de l'industrie manufacturière dans la Valeur Ajoutée de l'ensemble de l'économie*. 15 janvier 2014.

2 – Il s'agit, pour une part, de fonctions auxiliaires antérieurement intégrées et aujourd'hui externalisées sous forme de prestations de services : services généraux (comptabilité, nettoyage, informatique...), services liés à la fabrication (approvisionnement, location d'équipement ou de personnel, entretien...) et services situés en amont (recherche, ingénierie...) ou en aval de la production (commercialisation, publicité, service après-vente, récupération des déchets...). Source : INSEE, *Poids de l'industrie et externalisation vers les services*, CPCE, édition 2007.



**ajoutée créée en France est donc davantage apparente que réelle.** Ensuite, ce constat révèle le rôle et l'articulation entre l'industrie et les services, et suggère, à plus forte raison, que **les 750000 emplois industriels perdus depuis les années 2000 ont eu des échos amplifiés dans l'économie française.** Si l'on considère que "l'emploi dans l'ensemble de la filière bois-papier-impressions a reculé de 30 % entre 2000 et 2010" et que "ce recul a atteint 38 % pour la seule fabrication de papier-carton"<sup>3</sup>, cette situation nous fait prendre la mesure de l'urgence à agir vite, pour le devenir de notre industrie papetière, des territoires où elle est implantée et pour le réseau de services et l'économie qu'elle mobilise au quotidien.

## LES VOIES POUR DONNER UN AVENIR À L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

Le papier est constitué à base de fibres de cellulose végétales. Ces fibres, vierges ou recyclées, sont mélangées à de l'eau et suivent un processus de fabrication lors duquel elles sont soumises à de nombreuses opérations, physiques et mécaniques, de façon à constituer en sortie une bobine mère, qui sera elle-même découpée en bobines filles en fonction des commandes des clients.

Lors de son processus de production, **l'industrie papetière est très consommatrice en eau, en énergie et en matières premières.** Ajoutés à l'effort d'investissement que mobilise l'outil productif papetier pour s'adapter aux nouvelles demandes, ces aspects concentrent les principales dépenses des industriels. S'il est évident que les difficultés économiques et financières que connaissent un certain nombre d'industries en France pour consolider leur position sont liées à un manque de compétitivité, il est alors d'autant plus sûr que **les efforts portés sur la dépense en énergie et sur l'approvisionnement en matières premières constituent les principaux leviers du regain de compétitivité** à attendre.

Sur ces deux points, **la réflexion sur un modèle économique basé sur l'Économie circulaire semble apporter des réponses et des pistes valables de sortie de crise** pour cette industrie.

Concernant la matière première, un travail important a été réalisé par cette industrie depuis les années 1990 pour s'affranchir de la matière première vierge, issue des forêts d'eucalyptus cultivées à l'étranger essentiellement. Le cours de la fibre vierge ne donnant pas satisfaction et pesant de façon trop déterminante sur la capacité de production et la rentabilité, les industriels se sont tournés vers les fibres à recycler, provenant essentiellement de la collecte des ménages et des entreprises basées en France.

---

3 – BOUZOU Nicolas et HUBERT Juliette, Livre Blanc : *Économie circulaire : vers un nouveau modèle économique. Application à la filière des papiers graphiques* – Asterès pour Ecofolio - août 2013. p°19.



## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**L'économie circulaire naît d'abord d'un constat** : le modèle de production et de consommation de la révolution industrielle a coïncidé avec une grande phase de prospérité, mais face aux défis environnementaux ou démographiques, **la capacité de la planète à régénérer les ressources renouvelables et absorber les déchets se réduit de plus en plus**. L'économie circulaire se propose non seulement de réduire les impacts environnementaux de l'activité, mais aussi de passer à un modèle de création de valeur vertueux sur le plan social, économique et environnemental.

Elle s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels. Son objectif est de parvenir à la **croissance économique sans l'épuisement des ressources naturelles**, notamment grâce à l'innovation. Il s'agit par exemple de prolonger les flux de matière (réemploi, recyclage) et de produits (écoconception sans produits toxiques ni obsolescence programmée, réparation, réutilisation puis recyclage) tout au long de la vie du produit ou du service. Ce modèle repose sur la **création de boucles de valeur positives** à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. La gestion des déchets elle aussi n'est plus qu'une simple étape de la boucle, et non une fin en soi. Enfin, l'économie circulaire appelle à une **reterritorialisation de l'économie**, au développement local et à la création d'emplois non délocalisables. Selon le cabinet McKinsey, l'économie circulaire permettrait de réaliser une économie nette minimale de 280 milliards d'euros par an en matières premières en Europe.<sup>4</sup>

Cependant, et nous examinerons cet aspect dans la première partie de ce rapport, **la collecte des vieux papiers pose elle-même certaines difficultés d'approvisionnement**, en termes de quantité et de qualité de papier disponible. La résolution de ces difficultés apparaît comme fondamentale si l'on souhaite mobiliser de façon efficace le gisement, au profit de la compétitivité industrielle.

S'agissant de l'énergie, la consommation nécessaire au processus de production en font des **industries gazo et électro-intensives**. À cette forte dépendance à la ressource énergétique, qui pèse sur les charges des industriels papetiers, vient s'ajouter un **différentiel de coût d'approvisionnement** par rapport à nos voisins européens, allemands notamment, qui plombe la compétitivité de nos industriels. La situation actuelle des États Unis, qui ressortent de la crise renforcés avec un coût de l'énergie beaucoup plus bas que le nôtre, ne fait que confirmer notre analyse et les difficultés qu'elle laisse percevoir pour nos industries nationales. **Mobiliser le levier énergétique devient une urgente nécessité**.

La compétitivité de l'industrie papetière, qui dépend en partie de ses coûts d'approvisionnement en énergie et en matières premières, n'a de sens que si l'on s'interroge également sur l'aval de cette industrie et sur les marchés qu'elle peut viser. A quoi bon en effet penser à restaurer la compétitivité d'une industrie si celle-ci n'offre aucun potentiel d'avenir ?

Pour ce qui est de l'industrie du papier, **ses développements potentiels sont larges et inscrits dans le long terme**. En effet, les diverses applications que l'on trouve à la fibre de cellulose sont variées et se redessinent au gré des évolutions de la demande. D'une part, le papier

---

4 – Source : Institut de l'Économie Circulaire : [www.institut-economie-circulaire.fr](http://www.institut-economie-circulaire.fr)



est utilisé sur l'ensemble des continents, par des utilisateurs de tous âges, de tous horizons et de toutes catégories sociales. Du sac papier en passant par la serviette papier, le ticket de caisse ou la simple feuille papier, le papier est présent dans nos vies de façon constante. Qui pourrait en effet se targuer aujourd'hui, à l'heure du numérique et de la dématérialisation, de passer une journée sans toucher une feuille de papier, sous quelque usage que ce soit? En ce sens, la crise que connaît l'industrie papetière est surtout celle d'une recomposition des marchés où, comme nous l'expliquerons plus en détail dans le rapport, les marchés des usages graphiques du papier sont, d'une part, **conurrencés par la demande d'approvisionnement de cette industrie pour d'autres types de papier** (carton d'emballage, hygiène, etc.) et, d'autre part, **par la généralisation du média numérique qui détourne le lecteur du média papier**. Il convient donc de faire en sorte que l'approvisionnement puisse se réaliser de façon à offrir à chacun de ces marchés des perspectives de développement.

S'il nous est impossible d'affirmer que le délaissement dont souffre le papier à usage graphique n'est pas seulement temporaire, nous pouvons, au moins, le regretter. Si nous pouvons constater que les marchés de l'emballage papier et du papier hygiène se portent actuellement bien, nous ne pouvons pas pour autant affirmer qu'ils constitueront les marchés de demain et que la dynamique positive dont ils bénéficient actuellement scellera à jamais leur sort.

Papier graphique, papier d'emballage ou papier hygiène, chacun d'entre eux est confronté à l'heure actuelle à ces mêmes préoccupations de compétitivité que nous décrivions plus haut et qui nous ramènent notamment à l'approvisionnement en énergie et en matières premières.

**L'économie circulaire, de par les principes qu'elle met en action, permettrait de répondre en grande partie à ces problèmes de fond.** La réflexion sur ce point, qui fera l'objet d'une troisième partie du rapport, visera en outre à comprendre **comment les principes de l'économie circulaire pourraient être déployés tout au long de la chaîne de valeur papetière**, tant sur le produit que dans le processus de production, et ce notamment de façon à améliorer la capacité d'approvisionnement des usines en papier à recycler et en énergie, facteurs clés de leur compétitivité.

La circularité qu'appelle cette nouvelle forme d'organisation économique ne saurait se faire de façon déconnectée entre acteurs. Outre les aménagements qu'elle suppose au niveau industriel et en amont de la chaîne de production, elle doit également trouver son prolongement à l'aval de la chaîne. Le consommateur est certes celui qui mobilise l'outil industriel pour répondre à sa demande, mais il est également celui qui, une fois le produit consommé, tient entre ses mains la responsabilité de lui donner une deuxième vie. Ce geste éco-citoyen est celui qui clôt la boucle des responsabilités que chacun prend dans un cadre d'économie circulaire. S'il est certain qu'il doit être accompagné, de façon, par exemple, à être facilité, il est tout aussi sûr qu'il revêt une place majeure dans le dispositif. L'économie circulaire est une économie citoyenne. **La responsabilité de chacun doit être exercée de façon active, au profit de l'emploi sur nos territoires, de la compétitivité de nos industries nationales et tout en veillant au moindre impact pour la planète.** C'est l'ensemble de ces éléments que nous aborderons dans la troisième partie de cette étude.



En guise de dénouement à cette introduction, nous souhaitons souligner que l'essor qu'a connu le papier, et ce depuis sa découverte en Chine au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, n'a pas eu d'égal dans l'Histoire. Les concurrences successives qu'il a subies n'ont pas pour autant amené à sa disparition. L'affaiblissement qu'il connaît aujourd'hui en termes de marchés n'est pas homogène et concerne surtout la partie visible de l'industrie : celle du papier graphique. **Le sort qu'il connaîtra demain doit s'examiner au regard de ces différents marchés et des nouveaux modèles de production et de consommation** qui, à l'instar de l'économie circulaire, irriguent la pensée économique contemporaine et offrent des perspectives de développement durable jamais égalées. Si l'on considère, comme Voltaire, que « *le présent accouche de l'avenir* », alors il revient à ce rapport d'explorer l'avenir d'une filière Papier du nom de France, en vue de se donner les moyens dès à présent de faire atterrir ce beau projet dans la réalité.



# PARTIE 1

## APPORT DES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR À LA RÉALISATION DU RAPPORT

*Ou quand  
« Savoir écouter est un art ».*







## Sur la route du papier

**D**e ma longue route, j'ai d'abord gagné un amour accru pour cette matière magique, si souple et si résistante, si prête à tous les usages, recevant si bien les couleurs, en un mot si serviable, ne sachant pas comment répondre à nos souhaits.

Et du respect. Plus : une amitié pour tous les gens qui exercent l'un des métiers du papier.

À trop côtoyer quotidiennement les êtres et les choses, nous oublions de nous émerveiller de leur utilité, voire de leur bienveillance à notre égard.

Je savais le papier nécessaire. J'ignorais l'étendue des services qu'il rend à la connaissance, à la création, à la mémoire, à la confiance, à la santé et au commerce.

Qu'est-ce que le papier finalement ? Une soupe. Une soupe de fibres qu'on étale puis qu'on assèche. L'heure était venue pour moi d'exprimer ma gratitude au Chinois qui, le premier, avait eu l'idée de cette soupe. Et à toutes les cuisinières qui, vingt-deux siècles durant, en avaient peu à peu affiné la recette.

Le deuxième trésor que j'allais enfouir dans mon jardin était une incomparable collection d'histoires, toutes les histoires belles, tendres et cruelles qui accompagnent l'odyssée du papier. De la bataille de Samarcande aux bagarres de chiffonniers ; de l'aventure des Montgolfier à celle de Bojarski, le prince des faux-monnayeurs ; sans oublier les mille grues de papier plié en hommage à la petite fille morte d'Hiroshima. Ni les récits d'espionnage pour la maîtrise mondiale du papier hygiénique.

Car les plus belles histoires ne sont pas forcément les plus anciennes. Et les récits des

conquêtes actuelles valent bien les épopées d'autrefois.

Qu'on se le dise, autant que je l'ai appris, le papier, matière deux fois millénaire, est aussi le territoire des technologies les plus récentes et les plus pointues.

On dirait que le papier, sur lequel les écrivains racontent et s'épanchent, veut prouver sa capacité propre à raconter des histoires.

Dernier cadeau de la route ; un cercle. Peut-être la première leçon du papier : une conception du monde selon laquelle rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Ainsi l'avait résumée Lavoisier vers 1750, mais l'inventeur du papier l'avait expérimenté vingt siècles plus tôt.

Pour produire toujours plus de pâte, des gangsters, comme en Indonésie, ravagent des forêts primaires.

Mais on peut dire que la moitié des forêts de la planète sont aujourd'hui respectées et gérées dans le souci d'une préservation à long terme. Et de toute manière c'est le papier qui, majoritairement, engendre le papier puisque 60 % de tous les papiers viennent d'autres papiers, recyclés.

Des progrès sont encore à faire.

Mais quel secteur dit mieux.

### **Erik Orsenna**

de l'Académie Française

*Sur la route du papier*

Petit précis de mondialisation III

Editions Stock

Extrait de la Conclusion

## SOMMAIRE DE LA PARTIE

<b>PARTIE 1</b>	<b>p. 39</b>
<b>APPORT DES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR À LA RÉALISATION DU RAPPORT</b> <i>Ou quand « Savoir écouter est un art »</i>	
<b>LA COLLECTE : DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE AU GISEMENT DE MATIÈRE PREMIÈRE SECONDAIRE</b>	<b>P. 44</b>
Gisement pré- et post-consommateur : les identifier pour améliorer la collecte	p. 45
L'organisation de la collecte	p. 48
Des pistes d'amélioration de la collecte	p. 51
Des données dispersées, point de blocage pour la mission	p. 57
<b>VALORISER LES RESSOURCES PAR LE TRI</b>	<b>P. 58</b>
Description de l'activité	p. 59
Caractéristiques économiques, sociales et environnementales	p. 62
Synthèse des points qui interpellent	p. 69
Conclusion	p. 75
<b>LA PRODUCTION : DES PRODUITS RECYCLABLES, DES PRODUITS RECYCLÉS</b>	<b>P. 76</b>
Description de l'activité de production	p. 79
Le volet économique et social du maillon production	p. 92
Le volet environnemental	p. 98
Synthèse des points qui interpellent	p. 99
<b>LA DISTRIBUTION : VECTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PAPIER RECYCLÉ</b>	<b>P. 100</b>
Acheter, conseiller, distribuer	p. 101
La distribution du papier en France : quels acteurs pour quels clients ?	p. 103
Caractéristiques économiques, environnementales et sociales	p. 103
Synthèse des points qui interpellent	p. 105
<b>LA TRANSFORMATION : UN ART DE TRANSMETTRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>P. 106</b>
Les trois activités de la branche transformation	p. 108
L'activité de transformation à travers le cas particulier des livres scolaires	p. 109
Caractéristiques économiques, sociales et environnementales du maillon transformation	p. 111
<b>LA CONSOMMATION, DE L'INFORMATION À L'ACTION</b>	<b>P. 113</b>
Les déterminants de la consommation	p. 114
Les caractéristiques économiques du maillon consommation	p. 114
Les caractéristiques environnementales et territoriales : du marquage à l'eco-responsabilisation	p. 121
Quelques pistes de réflexion...	p. 126
<b>CONCLUSION PARTIE 1</b>	<b>P. 127</b>



L'industrie du papier fait la fierté de ses acteurs et utilisateurs. Mais elle fait aussi l'objet d'attaques relatives à ses atteintes à l'environnement. D'une part, il s'agit d'une industrie associée à l'écriture et à la liberté de la presse, l'un des fondements de toute démocratie. Les salariés des secteurs papetiers et de l'impression affichent d'ailleurs, et à juste titre, une fierté à ce propos. D'autre part, l'industrie du papier, même si elle permet le recyclage des papiers usagés, est identifiée à la déforestation et à la pollution des milieux, notamment aquatique.

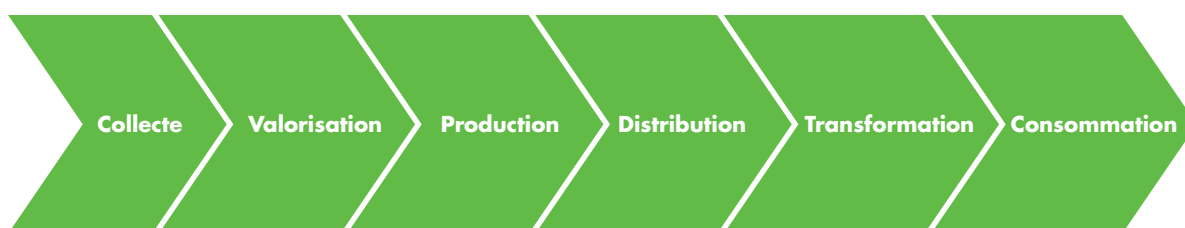
Au moment où les industries du papier graphique et de l'imprimerie traversent une crise très grave, il est apparu essentiel de procéder à un examen le plus large possible des réflexions de l'ensemble des acteurs impliqués de près ou de loin dans ce secteur industriel.

Un soin particulier a été apporté pour développer le climat de confiance propice à l'expression de chacun, compte tenu des désaccords susceptibles d'exister. Vu les enjeux, il était important que les représentants des différentes composantes puissent s'exprimer.

Cette première partie s'attache donc à restituer au mieux et le plus fidèlement possible les analyses très riches et parfois opposées produites par l'ensemble des personnes rencontrées et la perception découlant des visites effectuées. Sauf exception, ces mêmes personnes devraient pouvoir reconnaître leurs positions. Tout du moins, les organismes rencontrés sont cités dans chaque chapitre les concernant.

Les personnes rencontrées reconnaîtront également, dans la structure de cette partie, les six étapes selon lesquelles ont été organisées les présentations communiquées à l'occasion des rencontres qui ont jalonné le déroulement de la mission, notamment la présentation à mi-parcours et les ateliers. En outre, pour chacun des six chapitres, collecte, tri, production, distribution, transformation et consommation, une analyse des caractéristiques économiques, environnementales et sociales est effectuée. Ces trois piliers du développement durable avaient également ponctué les trois ateliers organisés en mai 2014. Ainsi, le rapport s'inscrit fidèlement dans la continuité de la mission.

## Description pédagogique de la chaîne de valeur





Chaque chapitre est lui-même structuré de façon similaire et logique. La lecture en est facilitée. Les données, qui sont indispensables à la compréhension de la situation, nous ont été communiquées aux cours ou à la suite des entretiens et se retrouvent dans chaque partie. L'analyse des caractéristiques économiques, environnementales et sociales développée est suivie par une synthèse des points marquants.

Au travers des nombreuses références aux organismes rencontrés et sites industriels visités, le lecteur mesurera l'étendue des secteurs impliqués et le soin apporté pour que la vision de la situation soit la plus exhaustive possible.

Pour développer une analyse robuste, il était nécessaire de pousser les investigations au-delà de l'industrie du papier graphique. Cette partie a pour ambition de les retranscrire en vue d'apporter les éléments permettant de comprendre la situation traversée par l'industrie papetière.

Les deux autres parties du rapport et les propositions formulées s'appuieront sur le diagnostic réalisé dans cette première partie. En croisant les remontées du terrain elle permet de comprendre les situations, les logiques de fonctionnement, les problèmes et les enjeux, et d'appuyer dans les parties deux et trois les raisonnements amenant les préconisations du rapport.

## LA COLLECTE: DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE AU GISEMENT DE MATIÈRE PREMIÈRE SECONDAIRE

La collecte est le premier maillon, essentiel, de la chaîne de valeur du papier.

Le service public de gestion des déchets trouve son origine dans le pouvoir de police que détient le maire et qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique. Or, au-delà de cette logique de salubrité publique, c'est la captation du papier comme gisement de matière première secondaire qui est ici en jeu.

En effet, comme nous l'exposons dans ce chapitre, une part importante du gisement potentiel total de papier échappe au circuit aval de recyclage.

### Liste des acteurs auditionnés :

- ADEME – Angers (49) - 24 février 2014
- Assemblée des départements de France (ADF) – Paris (75) - 13 mars 2014
- AMORCE – Villeurbanne (69) - 8 avril 2014
- Angers Loire Métropole – Angers (49) - 25 février 2014
- Association Espagnole de Fabricants de pâte, Papier et Carton (ASPAPEL) – Madrid - 6 mai 2014
- BOUZOU Nicolas – Paris (75) - 6 mai 2014
- BRANGEON Environnement - La Pommeraye (49) - 7 février 2014
- Cercle National du Recyclage - Lille (59) - 11 mars 2014
- Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire - Angers (49) - 24 février 2014
- CGPME – Puteaux (92) - 9 avril 2014
- Commissariat général au développement durable (CGDD) - Ministère de l'écologie, du développement durable net de



- l'énergie - La défense (92) - 13 mai 2014
- Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) - Strasbourg (67) - 14 mai 2014
- Compagnie des Chefs de Fabrication de l'Imprimerie (CCFI) - Bussy-Saint-Georges (77) - 18 mars et 2 avril 2014
- Cyclethique – Strasbourg (67) - 6 mai 2014
- DIDIER Evelyne - Sénatrice de Meurthe-et-Moselle - 2 avril 2014
- Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCI) - Ivry-sur-Seine (94) - 27 février 2014
- Eco-Emballage – Paris (75) - 13 mai 2014
- Ecofolio – Paris (75) - 27 février 2014
- Fédération des entreprises de propreté et services associés (FEP) – Villejuif (94) - 1<sup>er</sup> avril 2014
- FEDEREC – Paris (75), - 11 et 18 mars 2014
- FNADE – Nantes (44) - 31 mars 2014
- Greenwishes – Gennevilliers (92) - 15 mai 2014
- La Poste / Recy'go - Paris (75) - 6 mars 2014
- Lille Métropole – Lille (59) - 15 mai 2014
- PAPREC – Paris (75) - 18 mars et 25 avril 2014
- Plus que Parfait / Le Petit Plus – Saint-Denis (93) - 13 mai 2014
- Pôle Emploi – Paris (75) - 11 mars 2014
- SPQN – Paris (75) - 9 avril 2014
- SITA - SUEZ Environnement – La Défense (92) - 19 mars 2014
- SYCTOM – Paris (75) - 1<sup>er</sup> avril 2014
- Syndicat de collecte des ordures ménagères de la région de Beaupréau (SIRDOMDI) – Beaupréau (49) - 7 février et 25 avril 2014
- Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) – Paris (75) 1<sup>er</sup> avril 2014
- VEOLIA/ELISE SAS – Wambrechies (59) - 12 mars 2014
- Ville de Paris - Mairie de Paris - Direction de la propreté et de l'eau – Paris (75) - 12 mars 2014

## Gisement pré- et post-consommateur : les identifier pour améliorer la collecte

Le gisement potentiel total de papier correspond à la consommation annuelle nationale. Celle-ci est évaluée par la COPACEL<sup>5</sup> à 3,586 Mt en 2013 pour l'usage graphique<sup>6</sup>, contre 3,794 Mt en 2012. Les papiers à usage graphique sont constitués des « papiers de presse » et des papiers « impression écriture ».

Lorsqu'ils vont au rebut ou sont usagés, ils empruntent soit une collecte dite « pré-consommateurs », soit une collecte dite « post-consommateurs » :

- Dans le premier cas, le gisement « pré-consommateur » correspond aux déchets provenant des « activités prépresse, d'impression et de finition ».

Le gisement « pré-consommateur » est estimé par l'ADEME<sup>7</sup> à 960 kT/an en 2011, dont 450 kT de déchets de fabrication. Pour ces activités, la collecte en circuits courts, avec retour des chutes de fabrication des imprimerie ou ateliers de finition vers les papeteries ou des invendus de presse<sup>8</sup> (repris notamment par PRESSTALIS), est très organisée, permettant d'atteindre un taux de recyclage de 100 %.

Selon la CCFI, les imprimeurs collectent 20 à 25 % en chutes de fabrication qui sont recyclées à 100 %. Les invendus et retours correspondraient à environ 50 % de la mise sur le marché, 500 kT selon l'ADEME en 2011.

- Le gisement « post-consommateur » correspond quant à lui aux déchets ménagers et aux déchets dits « assimilés », déchets des activités économiques d'origine artisanale et commer-

5 – COPACEL, *Rapport annuel* - 2013.

6 – Dont 1 015 kT de papiers de presse, 924 kT de papiers couchés et 1 648 kT de papiers non couchés.

7 – ADEME - *Papiers graphiques en France* – données 2011 de mise sur le marché de déchets générés - 2012.

8 – Il y a en France 25 000 kiosques à journaux et 6 000 librairies (Audition de CCFI le 18 mars 2014).



ciale qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Les papiers de bureau mis en marché en France sont consommés à près de 25 % par

les ménages et à un peu plus de 75 % par les entreprises. Lorsqu'ils deviennent déchets, près de 65 % se retrouvent dans les circuits de collecte municipaux séparés ou non, mis en place par les collectivités.

**Figure 1 – Gisement de papier graphique non collecté séparativement<sup>9</sup>**

ACTIVITÉS	TONNAGE EN KT
Santé	23
Industrie - Haut taux moyen d'emploi de bureau	81
Activités financières et assurances	101
Industrie et commerce – faible taux moyen d'emploi de bureau	172
Services	207
Administration publique	260
Total	846

Rapport ADEME « Préfiguration d'une obligation de recyclage pour les producteurs de déchets de papiers graphiques Synthèse. Septembre 2013 - Source : Estimation Research, Development & Consulting

Comme nous le soulignons précédemment, le gisement potentiel total de papier est évalué par la COPACEL<sup>10</sup> à 3,586 Mt en 2013 pour l'usage graphique. Or, la quantité totale de produits graphiques collectés en 2011 s'est élevée, selon les données 2011 de l'ADEME, à 3,06 Mt (soit 1,45 Mt par la collecte des ménages<sup>11</sup> et 1,61 Mt par les circuits industriels<sup>12</sup>).

Ainsi, une part importante du gisement « post-consommateur », qu'il provienne des ménages ou des entreprises, échappe à toute collecte. Il existe donc une marge importante d'amélio-

ration de la collecte. Pour ce faire, il est tout d'abord nécessaire d'identifier la provenance et de caractériser le gisement.

### Le gisement « post consommateur » du papier graphique issu des entreprises

Hors désarchivage, il est estimé par l'ADEME à 846 kT/an en 2011.

La part collectée est estimée à 433 kT/an, dont 194 kT/an en mélange avec les ménages. Le gisement restant potentiellement collectable s'élève à 413 kT/an. Selon l'ADEME, 300 kT

9 – ADEME « Préfiguration d'une obligation de recyclage pour les producteurs de déchets de papiers graphiques » Synthèse – septembre 2013.

10 – COPACEL, *Rapport annuel* - 2013.

11 – L'ADEME ajoute qu'une part importante, de l'ordre de 650 kT/an est opérée par le circuit industriel.

12 – Cf Figure 3 : Répartition des quantités en collecte séparée (hors verre).



de collectes de bureau et 360 kT de désarchivage, déstockage ont été collectés par le circuit industriel en 2011<sup>13</sup>.

Le taux de recyclage est estimé par l'ADEME à 15 % **soit 100 kT sur 650 kT pris en charge par les collectivités**<sup>14</sup>. **En outre, il s'agit de papiers mélangés aux emballages plus difficiles à trier et par conséquent le coût du tri est augmenté.**

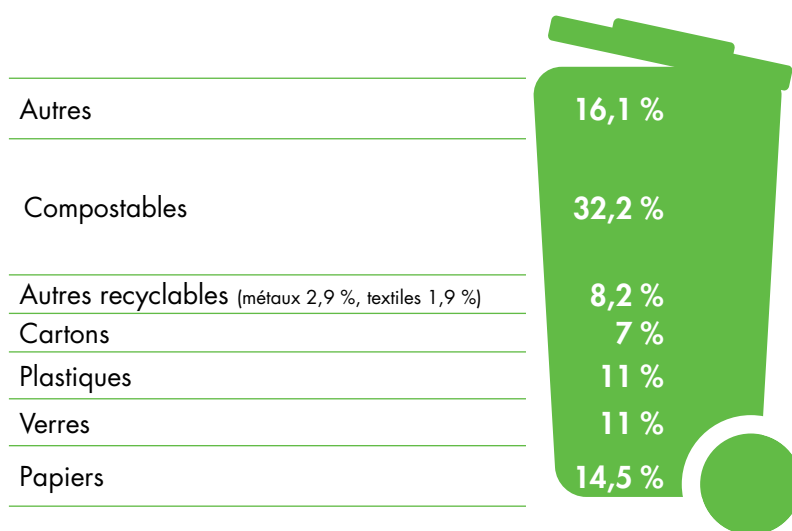
En dehors du service public de gestion des déchets, les gisements « post-consommateur » provenant des activités industrielles, commerciales ou administratives peuvent être collectés par des entreprises spécialisées dans la collecte et le tri, comme nous le détaillerons plus loin.

### Le gisement « post consommateur » du papier graphique issu des ménages

Ainsi, la collecte « post-consommateur » recouvre essentiellement la collecte séparative des ménages, opérée par les collectivités territoriales, en direct ou par convention de délégation avec les entreprises industrielles du secteur récupération.

Cependant, le tonnage de papier graphique perdu dans les ordures ménagères résiduelles ajouté aux papiers non triés collectés dans les collectes privées de déchets industriels non dangereux (DIND) était estimé par l'ADEME à 1,64 Mt en 2011<sup>15</sup>. Le papier représente 49 % du contenu de nos poubelles, hors verre, et 28 à 35 % du volume total selon le rapport COTTEL - CHEVROLLIER de septembre 2013<sup>16</sup>.

Figure 2 – composition des déchets des ménages<sup>17</sup>



13 – ADEME - *Papiers graphiques en France* – données 2011 de mise sur le marché de déchets générés - 2012.

14 – *Convention d'engagement volontaire des acteurs professionnels et des partenaires institutionnels de la collecte et du recyclage des papiers de bureau*, 6 février 2012.

15 – Cf. Figure 3 : Répartition des quantités en collecte séparée (hors verre).

16 – COTTEL Jean-Jacques et CHEVROLLIER Guillaume, *Rapport parlementaire d'information sur la gestion des déchets dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs (dites « filières REP)*, 10 septembre 2013.

17 – ADEME, *Campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères : que trouve-t-on aujourd'hui dans nos poubelles?* Résultats de la campagne MODECOM 2007-2008.



## L'organisation de la collecte

### Fonctionnement du service public de gestion des déchets des ménages

#### Compétences et organisation

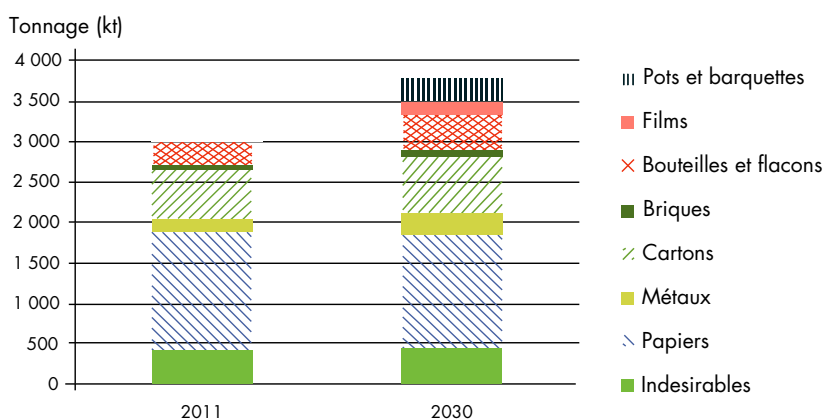
Les communes sont compétentes en matière de la collecte et de traitement des déchets des ménages<sup>18</sup> et peuvent également assurer la gestion des déchets « assimilés »<sup>19</sup>. Elles peuvent également confier la responsabilité du traitement et de transport aux départements. Pour ce faire, le maire fixe les modalités de la collecte, et notamment de la collecte sélective, par le biais du règlement de collecte, et peut imposer la séparation de certaines catégories de déchets, notamment du papier<sup>20</sup>.

Selon le Cercle national du recyclage, 97 % de la population française était couverte par

un dispositif de collecte en 2011<sup>21</sup>. La collecte s'effectue, pour les papiers issus des ménages, selon le site Ecofolio<sup>22</sup>, à **67 % en porte-à-porte** (contenant installé près de chaque habitation et collecté par les services municipaux) et à **33 % en apport volontaire** (conteneurs dans lesquels les habitants sont invités à déposer leurs déchets recyclables). Or, l'apport volontaire permet de rationaliser les émissions de CO<sub>2</sub> lors des opérations de collecte davantage massifiées. Il permet une réduction des boucles et une diminution du transport.

Les papiers issus de l'apport volontaire sont collectés à 57 % en bi-flux (les papiers sont collectés avec tous les autres emballages recyclables, sauf le verre) et à 43 % en tri-flux (les papiers sont collectés séparément des autres flux de collecte ou avec les autres emballages en carton).

Figure 3 – Répartition des quantités en collecte séparée (hors verre)<sup>23</sup>



18 – En application de l'article L 2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

19 – Article L2224-15 du CGCT.

20 – Article L2224-16 du CGCT.

21 – CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE, *Rapport relatif à l'observatoire des filières REP en interaction avec le service public de gestion des déchets 2008-2011*, janvier 2014.

22 – ECOFOLIO : <http://www.ecofolio.fr/les-papiers/le-tri-des-papiers/de-la-poubelle-au-bac-de-recyclage>

23 – ADEME, *Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier dans le service public de gestion des déchets*, mai 2014.





Figure 4 – Collecte séparative de produits graphiques<sup>24</sup>

<b>Total collecte séparative produits graphiques (en kilotonnes)</b>	<b>3 060</b>
<b>Total collecte ménages</b>	<b>1 450</b>
<b>Total circuit industriel</b>	<b>1 610</b>
Dont	
Déchets de fabrication	450
Rebuts invendus...	500
Collectes de bureau	300
Désarchivage, déstockage et divers	360

### Comparaisons européennes

Quel que soit le mode de collecte, en porte à porte ou en apport volontaire, la proportion des papiers graphiques collectés séparément atteint 48 % en France<sup>25</sup>, à comparer aux 59 % de la Belgique, 64 % de l'Espagne, 69 % du Royaume-Uni, 72 % de la Suède et 75 % de l'Allemagne. La proportion restante se retrouve dans les ordures ménagères.

La collecte des fibreux prédomine ailleurs qu'en France où la collecte séparée est majoritairement multi-matériaux. C'est notamment le cas en Belgique, Allemagne, Espagne et Portugal. En Suède, une collecte spécifique pour journaux et magazines a été mise en place.

### Éléments de prospective

L'ADEME<sup>26</sup> estime que le volume de papiers graphiques collectés séparément devrait baisser de seulement 4 % entre 2011 et 2030, la baisse de la consommation de 25 %, et 62 % pour la presse payante sur papier journal, étant

compensée par une amélioration du geste de tri<sup>27</sup>. Toutefois, compte tenu de l'extension de la collecte séparée aux pots, barquettes et films, la réduction de la proportion des papiers graphiques dans le système public de gestion des déchets (SPGD) entre 2011 et 2030 serait comprise entre 56 % et 42 % en 2030.

### Le volet économique : coût et financement de la collecte

Ecofolio évalue, sans les aides, le coût de gestion des papiers pour une collecte en porte-à-porte en mélange, qui concerne 57 % de la population, à 500 € environ la tonne, pour une collecte en porte-à-porte en flux dédié à 200 € environ la tonne et pour une collecte en apport volontaire en flux dédié à 100 € environ la tonne. Le coût de traitement, qui est de l'ordre d'un milliard d'euros, n'est pris en charge qu'à hauteur d'à peine 20 % par les metteurs en marché selon le rapport COTTEL- CHEVROLLIER<sup>28</sup>.

24 – ADEME, *Papiers graphiques en France* – données 2011 de mise sur le marché de déchets générés – 2012.

25 – ECOFOLIO, « *Benchmark européen de l'économie de gestion des déchets papiers* », version publique, réalisée par Bio Intelligence Service, octobre 2012.

26 – ADEME, *Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier dans le service public de gestion des déchets*, mai 2014.

27 – Cf. Figure 3 : Répartition des quantités en collecte séparée (hors verre).

28 – COTTEL Jean-Jacques et CHEVROLLIER Guillaume, *Rapport parlementaire d'information sur la gestion des déchets dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs (dites « filières REP*), 10 septembre 2013.



Cependant, l'exemple du SIRDOMDI<sup>29</sup>, dont les responsables ont été rencontrés par la mission, démontre les possibilités de réduction de coût en mettant en place des bornes d'apport volontaire pour papiers, journaux et magazines, amorties en cinq ans. En 2013, le coût de la collecte s'élevait ainsi à 44 €/t.

Ecofolio a également évoqué devant la mission l'exemple du département de la Mayenne. Ce dernier a mis en place une collecte des papiers très majoritairement en apport volontaire avec un coût négatif et une performance proche de 30 kg par an et par habitant, sans que cela affecte l'équilibre économique des emballages dont le coût de gestion est nul.

Mais de son côté, le CCFI s'interroge sur l'équilibre économique du tri. Certains pays, tel que la Finlande, ont choisi de ne pas recycler le papier des particuliers<sup>30</sup>. Le tri à la source lui apparaît essentiel pour rendre le papier recyclé plus compétitif. Il justifie le choix du changement de modèle de collecte.

Pour financer la collecte, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : c'est un Impôt local entendu comme une taxe de salubrité publique et basé sur le foncier bâti. Le montant payé par les

usagers du service n'est pas lié à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel mais à la valeur du logement ou du local. Aussi, son impact est moindre sur la prise de conscience par les acteurs du territoire de l'intérêt d'une réduction de la production des déchets.

- *A contrario*, la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères (REOM) est liée au service rendu et ne relève que d'une logique économique. En effet, l'utilisateur paie en fonction de son utilisation du service. Il s'agit donc d'un impôt plus équitable et plus transparent que la TEOM. Cependant, la REOM ne reflète pas la quantité de déchets réellement produite, d'où la possibilité d'y joindre une redevance incitative.

- La redevance incitative est une REOM dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur. Elle s'inscrit dans une logique de prévention et de valorisation des déchets, et permet de responsabiliser les producteurs.

- À côté de cela, il existe une « redevance spéciale », obligatoire depuis 1993, mais n'étant pas appliquée partout. Elle est par ailleurs différenciée entre les particuliers et les entreprises.

---

29 – Syndicat de collecte des ordures ménagères de la région de Beaupréau.

30 – Voir annexe 2 : Audition du 18 mars 2014.



## LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale doit être instituée par les collectivités qui :

- n'ont pas institué la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) ;
- assurent la collecte et le traitement de déchets non ménagers (des entreprises ou des administrations) « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières »<sup>31</sup> ;
- pour ces déchets, la collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public (caractéristiques et quantités de déchets, définition des sujétions techniques particulières). Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets pour les commerçants et artisans (ou autres producteurs de déchets non ménagers), la collectivité doit leur faire payer la redevance spéciale. La collectivité doit toutefois être attentive à respecter les règles de la concurrence et à ne pas prendre de risques financiers trop importants pour assurer un service à d'autres que des ménages.

L'institution de la redevance spéciale est **obligatoire** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 [loi du 13 juillet 1992<sup>32</sup>, codifiée à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales]. Malgré son caractère obligatoire, la redevance spéciale n'est actuellement pas toujours appliquée.

Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une **rémunération du service public** rendu par la collectivité (collecte et traitement). Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets<sup>33</sup>.

## Des pistes d'amélioration de la collecte

### Un gisement à exploiter : les papiers de bureau

Comme précisé précédemment, le gisement de papier graphique perdu dans les ordures ménagères et les déchets industriels non dangereux est significatif. Il était estimé par l'ADEME à 1,64 Mt en 2011<sup>34</sup>. Or, il est précisé sur le site du MEDDE<sup>35</sup>, que la collecte et le tri du papier de bureau nécessitent en moyenne un emploi pour 1 000 tonnes, forcément non délocalisable.

### La collecte des papiers de bureau des entreprises

Le taux de collecte pour recyclage des papiers de bureau reste assez faible, 15 % selon le site d'Ecofolio. Deux actions sont entreprises pour mieux collecter le gisement.

Une convention d'engagement volontaire a été signée le 6 février 2012<sup>36</sup> avec pour objectif de collecter et valoriser, pour la fin 2015, un flux additionnel de 200 000 tonnes par an de papiers bureautiques issus de bureaux. Il s'agissait également de permettre prioritairement le maintien et le développement de la filière française de recyclage des papiers et

31 – Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2224-14.

32 – Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement, JORF n° 162 du 14 juillet 1992 page 9461.

33 – Source ADEME – Financement du service public d'élimination des déchets.

34 – ADEME - *Papiers graphiques en France* – données 2011 de mise sur le marché de déchets générés - 2012.

35 – Article de la DGPR, Le recyclage des papiers de bureau : un enjeu économique et écologique, 4 juillet 2012.

36 – *Convention d'engagement volontaire des acteurs professionnels et des partenaires institutionnels de la collecte et du recyclage des papiers de bureau*, 6 février 2012.



cartons. Outre la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, l'engagement a été signé par les représentants des différents acteurs de la filière : utilisateurs, entreprises de ménage, entreprises chargées de la collecte et du tri, maires, papetiers...

La mission a participé aux dernières réunions du comité de suivi qui se sont déroulées les 6 février et 15 mai 2014. Le bilan était fin 2013 de + 60 000 t par an, soit à mi-parcours, une progression apparemment insuffisante pour atteindre l'objectif.

Il s'agit d'un flux qui sera mélangé en l'absence de captage à la source. L'effort est assuré par les entreprises spécialisées dans la collecte des déchets d'entreprises de bureau, qui constatent une progression de la collecte des papiers bureautiques. RECY'GO affiche une collecte de l'ordre de 13 000 tonnes entre fin 2012 et début 2014, et le réseau ALLIANCE PAPIERS revendique quant à lui une progression de 3,4 % pour ce qui est des papiers de bureau.

En outre, Veolia et l'association « ELISE » (économie sociale et solidaire) ont conclu un partenariat relatif à l'augmentation de la collecte des papiers de bureaux (+ 50 000 tonnes en 5 ans, 10 000 t ont été réalisées ; 5 nouveaux sites ouverts en 2013 par ELISE)<sup>37</sup>.

De son côté, Ecofolio a mis en place, dans le cadre de son nouvel agrément, un barème de

soutien majoré pour les papiers bureautiques à 88 €/t. Il est cependant trop tôt pour évaluer réellement l'effet de cette mesure sur l'augmentation de la collecte des papiers bureautiques auprès des assimilés.

Dans la même optique, la DGPR prépare un décret relatif à l'obligation générique de tri des déchets des activités économiques, pour les 4 grands flux que sont le papier, les plastiques, les métaux et le verre. Le projet de décret s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du plan déchets 2020. Il figure sur la feuille de route « Économie circulaire » de la conférence environnementale de septembre 2013. La mesure serait imposée progressivement sur une durée de cinq ans, d'abord pour les entreprises de 200 salariés, puis 100, puis 50, jusqu'à 20 salariés. Elle permettrait d'accélérer la récupération du gisement de papier de bureau.

L'amélioration des taux de collecte des papiers de bureau nécessite une coordination avec les entreprises de nettoyage. Pour celles-ci, l'augmentation du nombre de corbeilles augmente le nombre manipulations et réduit la productivité<sup>38</sup>. Chaque prestation doit être précédée d'une étude. La FEP évoque l'idée de constituer des rapprochements entre collecteurs et entreprises de propreté.

L'arrivée récente de ces entreprises de l'ESS et de PME semble impacter le mode de fonctionnement des entreprises de nettoyage.

37 – Voir annexe 2 : Compte-rendu de la réunion du Comité de suivi CEV du 6 février 2014.

38 – Voir annexe 2 : Audition de la FEP du 1<sup>er</sup> avril 2014.



### Grenwishes

La société **Grenwishes** a été créée en 2009. Elle emploie 23 salariés dont certains en insertion mais sans entrer dans le statut des ESAT. La société s'est fixée pour règle de n'embaucher que des stagiaires ou des CDI.

Elle offre une prestation de service dans le secteur de la gestion des déchets issus des activités de bureaux. Elle propose aux entreprises, notamment pour leurs sièges sociaux (DANONE, BNP, MICROSOFT...), des organisations adaptées pour la collecte des flux séparés. Pour certains appels d'offres, GREENWISHES s'associe aux grands groupes.

La prestation comporte l'information du client sur la destination de ses propres déchets. Une application informatique a été développée à cet effet (registre de suivi des déchets). La rémunération de GREENWISHES s'appuie sur des forfaits mensuels<sup>39</sup>.

### A.L.I.S.E. Ateliers

Association Ligérienne d'Insertion Sociale par l'Emploi est une entreprise d'insertion de la région Pays de la Loire qui se positionne sur des missions telles que l'enlèvement des matières recyclables, la destruction d'archives, le nettoyage des locaux

L'association intervient pour la collecte du papier sur l'Université d'Angers qui rassemble 25 000 personnes sur le site et où deux collectes sont pratiquées par semaine. Un travail pédagogique est assuré auprès des unités de formation et de recherche (UFR) où une personne est mandatée pour garantir la qualité du papier et du tri (effectué à la source par les personnes sur site). L'université a mis en avant des **clauses d'insertion** (IAE) au titre du marché public qu'elle offrait. L'expérience réussie avec l'Université d'Angers a permis à A.L.I.S.E. Ateliers d'étendre son activité sur le centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers. Il n'existe toutefois pas de clauses sociales spécifiques stipulées dans le marché public publié par le CHU. En outre, les infrastructures étaient à la charge de l'opérateur, qui devait en supporter le coût<sup>40</sup>.

Des entreprises, notamment les PME, se positionnent sur le marché de la collecte et du tri des déchets d'activités de bureau des entreprises.

### Le petit plus

Le petit plus est une entreprise adaptée, c'est-à-dire à l'intérieur de laquelle 80 % des collaborateurs sont en situation de handicap. Il s'agit d'une entreprise filiale de PLUS QUE PARFAIT, entreprise de propreté fondée en 2005. Le PETIT PLUS emploie 15 salariés.

La société est positionnée sur le tri à la source de l'ensemble des déchets produits par les activités de bureau des entreprises. Elle procède au désarchivage, à la destruction de documents confidentiels, à l'installation et à la gestion d'unités de tri sur site.

Elle exploite un centre de tri<sup>41</sup> à Blanc-Mesnil (93). Le concept répond aux standards rencontrés au Canada où les centres d'activités adaptées au handicap sont très industrialisés. 50 t de papier de bureau trié sortent de l'atelier chaque mois.

Chaque contrat est précédé d'une période d'études comparative des modes de tri proposés avec le client. Au final, ses coûts sont toujours réduits et les différents flux de déchets triés à la source, dont le papier graphique, sont de meilleure qualité et peuvent être massifiés<sup>42</sup>.

Il s'agit d'entreprises prestataires de services, dynamiques et innovantes, qui font précéder chaque contrat d'une période d'études comparatives avec le client.

39 – Voir annexe 2 : Audition du 20 mai 2014.

40 – CF Annexe 2 : audition du 7 février 2014.

41 – Usine dite de valorisation - 19 Avenue Albert Einstein à Blanc-Mesnil.

42 – CF Annexe 2 : Audition du 13 mai.



## LE DÉSARCHIVAGE

Le désarchivage s'applique aux opérations ponctuelles consistant à éliminer des documents à l'issue d'une durée de conservation prédéfinie par l'entreprise pour des raisons légales ou d'organisation propre.

Il se différencie du déstockage qui consiste, toujours pour des opérations ponctuelles, d'éliminer des documents non-conformes ou devenus obsolètes, des dépliant par exemple.

Dans ses données 2011, l'ADEME évalue le gisement à 360 kT/an<sup>43</sup>.

### Fiscalité des entreprises et captation du gisement

Les entreprises qui décident de payer un prestataire pour collecter leurs papiers de bureau payent également la TEOM. Selon la FEDE-REC, la TEOM peut ainsi apparaître un frein au développement de la collecte des papiers de bureau des PME et TPE des agglomérations. Son remplacement par la redevance spéciale permet une exonération pour les entreprises qui font collecter leurs papiers de bureau<sup>44</sup>. En Espagne, elles sont exonérées de la taxe municipale si elles peuvent le justifier<sup>45</sup>.

Les remarques d'Ecofolio sur la nécessité de clarifier le champ du service public local de gestion des déchets ménagers vont également dans ce sens.

#### Une responsabilité au contour juridique flou

Ecofolio estime qu'il existe un flou juridique sur la responsabilité respective des acteurs publics et privés qui freine le développement de la collecte sélective de ces flux. Les PME et TPE pâtiraient, à cause de cette zone grise, d'un niveau de service en moyenne très inférieur à celui offert aux ménages. Une grande part du gisement des papiers de bureau échapperait à une collecte sélective en vue du recyclage. Ecofolio préconise une massification organisée sous l'égide du service public permettant le développement d'un service efficace et à coût maîtrisé.

La redevance incitative apparaît être un bon levier pour améliorer la captation du gisement. Elle peut toutefois induire des effets pervers (ex : tourisme des ordures à la frontière belge). Le Cercle National du Recyclage (CNR) relève cependant une méconnaissance de certaines communes sur son caractère non obligatoire<sup>46</sup>.

Il se trouve qu'une part significative des papiers de bureaux issus de PME est collectée par les collectivités territoriales. Ecofolio attire l'attention de la mission sur la nécessité de clarifier le champ du service public local de gestion des déchets ménagers.

Dans le Maine-et-Loire, la redevance incitative a été instaurée par le SIRDOMDI en 2011 avec une part fixe de 60 % et une part variable de 40 %, les tarifs étant différents entre particuliers et professionnels. Sa mise en place a entraîné une baisse de la collecte de déchets de 30 % (de 15 664 t d'OM en 2008 à 10 100 t en 2013). Pour le papier, le syndicat note une baisse régulière du tonnage depuis la mise en œuvre de l'éco-contribution. Le ratio de 30 kg/habitant reste cependant supérieur à la moyenne nationale de 22 kg/habitant en 2011.

43 – ADEME, *Papiers graphiques en France – données 2011 de mise sur le marché de déchets générés* – 2012.

44 – Par un arrêt du 31 mars 2014, le Conseil d'État a rejeté le pourvoi du ministre du Budget formé contre plusieurs jugements du tribunal administratif de Lille qui avaient donné raison à la société Auchan en la déchargeant de la cotisation de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2008.

45 – Voir annexe 2 : Audition ASPAPEL du 6 mai 2014.

46 – Voir Annexe 2 : Audition du 11 mars 2014.



## Sensibiliser, montrer l'exemple

### Sensibilisation des producteurs de déchets, ménages, PME... à l'effort de tri à la source

Ecofolio observe une évolution positive du geste de tri en France. L'éco-organisme le relie à la progression du taux de recyclage de 47 à 49 % entre 2012 et 2013. Elle est cohérente avec le comportement des Français relevé par le CREDOC<sup>47</sup>. En 2010, 69 % des Français mettaient systématiquement de côté les papiers journaux contre 37 % en 1988 et 65 % en 2006.

Les divers intervenants rencontrés par la mission estimaient essentiel de sensibiliser la population aux gestes de tri. Ainsi, selon l'ADEME, le tri à la source des déchets d'emballages et de papiers graphiques constitue une composante fondamentale des filières de collecte, tri et recyclage, indispensable pour atteindre l'augmentation recherchée des quantités de déchets recyclés et de la qualité de la matière obtenue. La Mairie de Paris, quant à elle, identifiait les enfants comme levier de sensibilisation<sup>48</sup>. De plus, les intervenants conseillaient vivement la mise en place d'une filière de collecte cohérente, sans risque de mélange aval des catégories triées en amont. Ces pratiques sont effectivement susceptibles de décourager les personnes vertueuses.

Pareillement, le guide de l'achat public éco-responsable pour l'achat de papier à copier et de papier graphique, approuvé par la commission technique des marchés le 8 décembre 2005, conseillait, outre la mise en place d'un système de tri et l'établissement d'un contrat de collecte sélective, la formation du personnel d'entretien et la sensibilisation des agents.

## Politique RSE/RSO

Les quelques rapports annuels de RSE ou de développement durable analysés montrent la volonté affichée de progresser dans la récupération du papier graphique, par exemple l'objectif de 55 % en 2015 pour BNP PARIBAS et de 100 % du papier interne usagé collecté recyclé fin 2014 pour le Crédit Agricole<sup>49</sup>.

De même, Pôle emploi a pour objectif que 75 % de ses sites soient équipés en recyclage de papier fin 2012 et que l'ensemble des déchets recyclables soient recyclés ou valorisés fin 2014<sup>50</sup>.

## Exemplarité de l'État

Un objectif de 60 % de recyclage du papier blanc en 2008 avait déjà été fixé aux administrations publiques de l'État par la Stratégie nationale de développement durable 2003-2008 (programme d'action « État exemplaire »).

Des actions sont en cours. Un diagnostic a été réalisé à la demande du Premier ministre le 31 mai 2013. Le délégué interministériel au développement durable est chargé du suivi et de la mise en œuvre de l'engagement annuel. Pour les ministères et administrations ayant effectué le recensement (Affaires étrangères, Agriculture, Conseil d'État, Écologie, Intérieur, Santé, Travail) 38 % des sites ou services d'administration centrale et des services déconcentrés ont mis en place un tel dispositif.

Il existe donc de fortes marges de progrès pour un gisement évalué en 2011 à 260 kT/an de papier de bureau.

Le projet de nouvelle circulaire État exemplaire 2014-2020, fixe pour 2016 l'objectif cible de

47 – CREDOC. Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français », étude pour l'ADEME, juin 2010.

48 – Voir annexe 2 : audition du 12 mars 2014.

49 – WWF et RIPOSTE VERTE - *L'évaluation de la politique papier de 50 grandes entreprises françaises – PAP 50*, étude 2013.

50 – Voir annexe 2 : audition du 11 mars 2014.



60 % des postes de travail équipés d'une solution de collecte sélective. S'agissant de la gestion de sa fin de vie, le projet de plan prévoit de :

- Mettre en place des systèmes de collecte sélective individuels et collectifs par étage et mobiliser les agents pour un tri efficace des papiers usagés en vue de leur recyclage. Informer les agents des résultats du tri effectué, estimation ou quantification, par an, des quantités de papier collecté pour recyclage.
- Mettre en œuvre les clauses relatives au circuit des papiers et à leur valorisation intégrées dans les marchés de nettoyage et/ou collecte des déchets.
- Diffuser ces mêmes clauses dans les conventions de syndic ou baux de location pour les services concernés.

### Améliorer la gestion de l'ensemble du système de collecte, d'amont en aval

#### Optimisation et harmonisation des consignes de tri

Le besoin de simplification et d'harmonisation des consignes de tri a été évoqué. Selon Ecofolio<sup>51</sup>, seulement 10 millions de personnes bénéficiaient en France de consignes à jour, soit moins de 20 % de la population.

Les propositions de simplifications diffèrent en fonction des intervenants. Le président de l'Institut de l'économie circulaire<sup>52</sup> préconise deux flux pour les ménages, l'un pour les déchets humides et l'autre pour les déchets secs, la FNADE un flux fibreux et un autre

non<sup>53</sup>. En revanche, pour le CTP, il est nécessaire de pousser plus loin le tri à la source en collectant séparément les sortes blanches (réutilisables pour le papier impression et le papier hygiène) des sortes brunes (réutilisables notamment pour le papier pour ondulé).

Selon l'étude prospective de l'ADEME de mai 2014<sup>54</sup> sur la collecte et le tri des déchets d'emballage et de papier, la collecte, selon un schéma séparant, à la source, les fibreux (emballages papiers et cartons et papiers graphiques) d'une part et les non fibreux (emballages en plastiques et métaux) d'autre part, et dans une moindre mesure un schéma papiers graphiques/emballages, peut constituer, sur les territoires où l'implantation des contenants correspondant est envisageable, une organisation pertinente par rapport à une collecte multi-matériaux (emballages, hors verre, et papiers graphiques collectés en mélange).

TRISELEC, la société d'économie mixte chargée de la gestion des déchets de la communauté urbaine de Lille informe que l'apport volontaire n'y représente que 5 % des volumes collectés et qu'au-delà de 100 m, le mode de collecte s'avère peu efficace<sup>55</sup>.

L'ADEME estime que les retours d'expériences sur l'extension des consignes de tri ont mis en évidence qu'une approche conduisant à réaliser toutes les modifications du service de manière concomitante (consigne de tri, contenants, organisation de collecte, tarification) était un gage d'une meilleure compréhension et acceptation par l'habitant et un facteur d'optimisation accrue.

51 – Information d'Ecofolio lors de la présentation au CESE le 17 avril 2014.

52 – Revue Maires de France – cahier central du N° 305 – septembre 2013.

53 – Voir Annexe 2 : Audition du 31 mars 2014.

54 – ADEME, *Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier dans le service public de gestion des déchets*, mai 2014.

55 – Voir Annexe 2 : entretien avec Lille Métropole le 15 mai 2014.





### Réduction du coût de la collecte

Comme explicité plus haut, le coût de la collecte, sans les aides, évolue d'environ 500 €/t pour le porte-à-porte en mélange, à environ 200 €/t en porte-à-porte en flux dédié et à 100 €/t pour l'apport volontaire en flux dédié. L'exemple espagnol renforce l'intérêt de la troisième solution. Avec une couverture complète du pays par des bornes d'apport volontaire, le coût de la collecte revient à 70-90 €/t selon l'ASPAPEL<sup>56</sup>.

### Fréquences de collecte et optimisation de la logistique

À noter la difficulté rencontrée par le SIRDOMDI<sup>57</sup> pour faire passer la fréquence de la collecte en porte à porte des OMR d'hebdomadaire à bimensuelle. La prise de l'arrêté préfectoral permettant de déroger à l'article R2224-23 du CGTC a nécessité plusieurs mois.

Lors de présentation du rapport à mi-parcours devant la CCI 49 à Angers le 24 avril 2014<sup>58</sup>, Veolia propreté a indiqué expérimenter depuis février 2014 la logistique inversée pour le ramassage des emballages cartons avec la Communauté urbaine de Nantes métropole. Le service dénommé « Login waste » (logistique inverse des déchets) permet au commerçant, grâce à une plate-forme logistique créée sur internet, de faire enlever ses cartons et autres emballages quand il le souhaite. Le transporteur optimise sa tournée en chargeant son camion au retour d'une livraison et en développant ainsi une activité complémentaire. Il transporte les vieux cartons jusqu'au centre de tri de Carquefou exploité par Veolia propreté<sup>59</sup>.

Cette organisation tend à montrer la faisabilité d'expériences similaires tentées pour les papiers graphiques par La poste Recy'go.

Sa faisabilité dépend de partenariats parfois difficiles à mettre en place entre fournisseurs et acteurs des déchets<sup>60</sup>.

### Des données dispersées, points de blocage pour la mission

La mission a recueilli des données provenant de sources diverses. Elles apparaissent partagées entre COPACEL, ECOFOLIO, FEDEREC, l'ADEME, les Douanes... La mission a rencontré des difficultés pour pouvoir recouper ces données relatives notamment aux consommations, productions, flux, taux de recyclage par sortes de papier...

Quelques réalisations permettent de regrouper des informations intéressant la filière de recyclage des papiers graphiques. Un observatoire de la proximité, relatif au recyclage des papiers récupérés par les collectivités locales, a été mis en place par Ecofolio<sup>61</sup> en application des engagements accompagnant son dernier agrément en 2013. Il fonctionne en concertation avec les représentants de la FNADE, FEDEREC et REVIGRAPH. Il permet d'un côté de connaître la part des tonnages récupérés par les collectivités locales et recyclés en ou hors de France et de l'autre, la part des tonnages recyclés par tranche kilométrique, de leur lieu de production à leur lieu de recyclage final (X % de 0 à 500 km ; Y % de 500 à 1 000 km ; Z % > 1 000 km).

56 – Voir Annexe 2 : audition du 6 mai 2014.

57 – Voir Annexe 2 : audition du 6 février 2014.

58 – Voir Annexe 2.

59 – Cf. article Ouest-France du 28 février 2014 : « Nantes teste le retour des emballages ».

60 – Voir Annexe 2 : Audition de l'UGAP du 8 avril 2014.

61 – Non accessible sur internet à ce jour.



L'observatoire de la presse (OJD) est l'organisme de référence dans l'expertise du dénombrement des médias imprimés et numériques. Il a pour mission de certifier la diffusion, la distribution, le dénombrement et la fréquentation des médias imprimés et numériques et de tout autre support de publicité. Son organisation professionnelle tripartite regroupe les éditeurs, les annonceurs, et les agences en France. Il a pour objectif de véhiculer une image de crédibilité et de transparence des médias auprès du marché publicitaire

Parallèlement, il existe un projet de Cartographie des flux et des acteurs des papiers de la presse dans le cadre de la mise en place de l'Observatoire économique et environnemental du papier et de la presse liée à la convention d'engagement volontaire du 17 juillet 2013.

Lors de son audition, Yves LEGRAIN, conseiller au CESE<sup>62</sup>, suggérerait que les données des adhérents des CCI sur les volumes et flux de matières soient reprises par l'ADEME afin d'assurer une bonne visibilité de l'ensemble des activités de la filière. Une articulation entre le niveau régional et le niveau national resterait cependant à définir.

## VALORISER LES RESSOURCES PAR LE TRI

### Liste des acteurs auditionnés

- ADEME – Angers (49) - 24 février 2014
- AMORCE – Villeurbanne (69) - 8 avril 2014
- Angers Loire Métropole - Angers (49) - 25 février 2014
- Assemblée des départements de France (ADF) – Paris (75) - 13 mars 2014
- Association Espagnole de Fabricants de pâte, Papier et Carton (ASPAPEL) – Madrid - 6 mai 2014
- Ateliers du Bocage (Les) – Le Pin (79) - 13 mars 2014
- BOUZOU Nicolas – Paris (75) - 6 mai 2014
- Cabinet du ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la communication – Paris (75) - 27 février 2014
- Cercle National du Recyclage - Lille (59) - 11 mars 2014
- CGPME – Puteaux (92) - 9 avril 2014
- Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire - Angers (49) - 24 février 2014
- Commissariat général au développement durable (CGDD) Ministère de l'écologie, du développement durable net de l'énergie - La défense (92) - 13 mai 2014
- Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) - Strasbourg (67) - 14 mai 2014
- COPACEL - Paris (75) - 18 mars 2014
- Cyclethique – Strasbourg (67) - 6 mai 2014
- DIDIER Éveline – Sénatrice de Meurthe-et-Moselle – Paris (75) - 2 avril 2014
- Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) - Ivry-sur-Seine (94) - 27 février 2014
- Ecofolio – Paris (75) - 27 février 2014

62 – Voir annexe 2 : audition du 19 février 2014.



- ESAT Foyer de Landivisiau « Les Genêts d'Or » - Landivisiau (29) - 6 mai 2014
- Fédération des entreprises de propreté et services associés (FEP) – Villejuif (94) - 1<sup>er</sup> avril 2014
- FEDEREC – Paris (75) - 11 et 18 mars 2014
- FNADE – Nantes (44) - 31 mars 2014
- Greenwishes – Gennevilliers (92) - 15 mai 2014
- La Poste/Recy'go – Paris (75) - 6 mars 2014
- Lille Métropole – Lille (59) - 15 mai 2014
- ORSENNA Erik – Paris (75) - 15 avril 2014
- PAPREC - Paris (75) - 18 mars et 25 avril 2014
- SITA - SUEZ Environnement – La Défense (92) - 19 mars 2014
- UPM – La Chapelle-Darblay – Grand-Couronne (76) - 21 mars 2014
- Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) – Paris (75) - 1<sup>er</sup> avril 2014
- RESEAU ALLIANCE PAPIER via La Feuille d'Érable - Rennes (35) - 11 mars 2014
- SYCTOM - Paris (75) - 1<sup>er</sup> avril 2014
- Plus que Parfait/Le Petit Plus - Saint-Denis (93) - 13 mai 2014
- Pôle Emploi – Paris (75) - 11 mars 2014
- Syndicat de collecte des ordures ménagères de la région de Beaupréau (SIRDOMDI) - Beaupréau (49) - 7 février et 25 avril 2014
- VEOLIA/ELISE - Wambrechies (59) - 12 mars 2014
- Ville de Paris - Mairie de Paris - Direction de la propreté et de l'eau - Paris (75) - 12 mars 2014

## Description de l'activité

Le tri des déchets d'emballages et de papiers graphiques est une étape intermédiaire entre la collecte des déchets et l'utilisation de matières premières secondaire par l'industrie.

Ces matières constituent notamment une part prépondérante de l'approvisionnement des industries papetières. Ces apports constituent un facteur de stabilité des prix et de régularité d'approvisionnement pour l'industrie. Ainsi, l'optimisation de la préparation de la matière en vue du recyclage tend à devenir l'objectif majeur de la fonction de tri, passant d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources<sup>63</sup>.

Les qualités demandées sont définies par la norme NF EN 643<sup>64</sup> qui précise notamment le taux de matières indésirables.

Le contenu des bacs est collecté par les services municipaux ou des entreprises industrielles (cf. § 1 du chapitre sur la collecte). Ensuite, les papiers, souvent mélangés à d'autres déchets, sont transportés vers les centres de tri où ils sont séparés des autres déchets. Déchargés, contrôlés puis stockés, les papiers subissent plusieurs étapes successives de tri à l'issue desquelles est récupérée la matière première qui, après contrôle qualité, partira ensuite dans les usines de recyclage.

Dans un centre de tri, les opérations de réception, de stockage amont et de tri en flux différenciés sont suivies éventuellement d'un déchiquetage avant mise en balle, stockage et chargement vers les utilisateurs aval. L'opération de tri peut être précédée de préparation éventuelle, telle que le découpage de bobines.

63 – ADEME, *Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier dans le service public de gestion des déchets*, mai 2014.

64 – Cf. Encadré sur la norme EN 643 page 69.



### Le centre de tri de Nanterre

Le Centre de tri exploité par le SYCTOM à Nanterre (92) reçoit les déchets issus de la collecte sélective. Un premier tri manuel permet d'écartier les gros refus. Le tri automatique sépare les éléments creux des éléments plats. Il est suivi d'un deuxième tri manuel pour les éléments plats<sup>65</sup>.

Le tri peut être manuel ou automatique.

Enfin, une traçabilité est assurée afin d'identifier l'ensemble des lots et de les suivre. Elle est également nécessaire pour l'attribution des aides par les éco-organismes.

Les centres de tri nécessitent de l'espace, notamment pour les stockages amont et aval.

### Le centre de tri de Gennevilliers

Ainsi, celui dédié au papier qui a été inauguré par Veolia à Gennevilliers le 23 mai 2014 occupe 2,6 ha pour une capacité de 130 000 tonnes de papier et cartons/an (670 t/j). La partie couverte occupe une superficie de 9 000 m<sup>2</sup> pour deux chaînes de tri, l'une pour les basses sortes et l'autre pour les belles sortes chutes d'imprimerie, archives... et les stockages<sup>66</sup>.

Les installations fonctionnent en flux tendu et leurs capacités de stockage sont limitées à environ deux semaines.

Les centres de tri sont parfois intégrés aux papeteries. C'est le cas en Angleterre où les activités de récupération appartiennent aux papetiers<sup>67</sup>. La Société Générale évoquait le 8 avril 2014 le cas de l'entreprise allemande STEINBESS. La mission a visité le centre de sur-tri exploité par UPM à La Chapelle-Darblay.

### État des centres de tri en France

En France, les centres de tri sont nombreux et peu automatisés pour ce qui concerne les vieux papiers selon le livre blanc ASTERES/Ecofolio<sup>68</sup> d'août 2013. En 2011, 244 centres de tri ont trié 2,884 Mt de papiers avec une moyenne unitaire de 11 820 t. Le secteur du tri est appelé à se concentrer et à s'automatiser davantage. Ecofolio rappelait que le différentiel est significatif avec l'Allemagne où seulement 80 centres de tri sont exploités pour un gisement plus de deux fois supérieur.

Le CTP insiste sur la vétusté des centres de tri dont une proportion ne peut séparer les papiers des corps creux.

65 – Voir Annexe 2 : Visite du Syctom – Nanterre (92) – 1<sup>er</sup> avril 2014.

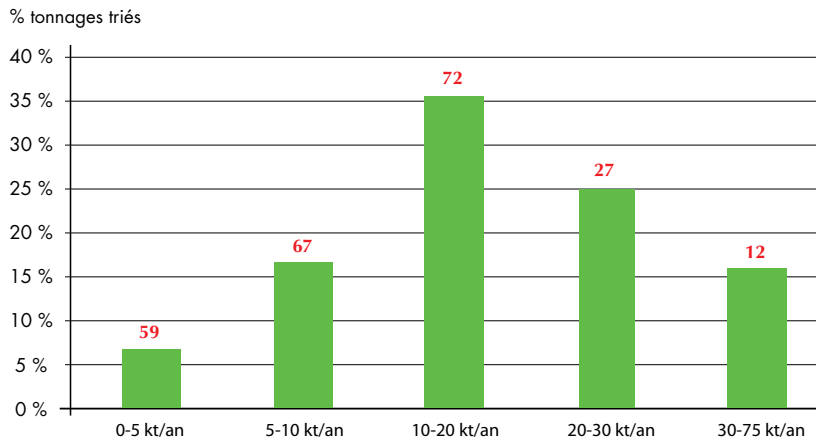
66 – Voir Annexe 2 : visite de l'usine Federec – Gennevilliers - 18 mars 2014.

67 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine Smurfit Kappa – Biganos (33) - 28 mai 2014.

68 – BOUZOU Nicolas et HUBERT Juliette, Livre Blanc : Économie circulaire : vers un nouveau modèle économique. Application à la filière des papiers graphiques – Asterès pour Ecofolio - août 2013.



Figure 5 – Répartition des centres de tri en France en 2013<sup>69</sup>



## Le coût du tri en France

Une information sur les coûts est donnée par l'AFDPE<sup>70</sup> :

### France-Allemagne : comparaison

Actuellement, la majorité des tonnages transite en France dans des centres de tri de petite et moyenne taille couvrant, en moyenne, une population de 200 000 habitants pour un coût de 150 à 200 € la tonne. Par comparaison, en Allemagne (tout en ayant bien sûr conscience de nos écarts démographiques), certains centres de tri dédiés spécifiquement aux papiers couvrent jusqu'à 3 millions d'habitants pour un coût de 20 à 30 €/tonne.

Pour sa part, le SIRDOMDI affiche un coût de collecte et de tri pour la sorte 1.11 (papiers graphiques triés, pour désencrage) de 66 € HT/t.

Les prix diffèrent en fonction des sortes triées. A part quelques exceptions, exemple du SIRDOMDI ci-dessus, le coût de la collecte et du tri ne couvre pas celui du prix de vente du papier. En effet, le relevé de prix de la COPACEL<sup>71</sup> du 27 février 2014 donnait pour les prix d'achat en février 2014 :

- entre 95,8 et 99,90 €/t pour la sorte 1.05 (ondulé récupéré) ;
- entre 92,91 et 99,68 €/t pour la sorte 1.11 (papiers graphiques triés, pour désencrage) ;
- entre 121,26 et 130,63 €/t pour les sortes 2.5/2.06 (papiers de bureau triés/archives couleur) ;
- entre 309,35 et 329,86 €/t pour la sorte 3.17 (rognures blanches).

69 – ADEME, État des lieux du parc des centres de tri de recyclables secs ménagers en France, mars 2013.

70 – Voir Annexe 2 : Audition du 12 mars 2014.

71 – Annexe 13 : Tableau des relevés de prix de la COPACEL.



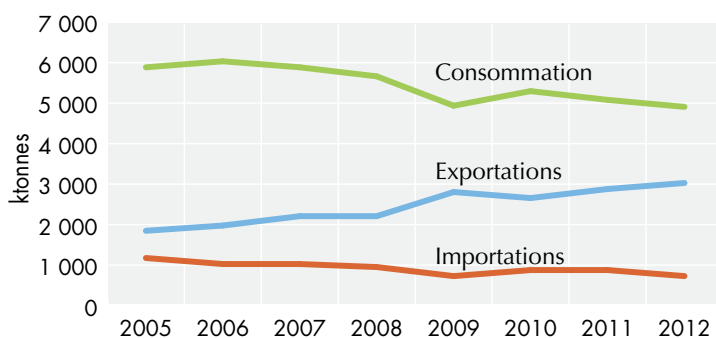
## Le taux de collecte

Selon le livre blanc ASTERES/Ecofolio d'août 2013<sup>72</sup>, le taux de récupération des papiers graphiques (masse des papiers récupérés rapportés à la consommation) s'est élevé à 47 % en 2012 en progressant d'un peu plus de 1 % par an entre 2007 et 2012. Il a atteint 49 % en 2013<sup>73</sup>.

La part de papier graphique collectée en mélange avec les ménages s'est élevée à 194 kT en 2011<sup>74</sup>, selon l'ADEME.

La France est déficitaire en sortes bureautiques blanches (2.05 et 2.06). La COPACEL évalue leurs importations à 24 % de la consommation 2013. ARJOWIGGING indique en importer environ 20 % principalement d'Angleterre et du Benelux<sup>75</sup>.

Figure 6 – Consommation papetière, importations et exportations de PCR<sup>76</sup>



## Les soutiens Ecofolio

En 2011, selon le Cercle national du recyclage<sup>77</sup>, 1 558 919 t ont été soutenues par Ecofolio, dont 483 138 t recyclées. Le reste a été soit valorisé (678 062 t), soit enfoui (397 719 t).

Ecofolio accorde depuis 2013 un soutien majoré aux collectivités qui trient les papiers de bureaux (88 €/t pour les catégories 2 et 3).

## Caractéristiques économiques, environnementales et sociales

### Caractéristiques économiques

#### Le coût de la gestion des déchets

Le benchmark européen de l'économie de gestion des déchets papier d'octobre 2012 réalisé par Bio intelligence Service pour le compte d'Ecofolio<sup>78</sup>, analyse les coûts de gestion des déchets de papier.

72 – BOUZOU Nicolas et HUBERT Juliette, Livre Blanc: Économie circulaire: vers un nouveau modèle économique. Application à la filière des papiers graphiques – Asterès pour Ecofolio - août 2013.

73 – Communiqué de presse d'Ecofolio du 12 février 2014.

74 – ADEME, préfiguration d'une obligation de recyclage pour les producteurs de déchets de papiers graphiques- septembre 2013.

75 – Voir Annexe 2: Visite de l'usine Arjowiggins – Le Bourray - Saint Mars la Brière (72) – 14 mars 2014.

76 – Source: Copacel.

77 – CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE, Rapport relatif à l'observatoire des filières REP en interaction avec le service public de gestion des déchets 2008-2011, janvier 2014.

78 – ECOFOLIO, « Benchmark européen de l'économie de gestion des déchets papiers », version publique, réalisée par Bio Intelligence Service, octobre 2012.



Dans les pays européens, les collectivités territoriales sont chargées uniquement de la collecte. En France, elles sont en plus chargées du tri des collectes séparées.

Le coût de service pour les pays à collecte seule est compris entre 55 et 95 €/t de papiers graphiques (En Espagne, d'après ASPAPEL, le coût de la collecte revient à 70-90 €/t) et pour les pays avec collecte + tri à 73 €/t. En France, collecte + tri reviennent à 190 €/t (avec une clé d'allocation des coûts basée sur le volume).

Les recettes industrielles sont en France de 70 à 80 €/t pour les papiers graphiques. Elles se situent dans la moyenne des recettes européennes.

Il ressort de cette analyse que le coût de gestion des papiers graphiques supporté par les collectivités locales est beaucoup plus élevé en France que dans les autres pays de l'Union européenne.

Le coût résiduel moyen pour la collectivité est de 111 €/t de papier graphique (coût net) en France contre une recette de 59 €/t en Belgique et 15 €/t en Allemagne. Parallèlement, le coût de gestion global des papiers graphiques (collecte séparée + OMR) est de 3,54 € par habitant et par an (après soutien d'ECOFOLIO) contre 0,35 à 1,84 €/t dans les autres pays de l'Union européenne selon l'AFDPE<sup>79</sup>. Le surcoût s'explique notamment par la prépondérance de la collecte en porte-à-porte en mélange (57 % de la population concernée) qui coûte 500 €/t contre seulement 100 €/t environ pour l'apport volontaire en flux dédié (cf. § 5 de la partie 1) pratiqué notamment en Espagne.

Deux exemples de zones relativement peu urbanisées viennent nuancer ce constat.

Le Syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères de la région de BEAUPREAU (SIRDOMDI) a mis en place des bornes d'apport volontaire. En 2013, le coût de la collecte et du transfert s'élevait à 66 €HT/tonne. Avec un prix de vente de 91 €HT par tonne au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 (prix plancher 85 €HT par tonne) et les soutiens d'Ecofolio de 50 € en moyenne par tonne (non soumis à TVA), le solde était positif de 75 € par tonne de papier graphique.

### L'exportation des papiers triés

Comme précisé ci-dessus, la COPACEL évalue, dans son rapport annuel 2013<sup>80</sup>, les importations à 0,793 Mt (0,755 Mt en 2012) et les exportations à 2,893 Mt (3,046 Mt en 2012), soit un solde d'exportation de 2,100 Mt (2,291 Mt en 2012). Ecofolio estime que 20 % des flux collectés par les collectivités territoriales sont exportés quasi exclusivement vers les pays limitrophes, via des intermédiaires.

Les difficultés de trésorerie rencontrées par la profession papetière peuvent influencer sur la fluidité du marché et entraîner localement des sur-stockages chez les trieurs-valoristes. Afin de prévenir toute dégradation, l'exportation constitue une bonne solution selon FEDEREC<sup>81</sup>, d'autant que la capacité des centres de tri est limitée, rarement plus de deux semaines. Une alternative à ces exportations pourrait consister cependant à transformer ces surplus de papiers usagés en matériau d'isolation, par exemple. Le développement de nouveaux marchés ouvre de nouvelles perspectives.

79 – Voir annexe 2 : Audition du 12 mars 2014.

80 – COPACEL, *Rapport annuel* - 2013.

81 – Voir Annexe 2 : Audition du 6 février 2014.



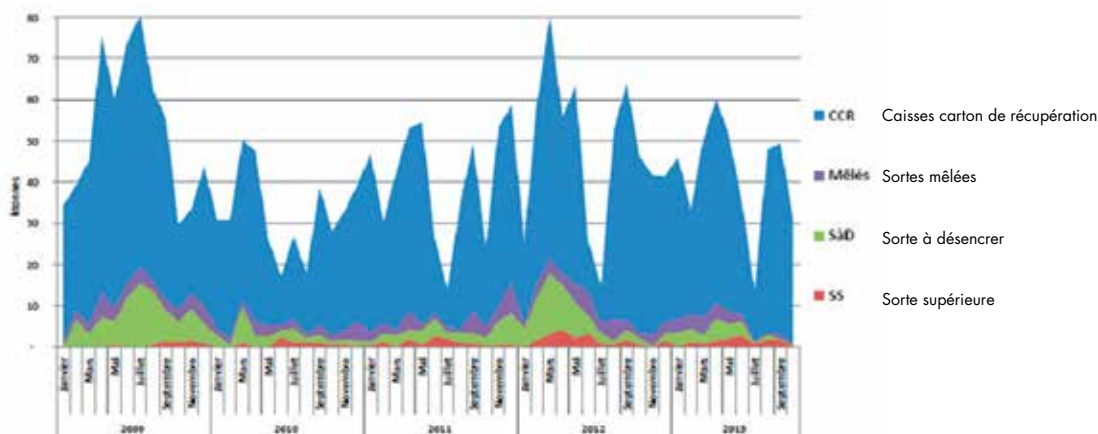
La part de la Chine dans les exportations de papiers et de cartons tend à augmenter depuis 2001. Elle est passée de 2 à plus de 15 % entre 2001 et 2011. Le pays bénéficie de facilités de transport maritime pour importer des balles de vieux papiers et cartons, les porte-conteneurs ne pouvant repartir à vide.

Certains acteurs rencontrés lors de la mission ont précisé que la Chine était capable d'assécher ponctuellement le marché. Le marché de récupération en Chine se développe depuis 5 ans avec des taux de récupération d'environ 60 %. Le prix de reprise à 250 €/tonne constitue une incitation forte. Actuellement, la Chine ne représente que 6 % des exportations au départ de la France. Cependant, elles sont en général resserrées dans le temps et suscep-

tibles de créer une pénurie et donc une forte incidence sur les prix<sup>82</sup>.

Les industriels du Nord de la France le signalent lors de la visite du 15 mai 2014<sup>83</sup>. Les variations sur les prix peuvent par ailleurs se trouver amplifiées par le biais de la parité €/\$. À la Communauté urbaine de Lille, 40 % du 1.02 collecté part vers l'Asie selon TRISELEC, entreprise chargée de la gestion des déchets de Lille métropole communauté urbaine. Les papetiers ajoutent que la Chine sera bientôt en mesure d'exporter des papiers à bas coûts vers l'Europe. Le vieux papier devient ainsi un enjeu économique vital pour la survie de l'industrie papetière française et européenne.

**Figure 7 – La part de la Chine dans les exportations de papiers et de cartons tend à augmenter depuis 2001**



Sources : Douanes chinoises

82 – Figure 6 : La part de la Chine dans les exportations de papiers et de cartons tend à augmenter depuis 2001.

83 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine Ondulys – Lomme (59) – 15 mai 2014.





### Réflexions relatives à la modernisation des centres de tri

Comme présenté ci-dessus, la mise en place par le SIRDOMDI de bornes d'apport volontaire pour les papiers, journaux et magazines a permis d'obtenir, avec l'aide d'Ecofolio, un solde positif d'environ 75 €/t.

L'ADEME, dans son étude prospective de mai 2014<sup>84</sup> sur la collecte et le tri de déchets d'emballage et de papier, constate une automatisation progressive du parc. En 2013, des machines de tri optique des fibreux équipaient 24 % des collectes traitées dans des centres de tri contre seulement 13 % en 2011. L'ADEME estime qu'avec une durée de vie d'environ 8 ans, le matériel des centres de tri devrait être totalement renouvelé à l'horizon 2030. Les profondes améliorations technologiques attendues permettront alors le tri automatique des sortes différenciées en fonction de la qualité attendue.

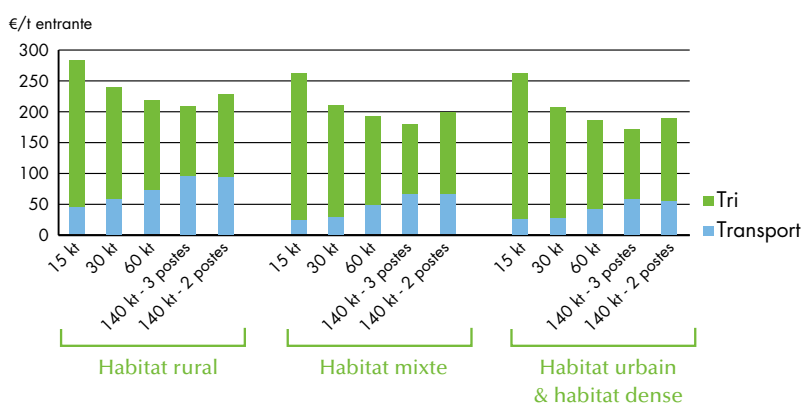
Aujourd'hui, 84 % des tonnages sont triés dans des centres de capacités unitaires inférieures à 30kt (moyenne unitaire voisine de 12 000 t/an – cf. § 3). La zone de chalandise moyenne

est en France de 250 000 habitants et le coût de 150 à 200 €/t selon l'AFDPE. Elle est le double en Espagne (pour une densité de population équivalente), le triple en Angleterre et quatre fois plus en Allemagne (jusqu'à 3 millions d'habitants pour un coût de 20 à 30 €/tonne) et en Belgique (ces trois derniers pays ont des densités de population significativement supérieures à la France).

D'après l'ADEME, la maîtrise des coûts de tri nécessite la mise en place de capacités unitaires nettement à la hausse, et donc une baisse significative du nombre de centres de tri. Le parc devrait ainsi passer de 237 aujourd'hui à un nombre compris entre 80 et 150 en 2030 selon les scénarios retenus.

Quelle que soit la typologie d'habitat, l'analyse économique de l'ADEME met en évidence une nette baisse des coûts de tri et transport, lors du passage de capacités des centres de tri de 15 kt (270 000 hab) à 30 kt (550 000 hab.). Augmenter les capacités au-delà de 30 kt et jusqu'à environ 60 kt reste intéressant d'un point de vue économique, avec toutefois un gain moins marqué en milieu rural du fait des surcoûts plus importants de transport.

Figure 8 – Prospective Ademe - mai 2014



84 – ADEME, Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier dans le service public de gestion des déchets, mai 2014.



Sur les territoires avec les densités de population les plus faibles, les zones de chalandises par centres de tri pourraient être inférieures à 0,5 million d'habitants. Cela pourrait notamment concerner une partie des territoires correspondant à la quarantaine de départements qui devraient compter moins de 500 000 habitants en 2030, et qui représenteront 18 % de la population française.

Pour l'ADEME, les centres de tri de très grande capacité (environ 140 kT pour le multi-matériaux, ce qui correspond à 2,5 millions d'habitants couverts) constituent une solution qui peut s'avérer intéressante économiquement avec un fonctionnement optimisé en 3 huit. Elle estime qu'il serait possible de mettre en place 7 centres de tri de très grande capacité sur le territoire national<sup>85</sup> (Le centre de tri ouvert récemment par VEOLIA à Gennevilliers paraît répondre à ce schéma). Ceux-ci trieraient environ 25 % du tonnage collecté séparément en 2030.

#### **Implantation raisonnée des centres de tri**

L'intérêt économique de la mise en place de centres de tri de grande capacité sur les zones de forte densité est relativement limité à l'échelle nationale avec une réduction du coût total de collecte et de tri limitée à 1,5 %. Dans les zones à forte densité de population ces centres permettent, avec un fonctionnement en trois huit, de réaliser une économie sur les coûts du tri de 26 % par rapport à un centre de 60 kT fonctionnant en deux postes. La hausse des transports réduit environ de moitié cette économie. La taille de ces unités et leur implantation dans des zones à forte densité poseraient par ailleurs des difficultés techniques et logistiques.

D'ici 2030, le renouvellement du parc de centres de tri devrait représenter, selon les choix d'organisation, un investissement total compris entre 1,2 et 1,8 milliard d'euros.

À titre de comparaison, la valeur neuve du parc actuel de centres de tri français (hors foncier) est estimée à 1 500 M€ (sur la base d'un coût unitaire d'investissement de 500 euros par tonne de capacité et d'une capacité totale de 3 millions de tonnes). Par ailleurs, le montant d'investissement correspondant à la création, au renouvellement et à l'optimisation des centres de tri est de l'ordre de 100 à 150 M€ par an sur les dernières années. À titre d'exemple, le centre de tri inauguré le 23 mai 2014 par VEOLIA à Gennevilliers (92) représentait un investissement de 10 M€<sup>86</sup> pour une capacité de 135 000 t/an déclinée en 130 000 t/an de papiers et cartons et 5 000 t/an de plastiques.

Les montants à mobiliser pourraient être significativement plus importants les premières années, dès 2015, pour accompagner la montée en puissance de l'extension des consignes de tri, et assurer une transition rapide vers les nouvelles organisations et ainsi favoriser la mise en place de nouvelles unités industrielles de recyclage. Toutefois, quoiqu'important, le besoin d'investissement correspond sensiblement aux montants évalués par ailleurs pour l'adaptation du parc actuel.

En conclusion, il apparaît que la nécessaire modernisation des centres de tri, à conjuguer à l'évolution des consignes de tri, va modifier sensiblement la répartition géographique de ces centres de tri et impliquer des investissements significatifs.

85 – Au nombre de 4 en région Ile-de-France, 1 dans le Nord, 1 entre le Rhône et l'Isère et 1 pour les Bouches-du-Rhône et le Var.  
86 – Cf. Article du Parisien du 26 mai 2014 sur l'inauguration de cette usine.



## Caractéristiques environnementales

### Impact du statut du déchet

En application de la Directive déchets<sup>87</sup>, la sortie du statut des déchets de papiers et de cartons doit être assurée au niveau communautaire. Toutefois, la résolution du Parlement européen adoptée le 10 décembre 2013<sup>88</sup> est venue s'opposer à l'adoption du règlement du Conseil définissant des critères déterminant à quel moment le papier valorisé cesse d'être un déchet, conformément à l'article 6, paragraphe 1, de la directive 2008/98/CE relative aux déchets de papiers. Il en découle une moindre fluidité des matériaux. En revanche, leur traçabilité est maintenue. Il s'agit d'une attente soulevée notamment par Norske Skog qui estime important de conserver aux produits recyclés le statut de déchets pour limiter les exportations.

### Réglementation des centres de tri

La « Fabrique écologique » souligne, dans une note sur les « recyclats » du 31 mars 2014<sup>89</sup>, l'absence de distinction selon que le déchet est destiné à être éliminé ou à être valorisé. Elle estime que : « *l'application d'une réglementation qui ne distingue pas selon la finalité du déchet a pour effet de limiter l'essor du développement des industries du recyclage, de freiner l'utilisation généralisée des recyclats et de contribuer à les stigmatiser au regard des matières premières vierges ou naturelles* ». La définition avec plus de précision du cadre juridique des matières premières issues du recyclage devrait contribuer au développement

des industries du recyclage. Comme évoqué ci-dessus, la traçabilité des matières issues du recyclage est nécessaire. Aussi, une procédure de traçabilité adaptée intervenant sur l'ensemble de la chaîne de traitement du déchet devrait alors être proposée ainsi que des outils de contrôle garantissant leur conformité et leur qualité en tant que matériaux à part entière.

Les installations de transit, regroupement ou tri déchets de papiers/cartons est classée au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à partir d'une capacité de 100 m<sup>3</sup> sous le régime de la déclaration et de 1 000 m<sup>3</sup> sous le régime de l'autorisation (rubrique 2714).

Les ateliers du Bocage, entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS) alerte sur la lourdeur des procédures pour les petites structures<sup>90</sup>. La Chambre de commerce et d'industrie d'Angers demandait de ne pas alourdir cette réglementation<sup>91</sup>. Pour sa part, la CGPME estimait, lors de son audition du 9 avril 2014, qu'une réduction des normes et réglementations permettrait de valoriser les actions des PME et TPE. Dans le même sens, les responsables de l'usine Norske Skog de Golbey (Vosges) souhaitaient un assouplissement de la réglementation concernant la valorisation des cendres. À ce jour, les 60 000 t produites coûtent annuellement 2 M€ à l'exploitant.

### Propriété des déchets

L'article L541-1-1 du code de l'environnement, qui reprend les définitions de la directive 2008/98/CE qualifie de « déchets » : toute substance ou tout objet dont le détenteur se

87 – Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

88 – Résolution du Parlement européen, 2012/2742 (RPS), Établissement des critères permettant de déterminer à quel moment le papier valorisé cesse d'être un déchet au sens de la directive 2008/98/CE, adoptée le 10 septembre 2013.

89 – La Fabrique Écologique, *Déchets : pour la reconnaissance des « recyclats » : Donner une vraie place aux matières premières issues du recyclage*, 31 mars 2014.

90 – Voir Annexe 2 : Audition du 13 mars 2014.

91 – Voir Annexe 2 : Rencontre du 24 février 2014.



défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. Le détenteur est le producteur des déchets (*toute personne dont l'activité produit des déchets (producteur de déchets initial) ou toute personne qui effectue des opérations de prétraitement, de mélange ou autres conduisant à un changement de nature ou de composition de ces déchets;*) ou la personne physique ou morale qui a les déchets en sa possession. L'idée de propriété n'apparaît pas clairement.

En revanche, les articles du code paraissent s'appliquer souvent au détenteur, qui, pour les déchets issus des ménages, est successivement l'habitant producteur du déchet, puis le collecteur (la collectivité territoriale), le trieur, le recycleur.

Les divers entretiens que la mission a pu avoir avec les intervenants montrent l'intérêt des contrats tripartites entre collectivités territoriales, trieurs et les utilisateurs finaux en vue de fluidifier et sécuriser la chaîne d'approvisionnement.

## Caractéristiques sociales

### Information sur le traitement des déchets

En Espagne, la collectivité a pour objectif de promouvoir la collecte séparative des déchets, et doit informer, à travers son site internet, sur le traitement final de chaque fraction de déchets collectée<sup>92</sup>.

### Impact de la modernisation des centres de tri sur l'emploi

L'ADEME constate, dans son étude prospective de mai 2014 sur la collecte et le tri des déchets d'emballage et de papier, qu'avec l'automatisation croissante des chaînes de tri

et la prise en compte accrue des conditions de travail, le métier de trieur évolue. Il s'oriente de plus en plus vers une mission de contrôle qualité intervenant en entrée d'installation ou après un tri automatisé.

Cette automatisation devrait entraîner une réduction des postes d'opérateurs de tri, que les emplois de techniciens supplémentaires ne suffiraient pas à compenser. La baisse des effectifs est estimée à l'horizon 2030 entre 3 500 à 5 000 emplois dans les centres de tri, dont plus de 90 % associés aux opérateurs de tri.

Par ailleurs, l'emploi s'orientant vers des postes de plus en plus qualifiés, le maintien des emplois d'insertion devrait nécessiter la mise en place de parcours qualifiants pour permettre à ces employés de monter en compétence. L'importance de la formation est soulignée (exemple du Campus Veolia). Elle implique une adaptation de l'amont de la filière aux évolutions.

### Place de l'Économie Sociale et Solidaire, des PME et TPE

Au cours de ses auditions et visites, la mission a constaté l'essor des entreprises, notamment PME et TPE, dont certaines s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire (ESS), qui se positionne sur la collecte et le tri des déchets issus des activités de bureaux.

Greenwishes à Gennevilliers (92) s'est dotée d'une application informatique qui permet de renseigner le client à la fois sur la localisation et la destination des déchets.

Les emplois aidés et à faibles coûts sont fréquemment associés à des activités innovantes. Toutefois, après une période de démarrage

92 – Voir Annexe 2 : Audition ASPAPEL le 6 mai 2014.



par les PME, les grands groupes s'intéressent à ces nouvelles filières susceptibles de concurrencer sévèrement l'ESS. L'exemple de la communauté urbaine de Lille Métropole a été rapporté à la mission le 15 mai 2014.

La collecte des bureaux est organisée depuis dix ans à partir des mairies pour plus de 650 établissements, initialement réalisée par l'association ELISE, la collecte a donné lieu à un marché spécifique, confié à PAPREC en septembre 2009 pour une durée de quatre ans.

La mission a cependant constaté que les syndicats intercommunaux chargés de la gestion des déchets et les industriels du secteur paraissent trouver intérêt à s'associer aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. C'est le cas du SIRDOMDI pour lequel le papier collecté est dirigé vers le centre de tri exploité par ALISE Atelier à la Pommeraie (Maine-et-Loire). C'est également le cas de Veolia qui a signé un partenariat avec ELISE pour la collecte et le recyclage de papiers de bureau<sup>93</sup>.

De son côté, la CGPME s'inquiète de la concurrence entre ESS et PME liée aux différences en termes de charges sociales<sup>94</sup>.

## Synthèse des points qui interpellent

### Le niveau de pureté des matériaux valorisés à l'issue du tri, vis-à-vis de la norme EN 643

L'agrément délivré à Ecofolio le 27 février 2013 tend à favoriser l'éco-conception. La prévention qualitative porte sur la réduction des substances nocives dans les papiers mis sur le marché. Les fibres souillées et qui pourraient présenter une certaine toxicité ne doivent pas être utilisées pour produire des supports tels que la ouate à usage médical.

Le seuil de 1,5 % de composants autres que le papier est fondé sur la norme européenne EN 643. La norme fixe des limites pour les matières impropres. Son chapitre 2 précise, pour les sortes ordinaires et assimilées, que les matières impropres ne sont tolérées que dans la limite pondérale de 3 % du chargement dans le respect de la réglementation<sup>95</sup>.



### LA NORME NF EN 643

La norme NF EN 643 précise que des taux de tolérance maximum ont été introduits pour les matériaux indésirables. La liste des sortes de la norme EN 643 contient désormais deux colonnes additionnelles qui définissent les niveaux maximum de tolérance à l'intérieur de chaque sorte de papier à recycler pour les "composants non papier" et les "matériaux non désirés". La sorte 2.05 est divisée en deux sous-sortes : 2.05.00 qui autorise un maximum de présence de 5 % de journaux et emballages, alors que le 2.05.01 est exempt de ces deux produits. Par exemple, la sorte 2.05.01 relative aux papiers de bureau triés peut comprendre « *des papiers colorés, avec un minimum de 80 % de papier sans bois, avec moins de 5 % de fibres non blanchies, y compris les enveloppes manille et chemises* ». La sorte 3.03, liants sans bois, peut maintenant contenir jusqu'à 2 % de couche en plastique.

93 – Audition du 12 mars.

94 – Audition du 9 avril 2014.

95 – Cf. recommandations interprofessionnelles FEDEREC/REVIVAP.



Toutefois, afin de s'affranchir des risques de pénurie et de réduire le prix d'achat, la papeterie UPM de La Chapelle-Darblay (76)<sup>96</sup> a créé son propre centre de tri de corps plats, de capacité 100 000 t/an. Cette réalisation s'est substituée à un projet de création de centre de tri intercommunal sur son site (pour un investissement de 29 M€) non concrétisé. L'installation en place permet, à partir de déchets de papiers reçus en vrac avec jusqu'à 15 % de contaminants (actuellement en moyenne de 8 à 9 %), de ramener la concentration en contaminants vers 2,5 % en extrayant les cartons et plastiques. Le coût du tri interne, incluant l'amortissement des installations, est évalué à 10 €/t. L'installation est apparemment assez rentable, l'exploitant indiquant que l'écart avec l'achat sur le marché est voisin de 60 €/t.

L'exploitant constate une obsolescence des centres de tri vis-à-vis des 3 % de contaminants fixés par le cahier des charges. Les déchets en contiendraient en moyenne 4,7 %. Or ceux-ci sont à l'origine de bourrages, qui peuvent se révéler dangereux pour les opérateurs, et d'un surcoût dû à une surconsommation d'agents de blanchiment. Au centre de tri du SYCTOM à Nanterre, les contrôles révélaient une concentration proche de 4 %<sup>97</sup>.

L'obtention des meilleures qualités est cependant liée aux soins apportés dans l'organisation de la collecte sélective. Ainsi, en Espagne, d'après l'ASPAPPEL, les papiers et cartons collectés correspondraient avant tri, à la sorte 1.01 de la norme EN 643. Ils contiendraient moins de 3 % d'indésirables et pourraient être envoyés directement en papeterie. En aval, le tri permet ensuite de séparer facilement le papier du carton.

La recherche d'une sécurisation des approvisionnements par les papetiers en quantité et qualité est facilitée par les contrats de longue durée avec les collectivités territoriales.

Le SIRDOMDI a signé en 2013 un contrat de six ans avec UPM à La Chapelle Darblay pour l'envoi de 3 000 t/an à 3,8 % d'indésirables au maximum.

### Gestion des déchets

Arjowiggins Le Bourray<sup>98</sup> : Les boues de désencrage, 180 t/jour, sont composées de 67 % de charges minérales, principalement du carbonate de calcium, et de 33 % de fibres. L'exploitant paye pour leur élimination de 25 à 30/t. Le coût de leur traitement est estimé à 1 M€/an. Les deux exutoires sont actuellement les briqueteries (fabrication de briques alvéolaires) et l'épandage agricole.

À la papeterie UPM de la Chapelle-Darblay<sup>99</sup>, les 200 000 t/an de boues de désencrage sont incinérées dans la chaudière à biomasse qui produit de l'électricité. En revanche, les films plastiques recueillis vont en enfouissement. Tant l'enfouissement que l'incinération sont soumis à la taxe générale sur les activités polluantes. Les exploitants rencontrés soulignent le paradoxe apparent qu'en recyclant un déchet, ils soient soumis à une taxe sur les émissions polluantes. Plus la matière entrante comporte d'indésirables et plus le montant de la taxe est important.

Quant à la papeterie Smurfit Kappa de Biganos, ses exploitants indiquent que la valorisation énergétique des déchets n'y serait pas rentable. Aussi, les 20 à 25 kT/an de contaminants récupérés (10 % de contaminants en matière sèche) sont éliminés en centre d'enfouissement technique (40 à 45 €/tonne).

96 – Voir Annexe 2 : Visite de l'Usine UPM – La Chapelle d'Arblay (76) – 21 mars 2014.

97 – Voir Annexe 2 : Visite du Sycotom – Nanterre (92) – 1<sup>er</sup> avril 2014.

98 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine Arjowiggins – Le Bourray - Saint Mars la Brière (72) – 14 mars 2014.

99 – Voir Annexe 2 : Visite de l'Usine UPM – La Chapelle d'Arblay (76) – 21 mars 2014.



## Fiscalité environnementale

Les papetiers utilisateurs de papiers récupérés font remarquer qu'ils payent la TGAP pour l'enfouissement ou l'incinération de déchets contenus dans la matière première achetée. Arjowiggins souhaite que soit revisité le principe de la TGAP sur les déchets sortants, à rapprocher des coûts supportés pour l'achat des matières entrantes. Ils mettent en outre en avant le coût du traitement des déchets produits dont la masse est importante. Norske

Skog constate que l'assouplissement du cahier des charges des papiers récupérés, tel qu'il est appliqué pour faciliter leur recyclage, conduit à une production de combustible solide de récupération (CSR) plus importante, ce qui est pénalisant.

Pour l'établissement Norske Skog à Golbey<sup>100</sup>, l'exploitant signale que l'incinération des plastiques issus du tri des vieux papiers entrants entre, en tant que CSR, dans le calcul des quotas de CO<sub>2</sub>.



## LES COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION

Les CSR sont des déchets solides broyés de telle sorte à pouvoir être consommés dans des installations de co-incinération, et tout particulièrement en cimenteries en ce qui concerne la France. Il s'agit principalement de bois, de plastiques (mis à part le PVC qui contient du chlore), de papiers, de cartons ou de tissus qui sont issus des déchets industriels banals (DIB), des refus de tri en collecte sélective, des déchets non fermentescibles extraits des unités de tri mécano-biologique (TMB) ou encore des déchets collectés par certaines filières de responsabilité élargie du producteur (REP).

Ils n'ont pas d'existence juridique.

Aujourd'hui, le recours aux CSR se limite en France à un peu plus de 100 000 tonnes par an brûlées quasi exclusivement en cimenterie, contre plus de 2 millions de tonnes en Allemagne. Les promoteurs du secteur évaluent le potentiel français à plusieurs millions de tonnes par an destinées principalement aux cimenteries ou à des unités de production d'énergie consommant pour tout ou partie des CSR<sup>101</sup>.

## Eco-organismes et éco-contributions

L'AFDPE estime qu'avec l'exemption de la presse, le principe « pollueur-payeur » n'est pas respecté<sup>102</sup>. La presse magazine représente, d'après elle, 35 % du contenu des poubelles des ménages. 1,2 Mt sur 4 Mt) qui ne

sont pas soumis à l'éco-redevance. Les deux députés, Jean-Jacques COTTEL et Guillaume CHEVROLLIER<sup>103</sup>, partagent cette opinion. Ils s'étonnent, dans leur rapport parlementaire (cf. § 5), que le coût de traitement, voisin d'un milliard d'euros, ne soit pris en charge qu'à hauteur d'à peine 20 % par les metteurs en marché.

100 – Voir Annexe 2: Visite de l'usine NORSKE SKOG, Golbey (88), le 22 mai 2014.

101 – COLLET Philippe, *Les combustibles solides de récupération ravivent le débat sur l'incinération et la réduction des déchets*, Environnement & Technique n° 328, septembre 2013.

102 – Voir Annexe 2: Audition du 12 mars 2014.

103 – COTTEL Jean-Jacques et CHEVROLLIER Guillaume, *Rapport parlementaire d'information sur la gestion des déchets dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs (dites « filières REP)*, 10 septembre 2013.



L'AFDPE soulève en outre le problème de paiement à une date unique, 1,5 M€ pour l'INAPA en avril, plutôt que répartie sur l'année.

Elle pose le problème de la hausse de l'éco-contribution, réclamée à des acteurs économiques en difficulté, qui assure une rente aux collectivités territoriales quelles que soient leurs pratiques disparates de collecte du papier. FNE s'émeut du fait que 30 % des collectivités gagnent de l'argent avec les déchets<sup>104</sup>. Le plancher de 60 M€/an dont les collectivités bénéficient inquiète l'AFDPE.

Les responsables de SMURFIT KAPPA à Biganos (Landes) trouvent que la distribution différenciée de l'éco-contribution bénéficie à l'exportation des matières premières au lieu de favoriser les boucles courtes et l'industrie nationale<sup>105</sup>.

L'ADEME estime que l'Ecolabel européen pourrait être reconnu comme un élément de preuve pour la modulation de l'éco-contribution.

### Le principe de proximité

Ecofolio perçoit l'éco-contribution afin de la reverser aux collectivités territoriales, conformément aux dispositions de l'article D. 543-210 du code de l'environnement. Celles-ci en bénéficient à l'appui du certificat de recyclage.

### L'agrément Ecofolio de 2013

L'agrément d'Ecofolio le 27 février 2013 prévoit que la reprise et le recyclage des déchets de papiers graphiques contribuent, en respectant les règles établies par l'Organisation mondiale du commerce et celles de la concurrence, au recyclage de proximité et à l'optimisation des distances de transport en tenant compte de l'opportunité technique, économique et environnementale. À ce titre, le titulaire sensibilise les collectivités au bien-fondé de ce principe, pour des raisons environnementales et conformément à la Directive-Cadre Déchets<sup>106</sup>. À cet effet, Ecofolio a mis en place un observatoire de la proximité.

Dans les zones proches des ports comme Le Havre ou Anvers/Rotterdam, les facilités accordées au retour des porte-conteneurs vers le Sud-est asiatique peuvent rendre l'exportation des papiers et cartons plus intéressante que sa vente à un industriel du recyclage implanté au voisinage. Ces pratiques ont été signalées à la mission dans les régions situées à proximité de ces ports.

### La place du certificat de recyclage

Afin de s'assurer du recyclage dans des conditions sociales et environnementales correspondant aux standards communautaires, la mission s'est intéressée à la possibilité de découpler le certificat de recyclage, aujourd'hui produit par l'industriel de la collecte et du tri en un certificat de valorisation et un certificat de transformation. Les informations communiquées tant par les intervenants que par Ecofolio ou la DGPR tendent à légitimer le système en place qui lie la production du certificat de recyclage au justificatif du recyclage final<sup>107</sup>. Le soutien

104 – Voir Annexe 2: Audition du 13 mai 2014.

105 – Voir Annexe 2: Visite de l'usine Smurfit Kappa – Biganos (33) - 28 mai 2014.

106 – Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

107 – L'exemple de certificat de recyclage type communiqué par ECOFOLIO fait du repreneur celui qui établit le certificat pour la collectivité qui en est destinataire. Le repreneur atteste avoir repris et recyclé ou fait recycler N tonnes de déchets papiers issus de la collecte sélective des ménages et assimilés, triés, correspondant à une sorte définie. Il détient tous les éléments de preuve attestant du recyclage final. Cela signifie que le recyclage, tel qu'il est porté par le repreneur est suivi d'un « recyclage final » dont la preuve est nécessaire à la délivrance du certificat de recyclage.





financier n'est attribué aux collectivités qu'à l'appui de ce justificatif final détenu par le valoriste et l'éco-organisme.

### Limites de sa mise en œuvre

La mission s'est interrogée sur l'utilisation du principe de proximité pour éviter que les exportations ne nuisent à l'approvisionnement des papeteries.

Le principe de proximité est défini par l'article L 541 – 1 du Code de l'Environnement<sup>108</sup> qui retranscrit la directive 2008/98/E. Il s'applique à la fois « aux déchets municipaux en mélanges collectés auprès des ménages privés » et aux déchets semblables « provenant d'autres producteurs ».

Le cahier des charges d'ECOFOLIO, annexé au nouvel agrément du 27 février 2013<sup>109</sup>, s'en inspire. Il prévoit de sensibiliser les collectivités au recyclage de proximité ainsi que la mise en place d'un observatoire de proximité du recyclage des papiers qu'elles collectent<sup>110</sup>. Toutefois, les règles de la concurrence n'ont pas permis d'aller jusqu'à inscrire le principe dans l'agrément. Une évolution pourrait provenir de la réflexion en cours du Conseil national des déchets (CND) sur les « territoires pertinents ».

La DGCCRF reconnaît que le déchet n'est pas encore un produit mais tend à montrer que les règles relatives à la concurrence, qui s'appuient sur le traité européen (article 85 du Traité de Rome et 101 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), sont prépondérantes.

La DGCCRF met en garde sur les conditions de mise en œuvre du principe de proximité. Elle estime que le principe de proximité ne pourrait s'appuyer que sur des notions d'intérêt général telles que la réduction des émissions polluantes ou le nombre d'emplois créés.

En revanche, si le principe de proximité paraît difficile à mettre en œuvre par voies législatives et réglementaires, il peut toutefois être repris dans les politiques RSE des entreprises. Certaines entreprises en ont fait le choix. La Poste/Recy'go s'engage à recycler en France les papiers qu'elle récupère. Les membres du réseau CYCL'ETHIQUE proposent des solutions de recyclage en s'appuyant sur des filières courtes<sup>111</sup>.

En Espagne des réflexions similaires sont engagées.

### France Espagne : comparaison

Selon l'ASPAPEL, l'Espagne cherche à garantir que le recyclage se fera selon les standards européens. Il lui apparaît logique que la création de richesse se fasse là où sont faits les efforts et les investissements pour récupérer les déchets.

Une loi déchets de 2011 impose la priorité au traitement des déchets dans l'UE. En outre, une motion pour le recyclage de proximité a été adoptée en délibération par trois importantes collectivités : Fuenlabrada (200 000 hab.), municipalités de la Costa del Sol (800 000 hab.) et Malaga (700 000 hab.).

108 – « D'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume ».

109 – Arrêté du 27 février 2013 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement, JORF n° 0069 du 22 mars 2013 page 4925.

110 – Note d'ECOFOLIO transmise à l'issue de l'audition.

111 – Voir Annexe 2: Audition du 6 mai 2014.



## Volatilité des prix et solvabilité des papetiers

Lors de la réunion à la DGPR le 6 février 2014, la COPACEL s'est inquiétée de la pénurie de papiers usagés, qui, selon son analyse, entraînerait un fonctionnement des machines en sous capacité et favoriserait la défaillance d'entreprises. L'association NORD PACKAGE le confirme et évoque une variabilité des prix de 100 à 160 €/t<sup>112</sup>. FEDEREC reconnaît une baisse des tonnages mis sur le marché, donc des tonnages collectés et triés. Elle qualifie cependant la collecte d'assez régulière avec un creux en août. Elle déclare toutefois constater des variations mensuelles du marché en aval. FEDEREC les attribue notamment aux difficultés de trésorerie des papetiers qui peuvent entraîner localement des sur-stockages dans les centres de tri amont. Les industriels du tri se plaignent en effet des impayés liés aux défaillances de papeteries. Lors de la visite de la papeterie Emin-Leydier à Nogent-sur-Seine<sup>113</sup>, il a été indiqué que les adhérents de FEDEREC auraient perdu environ 1,5 M€ ces dernières années. La faillite de MATUSIERE et FOREST survenue en septembre 2008 est toujours dans les esprits. Ces difficultés peuvent expliquer en partie la croissance de l'exportation. La France est devenue excédentaire de vieux papiers et cartons en 2005. Et pourtant, elle est importatrice de papiers graphiques.

La marge des papetiers est resserrée et les papetiers souhaitent une visibilité sur les prix et une fluidité des approvisionnements dans un contexte de flux relativement tendus, les stockages tant des papetiers que des industriels du tri dépassant rarement deux semaines.

## Subventions et exportation

Deux positions ont été exprimées lors de l'audition du CESE le 19 février 2014. D'un côté, FEDEREC considère qu'en exportant les papiers récoltés, il contribue favorablement à la balance commerciale, le tout dans un contexte de marché international ouvert. De l'autre, UIR<sup>114</sup>/Ecofolio soulignent que les volumes exportés correspondent à de la matière dont eux-mêmes ont besoin. L'UIR a fait par ailleurs remarquer que si les exportations sont possibles, c'est en partie grâce aux subventions octroyées en amont de la filière. L'effort citoyen amène la matière vers un seuil à partir duquel elle atteint la caractéristique marchande

## Conflits d'usage entre vieux papiers valorisés

Il existe une tension entre les trois types de fibres, fibre brune, fibre écriture et fibre ouate. En effet, une industrie peut toujours s'alimenter en sorte de qualité supérieure à celle qui lui est destinée habituellement. Ainsi, le journal prend également du 2.06. Au-delà de cette tension, des conflits d'usage de la matière valorisée sont constatés entre recyclage, valorisation énergétique et chimie bio-sourcée.

Une part importante du gisement de papier graphique est perdue en enfouissement, près de 40 % selon le CESE par déduction des données communiquées le 19 février 2014 (cf. le § 6 du ch. Collecte). La partie incinérée s'élèverait à 17 %. La FNADE estime à 3,8 Mt/an la part de matières combustibles enfouies. Elles pourraient être transformées en combustibles solides de récupération (CSR) dont la filière n'a pas démarré en France. La vingtaine

112 – Voir Annexe 2: Audition du 1<sup>er</sup> avril 2014.

113 – Voir Annexe 2: Visite de l'usine Emin Leydier – Nogent sur Seine (10) – 6 mai 2014.

114 – Union internationale du recyclage.



de cimenteries qui y sont exploitées pourraient absorber 1 Mt/an après un investissement de 5 à 20 M€ par installation<sup>115</sup>.

La boucle d'économie circulaire du papier comporte des entrées de pâte vierge et des sorties de fibres usées (combustibles). La filière papier, qui fait appel à l'énergie de la biomasse et produit elle-même des déchets combustibles, pourrait également contribuer au démarrage du marché des CSR. Dans la papeterie UPM de la Chapelle-Darblay, 200 kT/an de boues de désencrage sont incinérées<sup>116</sup>. C'est donc un mécanisme qui existe déjà.

La valorisation énergétique peut aussi se faire via la méthanisation. Des exemples d'utilisation de papiers usés pour alimenter des méthaniseurs nous ont été rapportés. Une partie des papiers et cartons de collectés dans l'agglomération d'Amiens métropole alimenterait l'installation de méthanisation surdimensionnée. La DREAL pays de la Loire a profité de la réunion du 24 avril 2014, à la CCI d'Angers, pour sensibiliser les participants aux besoins de la filière méthanisation en matières carbonées.

Ces exemples illustrent la concurrence existant entre valorisation énergétique et valorisation matière. S'y ajoute le conflit d'usage entre les différentes utilisations de la biomasse. À ce sujet, l'Union des industries chimiques (UIC) s'est engagée à porter à 15 %, d'ici 2015, leur taux de production issue de la biomasse. Ils précisent en outre qu'ils peuvent porter ce taux à 40 %, sous réserve de disposer d'un volume de matière suffisant. Ceci renvoie de nouveau à la problématique du conflit d'usage, notamment pour le bois entre une l'utilisation « chauffage » et l'utilisation « papier/car-

ton ». Pour résoudre ces difficultés, l'UIC se dit prête à investir, mais a pour cela besoin d'une visibilité suffisante, comme en matière de réglementation sur la gestion des forêts. À signaler sur ce point le rapport en cours de finalisation par un groupe interministériel<sup>117</sup>.

## Conclusion

Les opérations de collecte et de tri visent à mettre sur le marché une matière première de récupération. Il apparaît cependant que l'organisation actuelle ne permet que rarement de respecter les niveaux de polluants de 1,5 % imposés par la norme NF EN 643. Le coût du recyclage dans les usines à papier s'en trouve augmenté, à la fois par les opérations complémentaires d'épuration de la pâte et d'élimination d'une masse de déchets supplémentaires.

Le mécanisme de soutien accordé par Ecofolio apporte une aide aux collectivités territoriales. Toutefois, n'étant pas modulé en fonction des performances des collectivités territoriales, il ne peut servir pleinement de levier incitatif.

En outre, la régularité de l'approvisionnement des papeteries est contrariée par le grand export susceptible d'assécher de manière ponctuelle et locale le gisement.

Enfin, la matière récupérée est confrontée à des conflits d'usage à la fois entre les diverses valorisations matière et les valorisations énergétiques.

115 – Voir Annexe 2: Audition du 31 mars 2014.

116 – Voir Annexe 2: Visite de l'Usine UPM – La Chapelle d'Arblay (76) – 21 mars 2014.

117 – LEGRAIN Yves, Transition vers une industrie économe en matières premières, Conseil Économique, Social et Environnemental – 14 janvier 2014.



## LA PRODUCTION: DES PRODUITS RECYCLABLES, DES PRODUITS RECYCLÉS

L'activité de production constitue le cœur de la chaîne de valeur. C'est elle qui permet à la matière brute en entrée de processus d'être transformée en produit papetier en sortie, suite à un ensemble d'étapes techniques et assez complexes. L'analyse de ce maillon et des enjeux obéit à une triple logique : celle de l'approvisionnement en matière première et en réseau d'énergies, eau, électricité, gaz, celle du processus de transformation dans l'usine, et celle des marchés aval et de la demande des consommateurs.

L'approvisionnement en matière première :

Comme nous l'avons abordé lors de l'examen des précédents maillons de cette chaîne de valeur, l'approvisionnement en matière première est capital pour les industries papetières. Cet approvisionnement est particulièrement important dans le modèle organisationnel de l'économie circulaire. Les matières utilisées doivent être recyclables, ou pour les matières premières secondaires elles doivent être de qualité pour assurer la recyclabilité en sortie de production. La part de la matière première dans les coûts de production représente une part non-négligeable.

Le choix du papetier peut se porter soit sur de la matière première vierge uniquement, soit sur un ratio de matière vierge et de matière première secondaire issue de la collecte et de la valorisation du vieux papier. Quoi qu'il en soit, les recettes de production suivies à l'heure actuelle incluent toujours un minimum de matière vierge, au regard des fibres longues qu'elle offre, indispensables à la bonne prise de la pâte à papier. Il est à noter que la matière vierge provient en quasi-totalité de

forêts gérées durablement à l'autre bout du monde, et en Amérique latine surtout pour ce que nous avons pu observer lors des visites de sites. Cela suppose donc à la fois des variabilités de prix liés à la demande internationale et une empreinte carbone inhérente au transport de la matière depuis le site d'exploitation et jusqu'à l'usine de production basée en France. Cet aspect présente un intérêt majeur et pourrait faire l'objet d'un rééquilibrage favorable à la valorisation plus forte du vieux papier et aussi à une meilleure exploitation de nos forêts françaises. Cela supposerait une amélioration du taux de captage de ces papiers, et donc une rationalisation des activités de collecte du gisement et d'efficacité du tri en vue de proposer une matière première secondaire qui présente un taux d'agents polluants moins élevé que celui observé à l'heure actuelle. À noter par ailleurs que cette dernière caractéristique présente un intérêt tout particulier pour les industriels qui doivent trouver des exutoires aux déchets issus du processus industriel, parfois en s'acquittant de la TGAP, et donc en rognant sur leur compétitivité.

La commercialisation du gisement de vieux papiers triés et valorisés par les récupérateurs auprès d'industriels français du papier constitue un enjeu majeur, d'un point de vue stratégique notamment, et pour le développement du tissu industriel français et de l'emploi sur notre territoire. Les flux d'exportations et d'importations de vieux papiers provoquent des tensions sur ce marché dont le caractère est international, tensions ressenties fortement par les industriels comme facteur de mise en péril de leur outil productif et des emplois qui sont rattachés. Le principe de proximité, qui obligerait un fournisseur récupérateur à vendre sa marchandise en France, peine à s'appliquer. Il constituerait une évidence même aux yeux de certains, et notamment des récupérateurs, pour qui la diminution du transport jouerait à la fois



sur le prix de vente et sur l'empreinte carbone. Pourtant, la demande de vieux papiers par les industriels étant nécessairement liée à l'évolution de la consommation, et au fait que les sites de production sont soumis à des capacités de stockage limitées par la réglementation en vigueur, des phénomènes de stop and go sont régulièrement observés en entrée d'usine. Les récupérateurs doivent alors trouver un exutoire à cette matière, à l'étranger souvent. Les 2 millions de tonnes de différentiel entre vieux papiers récupérés et production de l'industrie papetière amènent de fait à alimenter le marché international de matière récupérée et triée en France. Cependant, le caractère international du marché brouille parfois les évidences et amène les récupérateurs à préférer une commercialisation à l'étranger, en Europe ou plus loin. Si l'exportation ne représente qu'une part de l'ordre de 20 % du gisement français, il apparaît que cette part suffit à provoquer des difficultés pour les industriels du papier basés sur notre territoire. Nous explorerons dans ce rapport des pistes de résolution qui pourraient permettre d'apaiser les relations sur ce point et de garantir davantage les possibilités de recyclage sur le territoire national.

L'approvisionnement en réseaux d'énergies :

S'agissant de l'approvisionnement énergétique, les industries papetières sont reconnues comme gazo et électro-intensives. L'énergie utilisée depuis le pulpeur en entrée de cycle et jusqu'au séchage avant bobinage représente un coût non-négligeable pour ces industries ; souvent leur deuxième coût de production. Si les déchets issus du processus de production servent parfois à certaines à alimenter des dispositifs de production d'énergie installés sur site ou en connexion avec le site, selon un schéma de valorisation énergétique et/ou d'écologie industrielle territoriale, cela n'est pas toujours le cas. Quoi qu'il en soit, les investissements

pour faciliter et faire diminuer le coût de l'approvisionnement énergétique sont souvent très élevés et constituent un frein au changement de source d'approvisionnement. Pourtant, les chaudières biomasse et le mix énergétique utilisé par certains constitueraient des avancées incontestables en matière de développement durable. Par ailleurs, le différentiel de coût d'approvisionnement énergétique avec les concurrents européens notamment pèse sur la compétitivité de nos industries, ce que nous analyserons également dans la suite de ce rapport.

Un outil industriel capitalistique :

Les usines papetières, quel que soit leur type de production, sont des outils gourmands en argent frais, très capitalistiques. Les investissements nécessaires pour l'amélioration du processus de production, afin de diminuer parfois la consommation d'énergie nécessaire, se comptent en centaines de milliers d'euros au minimum. Les machines, qui mesurent plusieurs dizaines de mètres, voir plus de cent mètres, sont en règle générale remplacées par éléments. Il n'est pas surprenant d'apercevoir un moteur fabriqué en Italie, une autre pièce aux États-Unis et une dernière en Allemagne ou en France, sur ce qui constitue au final une seule et même machine. Aussi, la revente d'usines de production, souvent avec des clauses de non-concurrence, fait valoir des prix de vente de l'ordre de dizaines de millions d'euros. Comme cela a été le cas récemment pour des usines de papier graphique, le rachat est réalisé par des investisseurs internationaux qui réorientent la production vers d'autres types de produits et d'autres marchés, le papier d'emballage ou le papier d'hygiène par exemple.

La mutation du paysage papetier français et les fermetures de sites ont remis en question la solvabilité de l'industrie papetière aux yeux des récupérateurs. Les ardoises laissées



par de grands groupes, à l'instar de Matussière et Forest, ont intensifié la frilosité des récupérateurs à commercialiser le vieux papier trié et valorisé auprès de partenaires français. Il apparaît urgent de réfléchir à la mise en œuvre de solutions qui permettent de reconstituer la solvabilité des papetiers en vue de leur offrir des possibilités d'accès consolidées à la matière première dont elle est si dépendante.

### Liste des acteurs auditionnés

Dans le cadre de l'analyse de l'activité « Production », la mission a auditionné un nombre important d'acteurs. Elle a également effectué des visites d'usines et d'entreprises afin de compléter son information et prendre toute la mesure des réalités de terrain. La liste des acteurs rencontrés et/ou visités est donnée ci-dessous. Il est à noter que les acteurs figurant en vert dans cette liste sont ceux identifiés par ailleurs dans les différentes cartographies fournies ci-après.

- ADEME – Angers (49) - 24 février 2014
- Angers Loire Métropole – Angers (49) - 25 février 2014
- ANTALIS – Boulogne-Billancourt (92) - 12 mars 2014
- **ARJOWIGGINS Le Bourray** - St Mars la Brière (72) - 13 mars 2014
- Association Espagnole de Fabricants de pâte, Papier et Carton (ASPAPEL) – Madrid - 6 mai 2014
- **BLUE PAPER** - Strasbourg (67) - 14 mai 2014
- BOUZOU Nicolas – Paris (75) - 6 mai 2014
- **CARTONNERIE DE GONDARDENNE** - Wardrecques (62) - 15 mai 2014
- Cercle National du Recyclage (CNP) - Lille (59) - 11 mars 2014
- CESER - Bordeaux (33) - 28 mai 2014
- CFDT - Paris (75) - 13 mai 2014
- CGPME – Puteaux (92) - 9 avril 2014
- CGT - Paris (75) - 21 mai 2014
- Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire - Angers (49) - 24 février 2014
- Commissariat général au développement durable (CGDD) Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – La Défense (92) - 13 mai 2014
- Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) - Strasbourg (67) - 14 mai 2014
- COPACEL - Paris (75) - 14 mars 2014
- CTP - Grenoble (38) - 20 mars 2014
- Cyclethique – Strasbourg (67) - 6 mai 2014
- DGCCRF Ministère de l'économie et des finances - Paris (75) - 21 mars 2014
- DIDIER Evelyne - Sénatrice de Meurthe-et-Moselle – Paris (75) - 2 avril 2014
- Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) - Ivry-sur-Seine (94) - 27 février 2014
- **DS SMITH KAISERSBERG** - Kaisersberg (68) - 14 mai 2014
- Eco-Emballage - Paris (75) - 13 mai 2014
- Ecofolio – Paris (75) - 27 février 2014
- EMIN-LEYDIER - Nogent-sur-Seine (10) - 5 mai 2014
- **EVERBAL - CLAIREFONTAINE** - Evergnicourt (02) - 7 mai 2014
- **EXACOMPTA - CLAIREFONTAINE** - Etival (88) - 22 mai 2014
- FEDEREC – Paris (75) - 11 et 18 mars 2014
- FNADE – Nantes (44) - 31 mars 2014
- FNE - Paris (75) - 13 mai 2014
- Force Ouvrière - Paris (75) - 13 mai 2014
- FSC - Vannes (56) - 2 avril 2014
- Greenwishes – Gennevilliers (92) - 20 mai 2014
- **GREENFIELD** - Château-Thierry (02) - 19 mars 2014
- Lille Métropole – Lille (59) - 15 mai 2014
- MAURY IMPRIMEURS - Manchecourt (45) - 10 avril 2014
- NORD PACKAGE - St Omer (65) - 1<sup>er</sup> avril 2014



- **NORSKE SKOG** – Golbey (88) - 22 mai 2014
- **NOVATISSUE** - Laval sur Vologne (88) - 22 mai 2014
- **ONDULYS** - Lhomme (59) - 15 mai 2014
- **ORSENNA Erik** - Paris (75) - 15 avril 2014
- **PAPETERIE DE RAON** - Raon-l'Étape (88) - 22 mai 2014
- **PAPREC** - Paris (75) - 18 mars et 25 avril 2014
- **PEFC** - Paris (75) - 13 mars 2014
- **REVIVAP** - Paris (75) - 24 avril 2014
- **SMURFIT KAPPA** - Biganos (33) - 28 mai 2014
- **SPQN** - Paris (75) - 9 avril 2014
- **UGAP** - Marne-la-Vallée (77) - 8 avril 2014
- Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) – Paris (75) - 1<sup>er</sup> avril 2014
- **UPM Chapelle-Darblay** - Grand-Couronne (76) - 21 mars 2014
- **XYLOFUTUR** - Bordeaux (33) - 28 mai 2014

## Description de l'activité de production

Le rapport d'activité 2013 de la COPACEL, dégage quelques chiffres permettant de mieux appréhender la production papetière en France. Ainsi, de manière synthétique, la production de papier en France c'est en premier lieu 75 entreprises représentant :

- 91 usines ;
- 139 machines à papier ;
- Près de 13 900 salariés ;
- 6,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

**Carte 1 : Les entreprises du secteur « Pâte à papier »<sup>118</sup>**



**Carte 2 : Les entreprises du secteur « Papier »<sup>119</sup>**



118 – Source: <http://industrie.usinenouvelle.com/classement-industrie?region = & secteur = 7278>

119 – Source: <http://industrie.usinenouvelle.com/classement-industrie?region = & secteur = 7281>



### Carte 3 : Les entreprises du secteur « Cartonnerie »<sup>120</sup>



### Carte 4 : Les entreprises du secteur « Articles de Papeterie »<sup>121</sup>



Si l'on se tourne vers les tonnages produits en cette même année 2013, la production papetière peut cette fois-ci se décliner de la manière suivante :

- Papier à usage emballage et conditionnement: 3,9 Mt, qui se décomposent comme suit:
  - Papier pour ondulé: 3,0 Mt;
  - Papier d'emballage souple: 0,2 Mt;
  - Carton plat: 0,7 Mt.
- Papier à usage graphique: 2,9 Mt, qui se décomposent comme suit:
  - Papier impression écriture: 1,7 Mt;
  - Papier de presse (journaux et magazines): 1,2 Mt.
- Papier à usage sanitaire et domestique: 0,8 Mt;
- Papier à usage industriel et papiers spéciaux: 0,4 Mt.

120 – Source : <http://industrie.usinenouvelle.com/classement-industrie?region = & secteur = 7280>

121 – Source : <http://industrie.usinenouvelle.com/classement-industrie?region = & secteur = 7279>





## Chaînes de production papier et types de matière première

Les chaînes de production papetière se distinguent par le type de papier fabriqué (voir

tableau ci-dessous), ainsi que par le type de matière première utilisée (fibre vierge ou fibre recyclée).

**Tableau 1 - Classification des papiers et des cartons par type d'usage**

USAGES	TYPES DE PAPIERS PRODUITS	EXEMPLES DE PRODUITS DE CONSOMMATION FINALE
GRAPHIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• papier journal</li> <li>• papier magazine couché et non couché (surcalendré SC et couché léger (LWC))</li> <li>• papier d'impression/écriture sans bois couché et non couché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• journaux</li> <li>• revues</li> <li>• livres</li> <li>• sorties papier d'ordinateur</li> <li>• xérogaphie</li> <li>• encarts</li> <li>• illustrations</li> </ul>
EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• papier pour ondulé</li> <li>• carton pour boîte d'archive</li> <li>• carton pour emballage de liquides</li> <li>• papier d'emballage souple</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sacs</li> <li>• boîtes</li> <li>• emballages</li> <li>• conteneurs</li> </ul>
SANITAIRE et DOMESTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• crêpe sec</li> <li>• crêpe humide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• papier toilette</li> <li>• papier essuie-tout</li> <li>• papier à démaquiller</li> <li>• serviettes en papier</li> <li>• essuie-mains</li> <li>• vêtements d'hôpitaux</li> <li>• mouchoirs</li> </ul>
INDUSTRIEL et TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• papiers-filtres</li> <li>• papiers ignifugés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• billets</li> <li>• timbres</li> <li>• filtres à air</li> <li>• filtres à café</li> <li>• feuilles de cuisson</li> <li>• papier peint</li> </ul>



Le type de matière première utilisée instaure de fait une frontière entre les chaînes de production fonctionnant exclusivement à partir de « fibres vierges », et les autres chaînes fonctionnant à partir de fibres à recycler, avec des apports possibles en pâte vierge, en plus ou moins grandes quantités.

S'agissant de l'utilisation de fibres à recycler, que l'on regroupe sous le vocable « matières premières secondaires », l'origine des papiers récupérés différera suivant le type de papier à fabriquer, selon que l'on vise une production de papier à usage graphique, d'emballage papier et carton, ou de papier à usage sanitaire.

Ces papiers récupérés, classés selon la liste EN 643<sup>122</sup>, peuvent être divisés en deux grandes catégories :

- Les sortes brunes : cartons et emballages ;
- Les sortes blanches : collecte de bureau, magazines et journaux.

Ils constituent de fait une matière première très hétérogène car ils peuvent contenir de la « pâte mécanique » et de la « pâte chimique ». Il est donc difficile de connaître la composition fibreuse exacte.

Les fibres recyclées peuvent être utilisées seules ou mélangées avec des fibres vierges : la proportion de fibres recyclées dans la pâte peut ainsi varier selon le type de papier. Ainsi, le carton gris contient en moyenne de l'ordre de 90 % de fibres recyclées, alors que le papier impression-écriture en contiendra au moins 10 %. Dans son cahier des charges, l'UGAP en exige au moins 50 %<sup>123</sup>. La pâte de fibres recyclées peut être désencrée puis blanchie pour une utilisation dans la production de sorte

blanche. Elle peut également être utilisée sans désencrage pour la production de papiers de sorte brune.

Assez schématiquement, alors que les papiers graphiques peuvent être recyclés pour une fabrication de papier à usage graphique ou sanitaire (ouate de cellulose), les papiers-cartons d'emballage sont eux plutôt recyclés pour une fabrication d'emballages cartons. Quant aux papiers à usage sanitaire usagés, ils sont en général considérés comme non-recyclables.

Cependant, dans l'absolu, une fibre donnée n'a pas en elle-même une destination prédéfinie, et son utilisation ultérieure dépend du support dont elle est tirée. C'est ainsi que des fibres issues de rebut de sortes blanches s'avèreront indéniablement plus nobles que celles composant un papier à usage sanitaire usagé : dans le premier cas, la fibre récupérée servira préférentiellement à la fabrication de papier de sorte blanche, alors que dans le second cas la fibre se verra requalifiée comme déchet.

Chacune des deux catégories présentées ci-dessus exige des propriétés spécifiques, et la méthode de fabrication la plus appropriée pour obtenir ces produits peut varier considérablement. Par exemple, le papier journal est un produit qui fait l'objet, du fait de son usage final, en presse quotidienne notamment, d'une demande régulière et en grandes quantités. Cependant, les papiers journaux étant destinés à un usage souvent unique et très limité dans le temps, ceux-ci ne sont pas soumis à des exigences particulières en termes de résistance, d'opacité ou d'imprimabilité. Ainsi, pour ce type de produit, un mode de fabrication offrant un rendement pâte élevé,

122 – Cf encadré sur la norme EN 643 page 63.

123 – Voir Annexe 2 : audition du 8 avril 2014.



c'est-à-dire une utilisation maximisée de la matière première, tout en ne visant pas des degrés supérieurs de résistance, de blancheur et d'épaisseur est le plus approprié.

À l'opposé, la qualité première des papiers d'emballage est leur résistance, si l'on veut qu'ils répondent à l'usage auquel ils sont destinés. Dans ce cas, il faudra accepter un rendement moindre de l'utilisation de la matière première, lié à une méthode de fabrication chimique, et non mécanique, propre à assurer cette résistance.

S'agissant des papiers graphiques, d'impression ou d'écriture, ceux-ci doivent présenter à la fois épaisseur et résistance, certains papiers devant être conçus pour durer longtemps.

Les papiers à usage sanitaire et domestique doivent, quant à eux, présenter une bonne résistance, aussi bien secs qu'humides, et ne seront habituellement utilisés qu'une seule fois, sans être recyclés en papeterie comme précisée plus haut.

#### **Une gamme de produits « graphiques » très étendue**

La gamme des produits d'Arjowiggins Graphic est très étendue et permet de couvrir un très large éventail d'applications professionnelles (A4 et enveloppes, Posters, publicités sur lieu de vente, papier transfert, Ouate, papier laminé, étiquettes et packaging, édition et communication d'entreprise). Il est à noter qu'Arjowiggins Graphic propose plus de 200 produits en catalogue, incluant des gammes de couleurs adaptables aux besoins des clients.<sup>124</sup>

## **Les chaînes de fabrication fonctionnant à partir de fibres vierges**

La préparation de la pâte vierge consiste à isoler des fibres cellulosiques contenues dans le bois, ou plus généralement dans des végétaux ligneux ou dans d'autres sources de fibres. Cette opération est réalisée en veillant à conserver au mieux les propriétés mécaniques et morphologiques des fibres traitées, tout en cherchant à éliminer la lignine, l'autre composé principal du bois.

Pour cela, il existe deux grands procédés :

- Une voie mécanique où les rondins sont râpés par une meule et où les copeaux passent à travers des disques défibreurs ;
- Une voie chimique où l'on réalise une cuisson du bois en présence de produits chimiques pour dissoudre la lignine et récupérer les fibres de cellulose.

Il existe par ailleurs plusieurs procédés hybrides, combinant de façon variable la pureté de la pâte chimique et le bon rendement de la pâte mécanique.

124 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine Arjowiggins – Le Bourray - Saint Mars la Brière (72) – 14 mars 2014.



## À CHAQUE PAPIER SA RECETTE

La pâte mécanique est constituée d'une suspension aqueuse de fibres de bois finement déchiquetées. Elle est destinée à des productions à durée de vie courte (journaux, magazines). En effet elle contient de la lignine qui jaunit à la lumière.

A contrario, la pâte chimique est destinée à des productions à durée de vie longue. À cet effet, la pâte a été chimiquement débarrassée de la lignine et blanchie. Si le rendement de la pâte mécanique à partir du bois atteint 85 %, pour la pâte chimique, il tourne autour de 40 %.

2 à 3 tonnes de bois sont nécessaires pour la production d'une tonne de papier, contre seulement 1,5 t de vieux papiers dans le cadre du recyclage.

La taille des fibres dépend de l'origine ligneuse, environ 4 mm pour les résineux et 1 à 2 mm pour les feuillus. Dans le papier recyclé, leur longueur est d'environ 1,5 mm. Statistiquement, elles sont recyclées cinq fois.

Des charges minérales sont ensuite ajoutées au papier pour lui donner ses caractéristiques d'aspect et son aptitude à l'écriture (en l'absence de charge, le papier se comporte comme du buvard). Des couches minérales supplémentaires permettent des nuances plus ou moins glacées (papier couché)<sup>125</sup>.

### Le cas de la papeterie Norske Skog

La papeterie Norske Skog de Golbey (Vosges)<sup>126</sup> est approvisionnée pour un tiers par du bois provenant d'un rayon moyen de 140 km, dont 95 % du quart Nord-Est de la France. Les 220 000 t/an<sup>127</sup> utilisés proviennent pour moitié de chutes de scieries et pour moitié de bois d'éclaircies.

### Les chaînes de fabrication fonctionnant à partir de fibres recyclées : un dispositif en 4 étapes

Les étapes intervenant dans la fabrication de matière première secondaire, c'est-à-dire de pâte obtenue à partir de vieux papiers sont schématisées ci-dessous. Dans le cas de la fabrication de papier graphique, l'opération de désencrage est une étape essentielle pour l'obtention d'une pâte suffisamment blanche.

On parle alors de pâte désencrée.

Pour désencrer un papier imprimé, différentes étapes sont nécessaires :

- Décrocher l'encre par trituration (pulpeur) ;
- Éliminer l'encre par lavage ou flottation ;
- Disperser les particules non éliminées (épurateur) ;
- Blanchir la pâte si besoin.

### Les difficultés à désencrer

Quelques verrous existent cependant pour les journaux de plus de six mois difficiles à désencrer, les papiers résistants à l'humidité, l'impression HP INDIGO (des seuils de 2 à 3 % ne doivent pas être dépassés), les encres flexo et offset, les emballages multi matériaux (exemple d'emballage alimentaire avec face en plastique transparent).<sup>128</sup>

125 – Voir Annexe 2 : Visite de l'Usine Greenfield – Château Thierry (02), le 19 mars 2014.

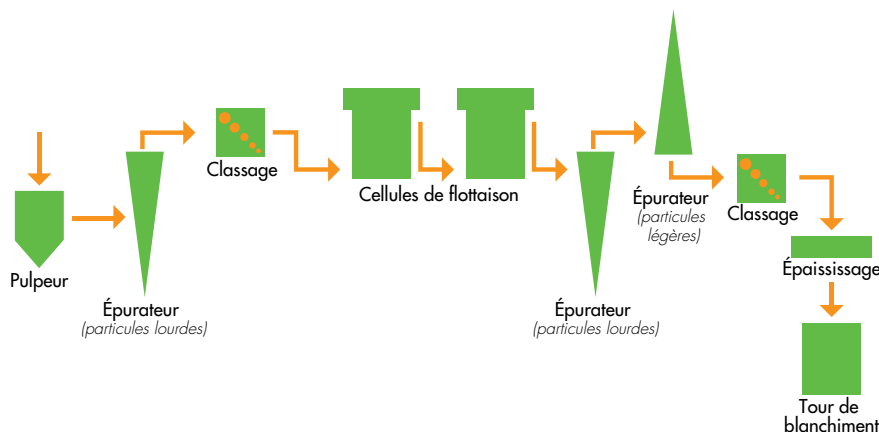
126 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine NORSKE SKOG, Golbey (88), le 22 mai 2014.

127 – Il s'agit ici de tonnes sèches.

128 – Voir Annexe 2 : Visite du Centre Technique du Papier – Grenoble (38), le 20 mars 2014.



Figure 9 – Étapes de fabrication du papier à partir de fibres recyclées<sup>129</sup>



Précisément, les principales étapes de fabrication sont les suivantes :

• **La trituration**

Cette étape correspond au passage des matières entrantes dans le « pulpeur » où elles sont mélangées avec des volumes d'eau plus ou moins importantes selon la texture et la résistance souhaitées pour le papier à produire.

Un paramètre important à prendre en compte à ce stade est la longueur des fibres composant la pâte obtenue après trituration dans le pulpeur. Ce paramètre détermine en effet le type de papier qu'il sera possible de réaliser à partir de cette matière première secondaire.

• **Le cyclonage et le classage**

Juste après le pulpeur et l'opération de trituration, il convient de séparer les contaminants présents au sein de la pâte à papier. Pour cela, deux types d'équipements sont utilisés :

– Les épurateurs centrifuges, ou hydrocyclones, dont le rôle est de séparer les particules plus

lourdes que les fibres. Cela correspond à l'opération dite de « cyclonage » ;

– Les classeurs qui sont en fait des tamis sous pression, équipés de trous ou de fentes assurant la séparation des matières supérieures à une certaine taille. Cela correspond à l'opération dite de « classage ».

Les refus des hydrocyclones et des classeurs sous pression contiennent une importante quantité de matières fibreuses. Ils sont récupérés avec plusieurs équipements en série. Cette disposition permet d'économiser des quantités considérables de matière première et de réduire la charge en solides en suspension de l'effluent à traiter.

S'agissant des matières premières entrantes, les taux de contaminants peuvent, en France, atteindre des taux de l'ordre de 8 %. À l'étranger, ces taux sont généralement plus faibles. Ainsi, en Espagne, selon ASPAPEL le taux obtenu pour les matières premières issues de la collecte est de l'ordre de 1,5 %, conformément à la norme européenne en vigueur.

129 – Source : Grenoble INP – Pagora Voir Annexe 2 : Visite du Centre Technique du Papier – Grenoble (38) – 20 mars 2014



### **Qualité de la matière collectée et compétitivité des papeteries**

L'exploitant revient sur le cahier des charges (3 % de contaminants). Il indique constater une obsolescence des centres de tri. Les déchets contiendraient 4,7 % de contaminants. Or ceux-ci sont à l'origine de bourrages, qui peuvent être dangereux pour les opérateurs, et d'un surcoût dû à une surconsommation d'agents de blanchiment. Les papetiers souhaitent notamment une interdiction des « blisters » en plastique.<sup>130</sup>

#### **• La flottation**

Après la trituration, le cyclonage et le classement, la pulpe se trouve débarrassée de ses principaux contaminants pour ne pratiquement laisser subsister qu'un mélange fibreux chargé d'encre. La séparation des deux types de composants est alors réalisée soit par flottation, soit par lavage. Le lavage nécessitant l'utilisation de grandes quantités d'eau, c'est la technique de flottation qui est généralement mise en œuvre. Cette technique nécessite l'utilisation de savon et de bulles d'air pour entraîner l'encre vers la surface afin de la collecter (exemple de la chaîne pilote du CTP). Selon le degré de blancheur souhaité, un nombre plus ou moins grand de cuves de flottation pourront être mis en cascade.

### **L'innovation au service de la rentabilité économique**

Selon NORSKE SKOG, les technologies du recyclage doivent évoluer, notamment la flottation, pour faire face à l'évolution de la qualité des Papiers Recyclés (PR). La tendance va vers moins de journaux et plus de magazines, ce qui implique plus de charges minérales et donc plus de boues et de pertes de rendement.

NORSKE SKOG est en train de monter un projet de R&D qui va impliquer les papetiers (dont CTP et Kadant) et l'industrie minérale (École Geol et possiblement Valmet Mining) afin de récupérer plus de charges minérales propres, d'améliorer le rendement et donc la rentabilité économique.

D'autre part, une plus forte récupération des charges minérales limitera leur présence dans les boues de désencrage, et limitera donc la production de cendres lors de leur incinération. NORSKE SKOG souhaite bénéficier d'une aide pour son effort de R&D, et les investissements qui pourraient en découler.<sup>131</sup>

#### **• Le blanchiment**

Les pâtes de fibres désencrées contiennent nombre de composés différents: pâte mécanique, pâte chimique mais aussi des colorants de masse utilisés pour la teinture des papiers. Blanchir une pâte de fibres recyclées revient à blanchir un mélange complexe de divers composés ayant chacun un blanchiment spécifique.

Les procédés de blanchiment vont donc différer selon le type de pâte. On peut citer par exemple l'élimination quasi-totale de la lignine pour les pâtes chimiques, ou l'attaque des groupements chromophores de la lignine, responsables de la couleur, pour les pâtes mécaniques.

130 – Voir Annexe 2 : Visite de l'Usine UPM – La Chapelle d'Arblay (76) – 21 mars 2014.

131 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine NORSKE SKOG, Golbey (88), le 22 mai 2014.



En termes de blanchiment, on distingue quatre types de papiers, classés selon leur impact sur l'environnement, les deux premiers étant les plus nocifs :

- Papiers blanchis au chlore élémentaire (ou chlore gazeux) ;
- Papiers blanchis sans chlore élémentaire (ECF<sup>132</sup>), c'est-à-dire blanchis avec ses dérivés (hypochlorite de sodium ou dioxyde de chlore) ;
- Papiers blanchis totalement sans chlore (TCF<sup>133</sup>, PCF<sup>134</sup>) ;
- Papiers non-blanchis.

Les responsables des établissements visités ont pour leur part déclaré utiliser de l'eau oxygénée.

En tout état de cause, une fibre papier donnée ne peut, en moyenne, être recyclée que 5 fois. Au-delà, la fibre est impropre à la fabrication de papier, car aucune accroche n'est alors

possible entre les fibres rendues trop courtes par le processus. Il est toutefois possible pour des volumes collectés de papier blanc de bonne qualité d'aller au-delà de ces limites : en effet, ne comportant que peu de contaminants chimiques (notamment en encre), le nombre d'étapes dans le processus de purification et de désencrage se trouvera ainsi réduit.

En corollaire à la nécessité de ne pas recycler une fibre plus de cinq fois, il est nécessaire à un certain stade d'incorporer de la fibre vierge à un taux au moins égal à 20 %, comme le précisait les responsables de la papeterie SMURFIT KAPPA de Biganos (Landes) le 28 mai 2014. En pratique, cette condition se trouve de fait réalisée à travers le fonctionnement de l'ensemble des papeteries à l'échelle mondiale comme le montre la figure ci-dessous où l'on constate que le taux de fibre vierge est, au niveau mondial, statistiquement de l'ordre de 40 %, ce qui est deux fois le niveau requis.



## DU BON USAGE DES FIBRES DANS LA FABRICATION DES PAPIERS

Les fibres vierges peuvent provenir de résineux, de feuillus et de plantes annuelles comme la paille de blé. Les fibres sont composées de cellulose (50 %), de lignine (25 %) et d'hémicellulose (25 %). La taille des fibres varie entre résineux (2 à 4 mm) et feuillus (0,5 à 1 mm). Leur diamètre varie également entre le printemps (60 à 80 µm pour les résineux et 20 µm pour les feuillus) et l'automne (30-50 µm pour les résineux et 10-20 µm pour les feuillus).

Le papier peut être avec bois s'il est fabriqué à partir de « **pâte de bois mécanique** », thermomécanique (rendement 90 à 100 %) ou chimico-thermomécanique. Le papier est dit « sans bois » s'il est fabriqué avec de la « **pâte chimique** » (rendement 45 à 55 %). La cohésion entre les fibres du papier est assurée par les liaisons hydrogène et les fibres se dissocient en solution aqueuse.

Les papiers à usage graphique font appel à des fibres courtes et des pâtes sans bois pour le papier bureautique, et avec bois pour le papier presse. Le lien entre les couches minérales permettant d'obtenir un aspect et des caractéristiques d'écriture et la cellulose est assuré par du latex. La qualité des fibres utilisée est fonction des usages, courtes pour la douceur, longues pour la résistance mécanique.<sup>135</sup>

132 – Elementary Chlorine Free.

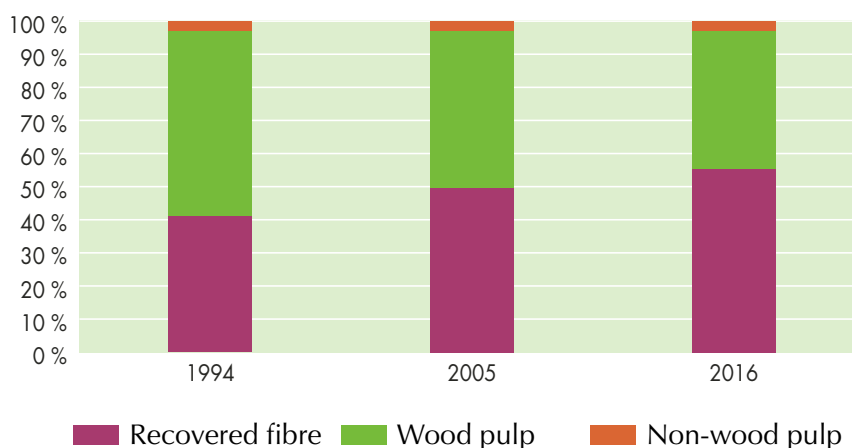
133 – Totally Chlorine Free.

134 – Processed Chlorine Free recycled.

135 – Voir Annexe 2 : Visite du Centre Technique du Papier – Grenoble (38), le 20 mars 2014.



**Figure 10 – Part relative par type de fibres au niveau mondial<sup>136</sup>**



Par ailleurs, si l'on analyse les données disponibles pour la France, on établit aisément que cette condition est aussi réalisée au niveau du territoire français.

Précisément, sur la base des données DGCIS sur le contenu en fibres recyclées des types de papier produits<sup>137</sup> (tableau 2), ainsi que

des chiffres donnés par la COPACEL sur la production de papier et cartons en 2013<sup>138</sup> (figure 11), et sous l'hypothèse que les papiers de presse représentent 30 % de l'ensemble des papiers à usages graphiques<sup>139</sup>, on aboutit à la synthèse présentée dans le Tableau 3<sup>140</sup> ci-après.

**Tableau 2 – Taux d'utilisation des fibres recyclées dans les papiers et cartons fabriqués en France<sup>141</sup>**

TYPE DE PAPIER	TAUX D'UTILISATION DE FIBRES RECYCLÉES (%)
Papier de Presse	68
Impression – Écriture	12
Papier et Cartons d'emballage	90
Papier d'hygiène	40

136 – Graphique présenté à la mission par Smurfit Kappa, le 28 mai 2014 - RISI - *Outlook for Global Recovered Paper Markets*, 2012.

137 – Tableau 2 - Taux d'utilisation des fibres recyclées dans les papiers et cartons fabriqués en France.

138 – Figure 11- Production de papiers et cartons en France, en 2012 et 2013.

139 – ADEME, Papiers graphiques en France – données 2011 de mise sur le marché de déchets générés – 2012.

140 – Tableau 3- Part des fibres vierges et recyclées dans les papiers et cartons (Papier graphique, emballage et hygiène) produits en France en 2013.

141 – Source: DGCIS, chiffres 2011.

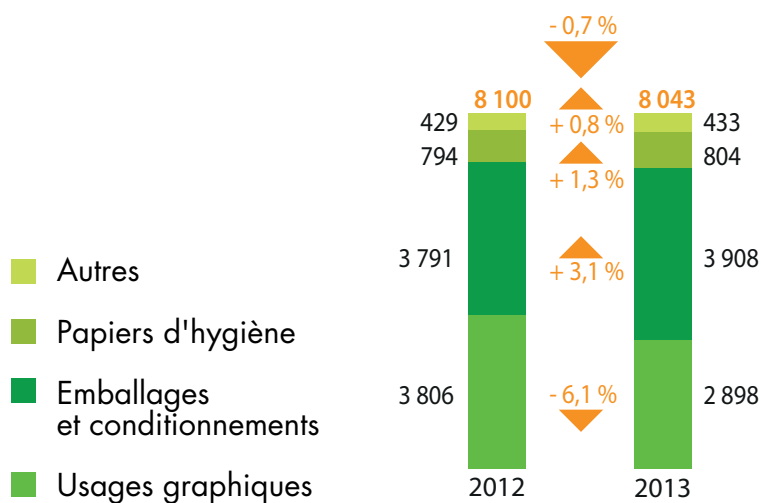




**Tableau 3 – Part des fibres vierges et recyclées dans les papiers et cartons (Papier graphique, emballage et hygiène) produits en France en 2013<sup>142</sup>**

	PRODUCTION (TONNES)	DONT FIBRES RECYCLÉES (TONNES)	DONT FIBRES VIERGES (TONNES)
Papier de Presse	869	591	278
Impression – Écriture	2 028	243	1 785
Papier et Cartons d'emballage	3 908	3 517	391
Papier d'hygiène	804	322	482
Total	7 609	4 673	2 936
Part relative (%)	100	61	39

**Figure 11 – Production de papiers et cartons en France, en 2012 et 2013<sup>142</sup>**



**Ainsi, d'après ce qui précède, on conclut que les fibres vierges contribuent à hauteur de 40 % dans la fabrication des papiers et cartons en France.** Cela explique ainsi qu'une papeterie puisse produire de manière exclusive du papier à

100 % recyclé, 40 % des fibres le composant n'ayant statistiquement subi qu'un seul cycle de fabrication, assurant ainsi une bonne qualité (résistance, blancheur et d'épaisseur) du papier.

142 – COPACEL, Rapport annuel, 2013.



## La gestion de l'énergie et de l'eau

Le processus de fabrication du papier nécessite une grande quantité d'énergie et d'eau pour dissoudre et mélanger les matières brutes, produire la pâte à papier, la presser, la sécher, la lisser et la bobiner. Afin d'illustrer ces aspects, le tableau ci-dessous donne l'état des consom-

mations d'énergie et d'eau (tableau 4)<sup>143</sup>. Il fournit au passage quelques éléments de comparaison entre une chaîne papier fonctionnant à partir de fibres vierges et une autre alimentée à partir de papiers récupérés. On notera également les moindres consommations d'eau et d'énergie dans le cas de la chaîne « vieux papiers ».

**Tableau 4 – Comparaison entre la fabrication d'une tonne de papier à partir de fibres vierges et à partir de papier usagé**

TYPE	MATIÈRE PREMIÈRE	CONSOMMATION D'EAU	CONSOMMATION D'ÉNERGIE	PRÉSENTATION DE DÉCHETS	TENEUR EN AGENTS ORGANO-HALOGÉNÉS DANS LES EAUX REJETÉES
Papier de fibres vierges, pâte chimique	2 300 kg de bois	15 m <sup>3</sup>	9 600 kWh	1 500 kg	280 g
Papier recyclé de papier usagé	1 250-1 400 kg	8 m <sup>3</sup>	3 600 kWh	100 kg	50 g

Source : *Prévention de la pollution dans le secteur du papier*, Centre d'activités régionales pour la production propre CAR/PP, 2005, p. 114

### Du coût de l'énergie et de l'eau dans le processus de fabrication du papier

Selon l'industrie papetière, l'énergie qui pèse 20 % à 25 % du CA, elle est moins chère pour leurs concurrents allemands qui bénéficient de tarifs préférentiels. Elle se plaint en outre des augmentations du coût de la redevance eau.<sup>144</sup>

Ces dernières années, des améliorations importantes ont été introduites dans les matériels en Europe pour réduire les volumes d'eau nécessaires à la fabrication de papier, ce qui n'empêche pas le secteur d'être un consommateur majeur de cette ressource.

En plus des efforts entrepris pour diminuer la consommation d'eau, certains sites papetiers ont organisé leurs chaînes de fabrication afin de pouvoir recycler une grande partie des eaux entrant dans le processus de fabrication. Ils récupèrent l'énergie thermique dégagée lors de la condensation de ces mêmes eaux, récupération de la chaleur latente de vaporisation de l'eau, sur un principe similaire à celui mis en œuvre dans les chaudières « gaz » à condensation.

Par ailleurs, au-delà de l'économie réalisée en la matière, ces efforts pour réduire les volumes d'eau consommée entraînent mécaniquement

143 – CENTRE D'ACTIVITE REGIONALE POUR LA PRODUCTION PROPRE CAR/PP, *Prévention de la pollution dans le secteur du papier*, 2005.

144 – Voir Annexe 2 : Visite du Centre Technique du Papier – Grenoble (38), le 20 mars 2014.



une réduction des volumes d'eau à retraiter en bout de chaîne, ce qui se traduit là aussi par des économies en termes de coûts de retraitement.

Sur le plan purement énergétique, on constate également que certaines entreprises papetières, désireuses de sortir d'une dépendance aux énergies fossiles pour la génération de chaleur, optent pour des solutions basées sur le bois-énergie, ce qui améliore au passage leur bilan environnemental (réduction de GES).

#### **Des consommations d'énergie et d'eau en diminution**

Sur le site UPM de la Chapelle Darblay, une partie de l'énergie provient d'une chaudière à biomasse de 85 MW thermiques qui produit chaleur et électricité. Les boues de désencrage (environ 200 000 t/an) sont incinérées dans l'installation. De 25 à 30 t/j de cendres (environ 70 000 t/an) sont à éliminer. Les économies d'eau sont quant à elles progressives. Elles sont ainsi passées en 30 ans de 30 m<sup>3</sup>/t de papier à 10 m<sup>3</sup>/t.<sup>145</sup>

#### **Les déchets résiduels : un potentiel à exploiter**

Les déchets résiduels peuvent être partiellement valorisés sous forme de briquettes (pâte chargée d'encre) présentant des propriétés isolantes, ou bien en tant que produits d'amendements pour l'agriculture. Cela représente environ 1 M€/an. Cependant, une autre partie des déchets (eau, CaCO<sub>3</sub><sup>146</sup>...) nécessite d'être traitée en station d'épuration biologique et chimique (STEP).<sup>147</sup>

#### **Les déchets résiduels : un exemple de valorisation énergétique**

Le groupe EIMIN LEYDIER estime que la valorisation énergétique des déchets est à encourager. 40 000 t/an incinérés à Champblain permettent de subvenir à 30 % des besoins en énergie. Le projet GAYA de gazéification lui paraît une piste intéressante.<sup>148</sup>

#### **Le cluster « Green Valley » : un exemple d'écologie industrielle**

L'usine NORSKE SKOG est intégrée au « cluster » Green-Valley. Le site réunit également la société Nr Gaia (10 emplois) qui fabrique de la ouate de cellulose et la société PAVATEX (30 emplois), qui fabrique des panneaux isolants en fibre de bois. PAVATEX achète de la vapeur à NORSKE SKOG. Les achats de vieux journaux non vendus sont mutualisés. Les mutualisations portent sur la maintenance, l'électricité, l'air comprimé, les infrastructures, les achats de bois...

Par ailleurs, des projets sont en cours dans le cadre du cluster, valorisation de co-produits (écorces, sciures...) pour l'extraction de molécules médicamenteuses en phase de pré-industrialisation et PLASTICENDRES pour la valorisation des cendres dans des matières plastiques.<sup>149</sup>

145 – Voir Annexe 2 : Visite de l'Usine UPM – La Chapelle d'Arblay (76) – 21 mars 2014.

146 – Carbonate de calcium.

147 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine Arjowiggins – Le Bourray - Saint Mars la Brière (72) – 14 mars 2014.

148 – Voir Annexe 2 : Visite du Centre Technique du Papier – Grenoble (38), le 20 mars 2014.

149 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine NORSKE SKOG, Golbey (88), le 22 mai 2014.



## Les volets économique et social du maillon production

### Principales caractéristiques économiques de l'industrie papetière française

Ce secteur regroupe environ 75 entreprises de taille variable globalement comprise entre 30 et 500 millions d'euros de chiffre d'affaires, à l'exception du groupe Clairefontaine de taille sensiblement plus importante avec un chiffre d'affaires de 2,25 milliards d'euros en 2013, année où l'industrie papetière française aura représenté un chiffre d'affaires total de 6,3 milliards d'euros, avec un effectif de près de 14 000 salariés.

Plus précisément, la situation en France pour chacun des 4 grandes catégories de papier citées dans le tableau 1 est la suivante :

- Papier graphique : cette catégorie inclut les papiers de presse et les papiers d'impression-écriture.

- Production de papier de presse : sur ce marché on note la présence de trois entreprises filiales de groupes étrangers scandinaves, dont deux leaders mondiaux UPM et Stora Enso ; ces trois entreprises (dont Norske Scog) rencontrent des difficultés impliquant déjà ou pouvant impliquer des fermetures de site ;

- Production de papier pour impression-écriture : parmi les huit principales entreprises, trois appartiennent à des leaders européens ou mondiaux, à savoir : *Arjowiggins*, *International paper*, et Clairefontaine. Les autres acteurs de la catégorie sont principalement

des ETI d'un effectif de 300 à 500 personnes, dont deux rencontrent des difficultés ;

- Papiers et cartons d'emballage : cette catégorie regroupe moins d'une vingtaine d'entreprises, ETI et PME, le plus souvent filiales de groupes étrangers leaders sur leurs marchés respectifs. Deux des entreprises de ce segment seraient en difficulté financière, ou tout au moins elles accuseraient une forte baisse de leur rentabilité ;

- Papiers à usage sanitaire : on recense sur ce segment une dizaine d'entreprises, ETI et PME, dont plusieurs sont filiales de groupes étrangers, à l'instar de Novatissue ;

- Papiers techniques : cette activité rassemble environ une quinzaine d'entreprises, ETI pour deux d'entre elles et PME pour les autres, dont 6 sont des filiales de groupes étrangers. Il est à noter que deux d'entre elles sont en cours de reprise ou à la recherche d'investisseurs.

### Un marché mondialisé

Le marché des papiers récupérés est un marché mondial en croissance permanente et largement dominé par l'Asie. C'est un marché de consommation qui porte sur 230 Mt/an (125 Mt Asie, dont 74 Mt en Chine). Dans ce marché, l'Europe est globalement exportatrice, et représente une source importante pour la Chine.

Au sein de l'Europe, l'Autriche, l'Allemagne et la Hongrie sont importateurs nets, alors que la Grande Bretagne, la France et l'Italie sont exportateurs nets, comme cela est présenté dans le tableau 5.



**Tableau 5 – Collecte et utilisation des vieux papiers en Europe  
(chiffres 2012)<sup>150</sup>**

2012			
PAYS	COLLECTE	UTILISATION	DIFFÉRENCE
Autriche	1 451	2 400	-949
Belgique	1 877	1 150	727
République Tchèque	807	313	494
Finlande	704	567	137
France	7 348	5 037	2 311
Allemagne	15 293	16 203	-910
Hongrie	436	702	-266
Italie	6 231	4 649	1 582
Pays-Bas	2 380	2 140	240
Norvège	652	333	319
Pologne	1 842	1 708	134
Portugal	672	325	347
Roumanie	394	281	113
Slovaquie	250	82	168
Slovénie	237	402	-165
Espagne	4 552	5 068	-516
Suède	1 327	1 624	-297
Royaume-Uni	8 155	3 822	4 333
<b>Total</b>	<b>55 673</b>	<b>46 808</b>	<b>8 865</b>

Pour ce qui concerne le marché asiatique, les exportations concernent surtout les cartons, alors que les papiers usagés exportés à partir de la France le sont surtout vers l'Allemagne et l'Espagne.

En France, pour ce qui concerne les papiers et cartons à recycler, il convient de distin-

guer le cas des sortes brunes, où le terme des échanges est positif, de celui des sortes blanches où le solde est négatif.

En outre, s'agissant des matières premières utilisées, ainsi que des produits fabriqués, importés et/ou exportés, le tableau 6 résume la situation observée en France en 2013 :

150 – Tableau présenté par Smurfit Kappa, le 28 mai 2014- CEPI annual statistics, 2011 et 2012.



**Tableau 6 – Balance commerciale du secteur papetier en France<sup>151</sup>**

PÂTES À PAPIER <i>En milliers de tonnes</i>	PAPIERS ET CARTONS À RECYCLER <i>En milliers de tonnes</i>		PAPIERS ET CARTONS <i>En milliers de tonnes</i>		
	Production 1 699			Production 8 043	
Importations 2 022	Importations 793		Importations 5 263	Consommation 8 910	> Emballage et conditionnement 4 428
Exportations 404	Exportations 2 893	Consommation 5 150	Exportations 4 396		> Hygiène 866

### Une industrie très capitalistique

L'industrie papetière est une industrie relativement concentrée et capitalistique, les dépenses de personnel ne représentent qu'en moyenne 8 % du CA. Les investissements de capacité peuvent être importants. À titre d'exemple, une usine de fabrication de papier neuve représente un investissement de l'ordre d'un milliard d'euros, soit un montant dix fois supérieur environ à celui constaté pour les centres de tri.

Au-delà des opérations de renouvellement complet d'une ligne de production, les coûts de maintenance sont également élevés. Pour exemple, EVERBAL à Evergnicourt dans l'Aisne<sup>152</sup> procède au remplacement par tronçons de parties de machines à papier, la partie séchage en 2009-2010 représente un investissement de 7,5 M€ et la partie préparation de la pâte en 2013 représente un investissement de 7 M€.

Pour ce qui concerne les investissements étrangers, il convient de noter que ceux-ci s'accompagnent parfois d'une restructuration de l'activité, voire d'un changement de la nature de l'activité. La reprise d'UPM STRACEL par le groupe allemand Klinge Papierwerke et le Belge VPK Packaging en est un bon exemple. Leur co-entreprise baptisée « BLUE PAPER », en activité depuis début 2013, est de fait dédiée à la fabrication de papiers pour cartons d'emballage, alors que le site était auparavant consacré à la fabrication de « papier magazine », la conversion et la transformation du site ayant été dictées par une clause de non-concurrence introduite par UPM afin de protéger ses propres activités sur le segment du « papier magazine ».

151 – COPACEL, rapport annuel, 2013.

152 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine Everbal – Clairefontaine – Evergnicourt (02) – 7 mai 2014.






### Des niveaux d'investissement et des coûts de maintenance élevés

Pour Ondulys, l'investissement représente une part non négligeable. Ainsi, l'achat d'une machine neuve de fabrication de carton ondulé mobilise de l'ordre de 8 M€, sur une durée de 20 à 30 ans. La bonne marche de cet outil est essentielle dans la mesure où un simple problème technique survenant sur la machine peut, s'il dure plus de 7h00, entraîner une rupture d'approvisionnement des chaînes de transformation des cartons ondulés. Cette nécessité de maintenir l'outil de production en état de fonctionnement, implique pour le site de Lomme un coût de maintenance de l'ordre de 400 k€/an.<sup>153</sup>

### Incidence du transport sur l'économie de l'industrie papetière

En matière d'accès au marché, le transport joue un rôle déterminant, avec deux paramètres essentiels dans la capacité d'écouler une marchandise donnée sur un marché donné : la distance entre le lieu de production et le lieu de livraison, et le mode de transport utilisé. La figure ci-dessous, tirée d'une étude de l'ADEME du début des années 2000 illustre l'incidence de ces deux paramètres sur le coût du transport exprimé en €/kT/km.

Figure 12 – « Transport des déchets, la solution fluviale » – ADEME

				
<b>Un transport compétitif</b>	Coût moyen de production <sup>(1)</sup> en €/1 000 t/km	22,9 à 53,40 € sur longue distance	22,9 à 45,7*€	22,9 à 38,10 € (péniche Freycinet 7,6 à 22,90 € en convoi poussé)
<b>Des matériels de grande capacité</b>	Nombre moyen de véhicules <sup>(2)</sup> nécessaires au transport de 4 000 tonnes de déchets	220 camions (maxi-code)	3 à 4 trains	1 convoi poussé avec 2 barges
<b>Faibles consommateurs d'énergie</b>	Qualités <sup>(2)</sup> des déchets transportés avec 1 kg de carburant sur 1 km	50 tonnes	100 tonnes	130 tonnes en automoteur 200 tonnes en convoi poussé
<b>Au service de l'environnement</b>	<b>Émissions unitaires <sup>(3)</sup> de polluants en g/t km</b>			
	CO	0,5	0,2	0,04
	HC	0,2	0,1	0,01
	NOx	1	0,5	0,3
	SO <sub>2</sub>	0,03	0,04	0,3
	Particules CO <sub>2</sub>	0,08	0,03	0,006
Émissions directement proportionnelles à la consommation d'énergie				

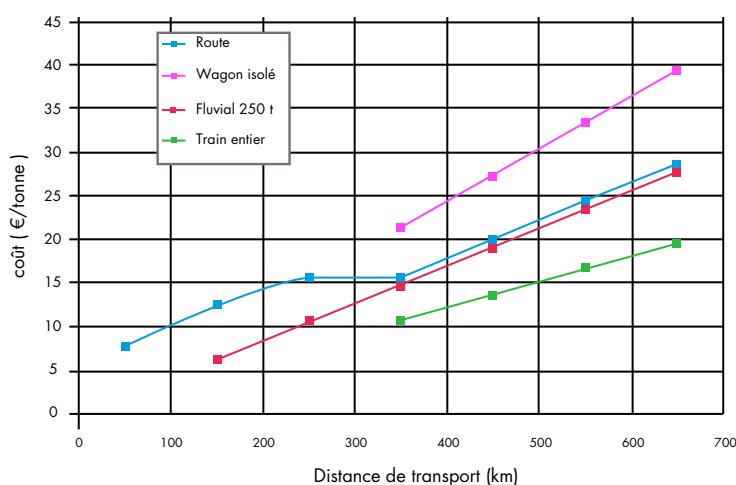
153 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine Ondulys – Lomme (59) – 15 mai 2014.



En reprenant les sources de données utilisées<sup>154</sup> par l'ADEME dans cette étude, et en tenant compte de la variation de l'indice « CNR » (Comité National Routier) entre décembre 2000 (base 100) et mai 2014 (138),

il est possible d'approcher les coûts actuels de transport de balles de papier, exprimés en €/tonne, et en fonction de la distance, pour la route, le fer et le fluvial. Cela conduit au graphique qui suit.

Figure 13 – Comparatif du coût de transport selon le mode utilisé



### Le transport de matières : le rail, la route ou le fluvial ?

L'usine de NORSKE SKOG est longée par la voie ferrée. L'exploitant l'utilise. C'est un choix de société, car plus cher que le transport par route pour 300 000 t/an, dont l'approvisionnement de Ouest-France à Rennes. L'objectif est un retour de 100 000 t/an de vieux papier par la voie ferrée. NORSKE SKOG est partenaire de MGE qui a breveté VALORAIL, système unique de transport de vrac par conteneur à fond mouvant. NORSKE SKOG précise que le transport de marchandises en wagons isolés est toujours compliqué et cher.

Des réflexions sont également en cours pour utiliser la voie d'eau. NORSKE SKOG étudie la possibilité de bénéficier des péniches qui, venant de Marseille, remontent à vide le canal de l'Est (gabarit Freycinet) vers la Belgique. Même si le gabarit des péniches est faible (de 300 à 350 t), il conviendrait pour le transport de balles de vieux papiers triés.<sup>155</sup>

### Quand innovation rime avec rayon d'action

L'entreprise Gondardennes a développé un type de cannelure particulier : la nano-cannelure qui permet de remplacer le carton compact, en présentant, à résistance égale, un poids diminué d'environ 30 %. Cette innovation a permis de répondre à certains marchés de spécialité qui connaissent actuellement une forte progression (+50 % an). La compétitivité attachée aux produits à base de nano-cannelure est ainsi favorisée par deux facteurs : la valeur ajoutée liée au caractère innovant de ces produits, et la relative forte densité de ces derniers qui autorise, par des coûts de transport à la tonne relativement faibles, de porter la zone de chalandise de ces produits de spécialité jusqu'à la Scandinavie, les produits nano-cannelés permettant des chargement de camions jusqu'à 23 tonnes de produits, contre cinq tonnes pour les cartons ondulés les plus standards.<sup>156</sup>

154 – CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES, *Instruction relative aux méthodes simplifiées d'évaluation socio-économique des projets d'infrastructure dans le secteur des voies navigables* - 1999.

155 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine NORSKE SKOG, Golbey (88), le 22 mai 2014.

156 – Voir Annexe 2 : Visite de la Cartonnerie de Gondardennes – Wardrecques (62), le 15 mai 2014.





## Des acteurs faisant face à des difficultés

### Des difficultés d'approvisionnement

Selon la communauté des papetiers présents sur le territoire français, il existe actuellement des difficultés importantes à s'approvisionner en vieux papiers, surtout pour les sortes blanches (cf. encadré Norske Skog). Les raisons en sont multiples. Cela peut être lié à l'insuffisance des volumes offerts, ce qui renvoie au faible taux de récupération constaté en France, ou bien encore à la fuite vers l'export des volumes de papiers collectés.

#### Qualité de la matière collectée et exportation

Certains industriels précisent que les trieurs préfèrent vendre au plus offrant, souvent pour le compte de la collectivité. Ils citent le cas de camions de vieux papiers ne respectant pas le cahier des charges de 3 % de contaminants, amenés devant l'usine pour y être refusés afin d'être ensuite dirigés vers l'exportation. Par ailleurs, la recherche d'accroissement des marges des trieurs s'accompagnerait d'une baisse d'effectifs qui elle-même se traduirait par un affaiblissement de la qualité. Ce circuit serait cependant plus rentable tant que la Chine ne relève pas davantage ses standards de qualité.

Cette vision est partagée par FNE qui estime que « le fait que 30 % des collectivités territoriales gagnent de l'argent avec les déchets ne va pas dans le bon sens ». <sup>157</sup>

Ce problème peut conduire à une inflation du prix payé pour les vieux papiers respectant le cahier des charges de 3 % de contaminants et dès lors dégrader les marges de l'industrie face à leurs distributeurs qui maintiennent la pression à la baisse sur les prix d'acquisition aux industriels, eu égard à la pression du

consommateur et de la concurrence internationale sur ce marché.

#### Rupture d'approvisionnement

En août 2013, l'usine NORSKE SKOG a dû s'arrêter 4 jours en raison d'une rupture d'approvisionnement. De même, la rupture d'approvisionnement de bois pour la turbine de cogénération a entraîné l'importation de deux bateaux de bois d'Écosse.

L'exploitant explique que les réductions de capacité de production faites en Europe pour suivre la baisse de la demande sont faites en majorité sur des unités de production à base de fibres vierges. Il en résulte un report d'une partie de la demande sur les unités de production à base de fibres recyclées, d'où une tension supplémentaire sur les papiers recyclés (PR). Il estime de plus qu'il est important de conserver le statut de déchets pour limiter les exportations de vieux papiers <sup>158</sup>.

#### Une méfiance des investisseurs

Des difficultés d'accès au crédit peuvent également compliquer l'approvisionnement des papetiers. Ces difficultés financières sont bien souvent la traduction du manque de confiance des établissements financiers envers une profession qui peine à maintenir les niveaux de compétitivité attendus par les organismes prêteurs.

Par ailleurs, conséquence de cette fragilité financière de l'industrie papetière, des doutes sur la solvabilité de certains papetiers apparaissent et conduisent certains fournisseurs de vieux papiers à préférer traiter avec les structures les plus solides.

Il est vrai à cet égard que les fournisseurs de papiers de récupération ont récemment fait face à des impayés. Lors des auditions organisées dans le cadre de la mission, il a été ainsi précisé que les adhérents de FEDEREC

157 – Voir Annexe 2 : Audition du 15 mai 2014.

158 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine NORSKE SKOG, Golbey (88), le 22 mai 2014.



auraient perdu environ 1,5 M€ ces dernières années (faillite de MATUSIERE et FOREST, etc.).

Enfin, en lien avec ces difficultés rencontrées par la profession et la dégradation du climat social qui en a découlé, les investisseurs potentiels hésitent à accompagner les entreprises du secteur dans leurs projets de développement.

### Une meilleure coordination de l'amont pour plus de bénéfices sociaux

L'amélioration conjointe de la productivité des processus de tri et de l'exploitation du gisement de vieux papiers est une condition du maintien, voire du développement de l'activité papetière et de l'emploi en France. En effet, correctement coordonnées, ces améliorations conduiront, d'une part à une augmentation des volumes collectés et triés, et d'autre part à une baisse des coûts de traitement en centre de tri. Il en résultera pour les papetiers un plus grand volume offert, conjugué à des conditions de prix plus favorables à la profession.

Cela constitue donc autant d'éléments pouvant jouer favorablement sur les décisions d'investissement des papetiers, ce qui contribue ainsi à améliorer la situation de l'emploi au sein de la profession.

## Le volet environnemental

### Les labels : ticket d'entrée vers de nouveaux marchés

La certification pour un label donné se décide principalement en fonction de la demande du client, et en fonction des différents marchés ciblés. C'est en définitive une sorte de ticket

d'entrée ouvrant des perspectives de vente sur ces marchés. Il est à noter que ce critère prévaut dans la décision d'adopter ou non tel ou tel label et que la mission a pu constater que peu d'acteurs de la profession savaient de façon très précise ce qu'ils recouvriraient.

### De l'importance des labels pour l'accès aux marchés

Arjowiggins avait initialement fait le choix de FSC, du fait du soutien dont bénéficiait ce label de la part de certaines ONG environnementales. Par ailleurs, Arjowiggins précise qu'un même produit ne peut faire figurer plusieurs labels (ex FSC ou PEFC), mais sur un même site il peut y avoir plusieurs labels utilisés. Une des raisons est de pouvoir répondre à la demande des clients qui parfois exigent l'apposition d'un label précis (ex : le marché allemand où la préférence va au label « ange bleu »). La palette des labels utilisés par Arjowiggins (FSC, PEFC, APUR, EU ecolabel, Blue Angel) s'avère donc déterminante pour l'accès à certains marchés.<sup>159</sup>

## La frontière entre déchet et ressource : le statut de déchet

### Valorisation des boues de désencrage

Il paraît essentiel à NORSKE SKOG de favoriser l'incinération des boues de désencrage. Dans le même temps, il souhaite que soit assouplie la réglementation concernant la valorisation des cendres. Celle-ci représente un poste de coûts de 2 M€/an pour NORSKE SKOG qui produit 60 000 t/an de cendres.

Sur le sujet de la valorisation des cendres, l'exploitant indique constater des écarts d'une région : si la DREAL Lorraine n'autorise pas la valorisation des cendres dans les Techniques Routières, celle du département de l'Eure le permettrait pour un autre papetier.<sup>160</sup>

159 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine Arjowiggins – Le Bourray - Saint Mars la Brière (72) – 14 mars 2014.

160 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine NORSKE SKOG, Golbey (88), le 22 mai 2014.



## Synthèse des points qui interpellent

Ce que l'on retient en premier lieu des paragraphes qui précèdent, c'est la fragilité économique et financière du segment « papier graphique » de l'activité « production papetière ».

Nous avons vu que plusieurs facteurs concourent à cette situation difficile, au premier rang desquels figurent des difficultés d'approvisionnement en matières premières, associées à une variabilité importante des prix sur le marché international. Ainsi, lorsque ces derniers sont portés vers le haut par une demande externe importante, cela entraîne une fuite à l'export de ces matières premières, privant du même coup certaines papeteries, parmi les plus fragiles, des volumes de papiers usagés indispensables à leur fonctionnement.

S'ajoutant parfois à ces difficultés, des pressions à la baisse des clients de ces mêmes papeteries viennent réduire un peu plus la marge de ces dernières, provoquant du même coup un manque de confiance des fournisseurs de matières premières, face à des risques accrus d'impayés.

Autre conséquence de cette situation, mais cette fois-ci du côté des investisseurs et des banquiers qui manifestent une certaine frilosité à accompagner les projets de développements des papeteries les plus exposées, cela étant aggravé par le fait que ce secteur est relativement capitalistique.

Enfin, s'agissant de la concurrence vis-à-vis du voisin allemand, il est à noter que les électro-intensifs de la profession font état de coûts de l'électricité plus élevés en France qu'en Allemagne, ce qui complique un peu plus l'équation des papetiers implantés en France.

Face à ces difficultés de la profession, un des axes d'amélioration possible porte sur le développement de l'offre de matières premières, tant en quantité par une refonte des mécanismes de collecte et une remontée des taux de collecte, qu'en qualité en travaillant cette fois-ci sur la diminution des taux de contaminants, ceux-ci étant à l'origine de surcoûts (traitements des déchets ultimes), voire de dysfonctionnements de la chaîne de production.



## LA DISTRIBUTION : VECTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PAPIER RECYCLÉ

Les activités qui se déploient au sein de ce maillon consistent à proposer au consommateur, intermédiaire ou final, les milliers de tonnes de papier sortant quotidiennement des machines de production. Cette activité est de plus en plus indépendante des entreprises de production, après des liens historiquement forts.

Les activités des distributeurs, regroupés en France au sein de l'Association Française des Distributeurs de Papier et d'Emballage (AFDPE), consistent à acheter, conseiller et distribuer le papier auprès des clients et partenaires. En France, ces activités mobilisent quelque 4000 personnes, selon les chiffres indiqués par l'AFDPE. La situation des distributeurs apparaît comme fragile, d'une part du fait de la baisse structurelle de la demande de papier graphique observée depuis quelques années, et d'autre part du fait de la mise en place depuis 2007 du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs, que les acteurs de ce maillon conçoivent comme une dîme dont ils ont obligation de s'acquitter.

La REP vise à mettre en œuvre le principe du pollueur-payeur. Elle a été instituée en France suite à l'agrément d'Ecofolio en 2007, en vue de responsabiliser les producteurs de papier quant à la production mise sur le marché, et afin de proposer des produits davantage écologique et d'autant plus recyclable. Le principe de la REP est appliqué à l'échelle européenne pour certains déchets, emballages ménagers, déchets d'équipements électriques et électroniques -D3E. Pour ce qui concerne la REP papier, elle est mise en œuvre en France de façon volontaire, par souci d'améliorer la gestion du déchet papier et de l'orienter plus sys-

tématiquement vers le recyclage. Reste à noter que la presse n'est pas soumise au principe de la REP financière sur le papier mais que, depuis 2013, elle participe à cette responsabilité collective en proposant deux campagnes nationales annuelles en faveur du recyclage des papiers et journaux. Cette distinction pose problème aux acteurs de la distribution qui y voient une rupture d'égalité de traitement au sein du maillon. Nous indiquerons plus loin dans ce rapport pourquoi la mission ne s'est pas jugée compétente pour donner une réponse à ce problème qui mériterait, à notre avis, une consultation élargie et une réflexion plus intense que celle que nous pouvions fournir sur ce sujet spécifiquement.

Pour ce qui concerne le cœur de notre travail, il apparaît que la position des distributeurs et leur rôle de prescripteurs en font des relais indispensables dans la promotion de l'utilisation de papier recyclé. Le barème éco-différencié – BED – devrait permettre de valoriser davantage la promotion du papier recyclé auprès des clients, en leur faisant valoir des qualités environnementales autrement plus importantes que celles dont pourrait se prévaloir le papier vierge. Pourtant, et comme nous l'examinerons en troisième partie du présent rapport, le différentiel mis en avant par le BED ne permet pas réellement de donner réalité à ce différentiel qualitatif. Par ailleurs, la baisse tendancielle de la consommation de papier graphique offre chaque fois moins de débouchés auprès des distributeurs. Dans un contexte de réduction budgétaire qui voit la consommation de papier diminuer, le surcoût que représenterait le papier recyclé par rapport au papier vierge ne fait que détourner davantage le consommateur de ce support d'autant plus écologiquement responsable.

Un coup d'œil rapide dans le rétroviseur des distributeurs montre à quel point la situation actuelle est paradoxale. L'heure est à la mobi-



lisation des consciences écologiques, mais le papier recyclé peine à décoller dans les ventes ; la consommation de papier graphique est en chute libre, mais la REP qui viserait à pérenniser l'industrie papetière et à lui donner les moyens de trouver demain ses ressources est jugée chaque jour plus pénalisante. Le diagnostic montre à quel point les difficultés vécues ou ressenties en début de chaîne rejailissent avec d'autant plus d'acuité à la rencontre du marché, point de friction de l'offre et de la demande.

Les distributeurs en France sont à l'heure actuelle peu nombreux. Les auditions nous auront surtout permis de prendre connaissance de leurs difficultés et d'échanger avec certains d'entre eux. Leur rôle au sein de la filière cellulose nous semble des plus importants. Interface de cette filière, ils permettent au papier de trouver ses débouchés et à tout une industrie ainsi qu'à ses fournisseurs, de mettre en musique le « dernier kilomètre » de cette précieuse marchandise. À la croisée de l'industrie, du commerce et du marketing, les distributeurs participent à la réinvention quotidienne de l'histoire du papier et lui offre des perspectives de développement. Afin d'assurer le rôle de ce maillon au sein du dispositif, il semble urgent de résoudre les difficultés en amont et en aval de ce maillon, de façon à faciliter le chemin du papier.

### Liste des acteurs rencontrés

Dans le cadre de l'analyse de l'activité « Distribution », la mission a auditionné quelques acteurs représentatifs de cette activité dont voici la liste :

- ADEME – Angers (49) - 24 février 2014
- AFDPE – Paris (75) - 12 mars 2014
- ANTALIS – Boulogne-Billancourt (92) - 12 mars 2014
- CCI – Angers (49) - 24 février 2014
- DGCIS – Ivry-sur-Seine (94) - 27 février 2014
- ECOFOLIO – Paris (75) - 27 février 2014
- DGMIC – Direction générale des médias et des industries Culturelles - Ministère de la Culture et de la Communication - Paris (75) - 26 février 2014
- Réseau Alliance Papier – Paris (75) - 11 mars 2014
- UGAP (Union des groupements d'achats publics) – Paris (75) - 8 avril 2014

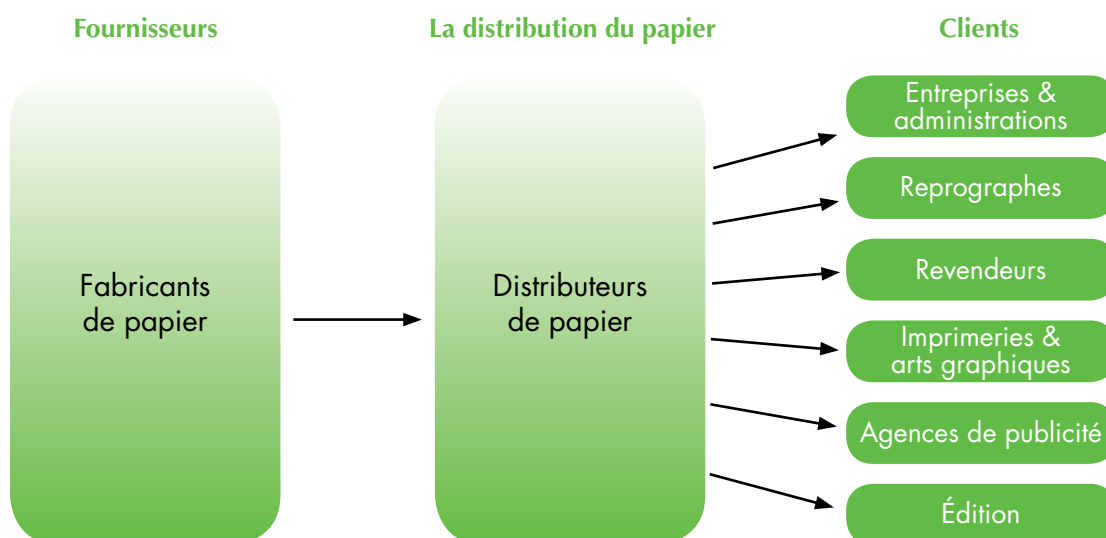
### Acheter, conseiller, distribuer

La distribution est une activité à part entière : écouler les milliers de tonnes de papier sortant quotidiennement des machines de production pour les distribuer à des clients partout en France. Malgré des liens historiquement forts avec les entreprises de production, cette activité s'en émancipe peu à peu.

Les distributeurs de papier constituent le trait d'union entre plusieurs dizaines de fabricants de papiers, situés dans le monde entier, et plus d'une dizaine de milliers d'utilisateurs sur le territoire français : imprimeurs, éditeurs, agences de publicités, sociétés de vente par correspondance, reprographes, revendeurs dont la grande distribution, collectivités publiques, etc. (figure 14).



**Figure 14 – Les distributeurs de papiers :  
un maillon indispensable entre fabricants et clients**



Selon l'Association Française des Distributeurs de Papier et d'Emballage (AFDPE), la fonction « distribution » est fondée sur différents savoirs :

- **Acheter :** Les distributeurs commercialisent en France plus 1 100 000 tonnes de papiers, achetées pour moitié dans l'hexagone, et pour moitié à l'étranger.

Parce qu'ils achètent en grande quantité, les distributeurs ont une capacité de négociation importante, bien supérieure à la plupart des utilisateurs, et ont développé des modalités de recherche puissantes.

Ils sélectionnent ainsi les usines les plus performantes, les meilleures marques pour proposer aux utilisateurs une gamme élargie de papiers, qui peut compter plusieurs milliers de références.

- **Conseiller :** Ce sont des experts du papier qui accompagnent l'utilisateur dans le choix d'un papier parfaitement adapté à son besoin.

500 professionnels VRP parcourent ainsi plus de 20 millions de kilomètres chaque année afin d'assurer le suivi de leur clientèle.

Les équipes commerciales, formées à la fois aux papiers et aux technologies d'impression, connaissent les caractéristiques, les spécificités et les applications possibles de chaque support et apportent à l'utilisateur des solutions sur mesure.

Collections générales, tarifs, fiches techniques des produits, échantillons, catalogues online ou CD Rom... Les supports d'informations proposés par les distributeurs de papiers sont multiples et permettent à l'utilisateur d'être à l'écoute des nouveautés, de suivre l'évolution du marché du papier.

- **Distribuer :** Les moyens développés par les distributeurs de papiers permettent de garantir à l'utilisateur une mise à disposition rapide de toutes les sortes de papiers, quelles que soient



l'importance et la variété de la commande. 1,1 million de tonnes sont livrées chaque année à plus de 20 000 clients.

L'utilisateur n'a pas à gérer de stock important. Les distributeurs le font pour lui. Avec plusieurs dépôts d'une superficie totale de près de 200 000 m<sup>2</sup>, et d'une capacité de stockage de 120 000 tonnes, les distributeurs disposent d'un stock permanent de plus de 75 000 tonnes de papiers.

À partir de leurs dépôts, grâce à une organisation logistique éprouvée, qui leur permet de traiter (enregistrer, préparer et acheminer) toute commande, en temps réel, les distributeurs assurent quotidiennement la livraison de plus de 2 300 tonnes de papiers.

## La distribution du papier en France : quels acteurs pour quels clients ?

Comme nous le mentionnions plus tôt, une dizaine de distributeurs nationaux exercent leur activité en France. Ceux-ci vont de la PME aux groupes européens et mondiaux comme ANTALIS leader européen qui possède 20 % du marché (chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros dont 327 millions en France).

Ainsi, environ 4 000 personnes sont employées dans le cadre des activités de distribution de papier et d'emballage. Ce chiffre double si l'on inclut en plus les distributeurs de fournitures connexes qui distribuent des produits d'emballage.

De leur côté, les clients représentent au total, près de 570 000 acteurs, répartis sur tout

le territoire français, soit un maillage considérable. Plus de 2 300 tonnes de papiers sont ainsi livrées quotidiennement par les distributeurs<sup>161</sup>.

Il est à noter que l'UGAP<sup>162</sup> qui mutualise les achats de papier de l'état, de ses opérateurs, et de collectivités territoriales (18 millions d'euros au total) peut aider à favoriser la collecte pour sécuriser la filière s'agissant de son approvisionnement en matières premières.

## Caractéristiques économiques, environnementales et sociales

**Le volet économique : un affaiblissement de la demande lourd de conséquences pour les distributeurs...**

### Les perspectives du marché

Le ralentissement observé de l'activité économique impacte tous les utilisateurs finaux de papier : imprimeurs, éditeurs, agences de communication, collectivités locales. De surcroît, un phénomène massif de dématérialisation a été engagé au cours de la dernière décennie.

À titre d'exemple, le chiffre d'affaires de l'ensemble de la presse papier est passé de 10,5 milliards d'euros en 2007 à 8 milliards d'euros en 2013 soit une baisse de 5 % par an en moyenne. Par ailleurs, 750 000 tonnes de papiers à usages graphiques ont été vendues en 2012, soit un recul des ventes en volume de presque 5,7 % par rapport à 2011. Cette baisse s'est inscrite dans celle des années précédentes (pour l'année 2008, il y avait encore un million de tonnes vendues).

161 – Voir Annexe 2 : Audition de l'AFDPE du 12 mars 2014.

162 – L'UGAP est un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État, institué par le décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié. L'offre UGAP est strictement réservée aux services et établissements publics de l'État, aux régions, départements, communes et à leurs établissements publics, ainsi qu'aux organismes de statut privé assurant une mission de service public.



Selon ANTALIS, la baisse va se poursuivre (environ -5 % par an, -35 % depuis 2009). Depuis 2000, le découplage s'est fait entre la consommation du papier et le PIB. Une croissance sur des sous marchés est cependant possible: album photos, personnalisation de l'édition de livres... Cette tendance lourde devrait persister même si son rythme n'est pas encore évalué.

À propos de la situation de la Presse, il convient de noter que les difficultés auxquelles elles font face depuis maintenant plusieurs années avaient conduit à une exonération de l'éco-contribution pour l'ensemble de la profession. Afin d'élargir le périmètre des contributeurs, et donc d'alléger le montant de l'éco-contribution, un partenariat a été récemment conclu avec la Presse, résultat d'une négociation de 7 ans, notamment avec le ministère de l'Écologie qui a fortement contribué à la construction de ce partenariat. Dans le cadre de ce partenariat, la Presse accordera des espaces publicitaires à l'éco-organisme, à titre compensatoire. Ceci permettra à Ecofolio de réaliser des économies sur son budget communication, tout en bénéficiant d'un important relais, ainsi que d'un fort levier pédagogique, dans la promotion des papiers recyclés.

#### Chiffres d'affaires et résultats

L'affaiblissement sensible de la demande se reflète dans les résultats des entreprises. Le

chiffre d'affaires des distributeurs de papiers en 2012 s'est établi à 850 millions d'euros, en baisse de 7,7 % par rapport à 2011. Ce chiffre est en retrait de 6,1 % pour les ventes sur stock et de -11,2 % pour les ventes sur fabrication.

Outre le chiffre d'affaires, les résultats nets des entreprises sont les plus alarmants, car en moyenne, ils sont négatifs. Le résultat net moyen des distributeurs de papier est ainsi en 2012 de -480 000 euros, hors entreprises d'emballage. La tendance pour 2013 a malheureusement confirmé cette tendance déficitaire.

#### ... et pour leurs salariés

La potentielle consolidation de la distribution pourrait conduire à des réductions d'effectifs dans cette activité, suivant en cela la baisse attendue de l'activité du secteur dans les années à venir.

#### Un rôle à jouer pour l'environnement

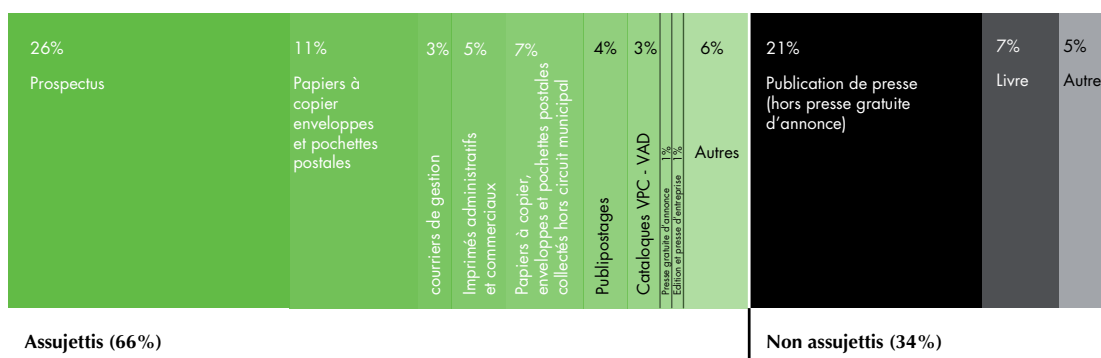
La position des distributeurs et leur rôle de prescripteurs en font des relais indispensables dans la promotion de l'utilisation de papier recyclé. Cela vient renforcer les dispositions propres au dispositif de Responsabilité élargie du producteur (REP) auxquelles les « metteurs sur le marché » sont soumis.





  
**LA REP,  
OU LE PRINCIPE  
« POLLUEUR/  
PAYEUR »**

La responsabilité élargie du producteur (REP) s'applique aux émetteurs de papiers depuis 2006. Figurant à l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, elle leur fait obligation de contribuer au recyclage de leurs supports en adhérant à Ecofolio. Il s'agit de responsabiliser le producteur sur le coût de la gestion du cycle de vie de son produit, afin d'encourager la prévention. La REP fixe un objectif : la réduction des déchets. Elle est à la fois un principe environnemental et un outil de pilotage industriel. À ce jour, **66 % des papiers graphiques sont concernés par la REP.**<sup>163</sup>



Source : Données provisoires Ademe 2012

## Synthèse des points qui interpellent

Outre la baisse tendancielle du marché qui est un phénomène structurel et sociétal, il convient de souligner les points suivants :

De l'avis de certains industriels, Ecofolio, via la collecte de l'éco-contribution sur les papiers mis sur le marché, menace le modèle économique de la filière soit 5 % de surcoût du papier recyclé.

Selon Ecofolio, l'argument de ces industriels, qui invoquent un montant excessif de l'éco-contribution, ne prend pas en compte les vertus pédagogiques de cette contribution qui doit amener à des efforts dans le sens d'un

développement du papier recyclé.

À ce titre, la mise en place d'une contribution différenciée, par exemple sur 2 ni-veaux, serait de nature à motiver les initiatives dans ce sens, en veillant toutefois à ne pas faire disparaître certains acteurs. De plus, l'augmentation de la part des papiers recyclés mis sur le marché doit permettre à terme des gains en termes de logistique, et donc une diminution relative de l'éco-contribution.

Par ailleurs, certains distributeurs estiment que les ecolabels FSC/PEFC ne suffisent pas à favoriser l'achat de papier recyclé, car ils posent un problème de lisibilité auprès des consommateurs/clients.

163 – Site web ECOFOLIO : <http://www.ecofolio.fr/emetteur/la-rep-papiers/la-rep-papiers>



## LA TRANSFORMATION : UN ART DE TRANSMETTRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Pour les papiers non directement vendus sous formes de ramettes, la transformation du papier constitue le dernier maillon de la chaîne de production du papier avant son utilisation. Les entreprises concernées sont essentiellement celles du secteur de l'imprimerie, des industries graphiques et des éditeurs.

Nous avons pu, dans le cadre de la mission, visiter des imprimeries, de labeur notamment, qui nous ont permis de prendre connaissance des outils, des compétences et des techniques mises en œuvre pour accomplir ces belles œuvres que nous pouvons chaque jour observer et que sont les journaux, les magazines, les livres et autres travaux issus des arts graphiques. Le savoir-faire français a malheureusement parfois pâti des dysfonctionnements de la chaîne de valeur, à l'instar des relieurs, dont le nombre n'a cessé de diminuer avec le temps et pour lesquels la survie des derniers d'entre eux n'est pas assurée. Cette situation conduit par ailleurs certains éditeurs à externaliser le travail dans des unités situées hors de France, pour cause de délais ou de capacités. Cette sous-traitance auprès d'acteurs étrangers vient par ailleurs porter un coup de ciseaux à la chaîne de valeur.

Pour ce qui nous concerne, ces industries s'inscrivent très régulièrement, voire systématiquement, dans la boucle du recyclage. Le journal par exemple est issu en majeure partie, pour ne pas dire presque en totalité, de fibres recyclées. Aussi, et comme nous l'avons déjà indiqué lors de l'analyse du maillon collecte, pour ce qui concerne le gisement pré-consommateur, c'est-à-dire celui qui n'a pas encore été

mis sur le marché et qui provient des rognures et gâches issues du processus de transformation, les imprimeurs sont bien organisés pour participer de façon efficace à la création de boucles multiples de la fibre cellulosique, au profit de l'industrie papetière.

Qui dit transformation de papier en support de lecture dit notamment livres scolaires.

La place des manuels scolaires, et leur place dans les foyers en font des supports particulièrement intéressants pour communiquer par l'exemple sur l'écologie et le papier recyclé. La part de manuels en papier recyclé est à l'heure actuelle anecdotique, après des tentatives infructueuses réalisées par certains éditeurs dans la deuxième partie des années 1990. La question du surcoût de production, ainsi que celle des caractéristiques techniques des ouvrages scolaires ont été à plusieurs reprises soulevées par les acteurs. Si le temps du papier recyclé est arrivé, il faudra résoudre ces difficultés pour permettre un réel développement du marché du livre scolaire en papier recyclé.

Une toute autre question qui concerne les imprimeurs est celle des certifications liées au bois utilisé pour donner la fibre qui servira à la production et aux méthodes de transformation du support papier, avec notamment la qualité des encres utilisées. De grandes avancées écologiques ont été réalisées au cours de la dernière décennie pour maîtriser davantage l'ensemble de la chaîne de production et de transformation et permettre de proposer des supports éco-responsables. Cependant, la multiplication des labels, et des cotisations y afférentes, qui ont accompagné cette évolution pose des difficultés à la fois aux acteurs de la chaîne, au premier rang desquels les imprimeurs, ainsi qu'aux consommateurs.

La baisse tendancielle de l'activité papier pèse



également sur les imprimeurs. La diminution constante du nombre d'imprimés publicitaires par exemple a déjà provoqué l'asphyxie économique pour de nombreux acteurs du secteur. La volonté du tout-numérique de reprendre à son compte l'ensemble des activités précédemment menées par le secteur papier a laissé des traces indélébiles dans ce secteur. Il conviendra notamment de s'interroger sur cette montée en puissance du numérique et d'examiner les complémentarités possibles, et souhaitables, avec le papier.

La transformation du papier en support de communication procède d'un art chaque fois davantage mis en péril. Les mutations de consommation de papier, liées notamment aux avancées du numérique, a clairement mis en péril l'équilibre du secteur et de l'ensemble de la chaîne de valeur, si l'on s'intéresse notamment à la forte demande des imprimeurs en papier et au volume de fibres à recycler qu'ils remettent à disposition de la chaîne. À l'heure actuelle la situation apparaît précaire pour nombre d'entre eux. Peut-être le papier recyclé pourrait-il constituer une voie de sortie de cette situation décrite par nombre d'entre eux comme extrêmement difficile.

### Liste des acteurs auditionnés

Dans le cadre de l'analyse de l'activité « Transformation », la mission a auditionné quelques acteurs représentatifs de l'activité. Elle a par ailleurs complété son information par la visite de l'usine de l'entreprise « Maury Imprimeurs »<sup>164</sup> afin de prendre toute la mesure des réalités de terrain relatives à cette activité. La liste des acteurs rencontrés et/ou visités est donnée ci-dessous (voir également les cartographies relatives aux acteurs de l'activité « Transformation », dont « **Maury Imprimeurs** », en vert dans la liste ci-après).

- Association des techniciens de l'édition et de la publicité (ATEP) – Paris (75) - 2 avril 2014
- CFDT – Paris (75) - 13 mai 2014
- CGT – Paris (75) - 21 mai 2014
- Force Ouvrière – Paris (75) - 13 mai 2014
- IMPRICLUB – Paris (75) - 5 mai 2014
- **MAURY IMPRIMEURS** – Manchecourt (45) - 10 avril 2014
- ORSENNA Erik – Paris (75) - 15 avril 2014
- SPQN – Paris (75) - 9 avril 2014
- UNIC – Paris (75) - 6 mai 2014

164 – Voir Annexe 2: Visite du Centre Technique du Papier – Grenoble (38), le 20 mars 2014.



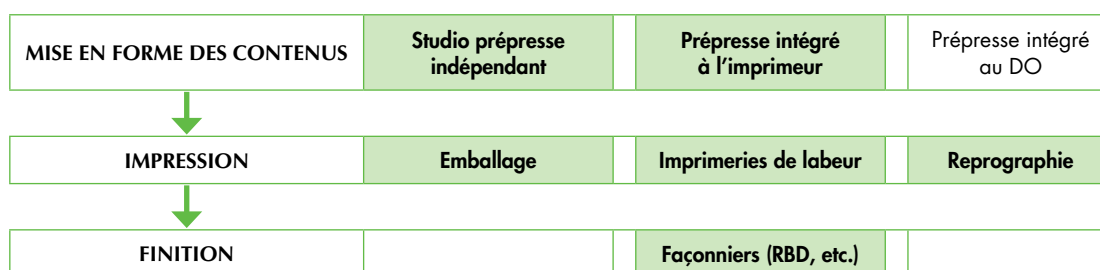
## Les trois activités de la branche transformation

La transformation du papier constitue le dernier maillon de la chaîne de production du papier avant son utilisation. À cet effet, les entreprises

du secteur utilisent le papier livré sous forme de rouleaux pour le transformer en produit fini.

La branche « transformation » regroupe trois ensembles d'activités: la mise en forme de contenus, l'impression et la finition.

Figure 15 - « Les trois activités de la branche transformation »<sup>165</sup>



Source: « La branche de l'imprimerie et des industries graphiques » Ministère du Travail

### • La mise en forme de contenus

Les activités de mise en forme des contenus, encore dénommées activités de prépresse, regroupent les différentes opérations qui précèdent l'impression elle-même: mise en page et assemblage de documents graphiques produisant les plaques d'impression qui seront montées sur la presse. À cet effet, les documents graphiques sont assemblés sur ordinateur via des logiciels de publication assistée par ordinateur – PAO.

### • L'impression

Les activités d'impression regroupent, comme son nom l'indique, les travaux d'impression

de textes ou d'images – ou les deux – dont les travaux relevant des imprimeries dites « de labeur »<sup>166</sup>. Cela concerne des produits très variés: livres, presse magazine, catalogues, etc., ainsi que des procédés techniques différents, choisis en fonction du produit, à savoir: l'**offset**, le plus répandu, l'**héliogravure**, la **flexographie** et le numérique, ce dernier prenant de plus en plus d'importance comme le montre la figure 16<sup>167</sup>. Il est à noter à cet égard que les activités liées à la fabrication de catalogues papiers se sont fortement contractées ces dernières années au profit de formats numériques, qui a pour conséquence la fonte du gisement de papiers usagés.

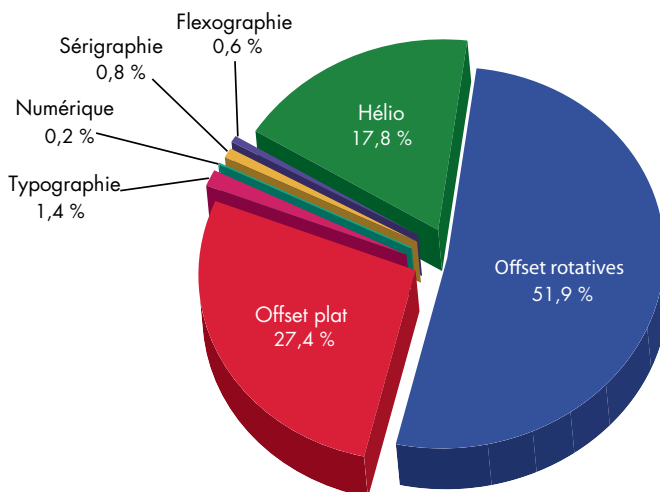
<sup>165</sup> – Ministère du Travail – Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, *La branche de l'imprimerie et des industries graphiques*, Synthèse Prospective emploi-compétences n° 55, 2011.

<sup>166</sup> – Précision: par référence à la convention collective nationale de l'imprimerie de labeur, qui se différencie du secteur de la presse quotidienne.

<sup>167</sup> – Figure 16 – « Part des différents procédés d'impression ».



Figure 16 - « Part des différents procédés d'impression »<sup>168</sup>



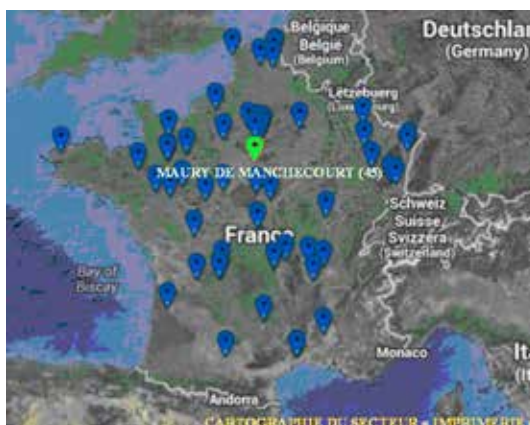
#### • La finition

La finition quant à elle regroupe les activités de massicotage, de pliage, de brochage, de reliure, de dorure. Pour la reliure, il reste en France, deux entreprises spécialisées sur ce segment.

### L'activité de transformation à travers le cas particulier des livres scolaires

Prise dans son ensemble, la branche « transformation » regroupe environ 6 000 établissements, dont 36 % spécialisés dans le prépresse, 60 % dans l'imprimerie, et le reste dans la finition. Le nombre d'entreprises baisse régulièrement dans les trois branches, du fait de la concentration des marchés et du regroupement des entreprises.

Carte 5 : Les entreprises du secteur « Imprimerie »<sup>169</sup>



168 – Ministère du Travail – Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, La branche de l'imprimerie et des industries graphiques, Synthèse Prospective emploi-compétences n° 55, 2011.

169 – Source : <http://industrie.usinenouvelle.com/classement-industrie?region = & secteur = 7279>



### Carte 6 : Les entreprises du secteur « Édition - Presse »<sup>170</sup>



Le secteur de l'imprimerie et des activités graphiques connexes, prépresse et post-presse, compte 70 000 salariés, dont 20 % en Ile-de-France, 10 % en Rhône-Alpes et 8 % en Nord Pas-de-Calais ainsi qu'en Pays de la Loire. L'industrie graphique réalise un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards d'euros<sup>171</sup>.

Les marchés de la branche « transformation » sont différents selon la taille des entreprises. Ainsi les marchés à gros volumes, périodiques, catalogues, etc., gérés par des donneurs d'ordres de taille importante, plateformes, éditeurs, agences..., se retrouvent plutôt dans les plus grandes structures. Les entreprises de moins de 50 salariés, quant à elles, couvrent une grande diversité de produits, avec plus de la moitié de l'activité composée d'imprimés publicitaires ou administratifs et commerciaux, majoritairement pour des clients de type PME, TPE, artisans et particuliers.

Une part importante du papier utilisé par les entreprises de la branche « transformation » provient du recyclage :

- la fabrication du papier de journal est majoritairement assurée à partir de fibres recyclées sur le périmètre européens et de bois d'éclaircies ;
- Les éditeurs de journaux à fort tirage, type le Monde ou le Figaro, achètent eux-mêmes le papier aux fabricants. En revanche, ceux dont le tirage est plus modeste font appel à une centrale d'achats, la SPPP (Société professionnelle des papiers de presse) ;
- Environ 60 à 70 % des papiers utilisés pour les supports publicitaires sont issus du recyclage.

La fabrication des livres scolaires occupe quant à elle en France une place atypique dans le paysage des éditeurs et mérite d'être examinée. Les livres scolaires sont édités par de grandes maisons d'édition, au même titre que les livres de poche ou les nouveautés littéraires. Par ailleurs, leur fabrication répond aux changements de programmes décidés par le Conseil national des programmes à une période avancée de l'année scolaire, quelques semaines, voire quelques jours seulement, avant la diffusion attendue des livres en librairie dans le courant de l'été.

À l'heure actuelle, les délais de transmission des programmes et de fabrication des livres apparaissent comme trop serrés pour trouver une façon de répondre à cette demande sur l'hexagone. Cela a pour effet une délocalisation de la fabrication qui part en Italie, ou dans d'autres pays d'Europe de l'Est notamment, nourrir les carnets de commandes d'unités de production situées hors de France.

170 – Source : <http://industrie.usinenouvelle.com/classement-industrie?region = & secteur = 7252>

171 – Ministère du Travail – Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, *La branche de l'imprimerie et des industries graphiques*, Synthèse Prospective emploi-compétences n° 55, 2011



Une fois cette question examinée, se pose ensuite la question de la fabrication de manuels scolaires en papier recyclé. Le lien particulier qui unit un élève à un manuel scolaire, depuis le plus jeune âge, en fait un support particulièrement adapté de valorisation du papier recyclé et de mise en pratique des discours d'engagements éco-responsables dont doivent être destinataires les enfants de notre République, citoyens de demain.

Pendant, les représentants des éditeurs ont évoqué la question de la performance du papier recyclé dans le cadre d'ouvrages scolaires. Ces derniers sont en effet soumis à des manipulations sans ménagement et cela de façon régulière pendant plusieurs années. À ce titre, le papier utilisé doit répondre à des caractéristiques techniques correspondantes. Afin d'explorer la capacité des papiers recyclés à répondre à ces contraintes techniques, des expériences ont été menées pendant quatre ans par l'éditeur BELIN, il y a plus de dix ans, mais ne s'étaient pas révélées concluantes. Parmi les problèmes rencontrés, l'ATEP a signalé les points suivants :

- Des surcoûts de 5 % sur le prix d'achat du papier ont été constatés ;
- Des problèmes mécaniques ont été rencontrés : les feuilles de papier à 80 g/m<sup>2</sup>, trop souples ralentissaient la cadence d'impression en recto-verso de plus de 50 %. La gâche était ainsi plus importante triplement du taux de gâche à la mise en route ;
- En outre, le papier présentait un problème de qualité, le contraste des photos n'était pas suffisant.

Par ailleurs, d'après les échanges que la mission a pu avoir avec les professionnels du secteur, ce sont les enseignants qui choisissent les manuels scolaires. Pour des raisons de blancheur notamment, le papier vierge présente aux yeux des enseignants, et au regard du contenu de certains programmes, photos,

cartes, etc., une facilité de lecture considérée comme supérieure.

Afin de remédier à cette situation, le contexte réglementaire en la matière a quelque peu évolué. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les manuels scolaires doivent être imprimés sur papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.

Or à ce jour, moins de 2 % des 34,5 millions de livres scolaires fabriqués chaque année sont imprimés sur du papier recyclé, ce qui suggère d'aller plus avant dans les actions de promotion et de développement de l'usage du papier recyclé dans la réalisation des ouvrages scolaires.

## Caractéristiques économiques, sociales et environnementales du maillon transformation

### Une situation économique difficile

L'activité du secteur est en baisse depuis plusieurs années, phénomène qui s'est accentué avec la crise économique : en 2013, les entreprises ont traité 2,14 Mt de papier, contre 3,4 Mt en 2006, soit une baisse de 37 %. Cette baisse d'activité met en danger une grande partie des entreprises du secteur dont le nombre est en baisse régulière dans les 3 branches, imprimerie, prépresse et post-presse.

Ainsi, la production d'imprimés dans l'hexagone a diminué de plus d'un tiers entre 2000 et 2010. Les opérateurs sont positionnés en grande majorité sur des marchés locaux, avec à peine 5 % des ventes réalisées à l'étranger.

Sur le plan européen, l'industrie graphique française se place au 4<sup>e</sup> rang derrière l'Allemagne, 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et des établissements de taille importante) et le Royaume-Uni et l'Italie dont



l'activité graphique est proche de l'activité graphique française, soit 12 à 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour chacun des deux challengers et une majorité de très petites structures.

En matière d'investissements, le secteur de l'imprimerie doit supporter des coûts très importants. Par ailleurs, il doit faire face à des taux de marge brute largement inférieurs à la moyenne de l'industrie manufacturière, à un accroissement de la concurrence étrangère, notamment dans le secteur des emballages, ainsi qu'à une augmentation de la pression exercée par les grands donneurs d'ordre sur leurs prestataires graphiques, eu égard à la pression du consommateur et de la concurrence internationale sur ce marché.

En conséquence, afin d'améliorer leur compétitivité, les imprimeurs tentent de se repositionner sur des prestations à forte valeur ajoutée, diversification dans la gestion de données numériques, orientation vers la presse haut de gamme, conseil en création et communication...

Mais les marges de manœuvre sont limitées. En effet, si les marchés clients de l'industrie graphique sont très variés, éditeurs de presse et de livres, agences publicitaires, industriels de l'emballage, spécialistes de la vente par correspondance, la petite taille des entreprises<sup>172</sup> et la faible polyvalence des presses et rotatives contraignent les entreprises à se spécialiser sur un petit nombre d'activités, comme l'expose la figure 17.

Figure 17 - « Répartition des établissements et des salariés par taille »<sup>173</sup>



Source : « La branche de l'imprimerie et des industries graphiques » Ministère du Travail

En 2012, la production d'imprimés publicitaires adressés et de documents administratifs

non personnalisés a été la seule à augmenter tandis que la chute de la production de

172 – Figure 17 « répartition des établissements et des salariés par taille ».

173 – Ministère du Travail – Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, *La branche de l'imprimerie et des industries graphiques*, Synthèse Prospective emploi-compétences n° 55, 2011.





journaux et périodiques se poursuivait inexorablement. Après une baisse de 7,4 % de son chiffre d'affaires en 2009, l'industrie graphique française s'était légèrement redressée en 2010 (+0,5 %) et en 2011 (+1,8 %). Le recul des commandes, ajouté au recul de 0,8 % des prix à la production, ont entraîné une nouvelle baisse du chiffre d'affaires pour la profession (-1 % en 2012).

### Le volet social : de nouvelles formations pour de nouveaux besoins

Les entreprises du secteur doivent désormais s'assurer de compétences transversales pour asseoir leur compétitivité. Il faut passer d'une parcellisation des tâches à une gestion de projet collectif, en veillant à une polyvalence et une flexibilité entre procédés d'impression. Les salariés devront donc être formés en permanence afin de suivre les évolutions de leur environnement professionnel, et d'être capables de s'adapter régulièrement aux changements internes ou externes.

### Le volet environnemental : de la contrainte à l'argument de vente

Le souci de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles a des impacts lourds sur les utilisateurs du média papier, extension de l'écocontribution aux courriers publicitaires, bilan carbone, etc. et impose des démarches contraignantes et souvent insuffisamment normalisées. Néanmoins, les imprimeurs s'en sont emparés afin de mieux convaincre leurs clients de leur engagement quant à ces problématiques. Mieux, la profession a su mettre en place et promouvoir de nombreuses démarches telles que Imprim'Vert, l'ISO 9001 et 14001, les certifications PEFC et FSC, etc.

## LA CONSOMMATION, DE L'INFORMATION À L'ACTION

### Liste des acteurs auditionnés

- Angers Loire Métropole – Angers (49) - 25 février 2014
- Centre Technique du Papier (CTP) – Grenoble (38) - 20 mars 2014
- Communauté urbaine de Strasbourg – Strasbourg (67) - 14 mai 2014
- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) - Ministère de l'économie et des finances - Paris (75) - 19 mars 2014
- Ecofolio – Paris (75) - 27 février 2014
- FSC – Vannes (56) - 2 avril 2014
- Lille Métropole – Lille (59) - 15 mai 2014
- PEFC – Paris (75) - 13 mars 2014
- Imprim'Vert – Lille (59) – 6 mai 2014
- MAURY Imprimeur - Manchecourt (45) - 10 avril 2014
- Pôle emploi - Paris (75) - 11 mars 2014
- Riposte Verte/WWF – Paris (75) - 18 mars 2014
- Service des achats de l'État (SAE) - Ministère de l'économie – Paris (75) - 31 mars 2014
- Société Générale – Charenton-le-Pont (94) - 8 avril 2014
- UFC Que Choisir – Paris (75) - 1<sup>er</sup> avril 2014
- UGAP – Marne-la-Vallée (77) - 8 avril 2014
- Ville de Paris - Mairie de Paris - Direction de la propreté et de l'eau - Paris (75) - 12 mars 2014



## Les déterminants de la consommation

La consommation de papier graphique par les structures et entités extérieures au monde du papier, qu'il s'agisse des particuliers, des entreprises ou des gros consommateurs, privés ou publics, se décline en articles de papeterie, livres et journaux revues magazines, en quantité plus ou moins importante.

L'accessibilité du produit sur le marché est une condition indispensable à sa consommation. Une fois cette question de l'accès résolu, il reste à s'interroger sur les questions de qualité et de garantie du produit recyclé proposé.

Consommer un produit recyclé les produits consommés, le déchet issu de cette consommation doit être trié à la source de façon à être recyclé et à donner de la valeur à la chaîne en veillant à l'alimenter (cf. chapitre I sur la collecte).

Le consommateur susceptible d'acheter du papier recyclé, s'intéresse à trois aspects particuliers pour lesquels l'alternative recyclée offre peu d'avantage à l'heure actuelle.

**Le prix tout d'abord, qui constitue le premier critère d'achat** pour bon nombre de consommateurs, particuliers, administrations ou entreprises. Pour des raisons de contraintes financières et budgétaires, le critère prix est un élément décisif de la décision d'achat. Sur ce point le papier recyclé souffre d'un manque de compétitivité patent. Outre les réductions de coût attendues pour le papier de récupération (cf. chapitres 1 et 2 sur la collecte et le tri), la stimulation de la demande de papier recyclé, en vue de réaliser des économies d'échelle lors de la production, et de proposer par conséquent des prix plus attractifs, pour-

rait constituer une clé supplémentaire de résolution de ce différentiel de prix trop important à l'heure actuelle.

**La question de la lisibilité des labels** se pose dès lors. Lorsque le consommateur se trouve en situation de choix entre divers types de papier recyclé ou non, la forêt de labels face à laquelle il est, lui offre peu de lisibilité pour comprendre le contenu et le sens du label. Cette difficulté de lecture est susceptible de brouiller son choix.

Enfin, **la question de la qualité du papier** proposé trouve sa contrepartie directe dans l'attractivité du papier recyclé aux yeux du consommateur. Les restes de particules d'encre et autres éléments perturbateurs donnent au papier recyclé une teinte plus ou moins claire en fonction de leur concentration. En outre, le raccourcissement des fibres par usure lors des opérations de recyclage tend à rendre le papier plus souple. Aussi, le papier recyclé souffre-t-il encore à l'heure actuelle d'un désamour dans l'opinion publique. Perçu comme grisâtre ou pelucheux, il apparaît aux yeux d'un certain nombre de consommateurs comme peu attractif. Les choix dépendent en partie des habitudes culturelles. En France, un courrier sur papier blanc est reconnu comme une marque d'estime et de reconnaissance pour le destinataire.

## Les caractéristiques économiques du maillon consommation

Les données ci-après sont concentrées sur le papier graphique dont la consommation baisse régulièrement depuis 2005. La consommation française totale de papier à usages graphiques est évaluée par la COPACEL

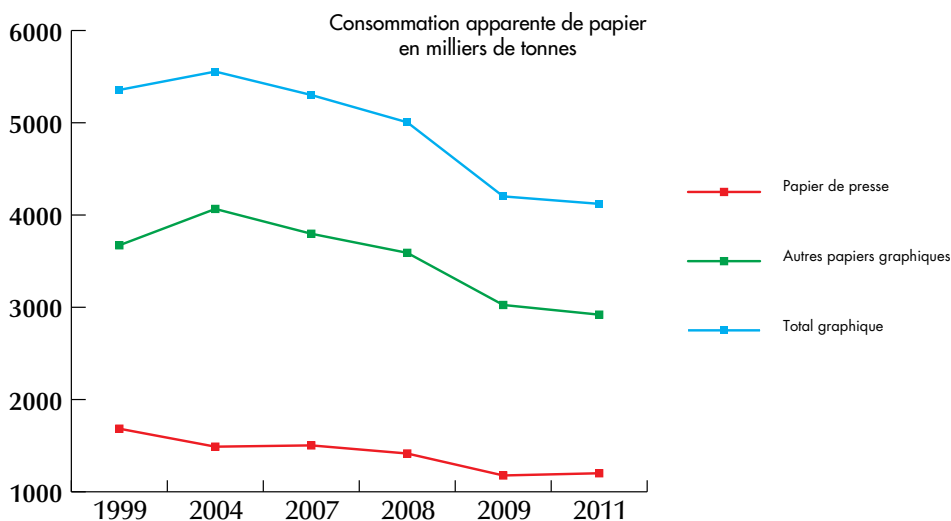


à 3,586 Mt en 2013<sup>174</sup> comme l'illustre la figure 18. Elle a chuté de 22,3 % entre 2007 et 2011, elle atteignait alors 5 Mt, soit de 5,6 % en moyenne annuelle. La décroissance s'est ralentie de -2 % entre 2009 et 2011. Selon les prévisions de l'ADEME, elle devrait se poursuivre de 1,5 % par an en moyenne<sup>175</sup>, pour atteindre 25 % entre 2011 et 2030.

La France présente un solde négatif estimé à environ 900 000 tonnes en 2011 pour le papier à usage graphique.

Selon les données 2011 de l'ADEME, la consommation de papier à usages graphiques s'est élevée à 4 121 000 tonnes, dont 1 201 000 tonnes de papier de presse et 2 920 000 tonnes pour les autres papiers graphiques. Environ 2,5 Mt sont transformées par les imprimeries, 350 kT par les industries de transformation du papier, 750 kT par les agents économiques hors ménages, imprimeries intégrées par exemple, et environ 600 kT utilisés tels quels, ramettes principalement.

**Figure 18 – Évolution des consommations de papiers graphiques en France en kT<sup>176</sup>**



174 – COPACEL, Rapport annuel- 2013.

175 – Cf. rapport ADEME « Préfiguration d'une obligation de recyclage pour les producteurs de déchets de papiers graphiques » de septembre 2013.

176 – ADEME, Papiers graphiques en France – données 2011 de mise sur le marché de déchets générés – 2012.



La consommation de produits à usage graphique est répartie entre la presse (25 % du tonnage), les éditions publicitaires (31 % du tonnage), les produits bureautiques et assimilés (enveloppes, ramettes, articles de papeterie... 24 % du tonnage), les livres (7 % du tonnage), les étiquettes et autres produits d'emballage (7 % du tonnage)<sup>177</sup> figure 19.

D'après l'ADEME, un employé de bureau consommait en moyenne 60 kg de papier en 2009, dont les trois quarts en papier bureautique. Le reste se répartissait entre documents publicitaires, presse, livres, etc. Les papiers de bureau mis en marché en France sont consommés à près de 25 % par les ménages et à un peu plus de 75 % par les entreprises.

**Figure 19 - Tonnages de papiers graphiques mis en 2011 à disposition de l'utilisateur final, hors tonnage pré-consommateur<sup>178</sup>**

CATÉGORIE DE PRODUITS GRAPHIQUES	TONNAGE MIS EN ŒUVRE PAR L'UTILISATEUR FINAL
Presse gratuite d'annonce (PGA)	43 200
Magazine de marques	22 500
Édition d'entreprise	16 800
Imprimés publicitaires distribués en BAL	773 300
Mailings, asiles colis, hors enveloppes	135 200
Catalogues, Brochures et doc commerciale hors VPC	223 700
Annuaire	38 400
Catalogue VPC	99 400
Courrier de gestion proprement dit, hors enveloppes	75 400
Courrier de gestion (doc pub inclus)	30 200
Imprimés administratifs et commerciaux, formulaires	191 700
Papier bureautique (ramettes)	576 600
Enveloppes	92 300
<b>TOTAL</b>	<b>2 318 700</b>

Le 8 avril 2014, l'UGAP a présenté, lors de son audition, le pourcentage d'utilisation de papier recyclé : 3,2 % par l'État, 8,5 % par les opérateurs de l'État et près de 20 % par les collectivités. Pour le MEDDE, la part de papier ramette acheté et fabriqué à partir de papier recyclé atteint 5 %. Ces taux apparaissent faibles au regard des enjeux importants que

constitue le recyclage des papiers pour l'économie, l'emploi et l'environnement.

Selon ANTALIS<sup>179</sup>, sur l'ensemble de la chaîne logistique, les coûts des papiers recyclés s'avèrent supérieurs de 15 à 20 % aux coûts des papiers non recyclés. Toutefois, le différentiel se trouve ramené entre 2 % et 3 % sur le produit fini<sup>180</sup>.

177 – Selon la prospective ADEME de mai 2014, il devrait décroître d'environ 60 % entre 2011 et 2030.

178 – *Op. cit.*

179 – Voir Annexe 2 : audition du 12 mars 2014.

180 – Voir Annexe 2 : Audition de SEQUANA du 8 avril 2014.

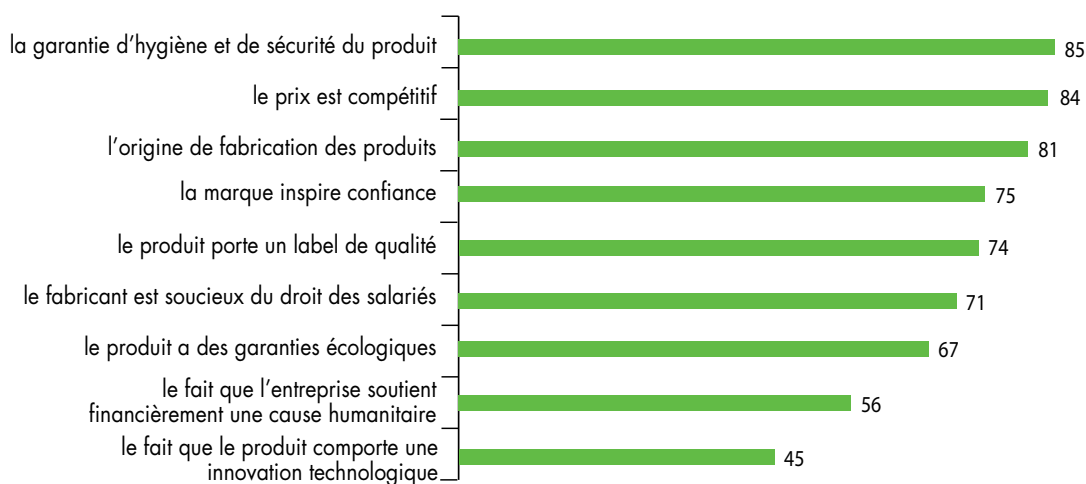


## Les critères de choix du consommateur...

Comme explicité au B de ce chapitre, l'actuel différentiel de coût défavorable au papier recyclé est un facteur essentiel pour le consommateur. L'enquête consommation 1993-2012<sup>181</sup> du CREDOC non spécifique du papier le rappelle.

84 % des consommateurs disent qu'un prix compétitif est un élément décisif de la décision d'achat, ce critère ne recueillait que 70 % des suffrages en 2001, la tendance est continuellement croissante depuis.

Figure 20 - Enquête consommation CREDOC 2012



Source : CREDOC, enquête consommation 2012

L'enquête CDV<sup>182</sup> (1994-2010) ajoute que seuls 36 % des Français se disent prêts à payer 10 % plus cher des produits reconnus comme préservant l'environnement, alors qu'ils étaient 66 % en 1994.

## ... et le jeu de l'influence réciproque

Situé en aval de la filière, le consommateur est celui qui influence directement les choix des acteurs situés en amont. La prise en compte de ses attentes permet ainsi de modifier ou d'orienter le choix des industriels. L'évolution

du marché peut être influencée par les choix des acteurs publics et des grandes entreprises, par l'utilisation des labels environnementaux et par les innovations propres à la filière.

### La prise en compte de ces exigences par les acteurs publics

Les politiques de l'État ne favorisent pas l'achat de papier recyclé, en particulier parce qu'il est plus cher. Mais en 2006, l'État a décidé de mettre en place une procédure d'acquisition collective de papiers écoresponsables<sup>183</sup> avec l'échéance 2008 pour les administrations

181 – CREDOC, *enquête Consommation*, 1993-2012.

182 – CREDOC, *Enquête Conditions de vie et aspirations des Français*, 1994-2010.

183 – Lettre du ministre de l'économie du 7 juillet 2006.



centrales et 2010 pour les services déconcentrés, l'UGAP devant porter la procédure. L'usage du papier écoresponsable a été généralisé par la circulaire du 3 décembre 2008<sup>184</sup>. Avec la convention du 6 février 2012, il s'est engagé à : développer *la place du papier recyclé dans la commande publique de l'État, en particulier du papier bureautique de type « ramette »*.

#### Achat de papier à copier et de papier graphique

Le guide de l'achat public écoresponsable de décembre 2005 « Achat de papier à copier et de papier graphique » reconnaît : *qu'encore peu demandé par le marché, le papier recyclé ne bénéficie pas de la même optimisation de circuits logistiques (massification des flux notamment) que le papier vierge. Grossistes et centrales d'achat ne traitent encore ce produit que de manière marginale, ce qui explique un surcoût possible. Pour y remédier, il suffirait que le marché se développe, c'est-à-dire, notamment, que les acheteurs publics demandent du papier recyclé.* »

34 M€ sont dépensés annuellement par les administrations de l'État, dont 15 M€ portés par le marché de l'UGAP.<sup>185</sup> Pour la période 2011-2014<sup>186</sup>, la consommation est évaluée par l'UGAP à 25 millions de ramettes correspondant à 62 500 t (audition du 8 avril 2014).

L'UGAP souligne la méfiance des administrations vis-à-vis du papier recyclé qu'elles considèrent souvent le comme contraire au principe de représentation de l'État.

#### Cahier des charges de l'UGAP

L'UGAP a défini un cahier des charges permettant de limiter le nombre de fournisseurs retenus à six maximum par lot<sup>187</sup> et de limiter le nombre d'articles. Ainsi, le pourcentage de fibres recyclées est d'au moins 50 %. Le grammage à 75 g/m<sup>2</sup> a été retenu en complément des 80 g, 90 g et 100 g/m<sup>2</sup>. De même seulement deux niveaux de blancheur sont disponibles, le <sup>3</sup> 145 CIE et le <sup>3</sup> 90 CIE et le 110 CIE.

La Mairie de Paris apparaît en phase avec l'UGAP sur la généralisation des standards administratifs en matière d'origine et de recyclabilité du papier<sup>188</sup>. Un travail de sensibilisation est cependant nécessaire.

#### Le papier recyclé ça marche !

À cet effet, l'UGAP a mis en place un contrôle externalisé pour prévenir les risques de rejet irraisonné du papier recyclé. Les contrôles réalisés tendent à démontrer la qualité du papier recyclé. Sur 20 contrôles réalisés depuis 2011 pour l'UGAP, seul un problème de grammage a été détecté.

Par ailleurs, l'UGAP signale que le coût du papier peut aussi être augmenté par les contraintes de livraison fixées par les administrations pour accéder aux sites.

Les audits de l'UGAP, du CGDD et du SAE ont permis à la mission de constater que la généralisation de l'usage du papier écoresponsable par l'administration n'accordait aucune préférence au papier recyclé par rapport au papier répondant aux exigences de l'éco-label européen ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de

184 – Circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable.

185 – Voir Annexe 2 : Audition du SAE du 31 mars 2014.

186 – Accord cadre notifié le 5 mai 2011.

187 – Sept papetiers sont également présents.

188 – Voir Annexe 2 : Audition de l'UGAP du 12 mars 2014.



certification reconnu au niveau international. La faible proportion de papier recyclé utilisé par l'État, 3,2 %, ne devrait pouvoir évoluer que par une volonté expresse d'y recourir ou par une baisse des prix. ANTALIS signale<sup>189</sup> que l'Angleterre a fait beaucoup d'effort sur le taux d'utilisation des papiers recyclés au sein de son administration. Elle a dépassé la question des labels pour porter son attention sur les produits.

Le projet de plan d'administration exemplaire interministériel 2014-2020 devrait se traduire par la publication d'un rapport annuel, le premier en 2014, présentant dans sa globalité la politique d'éco et socio responsabilité de l'État et évaluant cette politique à partir de 2015. Le cadre mis en place pourrait permettre d'améliorer la place du papier recyclé.

Les collectivités territoriales sont plus avancées dans leur démarche. Selon l'UGAP, elles ont acheté près de 20 % de papier recyclé en 2013. La mission n'a pu approfondir la place des groupements d'achats en matière de matériel scolaire, dont les cahiers d'écriture en particulier. Elles sont assez avancées sur les journaux locaux adressés aux administrés et sont imprimés sur papier recyclé.

### Les actions des grandes entreprises vis-à-vis du papier recyclé

Par leur politique RSE, les grandes entreprises participent au développement du marché du papier recyclé. Un certain nombre d'usages courants, en guise de formulaire administratif par exemple, ou de support de travail temporaire, peuvent faire appel à un papier de gamme moins noble, dont le niveau de blancheur est inférieur à celui d'un papier vierge. Des entreprises suivent cette voie. Ainsi, la

Société Générale utilise du papier recyclé dont l'achat est, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, limité à deux catégories dont l'une de couleur apparente<sup>190</sup>.

### Le développement de produits à base de fibres recyclées

La baisse de la consommation de papier graphique est compensée partiellement par le développement du papier d'emballage et l'accroissement de la consommation des papiers hygiène. Il est à noter que les papiers hygiène sont fabriqués majoritairement à partir de fibres de papiers graphiques recyclées. Cette évolution reflète la diversification des usages qui tend à se développer.

Les entretiens avec le CTP le 20 mars 2014 ont permis, au-delà de cette tendance, d'identifier les innovations en cours<sup>191</sup>. La fibre de cellulose devrait être davantage associée à d'autres matériaux. Des exemples ont été présentés lors de la visite du CTP : papier imperméable, papier opaque aux ondes « wifi », nouvelles étiquettes RFID, etc. L'écoconception devrait permettre de préparer en amont les opérations de recyclage et de s'assurer de l'adaptation des consignes de tri.

Le passage des fibres d'une industrie à l'autre, en fonction des niveaux de qualité des fibres attendues pour chaque produit nécessitera une information adaptée du consommateur. Elle sera liée aux éventuelles adaptations des centres de tri et consignes de tri.

### Les labels et l'affichage environnemental

Comme déjà indiqué précédemment, les papiers rencontrés partageaient la même vision des labels qu'ils jugeaient indispensables pour pouvoir accéder aux marchés.




189 – Voir Annexe 2 : audition d'Antalys du 12 mars 2014.

190 – Voir Annexe 2 : audition de la Société Générale du 8 avril 2014.

191 – Voir Annexe 2 : Visite du Centre Technique du Papier – Grenoble (38), le 20 mars 2014.



**Figure 21 - Analyse de trois labels par UPM  
(Trois étapes pour obtenir un papier respectueux de l'environnement)**

Label	Recours à la fibre de récupération	Matière première bois	Produits chimiques	Consommation d'énergie	Émissions	Gestion des déchets
	●	●				
	●	●				
	●	●	●	●	●	●

La certification, qui se traduit par une cotisation et un audit annuel, est contraignante. En outre, elle doit couvrir chaque étape – la fabrication, la transformation, la distribution et l'impression – pour que le produit fini puisse porter le label FSC ou PEFC. L'envergure du périmètre certifié est un avantage en termes d'information. En revanche, la certification de chaque étape intervient sur le coût considéré comme élevé par les professionnels.

À titre d'exemple, l'association Nord Package qui utilise le label FSC, doit payer 10 000 € par an pour effectuer les audits nécessaires : preuve de la source. Pour un petit imprimeur, FSC indiquait lors de son audition le 2 avril 2014 que le coût était de 2 000 €/an.

### Coûts et facteurs de compétitivité

La matière première, la consommation énergétique et l'utilisation des produits chimiques interviennent également de manière sensible dans le coût du papier. Pour la fabrication

du papier pour carton ondulé, EMIN-LEYDIER évalue respectivement les trois postes à 44 %, 19 % et 13 %<sup>192</sup>. D'importantes marges d'économies sont attendues du côté des opérations de collecte et de tri (cf. chapitres I et II sur la collecte et le tri). S'agissant de la consommation de produits chimiques, toute réduction des opérations de blanchiment contribuera à une réduction du prix de mise sur le marché. Dans cette perspective, la fabrication du papier graphique moins noble devrait pouvoir gagner en compétitivité sur ce plan.

L'éco-contribution est également un mode de régulation du marché. Ecofolio a mis en place un barème éco-différencié pour 2013 avec un bonus de 10 % pour les papiers contenant majoritairement des fibres recyclées ou un malus de 5 % pour les papiers ne répondant pas aux critères de la fibre de l'écolabel européen ainsi qu'un malus de 5 % par élément perturbateur du recyclage. Si cette décision favorise le recyclage du papier, la modulation ne devrait avoir qu'un effet limité par rapport

<sup>192</sup> – Voir Annexe 2 : Visite du Centre Technique du Papier – Grenoble (38), le 20 mars 2014.





au surcoût de 10 à 20 % des papiers recyclés par rapport au coût des papiers non recyclés mentionné ci-dessus.

Selon ANTALIS<sup>193</sup>, l'éco-modulation de 10 % accordée au papier recyclé est insuffisante pour compenser ce surcoût de 15 à 20 %. Elle ne le réduit que d'un ou deux centimes par ramette.<sup>194</sup>

## Les caractéristiques environnementales et territoriales : du marquage à l'eco-responsabilisation

### La question du marquage des produits : l'information incite-t-elle les bonnes pratiques ?

En vue du développement des pratiques environnementales responsables, le marquage obligatoire des produits permet d'informer le citoyen sur l'origine de la fibre et les conditions de production.

#### Prise en compte de l'impact environnemental

Selon l'AFDPE<sup>195</sup>, la filière graphique, pâte à papier, papier et imprimerie, est un des secteurs industriels les plus faiblement émetteurs de gaz à effet de serre, avec 1,1 % des gaz à effet de serre émis<sup>196</sup>. L'industrie papetière européenne a réduit de 40 % ses émissions de CO<sub>2</sub> par tonne de papier produite par rapport à 1990<sup>197</sup>. Elle est la plus importante industrie utilisatrice d'énergie renouvelable à faible

empreinte carbone : 54 % de l'énergie utilisée provient de la biomasse.

D'après le site Ecofolio, la production de papier recyclé, par rapport à celle de papier non recyclé, consomme jusqu'à 2 à 5 fois moins d'énergie et d'eau et émet jusqu'à 30 % de CO<sub>2</sub> en moins. Le recyclage du papier permettrait d'éviter chaque année 390 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Pour la production de papier journal recyclé, la consommation d'énergie est divisée par 5. La production de papier bureautique recyclé présente quant à elle 20 % d'impacts en moins en termes d'émission de CO<sub>2</sub> que son équivalent vierge.

SEQUANA a communiqué un comparatif d'avril 2012<sup>198</sup> qui apporte des valeurs concordantes. Il établit la consommation d'énergie à 33 % en moins pour la fabrication de papier recyclé et les émissions de gaz à effet de serre à 37 % en plus pour la fabrication du papier à partir de la pâte vierge.

Il apparaît qu'en dehors de l'incidence des économies de consommations sur le coût, les performances environnementales ne sont pas monétarisées et restent sans incidence.

L'AFDPE rappelle en outre que les progrès environnementaux se poursuivent régulièrement. La tendance est partagée par Norske Skog à Golbey<sup>199</sup> qui a réduit son bilan carbone de 124 kg de carbone par tonne de papier produite en 2006 à 99 kg en 2013. Les bilans carbonés des papetiers sont affichés et établis par catégories de papiers.

193 – Voir Annexe 2 : audition du 12 mars 2014.

194 – Voir Annexe 2 : Audition de l'UGAP le 8 avril 2014.

195 – Voir Annexe 2 : Audition de l'AFDPE du 12 mars 2014.

196 – HERZOG Tim, *World Greenhouse Gas Emissions in 2005*, World Resources Institute, juillet 2009.

197 – CEPI, *Sustainability Report*, 2011.

198 – KINSELLA Susan, *Paperwork : comparing recycled to virgin paper : Why recycled content is Crucial for Printing & Writing Paper*, RePaper-Project, 2012.

199 – Voir Annexe 2 : Visite de l'usine NORSKE SKOG, Golbey (88), le 22 mai 2014.



### De la complexité des labels pour le consommateur

L'éclosion de labels complémentaires et concurrents peut être perçue comme un signe de vitalité de la filière et de volonté d'amélioration constante des acteurs et des pratiques. L'apparition de labels visant à certifier la gestion durable des forêts, sur le territoire national ou à l'étranger, a permis de mobiliser la profession vis-à-vis de certaines pratiques critiquables et montrées du doigt par les ONG auprès de l'opinion publique. L'adaptation des groupes industriels papetiers à cette nouvelle exigence s'est faite sous la pression d'une opinion publique en quête de responsabilisation des pratiques et des démarches économiques et commerciales. Les industriels du papier et du carton rencontrés reconnaissent que la palette des labels utilisés (PEFC, FSC et Ange bleu) s'avère déterminante pour l'accès à certains marchés.

Si la traçabilité de la matière est une priorité, la lisibilité et le sens porté par les labels sont parfois mal perçus. FSC reconnaît que les utilisateurs n'ont qu'une faible connaissance des labels. À la question relative à la citation d'un label, les personnes auditées citent majoritairement le WWF. Toutefois, le FSC progresse dans le public, sans doute en raison de sa présence sur les tickets de caisse et le packaging. L'UFC Que Choisir le signalait lors de son audition le 1<sup>er</sup> avril 2014 sur la question du recyclage.

#### Une étude a été réalisée en région Nord-Pas-de-Calais en 2013

Elle révèle une recherche de label par les clients de la grande distribution. En revanche, ces derniers constatent que les informations données ne leur permettent pas de savoir si le produit a été recyclé.

Le consommateur ne dispose pas de toutes les clés de lecture qui lui permettent de comprendre le sens premier du label, gestion durable de la ressource, ni son référentiel : qu'est-ce que la gestion durable de la ressource ? Quels aspects sont évalués ? etc.. D'autre part, et s'il est patent que cette incompréhension du label pose problème, il est d'autant plus certain que la multiplication de ces labels conduit à brouiller la lisibilité de chacun d'entre eux et à les rendre moins efficaces au regard du consommateur.

L'enquête CREDOC pour l'ADEME<sup>200</sup> (1995-2010) le confirme : « moins d'une personne sur trois considère que les informations sur les produits présentés comme respectant l'environnement est claire, suffisante et scientifiquement fondée. »

#### Les consommateurs ne distinguent pas toujours clairement les labels officiels

Moins d'une personne sur deux connaît l'écolabel NF environnement, une personne sur trois seulement reconnaît l'écolabel norme Européenne. Les Français ne sont d'ailleurs pas moins bien informés que les autres Européens : l'écolabel européen n'est reconnu que par 17 % des Européens en moyenne, par 39 % des Danois, 32 % des Autrichiens, 30 % des Irlandais. Et, parmi ceux qui le reconnaissent, la moitié des Européens ne savent pas dire à quoi il correspond ; seule une petite minorité est capable de dire qu'il s'agit d'un label garantissant que les produits concernés respectent mieux l'environnement. Finalement, une courte majorité de la population considère utile l'étiquetage environnemental.

Les labels ne favorisent pas le papier recyclé. La CCI 49 relevait le 24 février 2014, l'absence de comparatif clair sur la différence environnementale de la filière recyclé et des filières FSC/PEFC et papier écolabel et autre papier. Antalis évoquait le 12 mars 2014

200 – CREDOC pour l'ADEME, Enquête « Conditions de vie et Aspirations ». Enquête sur les attitudes et comportements des Français en matière d'environnement (1995 – 2010), Édition 2011.



l'absence de lisibilité des labels et l'intérêt de l'introduction d'un nouveau label plus lisible et plus élaboré.

### L'affichage environnemental comme solution?

L'affichage environnemental est un outil qui doit permettre au consommateur de disposer

d'un repère fiable et clair sur l'impact environnemental de ses achats, contrairement aux allégations non contrôlables de plus en plus nombreuses aujourd'hui, et souvent uniquement marketing comme le greenwashing. Il a aussi pour ambition d'inciter les entreprises à améliorer leurs produits sur ce plan<sup>201</sup>.



## LE RAPPORT ERRANTE- SADDIER

Le rapport Errante – Saddier présente une réflexion sur les tests du dispositif d'affichage environnemental menés pendant un an dans le cadre du « Grenelle 2 de l'environnement » et qui a permis de tester le dispositif de l'affichage environnemental pendant un an.

Il conclut à l'impossibilité actuelle de donner aux consommateurs une information sincère, objective et complète de l'impact environnemental de ses achats. De nombreux défis techniques restent à relever et des réponses à trouver sur la question du contrôle mais aussi sur celle du coût pour les entreprises, notamment les PME et les TPE.

Les auteurs constatent que le dispositif est aujourd'hui peu connu et peu compris par les consommateurs. Une démarche pédagogique est nécessaire en assurant notamment la notoriété de l'affichage environnemental. Ils préconisent la mise en place d'un volontariat encadré selon une approche progressive, par secteur, en attendant les conclusions de l'expérimentation de trois ans lancée, le 9 avril 2013, par la Commission européenne sur la base du volontariat. Elle vise à expérimenter des méthodes d'empreinte environnementale sur les produits, les services et les organisations. Si elle se révèle un succès, elle pourrait déboucher d'ici 2020 sur une directive cadre concernant l'information environnementale des produits.

Le marquage des produits recyclés par un label spécifique, devrait pouvoir garantir à la fois la provenance de la fibre vierge, les conditions de production du papier proposé (normes ISO) et la présence de fibres recyclées. Cette triple lecture a été mise en avant par certains distributeurs dans le but de répondre aux exigences du client de façon claire et lisible.

### Limites : détournement des certifications et manque de reconnaissance

Des difficultés ont été relatées par certains imprimeurs pour obtenir de la part de l'organisme de labellisation un certificat pour un travail en temps contraint.

201 – ERRANTE Sophie et SADDIER Martial, *rapport parlementaire d'information sur l'Affichage environnemental* – 20 novembre 2013.



Lors de l'atelier du 27 mai à l'Assemblée nationale, un imprimeur de Maine-et-Loire regrettait le faible intérêt des collectivités territoriales pour le papier recyclé. Par ailleurs, il relatait des cas de contrats obtenus avec des collectivités territoriales en usant de fausses certifications. Les mesures de contrôle et de sanctions mises en place par les organismes de certification ne permettaient pas d'après ces imprimeurs de limiter ces pratiques de contournement.

Le détournement de certifications a amené les adhérents d'ImpriClub, groupement de 105 imprimeurs, à menacer de ne pas renouveler leur labellisation FSC en 2014 sous réserve notamment de la mise en place d'un plan de lutte contre les contrefacteurs (Audition du 5 mai 2014).

Au-delà de l'insertion de clauses environnementales, autant faut-il se donner les moyens de prendre réellement en compte cet aspect lors de l'évaluation des réponses aux appels d'offres et de la sélection du prestataire. Les analyses montrent que malheureusement, la pondération du volet environnement dans les appels d'offres, et donc la valorisation directe des intérêts de l'industrie française, n'est que trop peu souvent prise en compte. L'imprimeur MAURY l'illustre en relatant le cas d'un contrat perdu au profit d'un pays voisin<sup>202</sup>. Le critère du prix, et donc du moins-disant, reste à l'heure actuelle le critère majeur de sélection dans la majorité des appels d'offres. Le critère environnemental, lorsqu'il est présent, ne représente que la part congrue de la note attribuée au dossier présenté, alors même que les efforts liés à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et à l'amélioration de la performance énergétique représentent un engagement et un investissement important.

## Le travail pédagogique d'éco-responsabilisation

### L'effet d'entraînement des politiques RSE/RSO

Le renforcement de la conscience écologique évolue au sein de la société, des entreprises et des administrations publiques. Les grands acteurs de la société orientent le marché par leurs politiques RSE. Une attention est portée aux référentiels environnementaux mis en avant dans les appels d'offres de marché public. Les grands groupes du tertiaire, dont les banques et les assurances, s'investissent sur ce sujet.

Les grandes entreprises privées portent déjà une attention à l'image environnementale pour développer leurs marchés. La publication annuelle de rapports d'activité et de performance fait souvent apparaître les démarches d'engagement en faveur de la préservation de l'environnement et du développement durable. La politique achat de papier est souvent mise en avant.

La mission a analysé quelques rapports RSE ou développement durable (DD) de grandes entreprises, BNP Paribas, Crédit Agricole, Axa. Le critère retenu pour les achats de papier dans leur politique s'appuie sur le « papier responsable ». Aucune différence n'est apportée entre le papier certifié venant de forêts gérées durablement et le papier recyclé. La Société Générale, reçue le 8 avril 2014, a mis en place une démarche volontaire relative à l'utilisation du papier recyclé. Sa démarche environnementale se traduit notamment par un plan « neutralité carbone » couplé à un plan de « réduction carbone » qui s'appuie sur une taxe carbone interne.

---

202 – Voir Annexe 2 : Visite du groupe Maury imprimeur – Manchecourt (45) – 10 avril 2014.



La mobilisation de la politique RSE-RSO est un réel levier d'entraînement pour la filière papetière, en ce sens qu'elle offre une visibilité quant à la demande de papier recyclé et une inscription de cette logique dans le temps. Les économies d'échelle substantielles que pourrait atteindre l'industrie permettraient en outre de jouer sur les gains de productivité et de proposer du papier recyclé à un prix plus compétitif. Cette amélioration de la compétitivité tirée par les gros consommateurs permettrait à terme d'orienter également le choix des particuliers vers le papier recyclé.

Par ailleurs, et comme évoqué ci-dessus, le barème éco-différencié d'Ecofolio pourrait être utilisé comme levier pour limiter le différentiel de coûts entre produits éco-conçus et produits standards.

### L'accompagnement pédagogique du consommateur

L'enquête du CREDOC de juin 2010 tend à montrer les progrès du comportement environnemental des Français (69 % mettent de côté les papiers journaux en 2010 contre 37 % en 1998). Ces résultats montrent l'importance de l'accompagnement pédagogique.

La pédagogie de tri à la source et l'attention à porter aux caractéristiques environnementales d'un produit apparaît comme une dimension indispensable à la mise en œuvre d'une logique pérenne de recyclage. Le citoyen et le consommateur sont une seule et même personne. La formation de la conscience écoresponsable des consommateurs devient une nécessité dans le cadre de l'économie circulaire et de la valorisation de démarches envi-

ronnementalement responsables. La Mairie de Paris<sup>203</sup> estime que le consommateur doit être informé sur l'aspect circulaire du cycle de la matière.

Cette pédagogie, au-delà des aspects pratiques qui se réfèrent au geste de tri, doit également veiller à donner du sens à ce geste en mettant en valeur les aspects liés à la préservation de l'environnement et aux impacts économiques positifs pour l'industrie française.

En ce sens, les campagnes d'information sur le tri qui découlent de l'accord tripartite entre la presse Ecofolio et le MEDDE participent à l'effort se sont révélées efficaces. 95 % de la population aurait été touchée selon le SPQN<sup>204</sup>.

## Les perspectives de développement territorial

### Le volet territorial des ACV

Si le volet environnemental est le volet le plus couramment développé dans les études d'ACV, il apparaît intéressant à cette étape de penser à s'intéresser également au volet socio-économique et à l'impact structurant de la présence de la filière papetière sur un territoire.

Nord Package a confié une étude ACV sociétale et environnementale au cabinet Ernst & Young (Audition du 1<sup>er</sup> avril 2014). Cette étude est financée en partie par l'ADEME et la région Nord-Pas-de-Calais. Elle vise à apporter une comparaison sur ces deux aspects, en analysant le traitement d'une quantité donnée de papiers (ex : une tonne), entre boucle courte et boucle longue. Les conclusions seront présentées au congrès annuel en novembre 2014.

203 – Voir Annexe 2 : Audition de la Mairie de Paris du 12 mars 2014.

204 – Voir Annexe 2 : Audition de la SPQN du 9 avril 2014.



Ernst & Young apportera également quelques conseils afin d'améliorer les performances sur l'ensemble de la boucle.

La Société Générale auditionnée le 8 avril 2014 a mis en place une démarche d'incitation à la réduction de l'impact carbone dans chacune de ses implantations. Les appels d'offres relatifs à l'achat de papiers s'appuient sur des ACV<sup>205</sup> et des audits de terrain.

Elle avait inclus dans ses appels d'offres des clauses environnementales pour la fourniture de papier de bureau. Une première sélection avait été effectuée à partir d'ACV réalisées sur la base de questionnaires et une seconde après audits de terrain (Audition du 8 avril 2014).

Arjowiggins évalue, depuis 2007, l'empreinte carbone de ses usines et de ses gammes<sup>206</sup>. La comparaison des papiers Offset théorique et Cocoon Offset montre ainsi que le passage de 100 % de fibres vierges à 100 % de fibres recyclées conduirait, dans le cas d'un papier non couché haute blancheur, à une réduction de l'ordre de 50 % de la contribution au changement climatique et à l'acidification ; les autres impacts varient de manière plus limitée pour aller vers une réduction de l'ordre de 10 % dans le cas de l'eutrophisation et de la consommation de ressources non renouvelables et une augmentation de quelques % pour la consommation d'énergie non renouvelable.

Il apparaît cependant, comme évoqué précédemment, que ces informations profitent peu au consommateur.

### Des innovations pour de nouveaux marchés

Les consommateurs bénéficient depuis quelques années de la possibilité de faire éditer des livres ou des albums photos par commande passée sur internet ou dans des magasins spécialisés. Les dernières évolutions techniques permettent maintenant d'imprimer, par des machines mises à disposition du consommateur, un livre dans de brefs délais à partir de fichiers numérisés. L'UNIC estime que le système à imprimer les livres présentés au salon du livre de septembre 2013 est porteur pour ramener l'impression en France<sup>207</sup>. Il peut également être un moyen de favoriser l'usage du papier recyclé.

### Quelques pistes de réflexion...

#### Traçabilité et labels

La traçabilité partant du collecteur primaire jusqu'au recycleur final est réclamée par les papetiers, tels Smurfit Kappa à Biganos le 28 mai.

Yves LEGRAIN, conseiller au CESE suggérerait une révision des labels actuels (NF-environnement et européen) en fonction des nouvelles orientations et réglementations. À cet égard, le renforcement de l'écolabel lui apparaissait souhaitable. En outre, dans la mesure où ce label porte sur des considérations énergétique et environnementale, il se trouve de fait « OMC compatible ».

205 – Les ACV sont basées sur questionnaire qui porte notamment sur : matière, transport, transformation, production et consommation énergie, gestion déchets, transport usine.

206 – BLEU SAFRAN, *Synthèse de l'analyse de cycle de vie de 8 papiers* – 14 décembre 2011.

207 – Voir Annexe 2 : Audition de l'UNIC du 6 mai 2014.



## Véritable politique RSE/RSO et évaluation des résultats

Depuis 2010, des évaluations sont menées sur la politique papier des administrations et grandes entreprises (PAP 50). Le référentiel porte notamment sur le caractère écoresponsable du papier consommé. Il s'agit d'un outil d'émulation susceptible de favoriser l'utilisation de papier recyclé mais dont le référentiel devrait être adapté pour tenir compte du bilan environnemental du papier recyclé vis-à-vis du papier issu de forêts exploitées durablement. En outre, le lien existant entre les organismes chargés respectivement de l'évaluation et des labels pose question.

## CONCLUSION DE LA PARTIE 1

Dans cette première partie la mission s'est attachée à **décrire et analyser** aussi précisément que possible la **chaîne de valeur** relative au recyclage des matières fibreuses en général, et des papiers en particulier. Cette démarche s'est largement appuyée pour cela sur les informations obtenues auprès des différents acteurs, que ce soit lors des auditions et des différents ateliers organisés pour la circonstance, ou bien encore lors des visites d'usines.

Plusieurs constats ont été tirés de ces différents entretiens. Parmi les principaux enseignements, on retiendra la **situation difficile** dans laquelle se trouve le secteur du **papier graphique**, ou bien encore le **fonctionnement très cloisonné** de chaque maillon de la chaîne de valeur qui va du bois issu d'éclaircies de forêts et de la collecte des papiers usagés à la consommation des produits mis sur le marché, en passant par les opérations de tri et de production des papiers à base de fibres recyclées.

À partir de ces enseignements, la mission a pu identifier les points de friction qui empêchent cette chaîne de valeur de fonctionner de manière optimale, à la manière d'une véritable **filière « cellulose »** que la mission appelle de ses vœux, et dont les enjeux s'inscrivent dans le triple défi que constitue le triptyque **« économie/social/environnement »** associé à la démarche de Développement Durable.

Cette analyse des points durs pointe prioritairement les méthodes et **les modes de collecte actuels** qui empêchent d'accéder à un gisement abondant et de qualité. Elle met également en évidence le **manque de visibilité**



**et de régulation** du marché des papiers usagés qui aggravent les difficultés des papetiers, en empêchant notamment ces acteurs de réaliser les investissements nécessaires au développement de leurs activités. Enfin, elle relève **l'insuffisance de la promotion des usages** des papiers recyclés, ainsi que la **faiblesse de la demande**, notamment de la part des administrations et autres collectivités territoriales.

Fort de ces constats, la mission est convaincue que le soutien de cette chaîne de valeur passe par un fonctionnement dans le cadre d'une **filière spécifique**, la filière « cellulose », dont la mise en place conditionne le **maintien sur le territoire national** des activités industrielles et des savoir-faire qui y sont associés afin de servir l'économie et l'emploi sur le sol français, et tout en déployant un modèle organisationnel d'**économie circulaire**, garante d'une **exploitation plus équilibrée des ressources** de notre planète.





## PARTIE 2

### LA FILIÈRE CELLULOSE: CADRE D'ÉPANOUISSEMENT POTENTIEL DE L'INTELLIGENCE COLLABORATIVE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

*Ou la mise en pratique du  
« Un pour tous, tous pour un ».*





## Bâtir une filière cellulosique pour l'avenir de l'industrie papetière

L'industrie papetière, est constituée en chaîne de valeur, mais sans véritable solidarité entre les entreprises qui la constitue. Comme l'ont montré les travaux du Conseil National de l'Industrie, l'une des faiblesses de l'industrie française est ce manque de solidarité entre les entreprises. Les relations clients-fournisseurs sont trop souvent exclusivement centrées sur des gains à court terme sans considérer les enjeux et les bénéfices du moyen et du plus long terme. Aujourd'hui, les entreprises doivent mieux identifier leurs intérêts communs et aussi organiser des relations plus constructives, plus confiantes. Beaucoup d'actions sont portées par les politiques publiques pour structurer les filières ou développer de nouvelles filières à travers les 34 plans industriels ou au sein du Conseil National de l'Industrie. Cette politique de filière est un élément important de la politique industrielle en France. Ce concept résume à la fois une culture de solidarité, d'action collective, d'écosystème, en un mot de confiance. Il permet de mobiliser tous les acteurs, patronaux, salariés, pouvoirs publics.

Ce rapport « De l'intelligence collaborative à l'économie circulaire : « France, terre d'avenir de l'industrie papetière », décrit et décrypte les différents maillons de la chaîne de valeur, il met en évidence la nécessité d'ouvrir le dialogue à tous les niveaux pour bâtir une filière. Le dialogue est essentiel, c'est lui qui permettra à la filière cellulosique, malgré une situation aujourd'hui économiquement et socialement difficile, de se redéfinir des perspectives d'avenir, à l'image de ses homologues allemands autrichiens ou ibériques.

La Responsabilité sociétale des entreprises, la RSE, intègre les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans les interactions avec les autres entreprises. La RSE, par la démarche volontaire des acteurs et par les engagements qui seront définis entre eux, peut être un moteur pour la filière et ses 136 000 salariés.

La multiplicité des acteurs recensés dans ce rapport auront à cœur de décroiser leurs organisations professionnelles, faire tomber les barrières qui brident leur développement collectif. Une filière cellulosique prenant en compte les critères de la RSE, peut être un modèle organisationnel de l'économie circulaire. Elle est au premier rang du recyclage par l'utilisation des sous-produits de la forêt et des papiers et cartons récupérés comme matière première. Par sa dimension industrielle, par sa construction fondée sur le dialogue, et en particulier, le dialogue social, par la transparence et le partenariat entre fournisseurs et donneurs d'ordre, elle peut constituer un très beau projet.

« France, terre d'avenir de l'industrie papetière », une filière à construire pour réussir.

### **Louis Gallois**

Commissaire à l'investissement,  
auteur du rapport "Pacte pour la compétitivité  
des industries françaises"

## SOMMAIRE DE LA PARTIE

<b>PARTIE 2</b>	<b>p. 129</b>
<b>LA FILIÈRE CELLULOSE : CADRE D'ÉPANOUISSEMENT POTENTIEL DE L'INTELLIGENCE COLLABORATIVE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>	
<i>Ou la mise en pratique du « Un pour tous, tous pour un »</i>	
<b>L'APPROCHE DE FILIÈRE : DÉPASSER L'INDIVIDUALISME DU MODÈLE ORGANISATIONNEL ACTUEL...</b>	<b>P. 135</b>
De « l'individualisme méthodologique » comme réflexe...	p. 135
... au nécessaire changement de paradigme	p. 136
<b>... POUR ABOUTIR À LA CONSTRUCTION D'UN VIVRE-ENSEMBLE INDUSTRIEL</b>	<b>P. 138</b>
Le parti-pris méthodologique de la filière cellulose : compter ses troupes et faire front	p. 138
Du Comité Stratégique de Filière – CSF – à la stratégie de comité de filière : la mise sur pied d'une filière Cellulose	p. 143
La nécessaire articulation du prisme sectoriel et du prisme territorial	p. 146
<b>LA RSE : CATALYSEUR DES ACTEURS, CRÉATEUR D'HORIZONS PARTAGÉS</b>	<b>P. 149</b>
Du bénéfice de la RSE...	p.149
... à la mise en musique de la RSE...	p. 152
... en passant par un décloisonnement progressif des branches ?	p. 154
<b>CONCLUSION PARTIE 2</b>	<b>P. 157</b>
<b>LA RSE/RSO : socle de l'intelligence collaborative, moteur de la dynamique industrielle et garante des synergies positives</b>	



L'examen réalisé dans la première partie de ce rapport nous a permis de mieux comprendre les liaisons entre les différents acteurs et les différentes activités qui composent la chaîne de valeur du papier. Il montre à quel point **les stratégies des acteurs sont éparpillées et parfois contradictoires**. L'atteinte d'objectifs partagés ne constitue pas à l'heure actuelle la priorité des acteurs qui œuvrent dans cette chaîne de valeur. **L'heure est davantage à la consolidation des positions acquises et à la conquête de nouveaux marchés qu'à la mise en œuvre d'une véritable coopération entre ces entreprises.**

Cette situation engendre en tout ou partie les défaillances, les incompréhensions et autres difficultés que nous avons également exprimées dans la partie précédente. Alors que faire ?

**Le cloisonnement des acteurs, des activités et des Hommes, ne permet pas à la chaîne de valeur de produire la richesse, qu'elle pourrait atteindre si les dynamiques étaient plus fluides, mieux organisées.** L'exportation des grumes de bois, par exemple, vient sectionner la chaîne de valeur de la filière bois, avec pour conséquence la diminution de la valeur ajoutée créée en France et l'alourdissement sensible du déficit de la balance commerciale. Elle nous rend notamment dépendants en bois d'ameublement, cette même situation se produit avec le papier. L'exportation de vieux papier à l'international et l'importation de papier participent de cette même dynamique, nocive pour notre économie, pour nos emplois et pour l'environnement. Au regard de ces faits, **il devient urgent de bâtir cette dynamique entre acteurs et de proposer des pistes pour ce faire.**

La création de valeur ajoutée en France est un enjeu économique et social qui repose sur la

responsabilité de chacun des acteurs. Elle doit permettre d'assurer le modèle économique de chacun d'entre eux mais viser également l'épanouissement de la société dans son ensemble. Le but à atteindre doit être à la fois celui du viable, du vivable et de l'équitable, tel que le propose le développement durable. La profitabilité d'un modèle est essentielle pour la création de valeur. Elle ne peut cependant se faire sans création de richesse et donc sans possibilité de consommation de la part des agents économiques, à l'instar des entreprises et les citoyens.

En vue d'atteindre ces objectifs, et de mettre en œuvre une démarche partenariale fondée sur la création d'approches communes et partagées par l'ensemble des acteurs concernés, il nous semble intéressant d'explorer la notion de filière. Le contenu et les contours de cette filière feront l'objet d'une attention toute particulière, au regard notamment des enjeux stratégiques et intersectoriels auxquels les acteurs de notre chaîne peuvent légitimement vouloir prétendre.

Aussi, et s'il ne s'agit pas nécessairement d'une approche bâtie autour d'un Comité Stratégique de Filière, **l'approche de filière construite autour d'un comité nous semble présenter un intérêt tout particulier.** Nous expliquerons cette démarche dans cette seconde partie.

**L'articulation avec les approches territoriales** nous est apparue importante et constituant un enjeu capital. Nous en examinerons les ressorts dans les pages suivantes.

Enfin, nous exposerons **le rôle que la Responsabilité Sociétale des Entreprises** pourrait revêtir dans le dispositif et la force qu'elle représente en tant qu'élément catalyseur des différents acteurs, des différents marchés et des différentes pratiques, dans une perspective de construction d'un horizon partagé.





## L'APPROCHE DE FILIÈRE: DÉPASSER L'INDIVIDUALISME DU MODÈLE ORGANISATIONNEL ACTUEL...

### De « l'individualisme méthodologique » comme réflexe...

#### Le silo : un mode de fonctionnement stratégique ?

L'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché provoque des réactions symptomatiques de l'état de tension qui y règne. L'absence de visibilité sur le long terme et la mise à mal des stratégies de développement des acteurs, au regard de la volatilité des prix, de la santé financière de certains acheteurs ou encore de la variabilité de la demande, participent de cette tension. Ces nouveaux entrants sont perçus sur ce marché sensible de la fibre cellulosique comme un péril pour les acteurs déjà présents. Ainsi, l'installation dans le paysage de la collecte de papier de bureau du groupe La Poste et sa volonté affichée de mobiliser une part du gisement qui échappe à l'heure actuelle à la collecte a été très mal perçue. Tout en se gardant de se prononcer sur les fondements juridiques des actions intentées à l'encontre de cette offre de service, il peut paraître curieux, voire contradictoire pour le développement des secteurs d'activité en aval, que la mobilisation d'un gisement qui n'était pas exploité jusqu'alors puisse susciter tant de réactions. Il est satisfaisant de croire que, dans une logique de filière, cette arrivée eut été reçue de façon positive puisqu'elle illus-

trait de nouvelles pratiques de mobilisation du gisement et consolidait la filière en répondant à une attente claire de la part des industriels papetiers, en termes d'approvisionnement en fibres à recycler.

La logique qui prévaut actuellement au sein des différents maillons de la chaîne de valeur et entre ces maillons est révélatrice des difficultés que connaissent les acteurs qui s'y déploient. La disparition de certains poids lourds de l'industrie papetière, à l'image de Matussière et Forest, qui affichait une production de près de 45 000 tonnes de papier par an et un chiffre d'affaires de plus de 247 millions d'euros, a provoqué une réaction en chaîne autant pour l'amont de la filière, notamment pour les collecteurs de papier dont l'ardoise n'a pu être soldée par l'intéressé, que sur l'aval de la filière. Ces situations ont laissé des traces dans le paysage et les pratiques commerciales entre acteurs de la fibre cellulosique. La situation actuelle, qui fait valoir les logiques de sauvegarde personnelles de chaque acteur et la volonté de chacun d'assurer ses bénéfices, est sans aucun doute le résultat de ces recompositions permanentes.

Les dysfonctionnements de l'industrie papetière en France montrent pourtant que cette logique a atteint ses limites. Le peu de dialogue observé entre industriels et acteurs en amont et aval de la chaîne de valeur amène chacun à fonctionner en silo. Cette imperméabilité dans les pratiques apparaît en décalage au regard de la similitude de difficultés que ces acteurs rencontrent, en termes d'approvisionnement en matière première, de sécurisation des paiements ou encore d'analyses prospectives de l'évolution des marchés aval et de la nécessaire adaptation.



## Jouer son jeu ou jouer le jeu ?

L'étanchéité des maillons de la chaîne entre eux, et souvent au sein même de chaque maillon, laisse chacun penser qu'il en tire un profit maximum. Or, la situation actuelle démontre clairement le contraire. Ainsi, l'adaptation aux évolutions, parfois prévisibles, des marchés aurait pu être facilitée si la collaboration avait été de mise entre acteurs de la chaîne de valeur. Les prévisions opérées par certains n'ont pas été partagées par tous, parfois pour des raisons d'ordre commercial et par volonté de captation de marchés. La chaîne de valeur a parfois été rompue sans que cela ne semble affecter à court terme son articulation et sa fluidité. Cependant, le constat que nous établissons montre à quel point cette logique s'est trouvée être pénalisante, sans que la disparition des uns ne procure un réel avantage compétitif pour les autres. Loin de signifier que des marchés précédemment détenus par des acteurs disparus allaient être captés par les acteurs restants, cette situation a surtout traduit un phénomène de contraction des marchés, pouvant entraîner un effet domino pour les acteurs restants, le revers subi par certains pouvant dans l'absolu se propager à d'autres.

S'il est sûr que la diversification des activités et des exutoires pour certains leur permet de mieux maîtriser leur destin, cela n'est pas le cas pour tous. Aussi, la recomposition qui a eu lieu dans le secteur graphique dans la décennie passée pourrait par exemple, dans la décennie prochaine, atteindre les secteurs du papier d'emballage ou du papier hygiène. Rien ne peut en effet faire-valoir à l'heure actuelle une pérennité de ces marchés sur lesquels de nouveaux acteurs s'installent d'une part, et pour lesquels les évolutions à 20 ans pourraient faire émerger de nouveaux produits de substitution, comme l'a été le digital pour le papier. S'il n'est pas possible de prévoir les évolutions des marchés et des demandes à un horizon

de moyen-long terme, toujours est-il que, pour éviter toute passivité face à la dégradation des marchés, le meilleur remède reste la détermination des acteurs en vue d'unir leurs forces pour anticiper en continu et s'adapter, voire devancer, les évolutions des marchés de la cellulose.

Il apparaît au final que l'équilibre de la chaîne de valeur est un élément très fragile et dont la minutie du réglage impose de dépasser les jeux d'acteurs pour consolider et pérenniser celle-ci, pour le bien-être de notre industrie, de notre économie et des milliers d'emplois qui en dépendent.

La recomposition des marchés et l'évolution de la recherche, entre autres, font évoluer chaque jour la demande et les contraintes auxquelles sont confrontés les acteurs de la chaîne de valeur. Croire que sa position se détermine de façon indépendante et autonome paraît confortable mais peut se révéler néfaste. Cette chaîne est un tout et les acteurs qui y participent n'en sont que partie. Il est donc essentiel d'assurer le dialogue et la constitution d'horizons communs entre les acteurs si l'on souhaite que chacun d'entre eux puisse se développer de la meilleure façon qui soit, mais tout en gardant en tête que la bonne santé des uns fait la force des autres.

## ... au nécessaire changement de paradigme

### L'apport qualitatif du concept de filière...

Si la logique de filière nous semble des plus appropriées pour répondre à la situation telle que nous l'avons décrite, il nous appartient de présenter les avantages qu'elle pourrait proposer, tout en s'interrogeant sur la forme qu'elle pourrait prendre dans le cas de figure qui nous intéresse.





## LE CONCEPT DE FILIÈRE INDUSTRIELLE

Initialement proposé dans l'immédiat après-guerre pour analyser l'industrialisation du secteur agro-alimentaire, il est devenu entre 1960 et 1980 un **outil de planification**. La mise en œuvre de la filière nécessite en effet une **compréhension des liaisons entre les différentes industries – amont et aval – et entre les différentes composantes d'une industrie**. À partir de la fin des années 1980, on observe un déclin des réflexions sur le concept de filière et son utilisation. Sa pertinence semble remise en cause par la globalisation de l'économie, qui entraîne une crise profonde de l'intégration verticale et de l'organisation hiérarchique. Les années 1990-2000 sont marquées par l'essor de la sous-traitance, des partenariats et des alliances, qui esquissent la nécessité pour les **filières de tenir compte des coopérations transversales, des synergies, des logiques de compétition**.

Cette notion de filière a été réactualisée lors des États généraux de l'industrie (EGI) lancés en 2009. La tenue des EGI a permis d'identifier les principaux handicaps de l'industrie française, à l'instar du manque de solidarité entre les grands donneurs d'ordre et leurs fournisseurs, et d'aboutir à un consensus : l'approche par filière devrait **permettre aux entreprises, petites et grandes, de communiquer ensemble et tisser des relations sur un mode partenarial et solidaire**.

Succédant en février 2013 à la Conférence nationale sur l'industrie de 2010, le Conseil national de l'industrie (CNI) devient le lieu de mise en mouvement des filières, un organe de concertation aux missions renforcées, visant à **fédérer les acteurs des filières autour d'actions concrètes, à promouvoir des pactes entre les industries qui dépendent les unes des autres**.

Dans le même temps, le Ministère de l'Économie et du Redressement productif et du Numérique lance une nouvelle stratégie de filières industrielles destinée à « *permettre de construire la carte de la France productive des années 2020* ». Cette stratégie repose sur la sélection de filières stratégiques identifiées en fonction de leur potentiel de développement et de leur importance actuelle en France en termes d'emplois, d'entreprises leaders. Ce faisant, le gouvernement souhaite « **sauver l'existant** », « **faire émerger les filières de demain** » et « préparer l'industrie d'après-demain ». Cette politique regroupe diverses **mesures de soutien à la compétitivité visant à enrayer la désindustrialisation de la France**.

Chaque filière est regroupée dans un des quatorze Comité stratégique de filière (CSF) : construction aéronautique, construction automobile, biens de consommation, chimie et matériaux, construction ferroviaire, construction navale, éco-industries (COSEI), industries agro-alimentaires, industries technologiques de santé, mode et luxe, nucléaire, technologies de l'information et de la communication, industries extractives et premières transformations, industries du bois. **Ces comités rassemblent les professionnels du secteur, les organisations syndicales de la filière et les pouvoirs publics. Ils élaborent des contrats de filière, fondés sur des engagements réciproques entre l'État et les industriels, puis veillent à leur mise en œuvre**.

Sources : *La Fabrique de l'industrie, DGCS.*



La création d'une filière constitue la condition *sine qua non* pour **déployer de façon systématique, durable et efficace une vision partagée par l'ensemble des acteurs.**

### ... en vue de dépasser le raisonnement économique du simple coût/bénéfice

Actuellement, les pratiques qui régissent le modèle d'économie circulaire sont courantes entre certains des acteurs de la chaîne de valeur, voire même en dehors de cette chaîne, comme il est d'usage entre diverses industries qui ont mis en œuvre des pratiques d'écologie territoriale industrielle, concept sur lequel nous reviendrons plus tard. Les raisons qui ont poussé à ces rapprochements sont, et restent souvent, liées à une volonté d'améliorer la rentabilité économique de l'un ou l'autre des acteurs, voire des deux. La culture de coopération, qui pourrait se nouer entre industries ou entre acteurs, sur des dimensions autres que celles initialement identifiées, reste souvent un vœu pieux. Face aux écosystèmes industriels qui se constituent naturellement en Allemagne, en Hollande et dans d'autres pays, et qui sont indéniablement facteurs de compétitivité, la France peine à dessiner une culture de décloisonnement des silos et de coopération en vue d'un renforcement du tissu industriel national en profondeur et dans la durée.

Les pratiques de partage qui ont cours dans l'hexagone sont trop ponctuelles et ne constituent pas un modèle de comportement et d'organisation des relations et des activités au sein de la chaîne de valeur. Le décloisonnement des acteurs se fait trop souvent au gré des analyses classiques coût-bénéfice et des effets d'aubaines et ne constituent pas une attitude de long-terme, une culture d'entreprise. Seule la création d'une filière Cellulose dédiée rendrait possible la généralisation de ces pratiques entre acteurs et sur des aspects bien plus larges que ceux pratiqués actuellement.

## ... POUR ABOUTIR À LA CONSTRUCTION D'UN VIVRE-ENSEMBLE INDUSTRIEL

La logique de coopération inter-entreprises, de diffusion des innovations, de dialogues constructifs entre les acteurs, au-delà de simples accords commerciaux, et d'échanges techniques et stratégiques semblent être la clé de voûte du dispositif à mettre en place pour un développement serein des acteurs tout autant que des activités et des marchés.

En ce sens, et en vue d'encourager ces entreprises à mieux identifier leurs intérêts communs et à organiser des relations plus constructives et plus confiantes, il apparaît désormais nécessaire, et même urgent, de mettre sur pied une filière Cellulose.

### Le parti-pris méthodologique de la filière cellulose : compter ses troupes et faire front

#### Définir le contour de la filière...

Si l'on convient que la filière est un « parti-pris méthodologique »<sup>208</sup>, il est alors nécessaire d'en préciser les contours. Lors de la série d'auditions et d'ateliers organisés durant la mission, nous avons été amenés à examiner le rôle de la presse et ses spécificités. Cet examen nous a conduit à ne pas la considérer comme partie prenante de notre champ de réflexion. Au regard de la mission d'intérêt général qu'elle remplit, nous avons préféré l'écarter du cœur de notre analyse. Cette exclusion se calque notamment sur le régime spécifique auquel elle est soumise dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) Papier, où elle assure une contribution en nature, et qui lui permet notamment de jouer un rôle important de sensibilisation des

208 – BIDEY-MAYER Thibaut et Lisa TOUBAL, *A quoi servent les filières*, Paris, La Fabrique des idées, 2013, 138 p.



publics au geste de tri et aux enjeux environnementaux auxquels notre société doit répondre. La situation actuelle de la presse, d'un point de vue financier notamment, son fonctionnement et son mode d'organisation, sont autant de caractéristiques qui, à notre avis, mériteraient d'être examinées avec minutie et rigueur, et de façon beaucoup plus approfondie que l'objet de la présente mission ne pouvait le faire.

Dans notre analyse, les termes du débat porteront sur la cellulose, dont les fibres constituent la base du papier, quelle que soit l'origine de la fibre, vierge ou recyclée, et quel que soit son marché, actuel ou futur.

L'ensemble des usines de production de papier, qu'il soit destiné au secteur graphique, au secteur de l'emballage et du conditionnement, ou encore au secteur de l'hygiène, fonctionne sur le même principe. Outre les spécificités en termes de laizes, de recettes de production et d'autres aspects de ce type, rien ne distingue fondamentalement, pour ce qui nous intéresse, les usines de production.

Ceci explique pourquoi l'outil industriel, dont la complexité et la précision nous ont profondément captivé, aura, au regard des visées du rapport, moins d'importance que le processus de production qui amène la matière première à connaître une série de transformations pour aboutir à un produit fini. La similitude des problématiques d'approvisionnement, d'investissements sur les machines, d'économie d'énergie et de processus de production, justifie en ce sens le parti pris de s'intéresser à l'ensemble de l'aval de l'industrie papetière, au-delà des légères différences en matière d'outils et de caractéristiques-produits.

Le papier livré en sortie de machine sert en France à alimenter divers marchés. Ces marchés principaux sont à l'heure actuelle identifiés essentiellement dans trois secteurs : les

usages graphiques, les emballages et conditionnements, et enfin l'hygiène. Ces marchés connaissent chacun un sort qui leur est propre, et que nous avons pu évoquer en introduction du présent rapport. Ces évolutions des marchés s'expliquent par les évolutions de la demande. La situation de ces marchés amène bien évidemment les papetiers de tous horizons à anticiper leurs stratégies de développement et à s'adapter en bonne intelligence aux données d'analyse dont ils disposent et aux tendances conjoncturelles et structurelles identifiées.

À l'heure actuelle, et comme exposé plus haut, le marché le plus bousculé est celui des usages graphiques. Sa situation dans les pays développés montre que le cas de la France n'est pas unique. L'essor du média numérique et de la dématérialisation a accentué ce phénomène au niveau mondial. Pour les autres secteurs, le développement du commerce en ligne et des habitudes de consommation – restaurants, etc. – semblent proposer des options de développement moins incertaines.

Pourtant, la situation française apparaît plus préoccupante que celle que connaissent certains de nos voisins européens. En effet, l'Espagne et l'Allemagne ont réussi à contenir la baisse de leur production graphique, alors même que le Portugal l'augmentait.

Le diagnostic que nous établissons est donc formel, et se conçoit de la façon suivante : l'industrie papetière française souffre de difficultés plus profondes que celles ressenties par nos partenaires européens. Au regard de l'effet d'entraînement des industries sur les territoires et sur l'emploi, il apparaît urgent de s'intéresser à cette situation, d'en expliquer les causes et de proposer des solutions de long terme qui permettent à cette industrie à la fois de regagner des marges de compétitivité mais également de se convaincre qu'un avenir glorieux l'attend à l'issue de sa réforme.



Ces analyses confortent la notion **d'articulation des marchés de la cellulose entre eux, en matière notamment de sources d'approvisionnement et de compétitivité industrielle**. Si les marchés aval semblent à l'heure actuelle connaître des destins bien différents, il n'est pas certain que les difficultés que connaît le marché du papier graphique ne soient pas un jour prochain ressenties sur les marchés du papier d'emballage ou du papier hygiène. L'apparition de nouveaux marchés et de produits concurrents, à l'instar du digital pour le graphique, montre que les positions acquises doivent faire l'objet d'une projection dans le futur. L'articulation nécessaire, que nous évoquions précédemment, et la présence d'enjeux partagés, font apparaître la construction d'une filière cellulosique comme une solution à la fois pertinente et stratégique.

### ... et lui donner cohérence et visibilité

Dans son ouvrage *La France sans usines*<sup>209</sup>, Patrick Artus indique que *"notre industrie, en se maintenant globalement dans le milieu de gamme, est désormais concurrencée par les pays émergents"*. Ce constat, nous le partageons lorsque nous examinons les pratiques actuelles et les conséquences pour le développement de l'industrie française. Si l'on s'intéresse à l'industrie papetière, il est certain que l'exportation de fibres à recycler vers la Chine et l'Asie du sud-est, fibres qui échappent donc à l'industrie française, ne fait que rendre plus difficile la compétitivité de ces industries face aux concurrents de ces pays lointains. Par ailleurs, l'exportation de bobines en Chine et leur transformation sur place, de façon à emballer les produits et objets manufacturés, donne

un coup de ciseaux dans la chaîne de valeur mobilisée en France. La valorisation des bénéfices réalisés par les maillons précédents, se trouve ainsi brusquement coupée et remise à un transformateur extranational qui reprendra à son compte la valeur ajoutée produite dans les premiers maillons de la chaîne.

Cet état de fait est symptomatique du manque de collaboration entre acteurs et menace les emplois dans les maillons suivants. Outre le fait que ce papier pourrait être utile pour un transformateur local, ces pratiques contribuent à maintenir notre industrie dans l'état que nous lui connaissons et dans le milieu de gamme déploré par P. Artus. Cette incohérence, qui se manifeste par une contre-performance de fond, et qui consiste à exporter des produits bruts et à importer des produits transformés à partir de nos exportations, constitue une rupture de la filière au stade de la commercialisation amont et aval. C'est cette situation, que certains acteurs ont déplorée comme révélatrice du malaise et des « comportements de pays sous-développés », à laquelle notre chaîne est régulièrement confrontée.

La concurrence des pays émergents, qui bénéficient de conditions privilégiées d'accès à la ressource et de législations moins contraignantes en matière de réglementation du travail notamment, doit amener à organiser la riposte au bénéfice de notre économie. Le papier à recycler, considéré par certains comme déchet dont il faudrait se défaire, concrétise l'absence à la fois de projection dans un système industriel national, celui de la cellulose en l'occurrence, mais également de visées stratégiques pour le développement national, en termes de création de valeur ajoutée pour nos territoires et nos emplois.

209 – ARTUS Patrick et VIRARD Marie-Paule, *La France sans ses usines*, Paris, Fayard, 2011, 184 p.



À l'heure actuelle, et comme nous l'avons analysé précédemment, l'ensemble des acteurs qui œuvrent au sein de la chaîne de valeur du papier agissent de façon autonome, en silo, sans partager de vision commune de cette chaîne et de l'intérêt d'unir leurs forces au bénéfice du développement de chacun d'entre eux. La constitution d'une filière Cellulose nous paraît être une initiative adaptée, dans les contours, les avantages et les limites

que nous avons précédemment présentés. Plusieurs de ces acteurs nous ont d'ores et déjà fait savoir l'intérêt que pourrait représenter cette démarche.

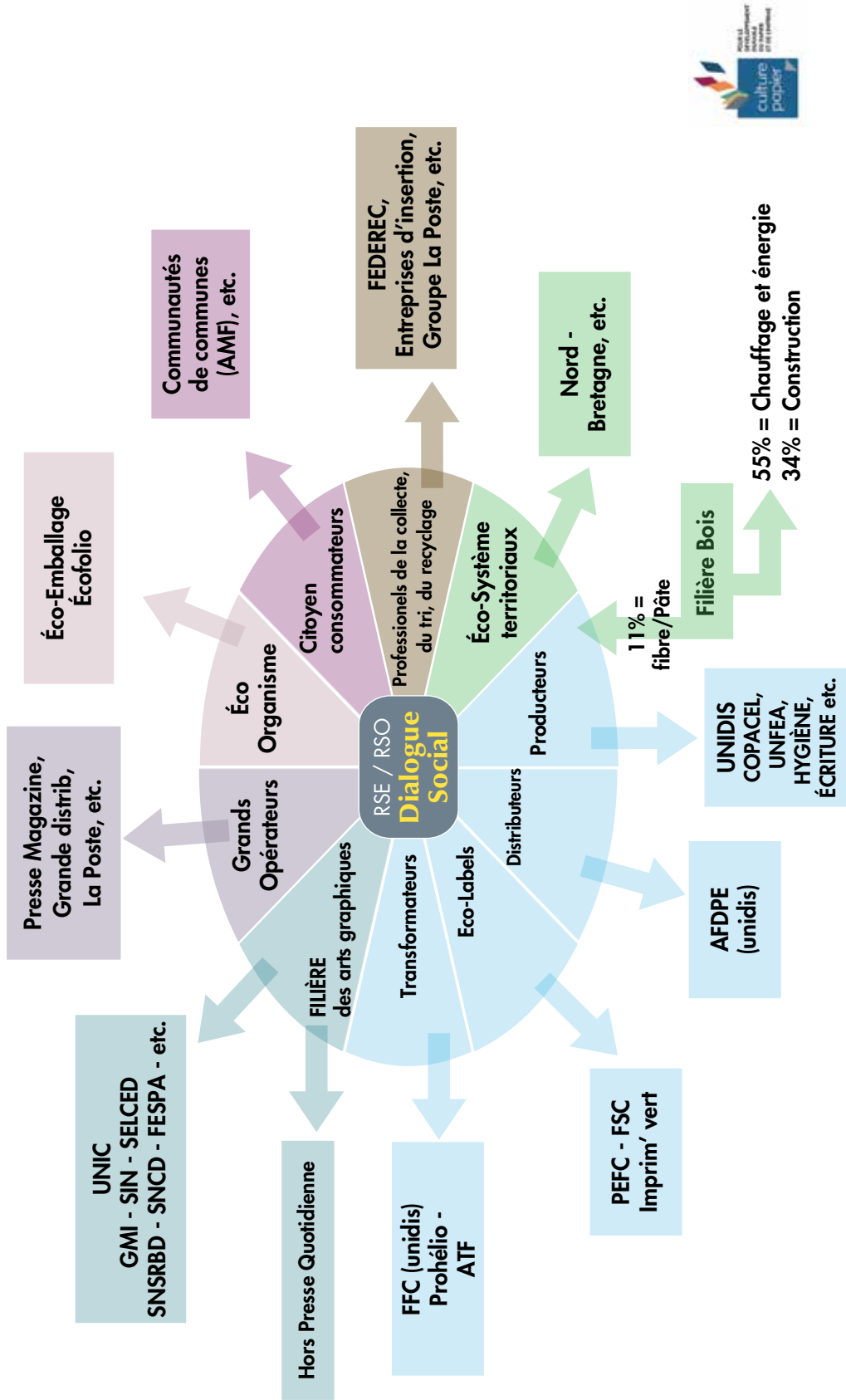
L'organisation actuelle des relations et des dynamiques d'acteurs s'établit comme suit, selon un schéma de référence<sup>210</sup> (schéma page suivante) partagé également avec nombre d'entre eux.

---

210 – Schéma établi en partenariat avec l'association Culture papier.



## Les Acteurs de « l'Économie Circulaire du Recyclage du Papier »





Au regard des filières tels qu'elles existent aujourd'hui et des domaines d'activité qu'elles incluent, la filière cellulose est en partie écartelée, principalement entre la filière bois, la filière chimie et la filière biens de consommation. La déclinaison en termes de chantiers industriels est d'autant plus parlante que cette filière, non structurée actuellement, est éclatée entre d'autant plus de chantiers : recyclage, industries du bois, usines du futur, énergies renouvelables, robotique, etc. Le défi que doit relever la filière Cellulose est avant tout celui de se constituer en véritable filière et d'en trouver son moteur.

## Du Comité Stratégique de Filière – CSF – à la stratégie de comité de filière: la mise sur pied d'une filière Cellulose

### Du comité au contrat stratégique de filière: retour sur le contenu

Les contrats de filière, qui régissent les relations au sein d'une filière, abordent **l'ensemble des enjeux communs aux acteurs, au profit de tous et de chacun d'entre eux**: stratégie à dix ans, politique de formation, relations entre grands groupes et PME et aussi acteurs de l'ESS pour ce qui nous concerne, démarche collective à l'export, mutualisation des achats, co-développement, innovation, etc.

À l'heure actuelle, il est patent que la structuration existante des filières ne répond pas aux attentes et aux besoins identifiés auprès des acteurs de cette chaîne de valeur et aux enjeux qui la traversent. Les acteurs se trouvent scindés et renvoyés parfois vers la filière Chimie

et matériaux, parfois vers la filière Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), parfois vers la filière biens de consommation, etc. **Cette segmentation des acteurs nuit au renforcement de leurs pratiques collaboratives et à l'émergence de stratégies partagées pour ce qui concerne le développement des activités liées à la cellulose.**

**Elle favorise les réflexes de repli et d'optimisation, de sécurisation des profits et des bénéfices par chacun des acteurs, au détriment des autres et de l'ensemble de la chaîne. Elle ne participe pas à mettre en œuvre l'économie circulaire et à en faire un véritable modèle organisationnel.**

C'est cet **outil d'analyse et d'élaboration de stratégies** qu'est la filière, qu'il nous semble opportun de proposer aux acteurs impliqués dans les secteurs d'activité Cellulose et sur lesquels l'absence de vision commune partagée fait peser un certain danger en termes de développement et d'opportunités.

La constitution d'un cadre de référence partagé donne les moyens d'un renouveau de la collaboration inter-entreprises au sein de ces différents secteurs d'activité dont le développement, s'il n'est pas pour tous incertain à l'heure actuelle, pourrait se révéler l'être dans le futur.

Définie lors des États Généraux de l'Industrie en 2010, *"l'approche par filière paraissait la bonne façon de procéder pour permettre aux entreprises, petites et grandes, de communiquer ensemble"*<sup>211</sup>. Cette approche promet également les pactes entre industries qui dépendent les unes des autres. Elle permet

211 – ASSEMBLEE NATIONALE, Commission des Affaires Economiques, Compte-rendu n° 70 de l'Audition par la de M. Pascal Faure (Directeur DGCS) et Jean-François Dehecq (Vice-président du CNI) sur la politique de filières industrielles, mardi 16 avril 2013.



de regrouper diverses mesures de soutien à la compétitivité visant à enrayer la désindustrialisation dans des secteurs d'activité liés par nature : production de papier, transformation de papier, façonnage du papier, etc. ou par circonstance.

Dans le même esprit, la structuration en filière permet également de jouer sur la compétitivité des acteurs qui la composent, car elle offre un mode de coordination efficace en termes de coûts de transaction : *“les acteurs ont un intérêt commun à dépasser un régime de transactions ponctuelles et indépendantes et à organiser le cadre de leur relation”*<sup>212</sup>.

La filière semble être l'outil à même d'accompagner le développement de cette démarche de décloisonnement et de synergies positives entre acteurs. Il convient de trouver maintenant l'architecture du dispositif qui pourrait au mieux réaliser ces objectifs.

L'application du concept de filière permettrait de déployer un modèle organisationnel de l'économie circulaire sur l'ensemble de la chaîne. Il répondrait ainsi à la *“volonté de l'État d'ancrer dans notre pays un modèle d'économie circulaire”*<sup>213</sup>. La seule possibilité de réussir est de créer une véritable intelligence collaborative entre les acteurs, de façon à **dépasser les jeux d'acteurs et d'embrasser les enjeux collectifs**.

Au cours de nos divers entretiens et conversations avec des acteurs situés en amont et en aval de ce qui pourrait constituer une filière Cellulose, nous avons constaté une volonté émergente de faire preuve de davantage de collaboration et de construire un horizon et des valeurs partagés. Pour autant, nous avons également ressenti la difficulté que poserait l'idée d'extraire chacun des acteurs de Comi-

tés Stratégiques de Filières dans lesquels ils se sont d'ores et déjà pleinement investis. L'industrie papetière souhaite par exemple rester et conforter sa place au sein du CSF Chimie et matériaux, pour des raisons que nous comprenons par ailleurs, alors que l'industrie des arts graphiques peinerait au contraire à comprendre et percevoir la cohérence d'une démarche qui la rattacherait à ce même CSF. Par ailleurs, la création d'un CSF supplémentaire pourrait se révéler contraignante, d'un point de vue administratif et logistique.

Plutôt que de multiplier les CSF et de créer une nouvelle ramification stratégique à l'industrie française, et tout en maintenant la nécessité de cohérence du regroupement souhaité pour que les acteurs partagent et s'investissent dans un projet commun, il apparaît nécessaire d'explorer une autre voie.

### Le comité de filière cellulose : quelle organisation ?

Comme il en ressort de nos divers entretiens, avec la DGCIS notamment, la constitution d'un CSF ne paraît pas des plus réalistes ni des plus évidentes. Le marché de la cellulose recoupe en effet un certain nombre de secteurs d'activité qui se concurrencent au moment de l'approvisionnement, font face aux mêmes défis de l'énergie, mais qui par tant d'autres aspects évoluent dans des dimensions différentes et variées.

**La création d'un CSF Cellulose ne semble donc pas être la solution idéale**, car elle priverait certains acteurs de dynamiques dans lesquelles ils se sont déjà engagés dans leurs CSF de rattachement actuel. Notre idée n'étant pas de déconstruire ce que chaque acteur a construit, nous ne plaidons pas pour cette option.

212 – Ghertman M., 2003, « Oliver Williamson et la théorie des coûts de transaction », Revue française de gestion, n° 142, pp. 43-63.

213 – Lettre de mission du Premier ministre au député Serge Bardy.





**La mise en place d'un comité de filière qui n'a pas pour but de se substituer aux CSF d'appartenance des acteurs, mais davantage de les réunir** de façon à développer un projet collectif autour de la matière Cellulose, nous semble par contre un objectif à la fois atteignable et pertinent. Objectif atteignable, car il permettrait aux acteurs de poursuivre les travaux au sein de leur CSF tout en entamant en parallèle des discussions plus abouties sur des perspectives communes de développement d'activités qui ne représentent parfois qu'un pan, plus ou moins important, de leurs domaines d'activité. Ainsi, le large éventail d'activités que mènent les récupérateurs industriels par exemple, dans des domaines divers (déchets, eau, etc.) et sur des matériaux tout aussi variés (multi-déchets) ne pourrait bien entendu pas les amener à quitter leur CSF de rattachement pour un CSF cellulose qui ne représenterait qu'une fraction de leur activité. Par contre, un comité de filière cellulose permettrait, sur cette thématique spécifique, qui les lie à des dizaines d'autres acteurs, de mettre en œuvre des synergies et de développer des perspectives communes de façon à renforcer la chaîne de valeur cellulose en capacité et en valeur, et donc de construire des perspectives de développement d'activités tout aussi fortes. Cette logique vaut bien entendu pour l'ensemble des acteurs impliqués au sein de la chaîne de valeur et qui pourraient intégrer le comité de filière dont nous proposons la création.

Il convient alors pour être pertinent d'examiner quelles formes ont pu prendre les logiques telles que nous les avons décrites, pour converger à un moment vers un horizon commun. Deux expériences particulières, dont nous plaçons en annexe le détail, nous ont paru

particulièrement éclairantes. Il s'agit des expériences de la filière Aluminium et de la filière Restauration<sup>214</sup>.

Dans le cadre de la filière aluminium, et en vue de « *dégager les axes d'une stratégie commune pour l'avenir des industries de l'aluminium en France* », a été mise en place une table-ronde consacrée à l'avenir de cette filière. Cette table-ronde a réuni les organisations syndicales et les industriels de la filière présents en France, depuis l'amont de la production d'aluminium jusqu'à l'utilisation avale dans les industries automobiles, aéronautique ou encore de l'emballage. Cette démarche, soutenue et portée en 2013 par le Ministère du Redressement productif, en réaction à la situation de cette industrie dans l'hexagone et à l'enjeu stratégique de cette filière, a permis de faire émerger les enjeux forts pour la filière et de proposer une feuille de route à même de rassembler les acteurs et de faire participer chacun d'eux à la résolution du défi de la filière aluminium en France. Il faut par ailleurs noter que cette démarche répond à la fois à la volonté de **structurer une filière et des acteurs jusqu'alors dispersés**, mais également de **proposer un avenir plus solide et une méthodologie permettant d'y parvenir**. C'est cette analogie avec la filière cellulose que nous souhaitons présenter.

Autre démarche, autres acteurs, autre méthodologie pour la filière restauration. Lancée également en 2013, cette filière a coordonné dans un cadre partagé par l'ensemble des acteurs de cette chaîne de valeur, à l'instar des hôteliers, des cafetiers, des traiteurs, des restaurateurs, etc., la discussion relative à **l'établissement d'une feuille de route forte et ambitieuse pour la filière**. Dans le même esprit que pour la filière aluminium, cette filière

214 – Annexes n° 5 et n° 7.



souffrait d'un éparpillement de ses parties-prenantes, d'un fonctionnement en silo et d'un manque évident de synergie entre acteurs pour rendre possible une stratégie commune d'avenir pour la filière. La tenue régulière de réunions de discussion et de prise de décision a permis de dépasser ce mode organisationnel d'antan et de proposer à l'avenir une meilleure compétitivité des entreprises de la filière, un renforcement du dialogue social, des perspectives de développement plus importantes ainsi qu'une vision optimiste en termes d'emploi.

S'il est difficile de penser à dupliquer les expériences menées dans d'autres secteurs d'activité, au regard de la spécificité des acteurs, des enjeux et des marchés, leur expérience peut tout de même nous éclairer. Les expérimentations qui ont été menées dans les deux filières précitées se sont semble-t-il révélées concluantes tant du point de vue des acteurs, des synergies auxquelles elles sont parvenues, que des avancées qu'elles ont permises pour les secteurs d'activité et les filières en question.

La situation actuelle de la filière cellulose, qui répond au même constat d'éparpillement des acteurs et des stratégies, d'absence de synergies et de manque de vision collective, nous pousse à croire que ces initiatives pourraient être également développées dans ce domaine. Elles permettraient d'établir une feuille de route et des échéances. Elles donneraient à chacun des acteurs une lisibilité dans le temps des engagements collectifs et des responsabilités de chacun. Elles renforceraient la visibilité de la filière au regard des pouvoirs publics, en vue d'en faire un interlocuteur plus fort, au bénéfice de l'ensemble de la filière. C'est cette vision de filière et de comité de coordination et d'accompagnement que nous proposons et à laquelle nous pensons que l'ensemble des acteurs auraient un intérêt fort à adhérer.

## Chantier 1

**Objectif:** Identifier et nommer un **chargé de mission national** du contrat stratégique de filière.

**Objet:** Créer les conditions et faciliter la mise en œuvre d'une filière exemplaire de l'Économie Circulaire. Donner une suite à cette mission interministérielle, selon le souhait des acteurs, et permettre de consolider le potentiel de développement de l'industrie papetière française.

**Modalités:** Nommer un chargé de mission national appuyé par deux chargés de mission techniques et opérationnels.

**Délai:** Deuxième semestre 2014.

## La nécessaire articulation du prisme sectoriel et du prisme territorial

### L'art d'associer stratégie nationale et bonnes pratiques locales

La notion de filière renvoie à un ensemble de considérations générales et stratégiques qui permettent d'orienter de façon réfléchie et partagée des enjeux et des méthodologies constitutives d'un horizon d'avenir commun. Cette logique, malgré le bien-fondé qu'elle suppose en matière de développement des acteurs, des chaînes de valeur et de conquête de marchés, ne constitue bien évidemment qu'un cadre de réflexion et d'épanouissement de dialogues constructifs et de prises de décision communes, au bénéfice de tous et pour l'avenir de chacun.

Si elle en restait là, et bien qu'elle puisse apporter des avancées, la filière ne serait qu'incomplète, et incomprise parfois, par les acteurs



de la chaîne de valeur qui se déploient sur l'ensemble du territoire et sont confrontés à des dynamiques quotidiennes qui se nouent et évoluent de façon souvent imprévue. Qu'il s'agisse ainsi du collecteur de l'ESS présent dans l'Ouest de la France, de l'imprimeur présent dans le Nord, du papetier installé dans l'Est ou le Sud, il est certain que les aménagements que rend nécessaire le quotidien échappent parfois aux enjeux de la filière tels que définis de façon nationale au sein de comités de réflexion et d'orientation de plus haut niveau. Pour autant, **ces approches territoriales se doivent de trouver leur place dans le dispositif** et l'alimenter de façon à affiner chaque fois davantage la cohérence entre les stratégies nationales et les aménagements ou améliorations territoriales tirées de la pratique. Il y va de la pertinence des analyses et des orientations de la filière.

Il est alors **nécessaire d'organiser l'articulation entre l'approche nationale stratégique et ses applications territoriales**, en veillant à privilégier l'expression d'une démarche de remontée d'informations,

d'analyses et de bonnes pratiques. Cette impérieuse nécessité porte en elle les garanties d'un dispositif équilibré, empreint de stratégie et de réalisme, qui met en valeur la multiplicité des avancées et des bonnes pratiques recensées sur le terrain au profit du dispositif national, et qui offre aux territoires où les activités se déploient la possibilité de bénéficier d'un cadrage stratégique pertinent, négocié, structuré et visionnaire.

### **Clusters, pôles de compétitivité et CSF régionaux : l'alliance des raisons en faveur de la dynamique et de l'interaction**

Les pratiques quotidiennes que nous évoquons sont souvent le fruit d'échanges et de dialogues noués sur le territoire, parfois à l'initiative du Conseil Régional, en charge du développement économique des territoires, en vue de combler des manquements à l'organisation spontanée du marché et des activités qui s'y déploient. Les clusters et les pôles de compétitivité en sont un très bon exemple.



Ils sont définis par la loi de finances de 2005 comme « le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation ». Le pôle contribue aussi à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus de ces projets. Ils sont donc des moteurs de croissance et d'emplois. Un pôle de compétitivité repose sur un ancrage territorial fort. Son copilotage et son financement sont assurés par l'État et par sa région d'implantation.<sup>215</sup>

215 – Site internet du Ministère du Redressement Productif : [www.redressement-productif.gouv.fr](http://www.redressement-productif.gouv.fr)



La collaboration inter-filière reste bien entendu complémentaire aux coopérations territoriales qui peuvent s'établir au sein d'une filière, avec des acteurs présents dans le même secteur ou dans d'autres secteurs d'activité. La **logique de filière n'empêche en rien la logique de cluster ou de pôle de compétitivité, qu'elle nourrit au contraire.** Ces deux logiques peuvent en l'occurrence s'autoalimenter et œuvrer à la mutualisation des expériences, des connaissances, des réussites et des pistes de progression. Cela paraît

même tout à fait souhaitable. L'émergence de bonnes pratiques dans un secteur doit être communiquée et diffusée à d'autres secteurs. L'amélioration des performances ou des pratiques dans un domaine peut s'essaimer dans d'autres domaines. La mutation des marchés, et l'adaptation qu'elle rend nécessaire, mérite de favoriser le dialogue inter-secteur et inter-filière. La constitution d'une chaîne de valeur détient d'autant plus de sens et d'importance lorsqu'elle permet à d'autres de se renforcer également.



## LES CLUSTERS

La notion de pôle de compétitivité est une spécificité française. À l'étranger, on utilise le concept de clusters. Pour différencier les deux notions, la logique des pôles, en quelque sorte, correspond à l'amont d'une filière ; pour les clusters l'action se situe davantage en aval. Il s'agit de mettre en place des actions opérationnelles et de promotion de projets portés par des entreprises aux activités complémentaires pour leur permettre de prendre position sur des marchés étrangers. La notion de clusters revêt donc un volet international. Le cluster se distingue du « pôle de compétitivité » en cela que ce terme de pôle est désormais un label répondant à un cahier des charges précis, attribué sur décision de l'État et permettant de bénéficier de financements spécifiques.

*Source : étude UPTEx sur le pôle de compétitivité de la filière textile en Nord-Pas-de-Calais/Picardie*

Le Conseil National de l'Industrie – CNI – a bien compris cet enjeu et a opté pour la constitution de Comités Stratégiques de Filières Régionaux – CSFR – afin de consolider la fluidité de cette démarche ascendante et descendante. Certaines filières, à l'instar de la Chimie et de l'Aéronautique, ont d'ores et déjà réussi leur déploiement en région. Ces CSFR permettent notamment de faire travailler ensemble les pilotes de chaque groupe de travail sur chacun des axes définis comme stratégiques pour la filière et au regard des expériences, des connaissances et des pratiques régionales. Ils visent l'articulation avec les enjeux territoriaux,

au plus près des attentes précises des acteurs de la filière basés sur un territoire spécifique et intégrés dans un environnement économique tout aussi spécifique. Ils assurent en ce sens le relai des démarches convenues au niveau national en termes d'orientation stratégique de filière, et tout en prenant en compte les démarches, les attentes et les enjeux locaux de territoires identifiés. Cette approche permet à la fois d'irriguer les stratégies industrielles sur un territoire, mais également d'accompagner l'anticipation des mutations économiques à prévoir.



Dans la perspective que nous avons décrite, et pour ce qui est de la constitution d'un cadre commun organisé sur le modèle d'un comité de filière, l'articulation des dimensions nationales et territoriales est primordiale<sup>216</sup>. Les deux dimensions constituent à nos yeux les deux faces d'un même défi : celui d'accompagner les acteurs dans leurs perspectives de développement. Mettre en avant une approche au détriment de l'autre n'aurait qu'un effet négatif en termes de déséquilibre des dynamiques et de difficulté à susciter l'intérêt et l'adhésion des parties-prenantes de la filière. Cette articulation constitue une exigence chère aux acteurs de la filière<sup>217</sup> et à laquelle il convient d'accorder la plus haute importance.

## LA RSE : CATALYSEUR DES ACTEURS, CRÉATEUR D'HORIZONS PARTAGÉS

### Du bénéfice de la RSE...

#### La Responsabilité sociétale des entreprises : catalyseur de la filière cellulosique

De quel horizon commun pourraient à l'heure actuelle se prévaloir l'ensemble de ces acteurs au regard de l'ensemble des secteurs d'activités et des branches auxquelles ils appartiennent ? La mutation des marchés constitue bien entendu une réalité économique à laquelle chacun d'entre eux est amené à s'adapter. Ainsi, et afin d'aménager les évolutions et la construction du vivre-ensemble au sein d'une filière, il convient d'interroger ce qui peut constituer le dénominateur commun de l'ensemble de ces acteurs. Ce catalyseur sera à nos yeux le noyau autour duquel l'ensemble des réflexions, des propositions et des perspectives d'évolutions pourront se rassembler.

Au regard des analyses développées plus haut, il apparaît que **la Responsabilité Sociétale des Entreprises se trouve au centre de la filière et en constitue son ciment de cohésion**. Cette notion interroge à la fois les quatre dimensions (économiques, sociales, environnementales et de gouvernance) qui régissent les dynamiques et les interactions entre acteurs. **Elle est l'élément central qui peut structurer la filière et lui donner du sens, en termes d'emplois et d'avenir notamment.**

216 – Cf. Annexe 4 : Note de la DGCIIS – Philippe Bodenez, Chef de la Mission développement industriel durable.

217 – Cf. Annexe 8 : Note de l'UNIC- Pascal Bovero, Délégué général.



## LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

La Responsabilité Sociétale des Entreprises peut se définir comme **la responsabilité des entreprises et des organisations vis-à-vis des effets qu'elles produisent sur la société**. En ce sens, la RSE correspond à la **mise en œuvre des principes du développement durable** au sein des entreprises ou des organisations, en intégrant « *les préoccupations sociales, environnementales et économiques de leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire* »<sup>218</sup>.

Le concept de RSE apparaît dans la littérature consacrée aux entreprises dans les années 1960. Il se développe plus largement et concrètement à partir de la décennie suivante, notamment du fait des demandes de la société civile pour une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des activités des entreprises, accentuée par la prise de conscience accrue des problèmes environnementaux planétaires.

À l'ordre du jour du Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, auquel participèrent de grandes entreprises françaises de l'environnement et de l'énergie, la RSE concourt de la philosophie de « l'agir local, penser global », en réaction à certaines dérives de la mondialisation, par l'intégration du contexte mondial et local dans la réflexion stratégique et les opérations des entreprises et des organisations.

Ainsi, l'application d'une politique RSE peut notamment permettre l'instauration d'une meilleure contextualisation des activités économiques, mais également une meilleure structuration des relations avec les parties prenantes et une amélioration de la gouvernance des entreprises.

Les démarches de RSE se traduisent par des avantages permettant de créer de la valeur pour les actionnaires, notamment via :

- La réduction des coûts liés à la consommation de ressources ou à la production de déchets ;
- L'innovation par l'augmentation de la qualité, du service et de la valeur ajoutée ;
- La différenciation sur le marché et l'augmentation de la valeur de la marque ;
- L'amélioration de la réputation et la fidélisation des publics ;
- La performance économique et financière ;
- L'anticipation des contraintes et la prévention des risques (sociaux, écologiques, juridiques, d'image).<sup>219</sup>

Depuis 2000, organisations internationales et États œuvrent au développement de ce concept, par la création d'outils et de normes. Ainsi, en France, les lois Grenelle I et II renforcent fortement les devoirs des entreprises et les exigences de publication en matière de RSE, tout comme nombre de textes de loi intégrant désormais des dispositions en ce sens.

L'État intègre donc de manière transversale ce concept dans les politiques publiques qu'il définit. Ainsi, le 17 juin 2013, le Premier ministre lançait la Plateforme nationale d'actions globales pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises, groupe de travail permanent du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

218 – Commission européenne, définition issue du Livre Vert « Promoting a European Framework for Corporate Social Responsibility », Bruxelles, 2001.

219 – THE PERFORMANCE GROUP, « Sustainable Strategies for Value Creation », Consortium Report, 1999.



De même, les normes ISO, et plus particulièrement la norme **ISO 26000**, contribuent à l'essor de ce concept. Cette dernière peut concerner toute organisation (entreprise, association, assemblée...), afin d'évaluer **sa contribution aux enjeux du développement durable**. Sept questions centrales sont visées par cette norme : gouvernance légale et transparente de l'organisation ; droits de l'Homme ; relations et conditions de travail ; environnement ; loyauté des pratiques au regard des normes internationales ; questions relatives aux consommateurs ; communautés et développement local.

La responsabilité de chaque acteur dans la filière obéit en tout premier lieu à un impératif d'installation et/ou de rétablissement de relations de confiance entre les acteurs. L'enjeu principal sur ce point est celui des pratiques collaboratives. Les asseoir grâce à la RSE nous semble être l'option la plus solide, la plus aboutie et la plus efficace.

Mon collègue parlementaire Philippe Noguès, Président du groupe d'études RSE<sup>220</sup>, précise dans un livret publié en partenariat avec la Fondation Jaurès en 2013, une notion importante : « **Politiquement parlant, il faut considérer la RSE comme un idéal basé sur deux grands triptyques :**

- « **protéger, respecter, réparer** », c'est-à-dire pour l'entreprise, de s'assurer qu'elle maîtrise les impacts négatifs de ses activités en amont comme en aval, chercher à les réduire, rendre compte des efforts qu'elle entreprend et réparer les éventuels dégâts causés par ses activités.

- **prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans la définition du modèle économique et à tous les niveaux opérationnels de l'activité de l'entreprise** »<sup>221</sup>.

En ce sens, la RSE donne du sens et justifie le modèle organisationnel d'économie circulaire que nous souhaitons mettre en œuvre.

### Le dialogue social : pierre angulaire de la RSE

Le dialogue social constitue à nos yeux le ciment qui donne une cohérence à la RSE. Ainsi, « **la RSE combine une approche partenariale de l'entreprise et un dialogue social élargi, dans l'intérêt conjoint des salariés, des entreprises et de leurs parties prenantes** »<sup>222</sup>.

La RSE emboîte le pas de la logique de filière dans la mesure où elle **invite à l'innovation sociale et environnementale, au profit des acteurs qui la mettent en œuvre et de la société dans son ensemble**. Elle constitue le catalyseur à développer dans la perspective d'une chaîne de valeur où l'ensemble des acteurs décideraient de rassembler leurs forces en vue d'un profit économique, environnemental et social supérieur.

Il va sans dire que ces avancées et ces innovations ne sauraient être rendues possibles sans la participation active de l'ensemble des parties prenantes au sein de chaque entité. **La mise en œuvre d'un dialogue social**

220 – Cf. Annexe 3 : Contribution de Philippe Noguès.

221 – NOGUÈS Philippe, *Responsabilité sociale des entreprises. Concilier démocratie sociale, écologie et compétitivité*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 2013, p. 26.

222 – *Ibid.*



**élargi apparaît alors comme le socle de la RSE.** Les salariés, dont le rôle dans l'industrie a souvent été vu comme celui d'exécutants d'une stratégie qui leur échappait en tout ou partie, doivent trouver leur place dans ce dispositif. Il y va de son efficacité. Certaines évolutions récentes, à l'instar de la loi sur la sécurisation des parcours professionnels d'avril 2013<sup>223</sup>, ont notamment permis de renforcer l'information des salariés sur les perspectives de l'entreprise. Sur un plan complémentaire, l'intégration à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences – GPEC – des données sociales concernant les sous-traitants présente une deuxième progression notable à relever. Ces avancées vont dans le bon sens et confortent la stimulation d'un dialogue social plus inclusif, pour une RSE plus opérationnelle.

S'il est certain que la RSE, tout comme la volonté d'intégrer et de participer activement à une filière, ne peut être déployée que de façon volontaire, il apparaît alors que sa mise en place est souvent plus évidente dans les grands groupes ou les ETI qu'au sein des PME ou des TPE. En effet, les départements développement durable et formation professionnelle sont souvent moins structurés dans les PME, et surtout pour les plus petites d'entre elles.

Cependant, et à l'heure de la consommation responsable, l'absence de politique RSE, tout comme l'absence de reporting extra-financier, pourrait peser sur les critères de choix du consommateur, dans le cadre d'appels d'offres notamment. Le passage d'une logique du moins-disant à celle du mieux-disant émaille chaque fois davantage les politiques d'approvisionnement de certaines entreprises ou de certaines administrations. L'adaptation des acteurs économiques devient de plus en plus nécessaire et urgente.

## ... à la mise en musique de la RSE...

### L'ISO 26000, un vecteur d'innovations

Mis sur pied en 2010, la norme ISO 26000 s'intéresse à la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement. Elle donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour agir de manière socialement responsable. De par sa nature, cette norme ISO ne spécifie pas d'exigence absolue et définitive et ne donne donc lieu à aucune certification spécifique.



Les normes ISO, et plus particulièrement la norme **ISO 26000**, contribuent à l'essor de ce concept. Cette dernière peut concerner toute organisation (entreprise, association, assemblée...), afin d'évaluer **sa contribution aux enjeux du développement durable**. Sept questions centrales sont visées par cette norme : gouvernance légale et transparente de l'organisation ; droits de l'Homme ; relations et conditions de travail ; environnement ; loyauté des pratiques au regard des normes internationales ; questions relatives aux consommateurs ; communautés et développement local.

223 – LOI n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, JORF n° 0174 du 29 juillet 2011 page 12914.





Le contenu de l'ISO 26000 permet avant tout de mettre en avant une dynamique de progrès au sein d'une filière. En la concevant comme un élément fondamental de la stratégie RSE, et au moment de la création d'une filière Cellulose, elle peut être l'outil indispensable pour faire le point sur les visions partagées qui aideront à proposer des horizons communs, des méthodologies adéquates et des résultats dont l'atteinte sera de la responsabilité de tous et de chacun.

Cette norme ISO permet ainsi de **structurer les bonnes pratiques** identifiées chez les acteurs de la filière, de les mettre en valeur et de les communiquer à l'ensemble des acteurs de cette même filière en vue de les partager et d'influer sur la formulation des orientations de la filière. Cela permet à la fois de **valoriser les innovations sociales** notamment, mais également de tirer la filière vers le haut. À noter d'ailleurs que le souci de dialogue inter-filière entraînera une diffusion de ces bonnes pratiques au-delà de la filière d'origine et au bénéfice de l'ensemble du tissu industriel.

Elle permet de **déterminer de façon collective des axes de travail et de développement commun**, et de **définir des indicateurs qui posent les objectifs à atteindre**.

### Revaloriser l'importance des certifications environnementales

La norme ISO 26000 suscite l'esprit d'innovation et la mise en place de nouvelles pratiques qui répondent davantage aux exigences et aux enjeux du développement durable.

Afin de mieux illustrer les modalités pratiques de cette norme, le lecteur trouvera en annexe deux grilles opérationnelles qui visent à mettre en œuvre la RSE via notamment la mise en place de l'ISO 26000, dans des domaines assez variés.

L'article 53 du Grenelle de l'environnement incite au développement des certifications environnementales, par des aides, y compris fiscales, et à la création de labels RSE<sup>224</sup>.



### ART. 53 DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT<sup>225</sup>

« L'État appuiera la création, pour les entreprises de toute taille, de labels attestant la qualité de leur gestion dans les domaines environnementaux et sociaux et leur contribution à la protection de l'environnement, et la mise en place d'un mécanisme d'accréditation des organismes certificateurs indépendants chargés de les attribuer. Il soutiendra de la façon la plus appropriée, y compris fiscale, les petites et moyennes entreprises qui s'engageront dans la voie de la certification environnementale ».

224 – OSEO, RSE, *source de compétitivité pour les PME*, Paris, La documentation française, p. 163.

225 – LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1) JORF n° 0179 du 5 août 2009 page 13031.



Il appartient aux pouvoirs publics d'en assurer la promotion et aux entreprises de s'en saisir pleinement. Il y va de l'application de la RSE et du rôle moteur qu'elle peut avoir pour la mise en place de logiques de synergies et de développement durable. Il est donc indispensable d'accompagner sa mise en place.

## Chantier 2

**Objectif :** Mettre en place l'infrastructure de la filière sur **le concept de la RSE/RSO**, au sein des entreprises et en inter-entreprises, des PME/TPE notamment.

**Objet :** Intégrer le développement durable par des indicateurs partagés par les acteurs. Créer un lien entre les acteurs de la filière pour plus de solidarité.

**Modalités :** Donner suite à l'art 53 du Grenelle de l'environnement.

**Délai :** Rapide (prochaine loi de finances).

## ... en passant par un décloisonnement progressif des branches ?

### Multiplicité des conventions collectives, unité de l'action ?

Au-delà des pratiques collaboratives, et en vue de la **constitution d'une véritable filière qui réunirait des acteurs vers un même horizon de développement**, il importe de s'intéresser à la question du décloisonnement des statuts sociaux qui accompagnent cette logique.

Il apparaît que la RSE, qui repose sur le dialogue social et les pratiques volontaristes, se trouverait d'autant plus de chances d'être mise en place dans une **démarche de négociations au niveau des branches professionnelles**. La multiplicité actuelle des activités et des branches semble être une difficulté dans la mise en œuvre d'une RSE réellement efficiente.

Le dernier rapport portant sur les conventions collectives dans l'inter-secteur papier-carton<sup>226</sup>, et qui présente que les CCN couvrant plus de 5 000 salariés, s'établit comme suit :

226 – Données statistiques 2012 sur les Conventions Collectives de branche, Inter-secteurs papiers cartons - Production Transformation Distribution - Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.



**LES CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES DE L'INTER-SECTEURS PAPIERS CARTONS**

N°	IDCC	Intitulé de Convention Collective Nationale	Effectifs salariés 31 décembre 2010	Présentée dans le rapport
3011	700	Convention Collective Nationale des ingénieurs et cadres de la production des papiers, cartons et cellulose	Inférieurs à 5 000	Non (secret statistique)
3054	925	Convention Collective Nationale des ingénieurs et cadres de la distribution des papiers et cartons, commerce de gros	Inférieurs à 5 000	Non (secret statistique)
3068	707	Convention Collective Nationale des ingénieurs et cadres de la transformation des papiers, cartons et de la pellicule cellulosique	Inférieurs à 5 000	Non (secret statistique)
3115	489	Convention Collective Nationale pour le personnel des industries de cartonnage	13 400	Oui
3158	802	Convention Collective Nationale de la distribution des papiers-cartons commerces de gros pour les ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise	Inférieurs à 5 000	Non (secret statistique)
3242	1492	Convention Collective Nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise de la production des papiers, cartons et celluloses	20 300	Oui
3250	1595	Convention Collective Nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise de la transformation des papiers et cartons et des industries connexes	21 400	Oui
3171	715	Convention Collective Nationale des instruments à écrire et des industries connexes	Inférieurs à 5 000	Non (secret statistique)

**Figurent dans ce rapport, les conventions collectives de branche ayant au moins 5 000 salariés au 31 décembre 2010 dont les données peuvent être diffusées au regard du secret statistique (Insee-DADS).**

L'unification de l'ensemble des branches sous une seule et même convention collective, qui lierait le destin de ces milliers de travailleurs de la filière, **ne semble pas être une possibilité envisageable dans le court-moyen terme**. Le fonctionnement actuel en silo ne permet pas, même s'il était souhaitable de le réaliser dès à présent, de passer à un fonctionnement décloisonné qui ferait prévaloir une convention collective unique.

Il convient alors de trouver une autre méthode, ou tout au moins de proposer une méthode

par palier, qui, de façon évolutive, permettant d'atteindre l'objectif de gouvernance et de dialogue social au sein de la filière.

Ainsi, et si ce n'est l'unification à laquelle nous souhaitons, peut-être faudrait-il tout au moins viser l'homogénéisation progressive des conventions sociales et des statuts, ainsi que le développement d'une plateforme de compétences et de profilage et la constitution d'un organisme unique de collecte des fonds de formation des agents de la filière.



## Plateforme de profilage : offrir un avenir aux compétences

L'objectif premier de cette proposition est de redonner de la fluidité, de la confiance et des garanties d'engagement de chaque entité au profit du collectif.

La mise en place systématique d'une politique de profilage des compétences sur l'ensemble des postes et des qualifications exercées dans la filière, quel que soit le secteur d'activité, pourrait constituer une avancée profonde. L'expérience menée en la matière par les Pays-Bas nous a semblé éclairante. Son expérimentation en France, au sein de l'industrie papetière pourrait permettre de renforcer cette pratique dans le monde industriel et de la diffuser au sein d'autres filières soumises à des enjeux tout aussi exigeants.

Ce profilage reviendrait à constituer à la fois une plateforme de compétences qui permette de lire de façon plus aisée les profils de chaque employé de la filière, mais également de réfléchir à l'idée de passerelles entre filières sur le territoire.

L'emploi industriel a constitué l'une de nos pré-occupations majeures pendant cette mission. L'état des lieux de l'emploi dans l'industrie française tend à montrer que la destruction d'emplois peu qualifiés est plus faible que dans les autres pays européens. Chez nous, ce sont les emplois intermédiaires qui sont détruits. Ces emplois constituent pourtant le fer de lance de l'industrie. Cette structure duale, dont souffre notre économie, n'est pas de nature à faire évoluer les emplois industriels vers des activités à plus forte valeur ajoutée s'appuyant sur des qualifications intermédiaires.

À ce constat s'ajoute le fait que l'effort de formation, déterminé le plus souvent au prorata de la masse salariale, varie en fonction de la conjoncture et des plans sociaux. La diminu-

tion de la masse salariale induit donc celle des budgets de formation. Les employés les moins qualifiés, et qui ont par nature une moindre chance de rebondir sur le marché du travail en cas de licenciement, bénéficient moins souvent des dispositifs de formation. Cette situation révèle incontestablement ses limites lorsque la situation se dégrade, comme cela est le cas pour l'industrie du papier graphique à laquelle nous nous sommes intéressés.

Il appartient donc aux industriels et aux représentants du personnel, en lien avec l'État si nécessaire, de faire avancer les perspectives de développement des emplois industriels. Cette volonté peut se réaliser grâce à la mise en place de passerelles solides entre industries, qui rend nécessaire la mise sur pied d'une plateforme de profilage de compétences, et par le développement de la formation continue vers les moins qualifiés, de façon à leur aménager des possibilités d'évolution vers d'autres horizons.

## Chantier 3

**Objectif :** Créer un Portail national de la filière dédié aux compétences, sous la forme d'une **plateforme de profilage des personnels** classés par activité et par bassin. Pour ce faire, favoriser le rapprochement des organismes de collecte des fonds de formation.

**Objet :** Anticiper les évolutions techniques et économiques par la connaissance des compétences permettant de déterminer les actions de formation et décloisonner les métiers au profit de l'industrie et de l'emploi.

**Modalités :** Engager une négociation au sein des branches et des fédérations.

**Délai :** Urgent, opérationnel avant fin 2015.



## CONCLUSION DE LA PARTIE 2

**LA RSE/RSO : socle de l'intelligence collaborative, moteur de la dynamique industrielle et garante des synergies positives.**

Les filières identifiées par le CNI l'ont été au regard de leur **potentiel de développement** et de leur importance actuelle en France en termes d'emplois, de capacité d'entraînement d'entreprises leader. La présence, dans l'ensemble de la filière Papier, de quelque **200/250 000 emplois, d'entreprises leader** (Veolia, Sita, Paprec, etc.) et d'un chiffre d'affaires qui dépasse les 20 milliards d'euros, donne d'autant plus d'acuité à cette proposition.

Le rôle du législateur et de la puissance publique consiste à **promouvoir un environnement favorable au développement des activités, des entreprises et des emplois**. Ce rôle doit bien entendu être mis en œuvre selon des modalités qui recueillent également l'accord majoritaire des participants, si l'on souhaite que ces derniers s'engagent réellement dans cette dynamique.

La création d'un CSF Cellulose ne donnerait satisfaction ni aux pouvoirs publics, qui préfèrent à juste titre éviter leurs multiplications, ni aux acteurs de cette filière cellulose qui pourraient ne pas percevoir leur intérêt dans cette démarche. A contrario, la création d'un comité *ad hoc* permettrait de donner un cadre d'expression collective à ces acteurs et renforcerait leur poids, leur voix et leur visibilité, auprès des pouvoirs publics. Ainsi, et tout comme cela a pu être le cas dans la filière aluminium et dans la filière restauration, la mise sur pied de comités *ad hoc* visant à l'élaboration de véritables feuilles de route

engageantes et engagées dans la construction d'un avenir partagé, nous semble être une voie des plus intéressantes. Elle permettrait de concrétiser les démarches volontaristes des acteurs et la nécessité d'adaptation aux mutations présentes et à venir que traverse la filière.

Les modalités pratiques de ce comité doivent être décidées entre les acteurs de la filière et l'État. Il nous semble cependant important, pour des raisons de suivi et d'accompagnement de cette proposition, qu'une personnalité extérieure, qui partage cette logique de filière et manifeste un intérêt positif pour cette chaîne de valeur, puisse être dépêchée pour en assurer le pilotage.

Enfin, l'articulation entre ce comité national et le prisme territorial est essentielle. Elle contribue à l'enrichissement des uns et des autres et garantit la pérennité et l'utilité dans le temps des dispositifs.

La logique de filière que nous défendons repose avant tout sur une volonté de donner un cadre d'application au développement durable et un modèle organisationnel à l'économie circulaire au sein de cette chaîne de valeur. Ce cadre nous semble être l'outil le plus pertinent pour consolider la chaîne et l'emploi qu'elle mobilise de bout en bout. C'est cette préoccupation de l'emploi et de la création de richesse qu'il nous faut viser. En ce sens, et de façon à adapter les profils et les compétences, et à assurer l'emploi dans le temps, la mise en place d'une plateforme de profilage des compétences et le rapprochement des organismes de collecte des fonds de formation nous paraissent nécessaires.

L'industrie française, si elle souhaite se reconstituer et construire son avenir, doit se donner les moyens d'attirer de la main-d'œuvre chaque fois plus compétente et adaptée. Pour ce faire, elle doit lui offrir des perspectives



d'évolution, « d'ascenseur social » au gré des mutations économiques et industrielles. Le dialogue social au sein de l'industrie et des filières, ainsi que les synergies entre acteurs,

nous semblent être les éléments clés de cette démarche. La RSE/RSO en constitue à nos yeux son socle le plus naturel.



## PARTIE 3

### L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE: UN MODÈLE D'ORGANISATION À HAUT POTENTIEL POUR UNE MISE EN APPLICATION INDUSTRIELLE DANS LA FILIÈRE PAPIER

*Ou le déploiement d'une alternative  
à la hauteur des ambitions.*

## L'économie circulaire : plus facile à dire qu'à faire

**O**n produit actuellement des masses de déchets dont on ne sait pas quoi faire et qui nous empoisonnent, tout en gaspillant d'énormes quantités de matières premières, de plus en plus rares et chères quand elles ne sont pas renouvelables mais aussi de plus en plus surexploitées quand elles le sont comme dans le cas du bois. Pourquoi l'économie construite par l'homme ne pourrait-elle pas fonctionner comme la nature où rien ne se perd et les déchets des uns sont toujours les matières premières des autres ? C'est l'idée de base de l'économie circulaire. Elle n'est pas nouvelle : les paysans n'ont pas attendu les écologistes et le XXI<sup>ème</sup> siècle pour utiliser les déjections de leurs animaux afin de fertiliser leurs champs. Mais ce dont il s'agit aujourd'hui pour avoir une petite chance de surmonter la grave crise écologique qui nous menace, c'est de réussir à généraliser en l'espace de quelques années un tel mode de fonctionnement à l'ensemble des processus de production et de consommation.

L'idée de base de l'économie circulaire paraît simple et de bon sens. Mais tous ceux qui ont cherché à passer de la théorie à la pratique savent que cette route est en réalité semée de multiples embûches. Tout d'abord pour réussir à réutiliser les composants d'un produit lorsqu'il arrive en fin de vie, il faut le plus souvent que celui-ci ait été conçu dans ce but dès le départ. Sinon on risque fort de ne pouvoir en pratique en récupérer que des miettes sauf à devoir y consacrer des efforts disproportionnés. C'est la question de l'écoconception, mais celle-ci impose le plus souvent des contraintes techniques supplémentaires pénalisantes et entraîne généralement des surcoûts non négli-

geables. Raison pour laquelle les acteurs économiques ne s'engagent le plus souvent dans cette voie qu'à reculons et lorsqu'ils y sont contraints par des taxes ou des règles. Le recyclage des produits en fin de vie implique aussi le plus souvent que les consommateurs eux-mêmes mettent la main à la pâte en triant ces déchets à leur domicile, voir en les apportant eux-mêmes sur des lieux de collecte. À défaut le coût de cette collecte et du tri subséquent risque d'être prohibitifs. Or, même lorsqu'ils se disent convaincus intellectuellement de la nécessité d'un tel changement de civilisation, ces consommateurs se montrent souvent réticents à passer à l'acte quotidien et systématique. Par ailleurs, au niveau des entreprises, ne plus produire de déchets mais uniquement des sous-produits utilisés par d'autres, oblige à modifier en profondeur l'ensemble des processus de production. On peut se permettre en effet de jeter un déchet dans une benne sans y prêter attention tandis qu'un sous-produit destiné à être utilisé par un autre acteur économique, il faut en contrôler précisément tant la qualité que la quantité et aussi bien souvent le conditionner... Bref, cela implique de repenser tout le processus de production et, généralement, de réaliser des investissements supplémentaires non négligeables. Enfin, last but not least, l'économie circulaire est très gourmande de ce que les économistes appellent des « coûts de transactions ». Elle nécessite en effet que de nombreux acteurs nouveaux aient accès à l'information sur qui peut livrer (ou acheter) quoi, quand et à quel prix. Or pour immatériels que soient ces échanges d'informations, cette infrastructure-là n'est pas la moins complexe et la moins coûteuse à bâtir.





D'autant plus que sa solidité ne s'apprécie pas seulement dans l'instant où on la met en place mais dans la durée. Pour que l'économie circulaire fonctionne réellement, il faut en effet impérativement que les nouveaux acteurs qu'elle met en relation acquièrent confiance les uns vis-à-vis des autres : qu'ils soient raisonnablement sûrs que la qualité sera bonne et stable, les délais respectés semaine après semaine, les chèques ne seront pas en bois... Il faut également qu'ils y trouvent durablement leur compte sur le plan économique sans avoir l'impression de se « faire avoir » par tel ou tel acteur dominant dans la filière. Dans l'établissement et la pérennisation de ces relations et de ces équilibres fragiles, les pouvoirs publics ont évidemment un rôle central à jouer. Tant à travers les règles qu'ils imposent, les incitations financières qu'ils donnent, en taxant certaines activités ou en subventionnant d'autres, ou encore en contribuant directement à construire telle ou telle infrastructure, matérielle ou immatérielle, qui complète le circuit de l'économie circulaire. Ce qui signifie aussi bien sûr a contrario que l'inaction des pouvoirs publics ou le caractère inapproprié de leur action peut aisément bloquer le processus.

Bref, le plus compliqué dans l'économie circulaire, ce n'est, comme bien souvent, pas vraiment l'idée en elle-même mais sa mise en œuvre effective. Notamment parce qu'elle implique nécessairement d'établir des relations de coopération et de confiance entre une grande quantité d'acteurs aux intérêts et aux préoccupations divergents. Que ce soit au sein des entreprises, quand il faut redessiner les process et reconcevoir les produits, au niveau des consommateurs quand il faut y mettre du sien sans en tirer forcément un avantage personnel immédiat tangible, ou encore entre entreprises lorsqu'il faut établir de nouveaux liens d'affaires avec des acteurs inconnus jusque-là. Dans un pays aussi marqué par

l'individualisme et l'esprit de compétition que la France, une telle démarche coopérative multiacteurs n'a, encore plus que chez nombre de nos voisins, absolument rien d'évident. Et pourtant notre capacité à éviter que la crise écologique n'étouffe l'économie française et n'appauvrisse durablement les habitants de l'hexagone en dépend directement. La filière papier est déjà une de celles qui est la plus avancée sur ce chemin. Raison de plus pour souhaiter qu'elle aille nettement plus loin encore afin de démontrer que même en France on peut s'entendre pour limiter drastiquement le gaspillage des matières premières...

## **Guillaume Duval**

Rédacteur en chef  
Alternatives économiques

## SOMMAIRE DE LA PARTIE

<b>PARTIE 3</b>	<b>p. 159</b>
<b>L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UN MODÈLE D'ORGANISATION À HAUT POTENTIEL POUR UNE MISE EN APPLICATION INDUSTRIELLE DANS LA FILIÈRE CELLULOSE</b>	
<i>Ou le déploiement d'une alternative à la hauteur des ambitions</i>	
<b>DE LA MATIÈRE AU PRODUIT : LE CYCLE DU RECYCLAGE AU CŒUR DU MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>	<b>P. 165</b>
Passer du déchet à la ressource : un enjeu capital pour le déploiement de l'économie circulaire	p. 166
Mobiliser les leviers pour capter le gisement : un prérequis fondamental pour le déploiement de l'économie circulaire	p. 176
S'offrir les moyens du Made in France : donner du sens au déploiement de l'économie circulaire	p. 184
<b>DES OUTILS ET DES HOMMES : LE MODÈLE INDUSTRIEL À L'ÉPREUVE DE L'INTELLIGENCE CIRCULAIRE</b>	<b>P. 192</b>
Construire le tissu industriel de demain : faire de ses faiblesses ses atouts	p. 192
Bâtir l'intelligence humaine de demain : évoluer en compétences et en services	p. 204
Le consom'acteur : consommer responsable, consommer raisonnable	p. 211



Cette troisième partie vise, au regard de l'identification des relations et des difficultés dont nous ont fait part les acteurs ou de blocages organisationnels tels que nous avons pu les constater, à identifier dans chaque maillon les points qui posent problème et les solutions qui pourraient être apportées dans un modèle d'économie circulaire, et dans l'optique de pratiques collaboratives et de filière.

Il s'agit donc ici d'**énoncer les solutions qu'offre l'économie circulaire dans le cadre d'un déploiement massif au sein de la filière cellulo-**

Une grande part des défaillances que connaît la chaîne de valeur à l'heure actuelle, et qui l'appauvrissent, réside dans l'absence de pratiques collaboratives et de prise de responsabilité de chacun des acteurs au profit de l'ensemble. S'il est certain que la logique de filière peut permettre de fluidifier les dynamiques en action entre les différents acteurs et secteurs d'activité, il est tout aussi sûr que la feuille de route à construire doit s'appuyer sur le modèle organisationnel de l'économie circulaire.

Afin de valoriser le bénéfice économique, social et environnemental que pourrait revêtir une telle approche au sein de la filière, nous avons souhaité porter notre réflexion sur deux principaux axes.

La circulation du flux de matière première secondaire au sein de la filière, constituera notre premier angle d'analyse. Nous examinerons entre autres dans cette partie les leviers pour faciliter, favoriser et garantir le recyclage de la matière première.

Nous interrogerons par la suite l'adaptation du dispositif existant en ce qui concerne l'intelligence circulaire de l'Homme et de l'outil. À ce titre, nous analyserons plus précisément les logiques de gestion des parcours professionnels face à la modernisation de l'outil productif et selon une conception dynamique et adaptée au raisonnement circulaire, ainsi que les mutations en termes d'innovation et de consommation tels que le déploiement de l'économie circulaire les rend à la fois nécessaires et indispensables.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :  
UN MODÈLE D'ORGANISATION À HAUT POTENTIEL  
POUR UNE MISE EN APPLICATION INDUSTRIELLE DANS LA FILIÈRE PAPIER



## DE LA MATIÈRE AU PRODUIT: LE CYCLE DU RECYCLAGE AU CŒUR DU MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La question de la ressource se situe au cœur de la réflexion sur l'économie circulaire. En effet, le sujet de la valorisation de celle-ci, au sein de boucles économiquement et écologiquement vertueuses, et qui participent à la création d'emplois, constitue en notre sens un des aspects fondamentaux de l'économie circulaire.

Le modèle de production et de consommation pratiqué actuellement montre à quel point la pression sur la matière première est nocive. Au-delà des émissions de gaz à effet de serre qu'elle induit, du fait de l'importation de matière que nous n'extrayons pas du sol français, et donc de la dépendance économique et stratégique forte que cela suppose vis-à-vis de partenaires étrangers, cette pression est également nocive socialement. Comment réfuter en effet les chiffres de l'emploi qui indiquent que la boucle vertueuse du recyclage mobilise 250 emplois en moyenne pour le traitement de 10000 tonnes de déchets alors que son incinération ou sa mise en décharge n'en mobilisent que 40 et 10 respectivement ?<sup>227</sup>

Le flux de matière première secondaire constitue en ce sens un bien collectif qu'il est primordial de préserver et de valoriser au maximum. Nous gardons bien entendu à l'esprit que le recyclage de papier recyclé n'est possible qu'en incorporant un minimum de fibres vierges et que l'opposition des deux fibres

ne doit en aucun cas être totale et absolue. **Ces deux fibres sont complémentaires en ce sens où elles permettent conjointement de créer du papier recyclé.** Cependant, et dans le cadre de notre mission, il nous semble important de préciser que le bénéfice environnemental que représente le papier recyclé en termes d'utilisation de ressources (eau et énergie) et d'émission de CO<sub>2</sub>, nous amène à étudier de façon privilégiée les possibilités de réduire au maximum le besoin en fibre vierge. Cette évolution doit se faire bien entendu dans des proportions qui permettent d'alimenter la chaîne de fabrication de papier recyclé et de façon progressive, en vue de permettre aux acteurs de la filière d'adapter leur offre. La situation du marché du papier graphique révèle le recul de la demande du support papier aux yeux des consommateurs. La relance de ce marché ne pourra se faire à notre avis que dans un contexte d'économie circulaire qui permette à la fois de diminuer la tension sur l'approvisionnement en matière première secondaire, mais également sur le positionnement des acteurs sur des créneaux qui portent un message économique, écologique et social fort, à l'instar du papier recyclé produit en France à partir de ressources collectées en France et d'emplois locaux basés sur notre territoire. L'engagement citoyen de la filière pourrait lui aménager une sortie par le haut. Le papier d'emballage, le papier hygiène et le papier journal se sont eux d'ores et déjà engagés massivement dans le recyclé, comme indiqué dans la première partie du rapport. Au regard de la relation historique et souvent affective entre le papier et son lecteur, il appartient à notre avis au papier d'écriture d'emprunter de façon plus volontaire ce sillage en vue d'opérer sa révolution.

227 – LE MOIGNE Remy, *L'Économie circulaire*, Paris, DUNOD, 2014, p. 52.



S'il est certain que la ressource constitue le principal enjeu de l'économie circulaire et qu'elle conditionne le message économique, écologique et social que porte le support et que promeuvent les dirigeants politiques, il importe alors de s'intéresser à la rationalisation de la chaîne de recyclage de façon à favoriser les pratiques de recyclage, à faciliter ces pratiques et à assurer le recyclage de la matière première au sein de l'outil industriel français.

## Passer du déchet à la ressource : un enjeu capital pour le déploiement de l'économie circulaire

### La pré-collecte : préalable indispensable du recyclage industriel

L'efficacité de la boucle circulaire dépend en grande partie de la quantité de déchets que l'on parvient à récupérer et de la qualité de ces déchets afin de les réintégrer au processus productif pour substitution totale ou partielle de la matière première vierge. Aussi, pour ce qui concerne le déchet papier, les chiffres dont nous disposons actuellement tendent à montrer que la quantité de déchet papier collecté et recyclé reste relativement moyenne, même si les pratiques s'améliorent. Ainsi, Ecofolio indiquait pour 2013 un taux de recyclage de l'ordre de 49 % pour le gisement papier-carton collecté dans le circuit ménager. Ce taux s'améliore progressivement, affichant une évolution positive de 2 points par rapport à 2012, année où l'Allemagne indiquait déjà un taux de 75 % et le Royaume-Uni un taux de l'ordre de 69 %.

Pour ce qui est de la qualité de la matière à livrer à l'industrie papetière, celle-ci dépend tout d'abord de l'efficacité du geste de tri pra-

tiqué par le consommateur lorsqu'il décide de mettre le produit au rebut. Elle dépend également des opérations effectuées par la suite, lors de la collecte et du tri du gisement, de façon à augmenter la qualité offerte sur le marché du vieux papier, en fonction des usages auquel il est destiné. Aussi, dans une logique d'économie circulaire, il apparaît vertueux de chercher avant tout à créer le maximum de boucles possible. Cette capacité dépend bien entendu de la qualité d'un produit : plus celle-ci est dégradée et moins de fois le produit pourra être recyclé. Par ailleurs, cette nécessité de multi-recyclage de la matière implique d'être attentif au passage progressif de la matière des usages les plus exigeants aux usages les moins exigeants. En outre, l'intégration de papier d'écriture de « sorte 3 » dans un processus de fabrication de papier d'emballage dont les caractéristiques nécessitent surtout de la « sorte 1 » apparaît comme une aberration en termes de sous-valorisation de matière. L'absence de création de boucles à laquelle ramène cette logique se conçoit comme un non-sens en matière de production de richesse. Aussi, **la qualité du tri à la source et sa juste valorisation sont deux éléments essentiels pour assurer le recyclage du produit et l'inscription dans un mode organisationnel d'économie circulaire.**

### La consigne de tri unique : embrasser la modernité

**Du tri en mélange « papier/plastique »  
au tri séparé « fibreux/non fibreux »**

**Le sens du geste de tri doit être recherché dans les visées qu'il porte.** Il doit en toute logique répondre à la question du « pourquoi dois-je trier mes déchets ? », qu'est en droit de se poser tout citoyen auquel on demande de pratiquer ce tri. En ce qui nous concerne, la réponse à cette question est la



suiuante: dans une logique d'économie circulaire, où les déchets des uns fournissent les ressources des autres, le papier dont on souhaite se défaire peut permettre à des industries de s'alimenter en ressource et de pérenniser les emplois qu'elles assurent sur le territoire, parfois près de chez nous. Ainsi, le déchet papier des uns fait la ressource de l'industrie qui maille notre territoire. Le geste de tri à la source permet en ce sens d'assurer à nos industries ses flux entrants tout en veillant à la fois à donner une deuxième vie à un objet et à limiter les émissions de gaz carbonique nocives pour l'Homme et pour l'environnement.

Dans notre cas, le tri à la source du papier constitue une mise à part de l'ensemble des flux papier qui, au lieu d'être placé dans le bac des ordures ménagères multi-déchets, en mélange avec d'autres matières, doit être placé dans un bac séparé. Cette consigne prévaut bien entendu pour l'ensemble des papiers et non seulement pour le papier à usage graphique. Sont donc concernés le papier ramette, le papier journal, les revues et magazines, ainsi que les cartons d'emballage non-souillés. Il s'agit en ce sens de ce que l'on qualifie de « flux fibreux ».

Actuellement, ces flux sont le plus souvent collectés en mélange avec les emballages plastiques, les boîtes en acier et en métal<sup>228</sup>, et, selon les communes et l'extension des consignes de tri pratiquées, les pots de yaourt, les barquettes alimentaires, etc.

L'industrie papetière, qui a trouvé dans les déchets papier une source d'approvisionnement accessible en proximité, est donc très dépendante de la qualité du tri opéré en amont. Un tri à la source effectué correctement

permettra à l'usine de disposer d'une meilleure matière.

En ce sens, le tri à la source qui invite au mélange des flux plastiques et papiers ne nous paraît pas réellement opérant, et ce principalement pour les raisons suivantes :

– Il impose par la suite des **coûts de tri en centre pour séparer les différents flux**.

Ces tris post-collecte, outre l'énergie qu'ils utilisent, et donc leur impact en CO<sub>2</sub>, renchérisse artificiellement la valeur de la ressource à livrer à l'industrie papetière. Le coût de rachat par l'industrie se composera en effet du coût de collecte initial et du coût du tri qui a suivi pour séparer la matière en fonction de sa destination industrielle. Cette augmentation du coût initial pourrait facilement être évitée si le déchet papier était collecté à part. Cela permettrait à l'industrie de bénéficier d'une ressource à moindre prix et donc d'améliorer sa compétitivité.

– Outre les conséquences qu'elle peut avoir sur le prix du gisement, la collecte en mélange avec les plastiques **peut dégrader la qualité du gisement récupéré**. La présence de contaminants à la fibre cellulosique sont nombreux : reste de nourriture, traces d'huiles, etc. Ces contaminants alimentaires réduisent considérablement les possibilités de recycler cette fibre ou en rendent impossible l'utilisation pour des usages plus nobles ; pour du papier graphique notamment. La déperdition de matière pour cause de contaminants n'est pas négligeable.

– Enfin, les visites de sites industriels nous ont clairement permis d'observer les incidences de la présence de contaminants plastiques en entrée de chaîne de production. Le plastique présent en entrée, et évacué au cours du cycle

228 – Selon l'étude ADEME publiée en mai 2014, le mode de collecte fibreux/non-fibreux ne représente que 5 % des tonnages collectés (Source ADEME – Étude coordonnée par Sylvain Pasquier).



de production, devra être éliminé par l'industrie. Cette élimination présente pour certaines industries un coût élevé dont elles doivent s'acquitter au titre de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), et qui vient peser encore davantage sur leur compétitivité.

Il apparaît au regard de notre analyse, que le tri à la source des flux fibreux pourrait être beaucoup plus efficace en termes de qualité et de quantité de papier livrable à l'industrie papetière. **Ce regain de qualité et de quantité permettrait en outre à cette industrie de gagner en compétitivité.**

## Chantier 4

**Objectif :** Séparer systématiquement à la source les produits fibreux et non-fibreux.

**But :** Livrer à l'industrie papetière une matière première secondaire de meilleure qualité, au moins équivalente à celle de leurs concurrents étrangers.

**Modalités :** Adapter la consigne de tri à ce type de séparation à la source.

**Accompagnement :** mobiliser les éco-organismes.

**Délai :** Le plus rapidement possible pour améliorer la compétitivité de nos entreprises papetières (horizon fin 2015 au niveau national)

### L'harmonisation de la signalétique et du contenu de la consigne de tri

En France, selon les chiffres d'Ecofolio, **seul 17 % de la population bénéficie de consignes de tri à jour**. Les illustrations étant souvent plus parlantes que les discours, nous avons reproduit ci-après les consignes de tri de 2 centres urbains et d'un territoire semi-urbain à rural en vue de montrer la disparité de traitement des déchets dans l'hexagone.

Si l'on s'intéresse aux chiffres de la mobilité résidentielle<sup>229</sup> publiés par l'INSEE, il apparaît que la moyenne nationale se situe aux alentours de 3,6 %. Ainsi, le changement de domicile est une réalité française importante partagée par presque 3 millions de personnes chaque année. Souvent pourtant, un déménagement à quelques centaines, voire à quelques dizaines de kilomètres, implique un changement de consigne de tri. Ainsi, l'arrivée dans un logement nouveau s'accompagne bien souvent, trop souvent, d'une nouvelle consigne de tri à la source à adopter en fonction du choix de la commune d'accueil, ou du syndicat de collecte. La mobilité résidentielle s'accroissant, il est donc aisé de penser que le citoyen-consommateur se trouve confronté à une multitude de consignes de tri. Ceci provoque un sentiment d'incompréhension de l'utilisateur et parfois même des erreurs involontaires de tri, et réduit aussi considérablement le sens du geste de tri et la portée du message citoyen. Au final, les spécificités locales nuisent au geste de tri et au recyclage.

La consigne de tri mérite d'être **simplifiée grâce à des messages simples et systématiques**. Il en va de la pédagogie du geste et de sa pratique à grande échelle.

229 – On appelle mobilités résidentielles les changements de lieu de résidence entre deux territoires, par exemple entre régions.





### Brive, zone urbaine<sup>230</sup>



### Angers Loire Métropole<sup>231</sup>



### Brive, zone rurale<sup>232</sup>



Cette systématisation passe nécessairement par l'harmonisation des consignes de tri sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de la consigne de tri, il est important de proposer sur l'ensemble de notre territoire des bacs et conteneurs collectifs identiques. Cette nécessité complète celle énoncée précédemment. La systématisation du geste de tri ne sera en effet que plus évidente si les bacs de collecte utilisent les mêmes codes couleur.

230 – Consignes en vigueur à Brive la Gaillarde.

231 – Consignes en vigueur dans l'agglomération d'Angers.

232 – Consignes en vigueur dans la zone rurale de Brive-la-Gaillarde.



## Chantier 5

**Objet: Standardiser et unifier la consigne de tri** sur l'ensemble du territoire national et la signalétique associée pour les réceptacles.

**But:** Favoriser la pratique systématique du geste de tri à la source en tout lieu et tout temps.

**Modalités:** Étendre l'obligation d'un dispositif harmonisé de consignes de tri sur les emballages ménagers (article L541-10-5 du code de l'environnement) à l'ensemble des déchets valorisables ; définir une signalétique commune au niveau national.

**Accompagnement:** Mobiliser les éco-organismes.

**Échelle de temps:** L'harmonisation devra être progressive mais réalisée dans un délai de court-moyen terme (horizon 2017).

### Interdire l'enfouissement des déchets non-ultimes

En 2011, 1 558 919 tonnes ont été soutenues par Ecofolio, dont 483 138 tonnes recyclées. Le reste a été soit valorisé (678,062 t.), soit enfoui (397,719 t.).

Selon l'article L541-2-1 du code de l'environnement, les déchets ultimes correspondent à ce « qui n'est plus susceptible d'être réutilisé ou valorisé dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extrac-

tion de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». Par voie de conséquence, et au regard de son caractère hautement valorisable, le papier n'entre pas dans la catégorie des déchets non-ultime. Cependant, il est fréquent de constater que le papier peut emprunter le circuit de la mise en décharge et alimenter les activités d'une installation de stockage des déchets<sup>233</sup>. Dans ce cas de figure, sa valeur active se retrouve stockée et mise hors circuit de valorisation. Cela représente autant de gisement potentiellement disponible pour une industrie papetière gourmande en vieux papier et auquel elle n'aura pas accès.

Cette pratique inscrit le papier dans une boucle unique où, une fois utilisé, il est éliminé définitivement malgré la valorisation à laquelle il aurait pu donner lieu. Cette déperdition de matière amène l'industrie à faire appel à l'extraction de nouvelle matière première et donc à augmenter la pression sur la ressource. En tout état de cause, cette mise hors circuit de la ressource apparaît contre-productive tant pour l'industrie utilisatrice que pour la planète.

L'Autriche, l'Allemagne, la Suède et les Pays-Bas<sup>234</sup> ont d'ailleurs pris des mesures d'ordre réglementaire visant à interdire la mise en décharge de déchets biodégradables ou de matière recyclable. Selon l'avis de la mission, il conviendrait en France d'en faire de même.

233 – Le benchmark réalisé par Ecofolio en 2012 faisait valoir un taux d'enfouissement du papier de l'ordre de 40 % en France alors que ce taux était nul en Allemagne, en Belgique ou en Suède (Benchmark européen de l'économie de gestion des déchets papiers).

234 – Source : European Environmental Press - article Waste : Should landfill be banned?



## Chantier 6

**Objet: Interdiction de la mise en décharge du vieux papier.**

**But:** Détourner le vieux papier des centres d'enfouissement pour augmenter la quantité du flux à disposition de l'industrie.

**Modalités:** Compléter l'alinéa 5 de l'article L541-2-1 du code de l'environnement et supprimer la subvention Ecofolio en direction du papier enfoui.

**Échelle de temps:** Courte échéance (application dès 2015).

### Détourner le déchet papier du chemin du méthaniseur

La méthanisation, également connue sous le nom de digestion anaérobie, est « une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène »<sup>235</sup>. Transformée le plus fréquemment en biogaz et en digestat, cette technologie permet de produire de l'électricité, de la chaleur et du gaz épuré notamment. Il s'agit donc d'une valorisation énergétique de la matière.

Dans certaines communes, le papier est utilisé en mélange avec d'autres déchets biodégradables pour alimenter les centres de méthanisation. Dans ce cas de figure, le vieux papier est inscrit dans une deuxième boucle dans laquelle, une fois utilisé et collecté, il est mis à contribution pour d'autres usages. Cette valorisation est définitive et ne lui permet plus, par définition, d'alimenter le circuit de l'industrie papetière.

La méthanisation connaît un développement récent et répond à certaines préoccupations légitimes en matière de production de chaleur et d'énergie notamment. Toutefois, la question du contenu des flux à destination des centres de méthanisation doit être posée. Pourquoi y destiner certains déchets valorisables que l'on pourrait inclure dans des boucles multiples, et alors même qu'ils pourraient servir à alimenter notamment le circuit de la production manufacturière nationale? Cette question pourrait en partie trouver sa réponse si le flux fibreux était séparé à la source de façon systématique. Il pourrait en ce sens être orienté plus raisonnablement vers le circuit de valorisation plus long et donc à plus forte valeur ajoutée.

## Chantier 7

**Objet: Orienter le flux papier** pour une valorisation maximale autre que la méthanisation ou la combustion.

**But:** Détourner le vieux papier des centres de méthanisation et l'inscrire dans des boucles longues, créatrices de davantage de valeur ajoutée et d'emploi.

**Modalités:** Absence de financement de l'ADEME pour les nouveaux projets prévoyant l'inclusion du vieux papier au titre des matières captées par les installations de méthanisation, diminution de l'aide Ecofolio sur le papier valorisé énergétiquement. Sensibilisation des acteurs publics financeurs de projets (régions, etc.)

**Échelle de temps:** Courte échéance, application 2015.

235 – Définition ADEME.



## L'Eco-conception : passer du linéaire au circulaire

### L'importance de la recherche appliquée pour améliorer la recyclabilité : le rôle essentiel du Centre Technique du Papier

L'ADEME donne de l'écoconception la définition suivante : « *l'écoconception consiste à intégrer l'environnement dès la phase de conception des produits (...). Cette intégration repose sur une approche globale et multicritère de l'environnement et est fondée sur la prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie des produits* »<sup>236</sup>.

Au premier sens du terme, l'écoconception apparaît donc comme la prise en compte d'une approche écologique dans le processus de production d'un bien, de façon à préserver l'environnement grâce à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et à la création de boucles d'utilisation de la matière.

Pour ce qui nous concerne, cette prise en compte peut être double quant au moment où elle se manifeste : lors de la production du support papier d'une part, et lors de sa transformation en support de communication d'autre part. Autant dire que les industriels papetiers et les imprimeurs sont les deux principaux acteurs qui permettent de conforter l'écoconception d'un produit lorsqu'ils lui donnent vie sous une forme brute ou aboutie.

L'écoconception permet aux entrepreneurs de donner dans la pratique **un prolongement à la Responsabilité Sociétale des Entreprises** en affichant un taux d'émission de gaz à effet de serre moins élevé ou une consommation d'énergie moins intense. Elle favorise un processus de conception vertueux,

lié à des matériaux plus légers et à l'utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement, dont notamment le chlore, la colle ou les encres apposées sur les supports.

L'amélioration de l'écoconception procède bien évidemment du fruit de la recherche appliquée. En France, le Centre Technique du Papier mène, en lien avec les entreprises de la profession papetière, une série de recherches pour améliorer les processus de production ainsi que la recyclabilité des produits. Créé en 1957, ce centre n'a eu cesse de participer au développement de l'industrie papetière nationale en mettant sur pied des applications innovantes pour répondre aux difficultés rencontrées par les acteurs de la profession.

À l'heure actuelle, le CTP souffre d'un manque de financement criant qui risque d'obérer les efforts concédés depuis plus de 50 ans au service de l'industrie papetière. Si, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans ce rapport, il semble indispensable d'accompagner le développement de l'industrie vers les marchés de demain, le rôle du CTP en la matière est primordial. Or, la réduction budgétaire dont il souffre depuis quelques années désormais risque de faire l'effet d'un coup de ciseaux au moment même où l'industrie pourrait s'approprier à le solliciter davantage. Pour l'exercice 2013, la dotation budgétaire des centres techniques et industriels (CTI) a été ramenée de 26 millions d'euros à 23,4 millions, soit une réduction de 9,6 % qui fait elle-même suite à une réduction de 7 % entre 2011 et 2012. Il devient urgent de contenir ces coupes budgétaires et de délivrer un message d'accompagnements aux CTI, en faveur notamment de l'amélioration de l'écoconception pour ce qui est du CTP.

236 – <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12922>



## Chantier 8

**Objet: Accompagner la recherche appliquée** en faveur de l'écoconception des produits papetiers, ou de nouveaux produits, via le soutien aux activités du CTP.

**But:** Favoriser l'écoconception et les pratiques environnementalement vertueuses.

**Modalité:** Effort budgétaire en termes de dotations aux centres techniques industriels.

**Échelle de temps:** Débats budgétaires de l'automne 2014 en vue du budget 2015.

### La Responsabilité Elargie du Producteur : le barème éco-différencié pour encourager la recyclabilité

Si l'écoconception des produits est une garantie de leur recyclabilité, et donc de leur inscription dans un schéma de boucles correspondant à l'économie circulaire, il est alors nécessaire de tout mettre en œuvre pour favoriser cette pratique. Aussi, Ecofolio, en charge de faire avancer le recyclage des papiers dans notre pays, a mis sur pied après consultation et décision de ses adhérents, un barème éco-différencié visant à orienter les producteurs et les transformateurs vers un engagement massif en faveur de l'écoconception.

Ce barème, entré en vigueur en 2013, propose de mettre en pratique cette incitation et d'**alléger l'éco-contribution des metteurs sur le marché qui participent de cette dynamique écologique vertueuse**. Pour ce faire, ce barème se base sur le poids du support mis sur le marché, et qui donne lieu à une contribution exprimée en

euro par tonne. À cette base s'ajoute la possibilité de bénéficier de bonus lorsque le produit répond aux exigences de l'écoconception. A contrario, lorsqu'il s'en éloigne, le metteur en marché se voit appliquer un malus. Ainsi, et en vue d'inciter le producteur ou le transformateur à élaborer son produit au regard de l'écoconception, chaque perturbateur de recyclage est recensé et donne lieu à un malus cumulatif, au nombre de trois maximum par produit.

Concernant la fibre, il apparaît que l'appel à une fibre majoritairement recyclée permet de bénéficier d'un bonus de 10 %. Nous formulons à ce stade un constat. Tout d'abord, le fait que la fibre non recyclée mais issue de forêts gérée durablement ne permet de bénéficier ni d'un bonus ni d'un malus. Pourtant, et comme nous l'avons indiqué dans les précédentes pages de ce rapport, l'appel à de la ressource forestière importée de l'étranger, au-delà de creuser le déficit commercial, participe à l'émission de CO<sub>2</sub> sur longue distance. L'impact environnemental étant plus lourd, le produit pourrait être considéré comme écologiquement moins vertueux. Dans une logique d'incitation aux pratiques les plus responsables environnementalement, la question de l'incitation à l'utilisation de fibres recyclées se pose. Ensuite se pose la question de l'augmentation du delta entre supports majoritairement à base de fibres recyclées, qui incluent ou peuvent donc inclure en partie des fibres vierges bien nécessaires à la constitution du papier recyclé, et supports à base de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. En effet, le delta de 10 % qui prévaut depuis 2013 devrait en notre sens évoluer, de façon progressive et afin d'amener les metteurs sur le marché à privilégier un support davantage écoresponsable.



## Chantier 9

**Objet:** Augmenter progressivement le delta du Barème Éco Différencié entre supports contenant majoritairement des fibres recyclées et supports à base de fibres vierges issues de forêts gérées durablement.

**But:** Favoriser l'écoconception et les pratiques environnementalement vertueuses.

**Modalité:** Révision du BED.  
L'augmentation du delta pourrait être effectuée proportionnellement à l'augmentation du malus appliqué sur les supports non issus de forêts gérées durablement.

**Échelle de temps:** Progressivité de l'application à convenir dans des délais et dans des mesures raisonnables, au plus tard en 2017 pour des critères définis en 2015.

### La sensibilisation des publics aux gestes éco-citoyens : nécessité de la première heure

Le geste de tri n'est pas un réflexe. La variabilité des consignes de tri et leur complexité ont d'ailleurs participé à le rendre d'autant moins automatique et spontanée. S'il constitue par ailleurs le geste préféré des citoyens, qui le reconnaissent utile à l'unanimité<sup>237</sup>, il n'est pas pour autant définitivement acquis. Ainsi, il apparaît des chiffres Ecofolio 2013 que 49 % seulement du papier qui emprunte le réseau de la collecte publique est recyclé et que moins d'un Français sur deux déclare trier de manière systématique ses déchets<sup>238</sup>.

Si le geste de tri n'est pas acquis, il appartient aux pouvoirs publics en charge de la formation du citoyen et à l'ensemble des dirigeants et des citoyens de **faire preuve de pédagogie en vue de l'enraciner dans la conscience collective.**

Certaines initiatives sont développées en France par les collectivités territoriales en vue d'améliorer les résultats négociés avec les éco-organismes responsables de favoriser le recyclage des papiers et emballages plastiques surtout.

**Les Ambassadeurs du tri**, parfois appelés Conseillers, sillonnent le territoire des collectivités en vue d'informer et de sensibiliser les habitants sur l'importance du tri et son contenu. Ils jouent un rôle fondamental de pédagogie nécessaire à l'installation et à la pérennisation de la collecte sélective des déchets ménagers. La mobilisation de ces personnels apparaît toutefois faible dans certains centres urbains de notre pays ; une faiblesse d'autant plus augmentée par l'absence de campagne régulière de sensibilisation sur certains territoires ou dans ces mêmes centres.

**La sensibilisation des plus jeunes** est un enjeu majeur. Elle permet de s'assurer de la systématisation du geste de tri dès le plus jeune âge et d'exercer un effet levier auprès de parents parfois moins conscientisés. Cette sensibilisation au geste de tri et au développement durable peut se concevoir de la même façon que se conçoit la formation à l'hygiène dont bénéficient l'ensemble des enfants de France dans les écoles, et ce dès la maternelle. Par la suite, et dès l'école primaire, il est envisageable d'inclure la thématique de la gestion citoyenne des déchets et du respect du geste de tri dans le programme d'éducation civique,

237 – Étude BVA - *Les Français et le tri sélectif*, novembre 2012.

238 – Étude Éco Emballage – *Les Français et le geste de tri*, juin 2014.



juridique et sociale, dans lequel le développement durable et ses applications concrètes trouvent toute leur place.

Dans un tout autre registre, au sein de l'environnement professionnel, les leaders d'opinion jouent un rôle fort et permettent de diffuser une série de messages, sur l'ensemble du territoire. Le rôle des chambres consulaires auprès de ces leaders d'opinion en territoire apparaît également primordial pour la diffusion de bonnes pratiques en matière de geste de tri à la source et de conscience éco-citoyenne.

Nos rencontres avec les responsables de la gestion des déchets de diverses localités nous ont permis de relever l'acuité toute particulière que revêt la gestion des déchets dans les zones urbaines d'habitat collectif. La densité de la population suppose également une densité de gisement à capter. Pourtant, les habitudes de tri à la source ne sont pas pratiquées de façon satisfaisante et se manifestent par une perte de gisement assez importante. L'étude Eco-Emballage précédemment citée fait valoir que 25 % des habitants des logements sociaux et 18 % des habitants d'appartements ne trient jamais leurs déchets. En vue du renforcement du taux de recyclage et donc du geste de tri, il apparaît indispensable de **cibler prioritairement les actions là où les marges de progression sont les plus importantes.**

## Chantier 10

**Objet: Renforcer le dispositif de sensibilisation** et de promotion du geste de tri

**But:** Améliorer la qualité du gisement collecté ainsi que sa quantité.

**Modalités:**

- Assurer la présence en nombre suffisant de personnes en charge de la sensibilisation et de l'accompagnement du geste de tri au sein de chaque collectivité ou établissement en charge de la collecte sur un territoire donné.
- Engager une campagne nationale régulière de sensibilisation avec un relai de diffusion sur l'ensemble du territoire.
- Encourager l'enseignement du tri à la source dans les écoles. Faciliter l'accompagnement pédagogique et pratique du geste de tri dans l'enceinte de l'établissement scolaire.
- Inclure un module lié à la gestion citoyenne des déchets et au respect du geste de tri dans le programme d'éducation civique, juridique et sociale-ECJS.
- Proposer au sein des chambres consulaires des modules de formation de développement durable et de bonne gestion des déchets en soulignant le bénéfice économique, social et environnemental de la valorisation des déchets – de bureau surtout – et de la pratique citoyenne du geste de tri en entreprise.
- Développer des actions ciblées envers les zones d'habitat partagé prioritairement.

**Financement:** Diverses sources de financement possibles, dont les éco-organismes en charge de la promotion du tri et du recyclage.

**Échelle de temps :** Mise en œuvre des propositions en 2017 au plus tard.



## Mobiliser les leviers pour capter le gisement : un prérequis fondamental pour le déploiement de l'économie circulaire

Nous avons examiné dans une première partie de ce chapitre quelles pourraient être les façons de faciliter le recyclage des produits en mobilisant le gisement, en améliorant sa qualité et sa recyclabilité, reste à **mettre en place les leviers qui permettront dans la pratique quotidienne de favoriser ce recyclage**, et en particulier ceux liés à la fiscalité et à la réglementation.

### L'Extension de l'obligation de tri à la source aux gros producteurs

La loi Grenelle I, ou loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement<sup>239</sup>, formalise les 268 engagements du Grenelle de l'environnement négociés entre les diverses parties prenantes. Pour ce qui nous concerne, elle fixe entre autres des objectifs liés à la réduction du taux de déchets non dangereux mis en décharge et incinérés, et invite les entreprises à atteindre un taux de recyclage de l'ordre de 75 % de leurs déchets. Le BTP et l'agriculture, au regard de leurs caractéristiques, ont été considérés hors champ quant à cet objectif.

Concernant les papiers de bureau, une convention d'engagement volontaire – CEV – a été signée en 2012 entre le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, l'ADEME, les industriels de la récu-

pération et de recyclage, pour se proposer une méthodologie et se donner les moyens de mobiliser 200 000 tonnes de papiers de bureau supplémentaires à l'horizon 2015. S'il est sûr que cette mobilisation va dans le sens du recyclage et de l'approvisionnement de l'industrie papetière française, il est tout aussi certain qu'elle pose la question de la part de responsabilité que chaque consommateur porte pour atteindre cet objectif.

Les gros producteurs de déchets sont, par nature, plus à même de mobiliser rapidement et efficacement le gisement disponible sur leur site. Leur structure organisationnelle permet, dans l'absolu, de collecter un tonnage important sur un seul site et avec un coût de collecte par conséquent moins élevé. Concernant l'industrie pré-consommateur, il apparaît des comptes rendus d'auditions que celle-ci a bien organisé la collecte du gisement et sa remise à disposition au sein du circuit de production papetière. La mobilisation du gisement post-consommateur pose quant à elle plus de difficultés, au regard notamment des 900 000 tonnes estimées sur le marché, hors désarchivage.

En termes de consommation de papier, les secteurs considérés comme gros producteur de déchets papier graphique sont avant tout les administrations publiques, les banques, les assurances et le secteur des services en général.

Il est à noter sur ce point que l'étude ADEME sur la « *Préfiguration d'une obligation de recyclage pour les producteurs de déchets de papiers graphiques* »<sup>240</sup> donne des éléments clés sur ce sujet. Les pistes de réflexion qui

239 – LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1) JORF n° 0179 du 5 août 2009 page 13031.

240 – ADEME, *Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier dans le service public de gestion des déchets*, mai 2014.





y sont explorées nous semblent en tout point pertinentes, et indiquent par ailleurs le faible coût de cette mesure si elle était mise en œuvre dans les conditions indiquées. Plutôt que de retranscrire ici le contenu de cette étude, nous invitons le lecteur à consulter cette dernière, publiée en mai 2014.

Au regard de l'exemplarité de la puissance publique, il nous semble nécessaire, voire indispensable, d'intégrer les administrations à cette démarche. Il semble illogique que les administrations publiques se trouvent exonérées d'une contribution pour un service qu'elles mobilisent par ailleurs en quantité.

## Chantier 11

**Objet:** Instaurer une obligation de détention d'un certificat de **recyclage des papiers** pour les établissements comportant plus de 20 personnes employées en tant qu'employés de bureau au sens de la Déclaration Annuelle de Données Sociales, y compris les administrations publiques

**But:** Inciter l'ensemble des sites tertiaires de bureau, y compris les administrations, à mieux Maîtriser leur production de déchets et à recycler leurs papiers de bureau

**Modalité:** Réglementaire

**Échelle de temps:** Échéance 2015.

## La fiscalité pour engager les entreprises, et les administrations

La fiscalité relative à l'enlèvement des ordures des ménages et assimilés relève en France d'une complexité assez forte. Nous indiquons ci-après les principales dispositions.

Comme nous l'avons indiqué dans le point précédent, la mobilisation du gisement ne pourra pas se faire sans la participation des milliers de PME et d'administrations publiques qui maillent notre territoire et produisent au quotidien des quantités non négligeables de déchets papier principalement. Or, à l'heure actuelle, ces deux types d'acteurs ne sont que trop peu mobilisés pour participer à cette mission.

Créée en 1975, la **redevance spéciale** vise à financer la collecte et le traitement des déchets d'origine non ménagère dont l'élimination n'implique pas de sujétions techniques particulières et de risque pour l'environnement. La mise en place de cette redevance par les collectivités compétentes n'ayant pas instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères – REOM – est devenue obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 1993. Pourtant, et selon le rapport de la Cour des comptes de 2011 sur *Les collectivités locales et la gestion des déchets ménagers et assimilés*<sup>241</sup>, à peine 12 % des collectivités françaises l'avaient instauré presque 20 ans après son entrée en vigueur obligatoire.

La non-application de cette obligation place les entreprises dans une situation délicate. Elles payent de coutume la TEOM comme tout foyer installé sur la commune alors qu'elles n'ont ni les mêmes demandes, ni les mêmes

241 – Cour des comptes : « Les collectivités locales et la gestion des déchets ménagers et assimilés » - 13 septembre 2011.



## LA FISCALITÉ SUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

**La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** est régie par l'article 1520 du Code général des impôts. Elle concerne les propriétés soumises à la taxe foncière. L'utilisateur est soumis à la taxe même s'il n'utilise pas le service d'enlèvement. Le montant de la taxe est calculé sur la base que de la taxe foncière. Les communes et les EPCI peuvent aussi inclure une part incitative, en fonction de la quantité et la nature des déchets (article 1639 A-bis).

De cette TEOM, **sont exonérés** les locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'État, les départements, les communes, et les établissements publics, scientifiques, d'enseignement et d'assistance et affectés à un service public (article 1521-II).

En lieu et place de la TEOM, les communes ou groupements de communes peuvent instituer la **Redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères, ou REOM** (Article L2333-76 du Code général des collectivités territoriales). Son montant est ici pleinement établi en fonction du volume des ordures enlevées. La REOM est encaissée soit par la commune ou le groupement de communes, soit par le concessionnaire du service.

Aujourd'hui, 68 % des collectivités (regroupant 86 % de la population) ont recours à la TEOM et 29 % (représentant 11 % de la population) à la REOM, notamment en milieu rural pour cette dernière.

besoins ni les mêmes caractéristiques. Ainsi, elles acquittent une cotisation annuelle qui permet de financer le service de collecte et de tri des déchets ménagers et assimilés<sup>242</sup>, alors même que nombre d'entre elles n'utilisent pas ce dispositif. L'arrêt du Conseil d'État du 31 mars 2014 rappelle en ce sens les principes et la stricte répartition du financement du service public relatif aux déchets en fonction du caractère ménager ou non du déchet.

L'état des lieux actuel montre à quel point l'enchevêtrement et la multiplication des dispositifs et des dispositions fiscales pèse sur les choix que pourraient faire une entreprise en faveur du tri à la source de son gisement papier. Le souhait de se diriger vers une collecte spécifique et de favoriser un recyclage plus efficace du flux papier est très souvent remis en question car cela viendrait doubler les frais d'enlèvement des déchets pour l'entreprise. L'application aveugle de la TEOM n'est pas

incitative pour amener les entreprises à faire un réel effort de recyclage.

Le service d'enlèvement effectué pour le compte des administrations doit également être inclus dans cette réflexion. Il semble en effet singulier que la mobilisation de moyens et de personnels d'une collectivité ou d'un syndicat de collecte au profit d'une administration dont elle ne dépend pas ne donnent pas lieu à contribution. Ainsi, la collecte des services déconcentrés ou des services décentralisés par les syndicats mixtes du territoire d'accueil apparaît comme une opération sans coût au regard de la réglementation actuelle. Pourtant cette situation engage des coûts réels. Il semble logique en ce sens de soumettre les administrations à la redevance spéciale, ou même d'ailleurs de leur appliquer la préconisation précédemment indiquée. Certaines collectivités compétentes ont déjà fait un premier pas en la matière. La Communauté Urbaine

242 – Selon la DGCL, seul 4 % des collectivités locales n'effectuent aucun prélèvement pour ce service et se servent uniquement de leur budget propre.



## Chantier 12

**Objet :** Définir et publier le **seuil quantitatif de collecte des non-ménages** au niveau de chaque collectivité en charge de la compétence collecte.

**But :** Favoriser la collecte séparée des papiers de bureau.

**Modalité :** La mission propose un amendement l'Article L2224-14 du Code des CT : « toute collectivité exerçant la compétence collecte des déchets, doit définir et publier dans son Règlement de collecte les quantités ou le volume maximal de déchets non ménagers qu'elle prend en charge dans le cadre de l'exercice de ses missions de service public de gestion des déchets ménagers et assimilé. »

**Exposé des motifs :** Cette clarification du périmètre d'action de chaque collectivité permettra un développement rapide des activités de collecte séparée des papiers de bureau. En effet, les acteurs privés de cette collecte peuvent démarcher plus facilement les établissements se situant au-dessus du seuil défini par la collectivité, ces établissements incluant les administrations. À l'inverse, la collectivité peut organiser plus facilement les tournées de collecte concernant ces détenteurs non-ménagers qu'elle se propose de desservir dans le cadre du service public de gestion des déchets.

**Accompagnement :** AMF (Association des Maires de France) et Ecofolio.

**Délai :** Application 2015.

de Strasbourg nous a semblé mener sur ce point un travail particulièrement pertinent. Elle indique d'ailleurs que « l'entrée en vigueur de la redevance spéciale visant les administrations, dès cette année, et qui devrait permettre de collecter des quantités substantielles de papiers jusque-là envoyés à l'incinération, constituerait « un facteur de progrès significatif ». Il est bien entendu important d'instaurer des mesures progressives de façon à permettre aux diverses administrations de s'adapter à ces changements.

## Chantier 13

**Objet :** Inclure les administrations publiques dans le **périmètre de la redevance spéciale** ou dans le champ de la précédente préconisation.

**But :** Inciter les administrations à mieux maîtriser leur production de déchets, à favoriser le recyclage et à renforcer la notion d'exemplarité de la puissance publique.

**Modalité :** Réglementaire – Modification article 1521-II et III du Code Général des Impôts.

**Délai :** A définir en concertation avec les représentants des collectivités territoriales et des services de l'État, pour une application nationale au plus tard en 2016.



## L'apport volontaire et de la fiscalité incitative : mobiliser le flux à moindre coût

Comme nous l'avons indiqué dans un point précédent, la mise à disposition d'une ressource de qualité permet aux usines papetières d'être davantage compétitives, d'assurer l'emploi sur les sites et d'investir dans leur avenir. En vue d'être efficace et rentable, le captage de la matière à ces fins doit être rationalisé tant au regard de la quantité récoltée que de la qualité du gisement mis à disposition des industriels.

La question qui se pose alors est donc celle de l'incitation des ménages à mieux trier à la source leurs déchets afin de participer à cette dynamique. Au regard de la fiscalité des ménages sur l'enlèvement des ordures ménagères, de l'ordre de 102 euros en France par personne en 2010<sup>243</sup>, il apparaît qu'inviter le contribuable à participer à cet effort sous couvert d'une baisse du tarif d'enlèvement des ordures ménagères pourrait être la voie à privilégier.

L'objectif est donc double : diminution pour les contribuables de la TEOM atteinte d'un meilleur taux de recyclage pour la collectivité. Ce meilleur taux permettrait mécaniquement aux collectivités de recevoir davantage de recettes de la part de l'éco-organisme.

Ce double objectif pourrait en notre sens être atteint par la mise en place grâce à la généralisation de l'apport volontaire sur l'ensemble du territoire pour le flux papier des ménages notamment. Cette option permet en effet de donner une première réponse à cette exigence de diminution structurelle du coût de la collecte. L'étude effectuée par Ecofolio au niveau

européen en 2012<sup>244</sup> est sur ce point saisissante : le coût global des opérations de collecte et tri est d'environ 100 euros à la tonne pour une collecte en apport volontaire et en flux dédié, de 200 euros à la tonne pour une collecte en porte-à-porte et de 500 euros à la tonne pour une collecte en flux mélangé avec les emballages recueillis en porte-à-porte. L'option de l'apport volontaire en flux dédié, qui vient conforter l'idée de la mission de privilégier un tri flux fibreux/non-fibreux à la source précédemment annoncé, permettrait en effet de proposer une facture moins élevée pour un service d'enlèvement des déchets tout aussi efficace. L'effort que tout un chacun devra réaliser pour se rendre à la borne d'apport volontaire s'appréciera au regard du différentiel de coût du service par ailleurs facturé.

L'apport volontaire reste en France une pratique très minoritaire. Il est surtout l'apanage des collectivités ou des syndicats de collecte ruraux, sur des territoires où les citoyens sont bien souvent motorisés et où l'environnement et le geste de tri revêtent une signification quotidienne. Par ailleurs, la mise en place de dispositifs de collecte en apport volontaire des flux fibreux permet à certains groupements de communes de proposer à leurs administrés des tarifs fort maîtrisés pour la collecte des déchets ménagers<sup>245</sup>. Dans les agglomérations plus denses, certains acteurs nous ont fait part de leur réticence à généraliser l'installation des bornes d'apport volontaire, pour des raisons de manque de place ou de visuel urbain. Il apparaît pourtant que la généralisation récente des services de vélos ou d'auto partagés n'a pas posé de difficultés insurmontables. Aussi, l'installation progressive sur la voie publique dans l'ensemble des agglomérations françaises de bornes Relai pour collecter

243 – ORDIF, Note sur le financement du service public de gestion des déchets, 2009.

244 – Benchmark européen de l'économie de gestion des déchets papiers – art. cit.

245 – Le SIRDOMDI, installé dans les Mauges choletaises, affiche un tarif de 50 euros de taxe d'enlèvement des ordures par personne.



les vêtements montre à quel point la volonté politique d'œuvrer à un objectif supérieur peut amener à dépasser les limites... L'objectif du recyclage, de l'écologie et du redressement productif de nos industries nous semble être un motif valable.

## Chantier 14

**Objet :** Favoriser la généralisation de l'**apport volontaire des flux fibreux des ménages**.

**But :** Favoriser la collecte d'un flux de qualité et réduire le coût d'enlèvement des ordures ménagères.

**Modalités :** Inclure, peut-être, les flux non-fibreux, auxquels la mission ne s'est pas intéressée directement.

**Délai :** Évolution progressive et bilan en 2016.

Cette question est à coupler bien entendu avec celle de la **tarification incitative** pour les ménages. Le Grenelle de l'environnement tenu en 2007 avait débouché sur la proposition d'intégrer une part de fiscalité incitative à la fiscalité en vigueur en matière de collecte et d'élimination des déchets ménagers par les collectivités compétentes. Cette proposition se voulait entrer progressivement en vigueur dans les cinq années suivantes, soit entre 2008 et 2014. Aujourd'hui, il apparaît que cette fiscalité incitative peine à percer le mur de la fiscalité locale des déchets.

Si la tarification incitative permet d'encourager les démarches vertueuses de tri à la source, il paraît alors urgent de l'appliquer. Pourtant, dans le rapport d'information publié par les sénateurs Jean Germain et Pierre Jarlier le 29 janvier 2014, il apparaît que, malgré

ses atouts, la tarification incitative devrait rester facultative. Cette prise de position est justifiée par le fait que la mise en place d'une fiscalité réellement incitative provoquerait supposément la diminution prévisible des recettes perçues par la collectivité, du fait d'une production de déchets moindre. Cela impliquerait enfin de « *calibrer précisément la part incitative, afin qu'aucune difficulté financière n'en résulte* ».

Si la mission partage ce souci de ne pas mettre en difficulté les collectivités compétentes en la matière, il ne lui semble pas pour autant pertinent de prôner le statu quo. La mise en place de la tarification incitative permettrait mécaniquement de favoriser le geste de tri et d'améliorer la qualité de la matière collectée. Par ailleurs, elle permettrait d'inciter les particuliers à mieux trier pour diminuer le poids des ordures ménagères restantes, et donc de diminuer leur facture. Enfin, l'augmentation du tonnage collecté et de sa qualité permettrait aux collectivités de pouvoir plus revendre et mieux revendre les déchets réutilisables dans le processus industriel, et de bénéficier d'une redevance d'autant plus élevée de la part d'Ecofolio.

En notre sens, la tarification incitative doit être mise en place pour orienter davantage encore les déchets vers l'industrie du recyclage tout en confortant l'utilisateur du service public de la collecte dans un signal positif d'effort de tri récompensé. Cette configuration prévaut d'ores et déjà dans les pays plus avancés sur la voie du recyclage, à l'instar de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Suède ou encore de la Suisse. Nous devons réfléchir en France à une façon de l'instaurer qui préserve les collectivités dans leur financement de la mission de gestion des déchets, et qui assure notamment une meilleure pratique du recyclage des flux fibreux des ménages.



## Chantier 15

**Objet:** Montée en puissance de l'application de la tarification incitative.

**But:** Favoriser la collecte d'un flux de qualité et réduire le coût d'enlèvement des ordures ménagères.

**Modalité:** Application du dispositif décidé lors du Grenelle de l'Environnement.

**Délai:** Application en 2016 au plus tard.

### Les soutiens versés aux collectivités territoriales : mieux piloter les performances

Les éco-organismes, dont la mission première consiste à favoriser le recyclage en France, et donc à inciter les collectivités territoriales en charge de la collecte et du tri à améliorer leurs performances en la matière, versent pour ce faire des soutiens financiers aux collectivités. Le versement direct aux collectivités, au titre des soutiens aux modes de traitement du flux papier, a dépassé en 2013 la somme de 61 millions d'euros. Cette somme, de l'ordre de 32 millions d'euros en 2008 n'a cessé d'augmenter depuis lors. L'élargissement progressif des catégories d'assujettis a notamment permis de recueillir en 2013 plus de 80 millions d'euros de budget. Par ailleurs, les collectivités revendent le papier collecté et trié et se procurent des recettes-matières (fluctuantes selon les cours des vieux papiers) qui viennent également abonder leur budget.

Le versement aux collectivités, en faveur du recyclage des déchets, semble montrer un certain essoufflement. Ainsi, le taux de recyclage, évolue à un rythme de progression moins important actuellement, surtout si l'on considère les efforts établis depuis 2007 pour atteindre cette progression. Passé de 47 % en 2012 à 49 % en 2013, le rythme actuel semble en effet en perte de vitesse, si l'on considère notamment que les résultats présents sont en partie les conséquences des efforts entamés de façon puissante au lancement de l'éco-organisme en 2007.

Nous avons choisi de nous intéresser aux modalités de collecte par les bénéficiaires de la subvention versée par Ecofolio. Il apparaît en l'occurrence que le montant intègre le budget général de la collectivité bénéficiaire et ne fait pas l'objet d'une comptabilité analytique associée. De fait, l'absence de comptabilité d'exploitation interne liée directement au pilotage des performances de recyclage ne nous semble pas être un élément d'incitation des collectivités à renforcer leurs actions en la matière. La fixation d'objectifs stratégiques peut permettre de conforter encore davantage les résultats de recyclage obtenus par les collectivités françaises compétentes. Il est en effet indispensable que les subventions au recyclage qui transitent par l'éco-organisme au titre de la REP soient directement affectées au renforcement de cette performance. Les organismes soumis à la REP ne comprendraient pas en effet que cette éco-contribution vienne abonder le budget général d'une collectivité et ne serve en rien l'objectif auquel elle devrait être assignée. Cette réaction nous semblerait par ailleurs des plus naturelles.



## Chantier 16

**Objet:** Instaurer une **comptabilité analytique** qui permette d'assurer le suivi des recettes et dépenses générées par l'activité collecte et tri des déchets en faveur du recyclage au sein des collectivités territoriales.

**But:** Favoriser le réinvestissement du résultat de l'exercice au profit de l'amélioration des performances de recyclage et du pilotage des stratégies.

**Modalité:** Modifier le Code Général des Collectivités Territoriales

**Délai:** Application progressive pour une systématisation à l'horizon 2017.

### La prise en compte de la gestion du déchet dans l'urbanisme : joindre l'utile à l'agréable

Le geste de tri ne doit pas s'apparenter à un parcours du combattant pour celui qui souhaite bien faire. Chacun sait à quel point les espaces de vie sont restreints dans certains centres urbains notamment. Tout mètre carré compte ; surtout lorsqu'ils sont peu nombreux. Aussi, la pratique du geste de tri, outre l'accompagnement pédagogique nécessaire que nous avons déjà examiné plus haut, doit également être facilitée par la présence au niveau de chaque logement d'un dispositif de collecte intégré.

S'il apparaît impossible de procéder à des changements sur la totalité du parc de logement français, et ce afin de ne pas pénaliser les propriétaires actuels en les forçant à des aménagements onéreux et non programmés, il serait d'autant plus judicieux de soumettre les constructions à venir à ces nouvelles normes. Ainsi, toute nouvelle construction devrait intégrer les dispositifs nécessaires pour accueillir

de façon pratique et systématique l'ensemble des flux identifiés dans la consigne de tri nationale et partagée par l'ensemble des collectivités territoriales de notre pays.

Si, comme nous l'avons indiqué précédemment, le bâti vertical souffre encore à l'heure actuelle d'une faible pratique du geste de tri (25 % des habitants de logements sociaux et 18 % d'habitants d'appartements du parc privés ne trient jamais), il semble judicieux de cibler en premier ces types d'habitations. Ainsi, des partenariats pourraient être imaginés entre bailleurs sociaux par exemple, éco-organismes et collectivités territoriales, en vue d'intégrer de façon systématique un dispositif de tri dans les nouvelles constructions.

La rénovation urbaine doit être conçue comme une chance pour le recyclage. Elle doit intégrer les enjeux liés au développement durable et à l'économie circulaire. La prise en compte de cet objectif de systématisation des dispositifs de tri à la source doit être pleinement garantie par les bâtisseurs de demain, parmi lesquels les Conseils Architecture Urbanisme et Environnement – CAUE- jouent un rôle de premier ordre.

## Chantier 17

**Objet:** Instaurer une obligation d'installation dans les logements neufs **d'un dispositif de tri à la source** (adapté à une consigne de tri nationale unique et définie).

**But:** Faciliter le geste de tri en assurant un espace dédié, sans contrainte de place.

**Modalité:** Faciliter les partenariats entre éco-organismes, collectivités et bailleurs sociaux notamment.

**Délai:** Décisions prises à l'horizon 2016 pour un échéancier de mise en œuvre.



## **S'offrir les moyens du Made in France : donner du sens au déploiement de l'économie circulaire**

Une fois le gisement collecté, il est valorisé et ressort des centres de tri prêt à être livré sur le marché en guise de substitution à de la matière première vierge. Son débouché le plus naturel reste l'industrie papetière qui, selon la qualité du gisement fourni, pourra lui donner une seconde vie sous la forme de feuille de papier graphique, de papier d'emballage ou de papier hygiène.

De nouveaux marchés se sont développés au cours de la dernière décennie, comme celui de la ouate de cellulose utilisée comme isolant pour les constructions. À l'heure actuelle, ces nouveaux marchés restent marginaux en ce sens où ils ne captent au niveau national que très peu de quantité de vieux papier. Pourtant, et comme nous l'avons précisé précédemment, il convient de les prendre en compte de façon à proposer une analyse et des propositions qui intègrent les enjeux d'aujourd'hui tout comme ceux de demain. Aussi, ce n'est pas l'approvisionnement de l'un ou de l'autre des marchés qui nous intéressera, mais davantage l'approvisionnement des usines basées en France et qui ont pour cœur d'activité la fibre de cellulose. Au regard de l'évolution des marchés et de leur recomposition, cette optique nous semble davantage porteuse de sens et s'inscrit dans une analyse davantage structurelle que conjoncturelle.

## **Le dispositif de sécurisation des paiements : viabiliser les relations clients-fournisseurs**

La commercialisation du gisement disponible obéit, comme cela est le cas pour toute matière première d'une industrie, au cours internationaux liés à l'offre et à la demande. Ainsi, dans ce marché du plus offrant, les capacités d'achat et de vente se redessinent au quotidien. Des indices de prix sont élaborés par certaines confédérations reconnues de la profession et indiquent les prix des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés et destinés aux usines de recyclage. Ces relevés constituent les bases de négociations commerciales entre récupérateurs et papetiers pour convenir d'un prix d'achat en fonction de la sorte.

À l'heure actuelle, près de 20 % du gisement collecté en France est exporté vers l'Europe et vers le reste du monde. Cet export de matière peut correspondre à une absence de demande sur le territoire national parfois. En effet, le gisement collecté avoisine les 7 millions de tonnes et celui utilisé par l'industrie avoisine quant à lui les 5 millions. Il apparaît arithmétiquement logique que 2 millions de tonnes non consommées par l'industrie papetière française puissent être exportés.

Aussi, cet export peut également être lié au manque de garantie de solvabilité d'un potentiel acheteur industriel papetier. En effet, le paysage de l'industrie papetière française s'est redessiné à vive allure depuis les années 2000. Les cessations d'activité et les liquidations judiciaires ont été nombreuses et ont laissé des traces au sein de la profession. À l'heure actuelle, certains acteurs se trouvent encore en sévère difficulté. Ce climat fait peser sur l'ensemble de la profession une réticence de la part notamment des organismes de couverture des risques financiers à soutenir et à accompagner le développement de ces





acteurs industriels. Aussi, les récupérateurs sont-ils parfois réticents à livrer un site pour lequel ils n'ont pas de garantie de paiement des encours.

Afin d'accompagner la mise en application d'un principe de proximité, il apparaît nécessaire que l'État prête mainforte à ces acteurs en leur accordant une aide tout au moins technique pour ce qui est de la constitution d'un dispositif de sécurisation des paiements auquel chacun appelle de ses vœux. À l'image de ce que furent les dispositifs CAP et CAP+, les acteurs de la profession souhaitent recréer un climat propice aux échanges de marchandise. Il apparaît par ailleurs que l'attention et l'appui de la Banque Publique d'Investissement -BPI- pourrait se révéler d'une grande utilité dans le montage et la viabilisation de ce dispositif.

Des discussions ont été entamées avec la Médiation Inter-entreprises. La mission, après examen des tenants et des aboutissants de ce dispositif, confirme l'attente des acteurs de la filière et l'urgence à donner suite prochainement à cette volonté.

## Chantier 18

**Objet:** Accompagner la mise en place d'un dispositif de **sécurisation des paiements entre industriels papetiers et récupérateurs.**

**But:** Garantir une logique de proximité afin d'éviter l'exportation du gisement et d'offrir aux papetiers situés en France davantage de possibilité d'y accéder.

**Modalités:** Accompagnement de l'État et de la BPI.

**Délai:** Accélérer les discussions dès le second semestre 2014 et faciliter la mise en œuvre dès 2015.

## Les accords bi/tripartites : rendre lisible les engagements de livraison et de reprise

Comme sur tout marché, la gestion des stocks et la prévision des approvisionnements sont une composante essentielle du savoir-faire de l'industrie. Une rupture de stock de matière première produirait des effets en chaîne dont les répercussions économiques et sociales, pour ce qui est notamment du chômage technique, seraient pénalisantes pour la compétitivité du site et parfois même pour sa survie.

Au-delà du dispositif de sécurisation des paiements, il appartient donc de préciser d'autres pistes, parfois complémentaires, qui permettraient de surmonter cette difficulté. L'aménagement des conditions d'approvisionnements sur le long terme paraît donc de première importance.

Pour ce qui nous concerne, cet aménagement doit répondre à une équation qui comporte deux ou trois variables factorielles principales :

- la collectivité en charge de la compétence collecte des déchets ;
- l'opérateur privé en charge du tri et de la valorisation de ces mêmes déchets, dans le cas, fréquent, où un contrat de délégation de service a été passé avec un prestataire extérieur ;
- et enfin l'usine papetière ou le site de transformation de la matière.

Dans la pratique, il peut prendre la forme d'accords bi/tripartites qui lient les parties prenantes dans une démarche commune et coordonnée, de façon à assurer qu'un tonnage défini à l'avance et de façon régulière soit livré à l'usine qui a souscrit à cet accord. Certaines collectivités rencontrées lors de nos visites de terrain sont d'ailleurs engagées dans un accord de livraison unique, auprès d'un seul et même industriel, lui livrant par alors l'ensemble de leur gisement collecté et valorisé.



Ces accords tripartites intègrent généralement une série d'éléments contractuels, à l'instar de la durée de l'accord, d'un prix-plancher, d'un prix plafond, et du tonnage annuel. Certains accords, concernant pour la plupart des gisements hors circuit public, se présentent sous une forme légèrement différente et proposent, en lieu et place du prix-plancher et prix-plafond, un bonus à régler au récupérateur si le tonnage initialement convenu dans le cadre de l'accord est effectivement livré sur site dans le courant de l'année, sans rupture de livraison notable.

La généralisation de ces accords bi/tripartites nous semble être une bonne solution. Elle offre aux collectivités et aux récupérateurs une meilleure lisibilité en termes de destination des flux de matière première secondaire. Elle offre par ailleurs aux industriels une sécurité en termes d'approvisionnement, selon des conditions connues à l'avance, de la matière nécessaire à sa production, à son développement et au maintien de ses emplois.

## Chantier 19

**Objet:** Définir puis promouvoir les **contrats bi/tripartites entre collectivités locales, industriels papetiers, et récupérateurs** le cas échéant, dans le prochain agrément 2017-2021 de la filière des papiers graphiques.

**But:** Éviter l'exportation du gisement et faciliter la prévisibilité des livraisons et des approvisionnements pour les acteurs de la chaîne. Mettre en application le principe de proximité.

**Modalité:** Intégrer cette préconisation dans le cadre des discussions de la préparation de l'agrément 2017-2021.

**Délai:** Assurer cette promotion pour généraliser les accords avec l'ensemble des industriels y souscrivant en 2018.

## Les analyses de Cycle de Vie : rendre imparable la logique de proximité

Ancrer l'économie de notre pays dans un modèle d'économie circulaire nécessite de garantir l'approvisionnement de l'industrie nationale. Pour ce faire, nous avons fait valoir précédemment l'importance de proposer à cette industrie une matière première secondaire de qualité et en quantité. Outre les actions indispensables en vue de faciliter et de favoriser le recyclage, il apparaît primordial de garantir que ce recyclage sera fait prioritairement en France, de façon à alimenter l'activité des territoires et l'emploi national. La volonté du citoyen de participer à cet enjeu passe notamment par le sens que l'on donne au geste de tri qu'il lui est demandé de pratiquer.

### L'apport des ACV en faveur de la garantie de recyclage en France

Cet enjeu de l'environnement et des emplois apparaît comme un enjeu apte à mobiliser le citoyen dans cette démarche. Afin d'étayer la thèse d'un recyclage en France plus vertueux économiquement, écologiquement et socialement qu'un recyclage effectué hors de nos frontières, les Analyses de Cycles de Vie (ACV) nous semblent particulièrement pertinentes. L'éclairage que peuvent apporter ces ACV appliquées au flux fibreux permettrait d'appuyer de façon plus précise et plus efficace le message à l'attention des collectivités territoriales et des citoyens en matière de triple bénéfice induit par un recyclage en France.



## L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE (ACV)

L'ACV est un outil d'étude **né dans les années 1990** sous l'impulsion combinée de la Société de toxicologie et de chimie environnementale (SETAC), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Elle permet de **quantifier les ressources nécessaires pour fabriquer un produit** (qu'il s'agisse d'un bien, d'un service voire d'un procédé), puis de **mesurer les impacts sur l'environnement** de celui-ci, depuis l'extraction des matières premières qui le composent jusqu'à son élimination en fin de vie, en passant par les phases de distribution et d'utilisation.

Ces analyses indiquent donc en particulier à quel point le recyclage dans un territoire de proximité présente un avantage écologique surtout. Aussi, l'élargissement de ces analyses à des notions économiques et sociales et afin de mesurer les conséquences d'une exportation de matière et d'un recyclage à l'étranger complète à notre avis le panorama alors dressé.

Si l'on s'intéresse aux conséquences économiques notamment, il apparaît que le recyclage sur le territoire français permet aux usines nationales de bénéficier d'une matière première secondaire collectée à proximité et à un coût souvent, si ce n'est toujours, moins élevé que le coût de la matière première vierge dont elle vient en substitution. La livraison de matière première secondaire en proximité permet donc de participer à l'effort de compétitivité des industries auxquelles elle est livrée.

Sur le plan écologique ensuite, ces ACV confirment naturellement que la livraison de matière première secondaire en proximité permet d'éviter l'émission de gaz à effet de serre lié au transport de marchandise du point de collecte jusqu'aux ports à partir desquels la matière est exportée hors d'Europe (ports d'Anvers, du Havre et de Barcelone principalement). Nous avons pu noter, lors de la présente mission, que plus la zone de collecte était à proximité géographique d'un port, plus les exportations de matière première apparaissaient fréquentes, car facilitées. Pourtant, les études ACV montrent à quel point la matière

première secondaire collectée en France et exportée vers l'Asie génère une empreinte environnementale autrement plus lourde que lorsque celle-ci est livrée et transformée sur un territoire en proximité géographique avec la zone de collecte.

En ce sens, l'argument qui consiste à mettre en avant la nécessité de lester les bateaux venus d'Asie chargés de produits manufacturés livrés en Europe, afin de leur permettre de faire la route en sens inverse, ne présente aucune rigueur d'analyse d'un point de vue écologique et économique.

Enfin, il apparaît essentiel de s'intéresser à l'avantage social que représente la livraison en proximité d'un gisement collecté par une collectivité ou par un récupérateur.

L'industrie française, comme nous l'avons déjà indiqué en introduction de notre rapport, est pourvoyeuse d'emplois. Or, la tendance actuelle est à la désindustrialisation progressive du fait de l'avènement de la société de services. Si les emplois perdus dans le secteur secondaire ont été en partie repris pour le compte du tertiaire, il est certain qu'un grand nombre de travailleurs de l'industrie se sont retrouvés sans opportunité de réemploi. Ainsi, la désindustrialisation s'est accompagnée d'une casse de l'emploi sans précédent. Selon la Direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE), l'industrie française a perdu 36 % de ses effectifs, soit 1,9 million d'emplois (entre 1980 et 2007).



Pour ce qui concerne notre sujet d'étude, il apparaît comme évident que la livraison de matière première secondaire aux industriels papetiers permet à ces derniers, outre le fait de pouvoir prétendre à une certaine compétitivité sur le marché, de s'assurer de leur approvisionnement et donc de garantir l'emploi au sein de leurs sites. Cela va sans dire également que la pérennisation des emplois d'une usine présente un effet d'entraînement indéniable sur le territoire d'implantation, tant pour le secteur amont et pour les autres industries qui lui sont liées, que pour le secteur des services qui dépendent en grande partie de la dynamique d'activités économiques et de création de richesse sur ce même territoire.

Nous avons souhaité proposer sur ce point, en annexe de ce rapport, une étude ACV environnementale et économique récente menée pour des industriels du Nord<sup>246</sup> en vue d'alimenter la réflexion et d'illustrer les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux auxquels il a été fait référence de façon plus générale dans cette partie. Nous les remercions d'avoir pris en 2013 l'initiative de cette étude et d'en avoir partagé avec nous les conclusions.

### Éclairer la décision publique grâce aux études ACV

Lorsque les dossiers de l'industrie papetière arrivent sur le bureau du Ministère de l'économie, cela signifie souvent que la situation d'une usine est difficile et que l'aide de l'État est sollicitée. Aussi, il convient de s'interroger sur la garantie qu'offrent les collectivités territoriales en amont de ces situations, en vue d'accompagner le développement de l'industrie de la fibre cellulosique en France et parfois sur leur territoire.

Lors de notre mission, il est apparu qu'un nombre très restreint de collectivités savaient de

façon précise où était livrée et transformée la matière première collectée auprès des ménages par le service public ou directement dans les bureaux de l'administration. Ainsi, la revente du déchet papier apparaît bien souvent comme un moyen d'équilibrer le compte d'exploitation de la collectivité qui exerce la compétence collecte. Cette revente du flux fibreux, ajouté au bénéfice des subventions versées par l'éco-organismes, peut apparaître, en situation de contrainte budgétaire notamment, prioritaire par rapport aux aspects liés au social et à l'emploi en local. En ce sens, choisir de vendre à un interlocuteur situé à des centaines de kilomètres du lieu de collecte peut, au-delà du coût écologique, impliquer un assèchement des capacités d'approvisionnement des usines à proximité et donc mettre en péril l'emploi local.

Ainsi, l'analyse plus rigoureuse de ce raisonnement consiste à montrer que c'est souvent cette même puissance publique qui est amenée en d'autres temps à accompagner la perte d'emploi liée à la cessation d'activité d'un acteur industriel, en termes de coûts générés par les politiques de traitement social du chômage notamment. Par ailleurs, cette perte d'emploi implique également une diminution des ressources fiscales et du dynamisme économique local qui devrait se ressentir dans les caisses de la collectivité à un moment ou à un autre.

L'analyse court-termiste, liée au bénéfice économique supérieur généré par la revente de déchet sans porter attention au développement local, montre en ce sens à quel point l'appât du gain peut se révéler nocif et ne considère qu'un aspect direct de ce bénéfice et met de côté les aspects indirects mais d'autant plus lourds qui en sont pourtant également une conséquence.

246 – Cf. Annexe 12 : étude ACV réalisée pour le compte des adhérents NordPackage.



Les études ACV consécutives montrent à quel point la livraison en proximité, et parfois au-delà des frontières nationales si la zone de collecte est limitrophe d'une zone industrielle voisine, en Allemagne notamment pour la région alsacienne, présente un avantage économique, écologique et social en tout point indéniable.

L'élaboration d'une étude ACV des flux fibreux au niveau national pourrait être une excellente chose en ce sens où elle permettrait de dresser l'état des lieux des flux et des effets d'entraînement qu'exerceraient les collectivités en charge de la collecte des déchets papiers si elles donnaient de façon systématique priorité à l'approvisionnement des usines papetières situées sur leur territoire ou sur des territoires voisins.

## Chantier 20

**Objectif :** Promouvoir les **Analyses de Cycle de Vie intégrales et consécutives sur le flux fibreux**, au niveau national et avec déclinaisons régionales ; faciliter l'utilisation des résultats des ACV dans la commande publique (clause environnementale lors de l'achat de papier) et dans la reprise des papiers commercialisés par les collectivités (filiale agréée du recyclage des papiers graphiques)

**But :** Eviter l'exportation du gisement nécessaire aux industries locales et faire prendre conscience aux détenteurs de déchet papier du bien-fondé de privilégier l'approvisionnement des usines nationales.

**Modalité :** Responsabilité régionale, coordonnée par le chargé de mission national de la filière cellulosique.

**Délai :** Élaboration en 2015, analyse et conclusion fin 2016.

### Prolonger l'engagement public dans les appels d'offres collective

Il convient à présent de s'intéresser aux appels d'offres liés à la collecte du papier tels qu'ils sont passés par les collectivités locales compétentes auprès d'opérateurs, industriels ou non.

S'il est difficilement compatible avec le droit européen de la concurrence d'inscrire dans un appel d'offres une clause obligatoire de proximité, il n'est pas impossible pour autant d'intégrer dans ces mêmes appels des critères environnementaux. Cela nous semble même recommandable. Ainsi, et si le critère « prix » apparaît souvent comme le critère principal qui décide de la passation de marché, il est surprenant que le critère environnemental ne soit que trop peu souvent pris en compte. L'exemplarité de l'État, et de la puissance publique en général, au-delà des engagements qu'il porte en faveur du développement durable, ne devrait-il pas amener à être plus regardant sur l'impact environnemental des opérations soumises à appel d'offres pour réalisation par un prestataire extérieur ? Ainsi, ne serait-il pas plus logique d'inclure dans l'ensemble des appels d'offres formulés par l'État et l'ensemble des représentations publiques des critères environnementaux qui prolongent dans la pratique le discours d'engagement environnemental formulé et accepté de tous ?



## Chantier 21

**Objectif:** Systématiser l'intégration de **clauses environnementales dans les appels d'offres** formulés par l'État et les collectivités territoriales

**But:** Privilégier le mieux-disant et non plus le moins-disant.

**Modalité:** Modifier le code des marchés publics pour que cette clause puisse être davantage connue et mobilisée.

**Délai:** Court-moyen terme (horizon 2016).

Se pose alors la question de la prise en compte de ces critères à leur juste valeur. Ainsi, et lorsque les critères apparaissent dans le cahier des charges, il est important de leur attribuer une note à la hauteur des efforts qu'ils impliquent. Un acteur économique ayant réalisé des efforts pour proposer un service plus propre environnementalement parlant doit être récompensé à la hauteur de son investissement. Si un acteur économique est assuré de voir son effort environnemental récompensé dans le cadre des appels d'offres, il y a alors tout lieu à parier que cette reconnaissance favorisera la transition écologique et l'éclosion de propositions de services chaque fois plus écologiquement responsables.

À l'heure actuelle, la pondération finale ne permet souvent malheureusement pas une réelle prise en compte de ces efforts. Ainsi, comment passer d'une logique du moins-disant à une logique du mieux-disant sans incitation des acteurs? L'exercice mené par certains acteurs que nous avons eu l'occasion d'auditionner nous semble pertinente sur ce point précisé-

ment. Nous reproduisons en annexe leur proposition<sup>247</sup>, qui nous semble aller dans le bon sens. S'il est possible que celle-ci puisse susciter débat quant aux variables de l'équation ou sur d'autres aspects, il n'est pas moins vrai qu'elle fournit à notre avis des pistes intéressantes pour donner au critère environnemental une pondération dans le cadre des appels d'offres qui engage réellement les acteurs publics au profit du développement durable.

## Chantier 22

**Objectif:** Promouvoir la **reconnaissance du critère environnemental** à sa juste valeur

**But:** Privilégier le mieux-disant et non plus le moins-disant.

**Modalité:** Valider, en concertation avec les pouvoirs publics et les acteurs de la filière, une matière qui permette de mieux valoriser les efforts environnementaux.

**Délai:** Assurer cette promotion dès que possible.

### Les discussions locales pour la mise en place d'une plateforme des vieux papiers et discussions locales: les tentatives de régulation du marché

L'industrie du papier connaît des difficultés d'approvisionnement fréquentes. L'existence d'un marché international, sur lequel évolue l'ensemble des concurrents papetiers de la pâte vierge et du vieux papier, participe à cette tension sur la ressource. Aussi, et comme nous l'avons indiqué, il serait intéressant de

247 – Cf. Annexe n° 10



proposer, via les dispositifs de sécurisation des paiements, les accords bi/tripartites et la généralisation des ACV, des outils qui permettent d'assurer que le gisement soit capté en France par des industries qui en ont cruellement besoin.

Nous avons trouvé dans le Livre blanc Économie circulaire publié en 2013 par Ecofolio<sup>248</sup>, entre autres choses, la proposition de création d'une « plateforme d'échanges d'atteindre une plus grande transparence et une meilleure allocation des volumes ». Sur un marché des vieux papiers régi très souvent à l'heure actuelle par le gré à gré, l'idée de « structurer le marché de façon à faciliter l'accès de chacun à la ressource, en créant un marché organisé des vieux papiers, doté d'une plateforme d'échanges électronique »<sup>249</sup>.

Dans cette même logique, et de façon à participer au respect de l'exigence environnementale, certaines collectivités territoriales souhaitent s'organiser. Aussi, les représentants de la CGT-Filpac nous ont-ils indiqué lors de l'audition du 21 mai 2014, avoir mené une série de discussions avec la région Poitou-Charentes de façon à proposer aux industries papetières de cette région un partenariat pour la reprise du gisement capté dans les déchets

ménagers. Si les discussions n'ont pu aboutir jusqu'à présent, la volonté des industriels et des collectivités de s'allier afin de consolider l'outil productif et l'emploi sur le territoire, et tout en mettant en valeur la responsabilité sociale et environnementale des acteurs publics, nous a semblé des plus intéressantes. L'idée de création d'un Syndicat d'Économie Mixte au niveau régional, qui assurerait la compétence sur les flux fibreux notamment, en vue de les revendre sur ce même territoire, nous a paru pertinente. Sans vouloir se prononcer sur son contenu exact, que nous ne connaissons pas précisément, nous souhaitons tout de même l'indiquer en vue de la valoriser.

La responsabilité des acteurs publics, État et Collectivités, constitue pour nous un impératif de premier ordre dont d'aucun ne doit s'exonérer. La pérennisation de l'emploi sur les territoires dépend en grande partie des initiatives que chacun de ces acteurs saura trouver pour accompagner le développement industriel et écologique, et participer au rétablissement de la compétitivité française. Elle est une nécessité qui doit interroger au quotidien les citoyens, les industriels et les acteurs publics dans leurs pratiques et leur responsabilité collective.

248 – BOUZOU Nicolas et HUBERT Juliette, Livre Blanc: *Économie circulaire: vers un nouveau modèle économique. Application à la filière des papiers graphiques* – Asterès pour Ecofolio - août 2013.

249 – *Op. cit.*, p. 39.



## DES OUTILS ET DES HOMMES : LE MODÈLE INDUSTRIEL À L'ÉPREUVE DE L'INTELLIGENCE CIRCULAIRE

La mise en œuvre de l'économie circulaire rend nécessaire un renversement des paradigmes économiques dominants. Ainsi, et a contrario du fonctionnement en silos que l'on observe à l'heure actuelle, les acteurs devraient être amenés à privilégier un fonctionnement en mode collaboratif. Les synergies entre acteurs, notamment permises grâce à la mise sur pied d'un comité de filière, permettraient de mieux **exprimer le potentiel de chacun au profit de tous.**

La filière papetière pourrait présenter un cadre privilégié de mise en place de l'économie circulaire. Le flux papier, qui transite d'un bout à l'autre de la chaîne, permet d'illustrer pleinement les potentialités économiques, écologiques et sociales que sa valorisation efficace pourrait porter. L'essentiel étant sur ce point d'encourager cette valorisation en facilitant, en favorisant et en garantissant le recyclage de proximité au sein du tissu industriel papetier français.

La logique d'économie circulaire devrait être l'élément porteur du déploiement de l'industrie papetière française nationale. Basée sur des gisements non-épuisables, du fait de la croissance des forêts en France et dans le monde et de la montée en gamme attendue du recyclage du vieux papier, cette industrie connaît un potentiel de développement qui repose à la fois sur les marchés existants mais également sur les marchés innovants, à l'instar des biocarburants ou de la nanocellulose.

Afin de consolider sa présence sur les marchés

existants et de proposer une position privilégiée sur les marchés du futur, il est nécessaire que le tissu industriel papetier s'organise de façon à améliorer sa compétitivité et celle de ses usines. Cette mutation concerne à la fois l'outil productif, lorsqu'il s'agit des évolutions en matière de production et de consommation d'énergie notamment, et des Hommes qui œuvrent au quotidien pour élaborer les produits proposés sur les marchés d'aujourd'hui et de demain.

Nous aborderons successivement ces deux points de façon à expliquer en quoi l'économie circulaire peut accompagner ces changements et participer à la mise en œuvre d'une intelligence circulaire qui favorise la compétitivité industrielle.

### Construire le tissu industriel de demain : faire de ses faiblesses ses atouts

#### L'énergie, facteur de compétitivité : repenser l'approvisionnement énergétique

##### Le coût de l'approvisionnement en énergie

L'énergie est un des premiers postes de dépense relevé par les industriels du papier lors des audits et des visites effectuées sur site. Elle apparaît souvent comme le second poste de dépense, juste après l'approvisionnement en matière première, vierge ou secondaire.

La facture énergétique des industries papetières, considérées comme gazo et électro-intensives, pèse bien entendu sur le taux de rentabilité de l'industrie papetière. En moyenne, elle obère 20 à 25 % du chiffre d'affaires.

Leur compétitivité vis-à-vis de leurs concurrents peut s'en trouver détériorée. Cela est le cas pour ce qui est de la concurrence avec l'in-





industrie allemande, qui bénéficie d'un prix de fourniture électrique pour les industriels électro-intensifs moins élevé qu'en France. En 2012, la COPACEL a fait part dans une étude de ce différentiel<sup>250</sup> et du fait que, ajouté à d'autres dimensions, telles que l'investissement, le régime fiscal des entreprises ou l'accès à la matière première secondaire, le prix de l'énergie participe du décrochage important de l'industrie papetière française par rapport à l'industrie papetière allemande.

Nous reproduisons ci-après un encadré issu de cette étude et qui explique de façon précise ce différentiel et le fait que l'avantage compétitif de la France en matière d'accès à l'énergie électrique se soit tendanciellement réduit, pour ne plus finalement constituer réellement un avantage.

Le rétablissement de la compétitivité de l'industrie papetière ne peut se concevoir sans une amélioration substantielle du coût d'approvisionnement en énergie. Afin d'atteindre cet objectif, il convient de s'interroger sur les voies à explorer pour y parvenir.

### **Le mix énergétique, complémentarité d'usage avec la filière bois-énergie**

Le mix énergétique, également appelé bouquet énergétique, désigne la répartition des différentes sources d'énergies primaires consommées, à l'instar du gaz naturel, du charbon ou de l'énergie d'origine nucléaire notamment, pour la production des différents types d'énergies. En France, le mix énergétique national concernant la production d'électricité se décompose en 2013 de la façon suivante : 8 % d'énergies fossiles, 73 % d'énergie nucléaire et 19 % d'énergies renouvelables<sup>251</sup>.

Les énergies renouvelables, qui présentent un avantage écologique non-négligeable, tendent à augmenter leur part dans ce mix énergétique. La part des sources d'énergies renouvelables autre que l'hydraulique, le photovoltaïque ou l'éolien est en progression de +7 % sur l'année 2013.

Pour ce qui nous intéresse, et concernant l'industrie papetière et cette filiation naturelle que nous lui connaissons avec le bois, il semble intéressant de regarder de plus près cette recomposition du paysage énergétique français et d'interroger les avantages dont elle pourrait se prévaloir, au regard notamment de l'utilisation du bois énergie.

Le bois énergie est un type de bioénergie utilisant la biomasse constituée par le bois. Il consiste en l'utilisation du bois en tant que combustible, et pourrait en ce sens être plus fréquemment utilisé par l'industrie française en général, et par l'industrie papetière en particulier. Si ce bois est issu de forêts gérées durablement, il constitue une énergie renouvelable.

En France, le bois-énergie est potentiellement la première énergie renouvelable<sup>252</sup>. S'il faut bien entendu être vigilant en termes de conflits d'usage de la forêt, il apparaît que la progression de la forêt française à un rythme de l'ordre en moyenne de +50 000 hectares par an<sup>253</sup> ouvre quelques perspectives intéressantes en termes d'accès au bois-énergie.

Le souhait du gouvernement d'accompagner la transition énergétique pourrait trouver une oreille attentive auprès des industriels papetiers qui souhaitent à la fois réduire leur facture énergétique mais également s'engager en

250 – Rapport Pöyry, *Le décrochage de l'industrie papetière française par rapport à l'industrie papetière allemande. Comment inverser la tendance* ? novembre 2012.

251 – Source : RTE France – Bilan électrique français 2013.

252 – Source : ADEME.

253 – Source : ONF.



faveur de la réduction de l'empreinte carbone liée en grande partie au processus industriel.

Un certain nombre de sites industriels se sont d'ores et déjà équipés de chaudières biomasse afin de réduire ou de suspendre leur approvisionnement en fioul. Ceci pour des raisons économiques, au regard de la hausse structurelle de son prix, et pour des raisons

également environnementales, au vu de la moindre émission de gaz à effet de serre. Ces démarches doivent être accompagnées, au regard notamment de l'investissement qu'elles nécessitent.



COMPARAISON DU PRIX DE LA FOURNITURE ÉLECTRIQUE POUR LES INDUSTRIELS ÉLECTRO-INTENSIFS FRANCE/ALLEMAGNE				
	€/MWh			Commentaires
	Allemagne	FRANCE ARENH	FRANCE Exeltium	
Énergie	48,5	42,3	47	- Allemagne : prix marché Allemagne 2013 côté depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2012 (Cal-13Ge) - France : fourniture via l'ARENH à prix ARENH + 0,3 €/MWh de marge commerciale
Transport	-	6	6	- Allemagne : les entreprises sous-tirant sur le réseau plus de 7 000 h/an et dont la consommation énergétique dépasse 10 GWh/an sont exonérées du coût du transport - France : le coût est celui calculé à partir du TURPE, pour une utilisation de 7 500 h/an, dans le cas d'un site sur le domaine de tension HTB1 - HTB2 (moyenne)
Taxes/CSPE	0,5	1	1	- Allemagne : la taxe EEG est plafonnée à 0,5 €/MWh - France : la CSPE est plafonnée à 600 k€ ou 0,5 % de la valeur ajoutée
Interruptibilité	(2,5) à (7)	-	-	L'Allemagne travaille actuellement à la mise en place d'un mécanisme de rémunération de l'interruptibilité industrielle pour un démarrage au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
Compensation CO <sub>2</sub> indirect	(5)	-	-	La Commission Européenne laisse la possibilité aux États membres de compenser le CO <sub>2</sub> intégré dans le prix de l'électricité (85 % x 0,76 tCO <sub>2</sub> /MWh x 8 €/ton CO <sub>2</sub> )
<b>Total</b>	<b>37 à 41,5</b>	<b>49,3</b>	<b>54</b>	

Source : COPACEL

D'un point de vue macro-économique, le coût intrinsèquement plus élevé du système de production électrique allemand, qu'il soit lié au mix énergétique (coût croissant des renouvelables), ou au coût du carbone, lui-même lié à un poids important des combustibles fossiles, est supporté par le particulier et les services, et non par l'industrie, qui bénéficie d'un système redistributif perfectionné.

**Comparé à la situation du fret en Allemagne, le fret ferroviaire français paraît moins efficace, et ceci affecte la compétitivité de l'industrie papetière française.**

Le fret ferroviaire français manque avant tout de fiabilité et de lisibilité dans l'offre, et cette situation décourage son utilisation par les industriels. En conséquence, les transports routiers sont davantage utilisés pour le transport de marchandises. En Allemagne, l'efficacité du transport ferroviaire conduit l'industrie papetière allemande à l'utiliser davantage. Cet aspect de logistique contribue à améliorer sa compétitivité.



## Chantier 23

**Objectif :** Inciter les industriels au recours au mix énergétique afin de permettre un **approvisionnement énergétique moins coûteux, plus écologique** et en faveur du rétablissement de leur compétitivité.

**But :** Encourager la transition énergétique de l'outil industriel

**Modalité :** Accompagnement au financement des chaudières biomasse et des énergies renouvelables, en faveur du mix énergétique.

**Délai :** Prochaine loi de finances (automne 2014).

### Les Combustibles Solides de Récupération : le rôle de la valorisation énergétique

Les combustibles solides de récupération – CSR – sont des combustibles secs et propres, produits à partir de déchets n'ayant pu être triés et recyclés. Ces déchets sont composés principalement de bois, de plastiques, de papiers et de cartons. En Allemagne notamment, une filière de valorisation des CSR permet à l'industrie de les valoriser en produisant de l'énergie. En France, cette filière tarde à démarrer. Pourtant, l'ADEME indiquait que le gisement de déchets non dangereux et actuellement non valorisés permettrait de fabriquer jusqu'à 3 millions de tonnes de CSR. Autant dire les potentialités qu'offrent les CSR en termes d'approvisionnement énergétique industriel.

Le projet de plan national de prévention des déchets 2014-2020, qui prévoit une réduction de 50 % de l'enfouissement, évalue la masse de papier et cartons en jeu à 2 millions de

tonnes. Les progrès attendus en matière de captation des gisements de papiers graphique à la source permettront d'améliorer le taux de recyclage.

Les professionnels du déchet, représentés par la FEDEREC et la FNADE, promeuvent pour ce type de déchets la valorisation énergétique sous forme de CSR. La FNADE estime à 3,8 millions de tonnes par an la part de matières combustibles enfouies. Elles pourraient être **transformées en combustibles solides de récupération** utiles à l'industrie.

Toutefois, en fonction du coût de purification de la matière collectée notamment en mélange, la valorisation matière d'une proportion de ce gisement ne sera pas économiquement réalisable. Ainsi, et si l'utilisation de vieux papier génère des CSR dont il faut favoriser l'incinération, il apparaît cependant que d'après le Plan National d'Allocation des Quotas – PNAQ3 –, ces derniers doivent désormais être comptabilisés comme facteur d'émission de CO<sub>2</sub>. Cette nouveauté menace de freiner l'utilisation de la valorisation énergétique car elle pourrait aboutir à pénaliser d'autant plus les industriels. Enfin, un assouplissement du cahier des charges de la qualité des vieux papiers, tel que pratiqué par certains papetiers pour faciliter leur recyclage et assurer leur approvisionnement, conduit à une production de CSR par tonne de vieux papier encore plus importante, et donc à un nouveau risque de pénalisation.

De leur côté, les papetiers, dont les installations consomment beaucoup d'énergie sous forme de chaleur, sont vivement intéressés par la valorisation énergétique des déchets produits et à leur utilisation en combustibles : déchets issus de l'épuration tels que plastiques et fibres usées, résidus de désencrage... Selon les responsables de certains sites, le gisement pourrait répondre à terme à 30 % des besoins énergétiques. Cependant cette valorisation n'est



à l'heure actuelle que très partiellement pratiquée, pour les raisons indiquées ci-dessus.

Ainsi, et outre l'incinération des boues de désencrage produites sur site lors du processus de production, il apparaît essentiel de définir une réglementation autorisant la valorisation des cendres. Le coût qu'elles représentent pour les industriels papetiers avoisine parfois les 2 millions d'euros par an pour un site, pour des productions de l'ordre de 60 000 tonnes par an de cendres. Les écarts d'une région à l'autre en ce qui concerne la valorisation des cendres paraissent surprenants. Ainsi, et alors que la DREAL de Lorraine n'autorise pas la valorisation des cendres dans les techniques routières par exemple, celle du département de l'Eure l'autorise pour les papetiers du département. Cette rupture d'égalité de traitement nuit à la compétitivité de ceux pour qui elle est préjudiciable.

## Chantier 24

**Objectif:** Engager une réflexion sur les **Combustibles Solides de Récupération** de façon à assurer aux industriels un approvisionnement énergétique moins coûteux et en faveur du rétablissement de leur compétitivité.

**But:** Faire de l'efficacité énergétique dans l'industrie un axe fort de la transition énergétique.

**Modalité:** Harmoniser les positions des DREAL sur la valorisation des cendres dans les techniques routières et revoir la prise en compte des CSR au titre du dispositif PNAQ3.

**Délai:** Débat à tenir lors de l'examen du projet de loi transition énergétique.

## L'optimisation énergétique : énergies fatales et écologie territoriale et industrielle

### La question des énergies fatales

Si l'approvisionnement en énergie représente un enjeu majeur pour la compétitivité de nos industries, il apparaît alors que la rationalisation de l'utilisation d'énergie est une impérieuse nécessité. Si, selon la formule bien connue, « l'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas », il convient alors de tout faire pour diminuer la consommation des industries et pour optimiser la gestion de leur énergie entrante et sortante.

La question des énergies fatales intéresse depuis un certain temps déjà nos dirigeants politiques, qui y voient une manière de diminuer l'empreinte écologique, et nombre d'industriels, qui l'ont d'ores et déjà intégrée dans



leur réflexion et dans les produits mis sur le marché. La voiture hybride, qui emmagasine l'énergie produite lors du freinage et la reproduit par la suite, est l'exemple le plus populaire de la mise à contribution des énergies fatales.

Certains sites industriels ont d'ores et déjà intégré cette réflexion et réutilisent en circuit interne l'eau ou la vapeur produite lors du processus de production, de façon à diminuer leur consommation d'énergie et tout en continuant à répondre parfaitement à la demande d'énergie générée par l'outil productif. Les usines papetières sont concernées au premier chef bien entendu, mais il en va de même par exemple pour les centres de tri, grands consommateurs d'énergie, pour lesquels cette réflexion sur les énergies fatales vaut également.

Au regard de l'enjeu de compétitivité pour les industries, et face aux difficultés d'investissement auxquelles elles sont parfois confrontées, l'accompagnement de cette démarche par la puissance publique apparaît comme nécessaire. Les travaux actuels de la CDC Climat, filiale de la Caisse des Dépôts qui se consacre à la transition énergétique et écologique de l'économie, doivent être soutenus pour ce qui est de l'appui aux entreprises et aux industries pour l'investissement dans des dispositifs de valorisation des énergies fatales.

## Chantier 25

**Objectif:** Favoriser la **réutilisation des énergies fatales** en vue d'assurer aux industriels un approvisionnement énergétique moins coûteux, plus écologique et en faveur du rétablissement de leur compétitivité.

**But:** Faire de l'efficacité énergétique dans l'industrie un axe fort de la transition énergétique.

**Modalité:** Accompagnement au financement de la valorisation et de l'utilisation des énergies fatales

**Délai:** Débat à tenir lors de l'examen du projet de loi transition énergétique.

### L'Écologie industrielle et territoriale

L'utilisation des énergies fatales au sein d'un même site industriel présente un atout majeur. L'émergence de l'écologie industrielle et territoriale, depuis le tournant des années 2000 surtout, a montré que cette réutilisation de l'énergie produite lors du processus industriel au bénéfice d'autres industries présentes à proximité permet de créer des synergies vertueuses pour le tissu industriel. Il en va de même lorsque ces énergies fatales sont parfois mises à contribution dans le réseau de chauffage urbain par exemple.

L'écologie industrielle et territoriale est une des approches de l'économie circulaire les plus pratiquées. Au cours des différentes visites que nous avons effectuées, nous avons en effet eu l'occasion de constater sa mise en œuvre au sein de divers sites. Souvent, son déploiement se veut être à une réponse à la nécessité de diminuer la facture énergétique et donc de revendre à une autre industrie l'énergie relâchée lors ou à l'issue du processus de



## L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE<sup>254</sup>

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est une notion du management environnemental, apparue à la fin des années 1990, et visant à limiter les impacts de l'industrie sur l'environnement.

Basée sur l'analyse des flux de matière et d'énergie, l'EIT promeut une approche globale du système industriel en le représentant comme un écosystème, dans une **perspective d'économie circulaire**.

L'enjeu est de construire des stratégies locales de développement durable innovantes en optimisant les ressources sur un même territoire, afin de renforcer la compétitivité des entreprises engagées et de maintenir les emplois locaux, tout en limitant les impacts environnementaux.

production. Cela peut être également le cas pour les flux matières résultants du processus industriel des uns, et qui peuvent constituer les ressources-matières des autres. Enfin, la mise en place de mutualisation « des approvisionnements communs (matières premières, produits finis et semi-finis), des services communs (collecte mutualisée de déchets, cantines ou crèches interentreprises...) et des partages d'équipements ou de ressources (emplois en temps partagé...) », reste une pratique moins répandue au sein de la communauté industrielle. Elle constitue à l'heure actuelle l'enjeu principal de la deuxième phase de déploiement de cette EIT de façon à tirer le maximum de bénéfice de ce mode organisationnel.

La mise en œuvre de l'EIT permet par ailleurs le renforcement des pratiques collaboratives entre acteurs<sup>255</sup>. Cette logique sert en ce sens la logique de filière et de pôles de compétitivité que nous avons présentée dans la seconde partie de ce rapport. La valorisation matière et énergie d'une industrie par une autre industrie amène à développer les synergies inter-filières notamment. Elle permet d'établir des relations concrètes entre différents acteurs et de surmonter le réflexe de fonctionnement en silo qui constituait jusqu'alors le mode de fonctionnement naturel de certains acteurs.

La dynamique que l'EIT, au-delà de ses avantages énergétiques et écologiques, nourrit l'espoir d'un dialogue inter-filière qui permette de diffuser les innovations et les bonnes pratiques. La nécessité actuelle consiste à pousser plus loin la logique d'EIT telle qu'elle est actuellement pratiquée par les acteurs déjà engagés et à encourager sa généralisation au sein du réseau industriel national.

## Chantier 26

**Objectif:** Appuyer la mise en œuvre de dispositifs d'Écologie Industrielle Territoriale afin d'assurer aux industriels un approvisionnement énergétique moins coûteux, plus écologique et en faveur du rétablissement de leur compétitivité.

**But:** Faire de l'efficacité énergétique dans l'industrie un axe fort de la transition énergétique et du développement des synergies collaboratives.

**Modalité:** Accompagnement au déploiement de l'EIT

**Délai:** Débat à tenir lors de l'examen du projet de loi transition énergétique.

254 – Site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

255 - Sur ce point, les démarches d'EIT animées par l'association Orée sont identifiées dans un recueil consultable à l'adresse suivante : [www.oree.org/\\_script/ntsp-documentfile\\_download.php?document\\_id=2899&document\\_file\\_id=2941](http://www.oree.org/_script/ntsp-documentfile_download.php?document_id=2899&document_file_id=2941)



## La recherche appliquée, les possibilités d'investissement et les expériences en territoire

### L'innovation papetière et le Centre Technique du Papier : une histoire à perpétuer

Nous avons dressé en introduction l'état des lieux de l'industrie française et notamment celui de l'industrie papetière. Cet état des lieux nous a permis d'indiquer pourquoi il nous semblait plus judicieux de s'intéresser au flux fibreux dans son ensemble plutôt qu'au flux fibreux destiné à alimenter spécifiquement le marché du papier recyclé graphique. Il apparaît en effet que l'ensemble des marchés du papier, qu'il soit destiné à usage graphique, à l'emballage ou à l'hygiène, se nourrit d'une seule et même source d'approvisionnement. Ainsi, le déclin de l'industrie papetière graphique, donnée que nous constatons au regard de l'activité de cette industrie et des mutations de la demande, participe à offrir davantage de matières premières secondaires disponibles pour les autres industries du papier qui se nourrissent de la même source d'approvisionnement.

Cette mécanique, tel que nous l'observons aujourd'hui, pourrait dans l'avenir se déplacer vers d'autres marchés. Personne ne peut en effet prédire à l'heure actuelle ce que sera le développement du marché du papier d'emballage ou du papier hygiène dans les décennies à venir. Alors, et en vue d'aménager l'avenir de l'industrie de la fibre cellulosique en France et d'accompagner son évolution vers l'industrie de demain, le rôle de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée nous semble essentiel.

Nous avons eu l'occasion d'échanger lors de notre mission avec le Centre Technique du Papier, situé à Grenoble, et l'école PAGORA qui lui est voisine et qui forme notamment les ingénieurs qui exerceront dans le domaine

de la cellulose. La richesse et la diversité des programmes de recherche présentés par ces laboratoires offrent à l'industrie papetière des perspectives de développement pour répondre aux évolutions de la demande et aux attentes du futur. Pourtant, et comme nous l'avons déjà évoqué dans le premier chapitre, la dotation des centres techniques ne cesse de diminuer d'année en année. Aussi, cette situation fait courir un risque quant au développement des marchés et à l'innovation dans le secteur de la cellulose. Les industriels qui souhaiteraient se lancer dans des projets innovants pourraient être contraints d'y renoncer si l'accompagnement du CTP venait à manquer. Afin de désamorcer cette difficulté, qui pose à terme de réelles questions sur le développement de l'industrie papetière française et sur sa compétitivité future au regard de concurrents étrangers qui auront su devancer la demande et se positionner sur des marchés porteurs, il conviendrait en premier lieu de revoir la dotation budgétaire allouée par l'État au CTP, dans le cadre de ses activités et au regard de la dynamique économique qu'il permettrait d'enclencher pour le tissu industriel de notre pays.

### L'innovation papetière et les pôles de compétitivité : une histoire à écrire

Si, comme nous l'avons indiqué dans la seconde partie de ce rapport, il nous paraît indispensable d'articuler au mieux la stratégie nationale de développement de la filière cellulose et les démarches et bonnes pratiques menées en local par les acteurs de cette filière, il apparaît capital de lier à cette démarche les centres de recherche des pôles universitaires scientifiques qui maillent notre territoire.

La valorisation du rôle des clusters et des pôles de compétitivité nous apparaît en ce sens des plus pertinentes. Elle permet de créer un environnement propice au regroupement sur un





même territoire et sur une thématique ciblée, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique.

À l'heure actuelle, le Ministère de l'Industrie compte 71 pôles de compétitivité établis sur l'ensemble du territoire national. Aucun de ces pôles ne travaille réellement sur la fibre cellulosique.

Il existe en France deux pôles de compétitivité qui pourraient mener des projets coordonnés sur la thématique Cellulose. Tout d'abord, le pôle Fibre, situé dans les Vosges, et qui travaille surtout à l'heure actuelle sur l'innovation dans le domaine des matériaux. Ses travaux sont surtout liés aux marchés porteurs du bâtiment et des transports. En second lieu le pôle filière forêt-bois française, Xylofutur, qui mène une série de travaux pertinents sur le bois construction notamment, mais qui n'a pas développé à l'heure actuelle de projet spécifique sur la fibre cellulosique à destination de l'industrie papetière notamment. La coordination de ces deux pôles pour faire émerger des projets liés aux marchés d'avenir de l'industrie papetière pourrait être une bonne chose pour porter notre industrie sur les secteurs porteurs de demain dans ce domaine.

Afin de développer les marchés d'avenir de la cellulose et de donner des perspectives de développement aux industries de cette fibre situées sur notre territoire, il apparaît important de mettre sur pied un projet cellulose qui engage l'ensemble de ces acteurs, avec leurs savoirs et leurs compétences.

## Chantier 27

**Objectif :** Accompagner la mise sur pied d'un **projet cellulose porté par une logique de pôle de compétitivité.**

**But :** Proposer à l'industrie du papier des perspectives d'avenir sur des secteurs porteurs.

**Modalité :** Faciliter la coordination de Polefibres et de Xylofutur.

**Délai :** Amorcer cette dynamique dès le second semestre 2014.

## La modernisation des centres de tri : rationaliser pour monter en efficacité

Les centres de tri constituent un maillon particulièrement important de la chaîne de valeur. Ce sont sur ces sites que la matière première collectée auprès des ménages et des entreprises par le service public ou par des opérateurs privés (parfois sous délégation de contrat public) est acheminée. Intégrée en mélange dans le dispositif de tri, cette matière est séparée par type de matériaux, de façon à valoriser au mieux chacun de ces matériaux en vue de leur recyclage. Pour ce faire, des Hommes et des machines apportent leur concours.

Ces centres, de par l'énergie qu'ils consomment pour faire fonctionner les tapis de tri, doivent faire l'objet d'une attention particulière. En ce sens, la performance des centres de tri présente un enjeu important en matière d'énergie et d'environnement (émissions de CO<sub>2</sub>, alimentation énergétique, etc.) et donc de compétitivité (de façon à éviter que le passage en centre de tri renchérisse de façon trop forte le prix de la matière qui sera livrée au papetier par exemple).



À cet égard, il apparaît que la vétusté des centres de tri en France, leur grand nombre et la faible capacité de traitement de la majorité d'entre eux interroge sur les coûts qu'ils font porter sur la matière qu'ils trient et valorisent.

En mai 2014, l'ADEME a publié sur ce sujet une étude qui nous a paru particulièrement intéressante<sup>256</sup>. Cette étude présente les perspectives d'évolutions des centres de tri à l'horizon 2030 et propose une rationalisation assez importante de ce maillon de la chaîne du recyclage.

L'adaptabilité du parc actuel passe en ce sens par deux enjeux majeurs : celui de la modernisation des centres en vue d'un recyclage plus poussé des déchets, et celui de la rationalisation des centres de tri dans leur nombre et leur zone de chalandise.

Sur ce premier point, il ressort de l'étude qu'une « simple adaptation tendancielle des moyens, conservant les schémas d'organisation actuels, conduirait à une hausse significative des coûts sans pour autant arriver à répondre aux différents objectifs recherchés ». Il conviendrait donc de réaliser un certain nombre d'investissements pour contrer cette logique. Le levier financier à mobiliser devrait en notre sens, et au regard des enjeux d'augmentation du tonnage recyclé, être cherché du côté des éco-organismes.

Cependant, cette première piste de réforme amène également à une extension des zones de chalandises et à une plus grande automa-

tisation des unités de tri, ce qui pose la question des améliorations technologiques et de la place des opérateurs de tri dans ce dispositif.

Concernant la zone de chalandise, la France fait à l'heure actuelle pâle figure lorsqu'on la compare à ces voisins européens. La zone de chalandise est de l'ordre du double en Espagne, du triple en Angleterre et du quadruple en Allemagne et en Belgique. Le morcellement du dispositif français explique en grande partie le coût élevé du tri tel qu'il est à l'heure actuelle pratiqué, et ses conséquences en termes de perte de compétitivité pour l'aval de la chaîne de valeur.

L'automatisation des centres de tri, qui réduirait le nombre d'emplois à court terme<sup>257</sup>, permettrait par ailleurs de faire évoluer le métier de trieur vers une « mission de contrôle qualité, en entrée d'installation ou après un tri automatisé »<sup>258</sup>. Cette évolution pourrait aboutir à une consolidation de l'emploi dans ce secteur dans la durée.

Cette mutation des centres de tri questionne bien entendu le périmètre d'activité des centres de tri. Le parc actuel compte 236 centres au niveau national, d'une taille moyenne de 12 000 tonnes de déchets traités. L'étude ADEME précitée, et dont nous partageons les conclusions, propose de prêter une attention toute particulière à quatre zones géographiques propices à l'implantation de centres de tri de très grande capacité et qui pourraient préfigurer un schéma de captage plus performant sur des bassins spécifiques.

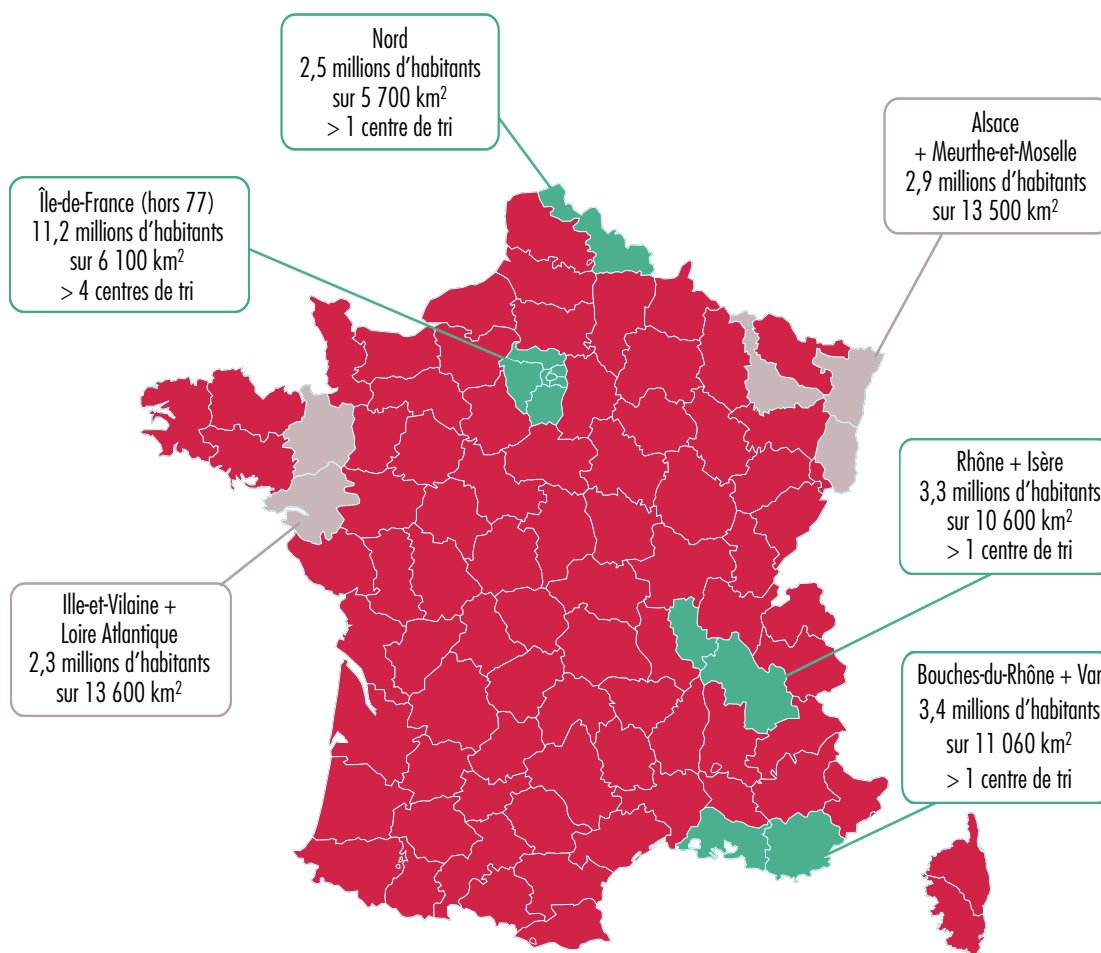
256 – ADEME, *Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier dans le service public de gestion des déchets*, mai 2014.

257 – Source ADEME : la réduction des postes d'opérateurs de tri serait de l'ordre de 3 500 à 5 000 emplois en centres de tri d'ici 2030.

258 – Étude ADEME.



## Schéma d'extension de certaines zones de chalandise – Étude ADEME



Quoi qu'il en soit, et dans tous les scénarios qui ont été étudiés, il apparaît que l'extension de la zone de chalandise au-delà du périmètre actuel des collectivités locales est une nécessité pour accompagner ce mouvement. La mutualisation des compétences entre collectivités en charge de la compétence collective apparaît indispensable pour mener à bien cette démarche.

Cette évolution que nous venons d'indiquer irait de pair avec l'extension de la taille des unités, de façon à diminuer les coûts de trai-

tement et à augmenter la performance de ces centres. Elle permettrait d'augmenter le tri à la source, sans mettre en cause le modèle économique du centre de tri.

L'amélioration de la compétitivité de l'ensemble de la filière repose sur l'amélioration des performances au sein de chacun des maillons. L'étude menée par l'ADEME sur ce sujet spécifique des centres de tri explore des propositions en tout point pertinentes.



## Bâtir l'intelligence humaine de demain : évoluer en compétences et en services

Le système industriel de demain s'organisera selon un modèle d'économie circulaire qui met à l'honneur le recyclage et les pratiques collaboratives entre acteurs économiques du monde industriel notamment. Il appartient à la puissance publique d'offrir aux industriels un environnement propice au déploiement de ce nouveau modèle organisationnel plus vertueux économiquement, écologiquement et socialement.

Or, ce déploiement ne peut se concevoir sans accorder une attention toute particulière à l'Homme qui, placé en son centre, permet au système d'évoluer de façon adaptée et efficace pour répondre aux attentes exprimées par le marché et parfois même les devancer.

Cette question relève donc à la fois de l'évolution des compétences, qui permettra à l'industrie de s'adapter à la mutation des marchés, mais également de l'évolution des pratiques et des logiques de consommation, qui devront mettre à l'honneur l'engagement de chacun au profit de produits manufacturés qui n'obèrent pas les perspectives de développement durable de notre société mais qui au contraire les confortent.

### La nécessaire transversalité des formations et des métiers : développer une nouvelle vision industrielle innovante

**L'automatisation de l'outil industriel : réduire la pénibilité et favoriser la compétitivité...**

Le différentiel de compétitivité entre l'Allemagne et la France que nous avons pu relever sur le volet énergétique vaut également pour d'autres aspects. Ainsi, la force des ETI alle-

mandes repose en partie sur l'attention portée dans ce pays à l'innovation dans le produit mais aussi dans le processus de production. En ce sens, et au regard de l'investissement trop faible dans les industries papetières installées en France, le renouvellement de l'outil de production apparaît comme indispensable afin de regagner en compétitivité.

Cette modernisation peut être bien entendu le fruit de l'intégration de nouvelles technologies au sein du processus de production. Cela suppose bien évidemment un travail d'innovation technologique de façon notamment à réduire les énergies grises contenues dans les composantes de l'outil industriel, dans une même perspective de diminution de l'empreinte écologique notamment.

La robotisation a conquis les usines notamment pour ce qui est des aspects manutention et pénibilité des tâches. Cette modernisation ne concerne pas, pour ce qui nous intéresse, uniquement l'industrie papetière. Elle s'adresse également aux centres de tri par exemple, sur lesquels la nécessité d'investissement se fait chaque jour plus criante. L'automatisation des centres de tri, que nous appelons de nos vœux, conjointement à l'étude ADEME citée précédemment, préfigure la modernisation latente que le secteur du traitement des déchets sera amené à atteindre dans les prochaines années. La comparaison avec les industries du déchet allemandes notamment conforte d'autant plus cette analyse.

Par ailleurs, l'ensemble des industries de la filière Cellulose sont dans ce même cas de figure et sont actuellement en cours de modernisation pour se proposer des marges de progression et un regain de compétitivité. Ainsi, un certain nombre d'usines de transformation ont d'ores et déjà opéré la modernisation nécessaire en automatisant surtout les aspects liés aux activités de manutention des produits.



Cependant, ces situations particulières ne sauraient faire oublier la réalité nationale sur ce sujet. Ainsi, un décompte établi en 2012 par le Syndicat des entreprises de technologies de production comptait quelque 35 000 robots en France, alors que ce chiffre était à la même date de l'ordre de 62 000 en Italie et de 148 000 en Allemagne. Le regain de compétitivité industriel qui pourrait provenir de la robotisation des usines tend à se faire attendre. D'autant plus que le rythme de remplacement des outils industriels de nos voisins pour de la robotique croît à d'une façon beaucoup plus rapide qu'en France, pour atteindre un ratio de nouvelles installations de robots de 1 à 4 par exemple en 2011 entre la France et l'Allemagne.

## Chantier 28

**Objectif :** Favoriser l'investissement en faveur de la modernisation de l'outil productif.

**But :** Permettre à l'industrie de reconstituer ses marges de compétitivité

**Modalité :** Soutenir l'investissement dans le domaine des nouvelles technologies, de la robotique.

**Délai :** Amorcer cette dynamique dès le second semestre 2014.

### ... en vue de proposer un avenir à la filière et aux emplois qu'elle mobilise

La sauvegarde de l'industrie papetière et l'accompagnement de l'ensemble de la filière Cellulose par la puissance publique doivent poursuivre l'objectif de mobilisation de l'emploi, de rétablissement de la croissance éco-

nomique et de mutation du système vers un modèle plus écologique. Ces trois objectifs fondent la raison d'agir de l'État pour l'épanouissement des industries sur notre territoire et justifient l'aide technique et financière qu'il peut lui être demandé de mobiliser.

L'automatisation que nous évoquons, et si elle procède d'une analyse économique et financière en tout point pertinente, n'est pas sans poser de questions quant à la reconversion des ouvriers et employés qui effectuaient jusqu'à présent les tâches pour lesquels des robots les ont remplacés. Aussi, et s'il est certain que le tournant technologique permet de rationaliser certaines opérations et de développer des perspectives de marchés rentables et de long terme pour les ingénieurs de tous types, il est également évident que ce mouvement interroge à juste titre sur le devenir des milliers de salariés de l'industrie qui occupaient jusqu'à présent ces fonctions.

Cette situation, plutôt que d'être vécue comme une perte sèche en emploi et comme une fatalité, doit au contraire être abordée comme une chance pour notre industrie et pour nos emplois.

Une chance tout d'abord parce qu'elle pourrait permettre à l'industrie de créer de nouveaux emplois. Ainsi, et la Fédération internationale de la robotique et une étude menée par le cabinet Metra Martech en 2011<sup>259</sup>, un million de robots peut créer trois millions d'emplois directs. Le regain de compétitivité pourrait en ce sens induire un effet d'entraînement au niveau de l'industrie et des services, en amont, en aval ou en inter-filière, et donc rendre possible la création de nouveaux postes de travail. La robotisation participerait ainsi au redressement de notre tissu industriel national et de la relance de l'emploi qui y est lié, de façon directe et indirecte.

259 – International Federation of Robotics, *Robots to Create More Than a Million Jobs by 2016*, novembre 2011.



Afin d'accompagner l'emploi existant au sein de l'outil industriel actuel et de lui permettre de s'adapter aux mutations de l'industrie et des marchés, il apparaît nécessaire de mettre sur pied une plateforme de profilage de compétences des acteurs exerçant dans l'industrie de la Cellulose.

À l'heure actuelle en effet, le fonctionnement en silo est des plus préjudiciables pour les ouvriers qui mettent leurs compétences au service de l'industrie papetière et qui, faute de marché, se retrouveront en difficulté en cas de fermeture de site. Ainsi, il apparaît plus que nécessaire de préparer les salariés en termes de mobilité. Cette mobilité peut être double. Il peut s'agir d'une mobilité fonctionnelle, en termes de poste de travail ou d'acquisition de nouvelles compétences qui permettront au salarié d'accompagner l'évolution des marchés et de l'industrie productive. Cette mobilité peut également être inter-filière, en ce sens où les compétences et le savoir-faire acquis dans une usine pourraient intéresser d'autres sites dont le marché se développe. Par ailleurs, les pratiques collaboratives de filière et les dynamiques de pôles de compétitivité que nous appelons de nos vœux correspondent parfaitement à cette volonté de mutualiser les atouts de chaque industrie ainsi que des Hommes qui y opèrent.

Cette nécessité d'organiser la mobilité des ressources humaines passe à notre avis par la formation d'une part, et par le profilage des compétences d'autre part.

Concernant la formation des salariés en poste tout d'abord. Il apparaît que le décroisement des profils et des compétences passe par

le rapprochement des organismes paritaires collecteurs agréés – OPCA –, dont la mission est de collecter les contributions financières des entreprises qui relèvent de son champ d'application, dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises de droit privé. A l'heure actuelle, la multiplicité des conventions collectives et des fédérations qui rassemblent les acteurs de la filière amène à un éparpillement des OPCA et à l'absence de lisibilité de stratégie de développement de compétences de façon à s'adapter progressivement et de façon continue aux évolutions de son secteur d'activité, voire de préparer ses compétences au regard d'une mobilité vers d'autres secteurs plus ou moins connexes.

Cet état de fait est étroitement lié à l'absence de plateforme de profilage de compétences<sup>260</sup> qui permettrait l'élaboration d'outils et de méthodes visant à l'évaluation et à l'appréciation des compétences des salariés de l'industrie en vue de leur mobilité au sein même de la filière ou en dehors de celle-ci. Cette plateforme recenserait l'ensemble des acteurs présents de l'amont à l'aval, de façon à permettre également l'évolution d'acteurs du tri par exemple vers des activités en lien avec la collecte ou avec la production et la transformation. La montée en puissance de la formation continue permettrait bien entendu d'aménager ces mobilités afin de les rendre pleinement satisfaisantes.

La mise en œuvre et l'accompagnement par l'État d'une véritable politique industrielle doit réussir dans ces objectifs et transformer l'essai.

260 – COMMISSION EUROPÉENNE, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, *Systèmes de Profilage pour une insertion efficace dans le marché du travail: Nouvelles approches du profilage et de l'évaluation globale*, document de discussion, Programme pour l'apprentissage mutuel de la Commission européenne concernant les Services publics de l'emploi, mai 2011.



## Chantier 29

**Objectif :** Favoriser le rapprochement des OPCA et le développement d'une plateforme de compétences.

**But :** Développer la mobilité des acteurs de la filière au gré de l'évolution des marchés.

**Modalité :** Soutenir cette initiative, en lien avec le Ministère du Travail et de l'Emploi.

**Délai :** Amorcer la discussion avec les partenaires publics en 2015, pour organiser les rapprochements OPCA en 2016 et la plateforme en 2017.

### Le rôle des innovations de rupture : offrir à une filière ses perspectives de développement

Comme dans toute filière, le rôle des innovations de rupture est déterminant pour renouveler les perspectives de développement et faire émerger de nouveaux marchés. Ces innovations peuvent se matérialiser en termes de processus de production et de produit, nouvelle fonctionnalité du support papier par exemple, mais également en termes de méthodologies et de pratiques. Cette deuxième catégorie d'innovations fait moins référence à l'état de la recherche et des marchés qu'à la faculté des acteurs présents dans la chaîne de valeur de réviser les pratiques habituelles, en vue de participer et de mettre en œuvre les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement durable.

### L'Économie sociale et solidaire : l'empêchement de tourner en rond, ou l'art d'anticiper et d'innover tout en donnant la priorité aux hommes

Pour la filière qui nous intéresse, il apparaît que les innovations ont souvent été le fait d'acteurs de l'Économie sociale et solidaire auxquels nous souhaitons rendre un hommage appuyé. Arrivés en premier sur ce qui est devenu le marché de la collecte des papiers de bureau, les acteurs de l'ESS ont fait office de pionnier en matière de développement durable, au profit du développement d'une activité économique, d'une démarche écologique et d'une préoccupation sociale.

L'ESS rassemble les entreprises qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale, donnant par ailleurs la primauté aux hommes. Ces acteurs se fixent pour horizon la performance sociale tout en ayant comme exigence leur viabilité économique. Cette audace se manifeste dans le secteur qui nous intéresse ici par une série d'activités en lien surtout avec l'amont de la filière cellulose, si tant est que cette filière soit réellement constituée. Les acteurs de l'ESS que nous avons rencontrés lors de cette mission opèrent depuis la collecte des déchets à la livraison aux usines papetières, en passant par le tri du papier et sa mise en balle lorsque cela est possible. Les opérations qu'ils mènent se déploient en particulier sur des secteurs où le gisement est diffus mais bien présent, dans des territoires périurbains par exemple sur lesquels les activités économiques sont nombreuses mais relativement fragmentées dans l'espace. Dans leur travail, ces acteurs sont reconnus pour la qualité du gisement qu'ils trient et valorisent, grâce au concours de travailleurs en insertion qui ont à cœur de mener une activité de valorisation de la matière particulièrement aboutie.

A chaque activité à laquelle participent ces acteurs de l'ESS correspond un niveau d'in-



vestissement que peu d'entre eux peuvent se permettre: véhicules pour la collecte, chaîne de tri, presse à balle, etc. Ces investissements, de par leur montant, apparaissent parfois impossibles aux acteurs de l'ESS. Pour faire face à cette difficulté, et afin de répondre à leur demande d'approvisionnement, un grand nombre de papetiers ont accepté la livraison en vrac du flux collecté. Cette première avancée a permis de résoudre un problème de rencontre entre l'offre et la demande et a participé à viabiliser une part d'emploi chez les deux acteurs, ESS et papetier.

La hauteur des investissements nécessaires à l'acquisition de la chaîne de tri et de la presse à balle amène parfois les acteurs de l'ESS à opérer en partenariat avec les opérateurs industriels présents sur le marché de la récupération, de la valorisation et de la commercialisation de la matière première secondaire. De

cette façon, des initiatives originales se sont montées dans divers territoires pour permettre aux acteurs de l'ESS de viabiliser leur modèle et aux opérateurs industriels de bénéficier des avantages liés au statut de leurs partenaires, dans un accord donnant-donnant souvent.

L'efficacité des acteurs de l'ESS et les valeurs portées en étendard leur ont permis de remporter un grand nombre de marchés publics de la collecte et de tri du déchet papier, sur l'ensemble du territoire. De la métropole rennaise, en passant par les agences Pôle emploi région Pays-de-la-Loire ou encore par l'université publique d'Angers, ces acteurs ont su proposer des services innovants et adaptés aux réalités et aux exigences du marché afin de remporter les appels d'offres.

Si l'accent a été mis par la mission sur les enjeux économiques, environnementaux et



## LES PÔLES TERRITORIAUX DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

**Un pôle territorial de coopération économique (PTCE)** est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de **l'économie sociale et solidaire** associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de **projets économiques innovants de développement local durable**.

Le renforcement et la multiplication des PTCE sont des facteurs clés pour l'attractivité et le **développement des territoires**, car ils peuvent être des acteurs de reprise de l'activité économique, grâce à leur capacité d'innovation. De plus, ils **génèrent des emplois durables** et sécurisent les parcours socio-professionnels.

Le 10 janvier 2014, Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation, François Lamy, ministre délégué à la Ville, et Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, ont annoncé la **sélection de 23 projets**, parmi les 180 répondants à l'appel « PTCE » lancé en juillet 2013. Ils recevront sur trois ans une enveloppe globale de trois millions d'euros.

Les 23 PTCE primés couvrent de nombreux secteurs et filières, notamment l'insertion par l'activité économique (paysage, bâtiment, recyclage...), les services aux personnes (crèches, épicerie sociale, accueil de nouveaux habitants, logements passerelles...), les activités culturelles et créatives, le développement d'énergies renouvelables, l'agriculture biologique et les circuits courts alimentaires.





sociaux liés à la filière cellulose, il apparaît que les acteurs de l'ESS concrétisent à eux seuls l'ensemble de ces enjeux. Acteurs implantés sur le territoire, ils mènent des activités locales visant à alimenter l'industrie de proximité et à intégrer sur le marché du travail des personnes parfois éloignées de ce dernier. La proximité, l'insertion et la participation à l'activité économique du territoire fait de ces acteurs les porteurs du développement durable.

Par ailleurs, et au regard des caractéristiques inhérentes des acteurs de l'ESS, des ESAT aux entreprises d'insertion, le code des marchés publics peut être mobilisé pour leur donner priorité. À ce titre, l'articulation des articles 5/14 et 33 de ce code semble offrir une combinaison particulièrement efficace pour toute administration publique qui souhaiterait donner priorité à ces acteurs présents sur son territoire et œuvrant à un projet économique, social et environnemental particulièrement pertinent.

Les entreprises de l'ESS, qui ont été rejointes sur ce marché par une série d'acteurs, au premier rang desquels les opérateurs industriels auxquels ils ont ouvert la voie, sont désormais dans l'obligation de se réinventer et de faire évoluer leur offre de prestation de façon à garantir leur place et leur présence sur un marché chaque fois plus concurrentiel et plus attractif.

Le projet de loi relatif à l'Économie Sociale et Solidaire donne pour ce faire quelques pistes de réflexion. Il propose à l'article 5 la création des pôles territoriaux de coopération économique.

La démarche proposée par le gouvernement a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat. Nous la jugeons pleinement utile pour le bon développement des acteurs de l'ESS et des activités menées sur le territoire. Le projet de loi n'a pas été définitivement voté à l'heure où nous écrivons ces lignes, mais nous

sommes persuadés qu'il œuvrera en faveur de l'éclosion de synergies positives pour le développement local durable.

Sur ce marché de la collecte sont apparues également un certain nombre d'entreprises de taille moyenne qui cherchent à participer à l'effort de captage du gisement et de valorisation de la ressource. Les perspectives de développement telles qu'identifiées semblent assez positives et présagent de l'arrivée de nouveaux acteurs encore dans le secteur. Aussi, les chiffres fournis par Ecofolio et qui annoncent 49 % de recyclage du papier en France laissent entrevoir une marge de progression importante et donc l'émergence de nouveaux acteurs faisant preuve d'innovation et d'astuce pour capter les 500 000 tonnes de papier post-consumer restant à prendre sur le marché du déchet.

Afin de répondre à l'évolution des demandes de leurs clients et de capter les marchés, ces nouveaux acteurs se sont souvent ouverts à la collecte des déchets multi-matériaux. La facilité de gestion que cela offre pour les entreprises qui souscrivent au service n'a pas d'égal. Elle permet à la fois de limiter les démarches administratives liées à la non-multiplication de contrats, et de développer en interne une communication et une pédagogie cohérente qui donne du sens aux gestes sollicités chez l'utilisateur-employé, et qui accompagne ce geste en lui offrant une réponse pratique.

Les chances de développement de ces acteurs sur le marché de la collecte et de la valorisation du vieux papier semblent aller de pair avec la transparence affichée en matière de revente de la matière. L'ensemble de ces acteurs s'accordent en effet à mettre en avant le souhait exprimé par leurs clients de connaître la destination de la matière qui est collectée dans leurs locaux et de pouvoir alimenter l'industrie papetière française. Cette exigence fait d'ailleurs souvent l'objet de clauses contractuelles



spécifiques portées au contrat entre prestataire et client, et prévues de façon également normée entre le prestataire et le papetier français. En outre, cette exigence forte répond au souhait des responsables d'entreprise de susciter l'adhésion de leurs employés à une démarche volontaire qui, en plus de se révéler écologiquement et économiquement vertueuse – la rationalisation de la collecte des déchets permet à un certain nombre d'entreprises de diminuer leur coût lié au service de propreté et de collecte des déchets – donne du sens au geste de tri au regard de la l'emploi qu'il génère directement par la collecte, la valorisation et son recyclage en usine papetière.

**La logistique inversée amont et aval :  
desserrer les freins, lancer sur les rails,  
voguer sur les flots**

L'économie circulaire se conçoit comme un modèle organisationnel qui permettrait à la matière de circuler dans un système de boucles. Outre la diminution de la pression sur la ressource, ce nouveau modèle vise également la réduction de l'émission de gaz à effet de serre. En ce sens, l'optimisation de la chaîne logistique, souvent dénommée supply chain, paraît être un enjeu majeur pour contenir l'émission de CO<sub>2</sub>. Plusieurs initiatives sont apparues depuis le tournant des années 2000 de façon à participer de cet effort collectif.

Le report modal, une des priorités due à notre gouvernement et de la Commission de Bruxelles, a permis à certains papetiers français dont les investissements et les conditions géographiques le permettaient, de concrétiser cet engagement. Ainsi, l'industriel UPM va-t-il opté dès 2005 pour reporter de la route vers le fluvial le transport des déchets papiers en provenance d'un des centres de tri les plus importants d'Ile-de-France. Ces investissements en faveur de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> doivent être encouragés. Ils représentent

à la fois un pari sur le futur d'industries qui doivent croire en leur avenir, mais également et surtout des sommes assez importantes en termes d'aménagement et d'achat des modalités de transport. Ces engagements doivent être salués et pris en compte à leur juste valeur dans le cadre notamment des appels d'offres relatifs à la gestion logistique du transfert de flux de matière entre les éléments de la chaîne.

En 2010 enfin, un nouvel acteur du nom de Recy'go est arrivé sur le marché de la collecte du papier de bureau. Bénéficiant d'un réseau territorial assez dense et d'une relation clientèle ancienne auprès des entreprises, cet acteur ambitionne de collecter 50 000 tonnes en vue de participer à l'effort des 200 000 tonnes supplémentaires définies dans le cadre de la CEV. Cette arrivée, outre les remous qu'elle a provoqués au sein de la profession, et sur lesquels la mission n'entend pas se prononcer sur le fond – elle laisse seuls juges les autorités compétentes actuellement saisies par la Fédération des entreprises du recyclage – a mis en lumière la pertinence de l'utilisation de réseaux existants pour mobiliser à moindre coût le gisement de papier ; tout comme cela pourrait être le cas pour d'autres déchets.

À cette initiative doit répondre une volonté de l'ensemble des acteurs d'articuler leurs démarches pour éviter que les tensions commerciales susceptibles de survenir prennent en otage le gisement à mobiliser. Il existe en ce sens un gisement souvent diffus, qu'il faut se fixer comme objectif de capter. L'éclosion de nouvelles initiatives doit être valorisée, et notamment celles qui mettent en avant la logistique inversée et permettent de capter ce gisement sans émission supplémentaire de gaz à effet de serre. À l'heure actuelle trop peu d'initiatives sont menées en ce sens. Leur développement souhaitable, au regard des bénéfices



environnementaux, doit se faire dans un cadre qui respecte les acteurs existants et permettant à chacun de trouver sa place au sein de cette filière, en amont notamment.

L'activité de distributeur, outre le conseil client qu'elle mobilise, permet de déployer une logistique de livraison visant à fournir au client, en temps et en heure, et selon les modalités convenues, la marchandise commandée.

La possibilité de récupérer des vieux papiers au moment de la livraison semble se heurter à des aspects réglementaires ou à des aspects logistiques parfois évidents – gestion du contenu du camion de livraison en termes de flux de papier sortant et de flux de papier entrant – il n'en demeure pas moins que ce type d'initiatives permettrait de participer de façon efficace et sans empreinte carbone supplémentaire à la mobilisation du gisement papier diffus.

Cette mise en avant de la logistique inversée est pratiquée par des papetiers qui profitent de l'envoi de bobines auprès de grands comptes pour collecter en retour un gisement pré-consommateur. Cette formule, en plus de pratiquer le report modal de la route vers le rail, participe à la mobilisation du gisement qui alimente l'industrie papetière. Elle est pour l'instant mise en place surtout sur un flux pré-consommateur. L'Observatoire économique et environnemental des papiers de la presse, mis sur pied dans le cadre de la convention d'engagement volontaire en faveur de la sensibilisation au tri et au recyclage des papiers de presse signée en 2013, mène un travail pour mobiliser ce flux dont la quantité et la qualité sont d'une exceptionnelle pureté.

## **Le consom'acteur de demain : consommer responsable, consommer raisonnable**

### **La consommation responsable comme moteur de la stratégie industrielle : quand l'engagement citoyen redessine les contours de l'industrie**

#### **L'exemplarité de la puissance publique : préfiguration de l'émergence du consom'acteur**

L'engagement citoyen pour le développement durable se heurte parfois, trop souvent d'ailleurs, aux considérations premières du prix d'un produit. Cela est également vrai lorsque l'on s'intéresse à la commande publique qui, comme nous avons pu l'aborder en partie précédemment, se polarise bien souvent davantage sur le moins-disant plutôt que sur le mieux-disant. Pourtant, et comme nous l'avons déjà évoqué, les marchandises recèlent un contenu écologique et social qui va bien au-delà du simple critère prix que l'on perçoit de prime abord. \$ La RSE, dont nous avons déjà vanté les bienfaits dans la deuxième partie de ce rapport, identifie de façon pertinente ces contenus et permet de les mettre en valeur afin qu'ils soient pris en considération de la façon la plus juste et efficace possible.

Dans cette démarche, l'exemplarité de l'État et de la puissance publique en général doit être manifeste. Au-delà des discours du Grenelle et des conférences environnementales, le secteur public doit mettre en œuvre son rôle d'exemplarité en matière de consommateur.

Nous nous appuyons pour étayer notre démonstration sur le cas du papier graphique recyclé qui, bien qu'il ne constitue qu'un marché bien spécifique de la cellulose, concentre une série de bénéfices environnementaux par



rapport au papier produit à base de fibre vierge que nous avons déjà abordés précédemment dans ce rapport.

La production d'une ramette de papier recyclé, si l'on s'intéresse à la fois au processus de recyclage qu'aux opérations amont nécessaires de collecte et de tri représente un gain de l'ordre de 90 % d'économie d'eau, une dépense énergétique divisée par trois et un taux d'émission de CO<sub>2</sub> réduit de moitié.

La consommation de papier ramette, autrement appelé papier bureautique, est une caractéristique consubstantielle de l'activité et du fonctionnement de l'administration. En 2013, l'UGAP indiquait une consommation de papier de l'ordre de 7,18 millions de ramettes pour l'État et ses opérateurs, ce qui constitue probablement le plus important marché groupé au niveau européen. Pourtant, force est de constater la très faible part du papier ramette recyclé – voisine de 6 % – dans ces commandes effectuées au quotidien par les acheteurs ministériels auprès de l'UGAP. Une réalité inexplicable au regard des bénéfices environnementaux évoqués plus haut et de la volonté affichée de l'État depuis le Grenelle de l'environnement de s'engager pour la réduction de l'empreinte écologique. En effet, l'habitude ancrée chez les acheteurs internes des ministères est d'acheter du papier très blanc, y compris pour des usages secondaires – notes, rapports. Ce papier très blanc est qualifié d'écoresponsable dès lors qu'il provient de sources forestières certifiées. Le papier-ramette recyclé n'arrive pas à atteindre des niveaux de blancheur comparable à un prix compétitif.

Dans le contexte de contrainte budgétaire que nous connaissons bien, il est certain que le changement d'attitude paraît difficile et nécessite une motivation sans faille. Nous sommes persuadé que la puissance publique saura persister dans ses efforts, déjà nombreux dans

cette voie, et reconnaître la justesse des propositions développées ci-après.

La commande publique, au-delà de l'effet mobilisateur qu'elle peut avoir pour le citoyen, à qui l'on montre l'exemple du « consommer écologique », peut permettre sur le moyen-long terme de faire diminuer les prix d'accès au recyclé, qui constituent bien souvent la barrière à l'entrée des pratiques écoresponsables. Cette affirmation se base avant tout sur la logique d'économies d'échelle. En effet, la commande de papier recyclé par les administrations publiques représente à l'heure actuelle un volume négligeable. La production de papier graphique, sauf à s'y tromper, n'aurait donc pour le moment aucune raison de s'orienter vers le papier recyclé. La production de papier recyclé coûte plus cher que celle de papier vierge, cela s'explique par les économies d'échelles réalisées pour des productions en grand volume de papier vierge, ce qui n'est pas le cas pour les productions de papier recyclé. Si l'on inversait le raisonnement, cela reviendrait à dire que si les commandes de papier recyclé étaient plus importantes des économies d'échelle seraient réalisées et l'on pourrait donc proposer un papier recyclé à un coût inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. L'exemplarité de la puissance publique pourrait permettre, en termes d'achat de papier recyclé, de faire atteindre au recyclé un niveau de prix plus proche de celui du papier classique.

La seconde difficulté qui s'oppose à l'utilisation massive de papier recyclé porte sur l'exigence de blancheur du support dont fait preuve le consommateur français. Cette exigence n'a rien de rationnel ni d'universel. Elle est simplement le fruit d'habitudes culturelles de consommation. Pourtant, ces habitudes pèsent sur la viabilité du marché du papier recyclé, car elles supposent l'utilisation d'une recette de préparation plus exigeante et donc un coût de fabrication plus élevé. En somme,



elle obère en partie les bénéfices environnementaux attachés au papier recyclé et tendent à renchérir son coût de production et donc son prix d'achat final.

En notre sens, l'exemplarité de la puissance publique pourrait également s'illustrer au regard des qualités de papier requises par les administrations. Cela revient à dire qu'à usages variés de papier, qualités également variées de papier, en termes de blancheur notamment. Pourquoi en effet exiger, ou tout au moins préférer, écrire sur un papier d'une blancheur absolue plutôt que sur un papier de moindre blancheur un écrit à usage immédiat et qui n'a pas vocation à être conservé dans le temps ? Pourquoi en effet prendre des notes retranscrites par la suite sur un autre support afin d'être diffusées, ou un formulaire administratif à durée de vie très limitée, sur du papier blanc alors que l'on pourrait se contenter sans contrainte particulière d'un support de moindre blancheur mais dont le prix et l'empreinte environnementale seraient moindres ? À ces questions, seule la culture de la blancheur peut apporter une réponse.

Cette analyse ne revient pas à dire que l'ensemble du papier recyclé devrait être de moindre blancheur, dans l'immédiat tout au moins. Elle revient à faire valoir une différence d'approche qui, à l'instar des pratiques en vigueur chez nos voisins germaniques, permettraient de développer différentes gammes de papier recyclé et par là même de conforter à la fois des démarches environnementales pertinentes et de consolider une industrie qui, à l'heure actuelle, peine à voir les possibilités de sortir ce marché du recyclé du rang de niche dans lequel il se trouve. Suivre cette voie permettrait, en outre, d'aller dans le sens de davantage d'économie d'échelle pour l'industrie du recyclé et donc d'un prix de vente d'autant plus compétitif.

## Chantier 30

**Objectif:** Faire évoluer la demande de papier recyclé en termes de volume et de qualité.

**But:** Affirmation du rôle de l'État exemplaire dans la promotion du papier recyclé

**Modalité:** Faire adopter par le SAE un objectif de progression de la place du papier recyclé dans ses achats courants afin de décider les acheteurs internes à opter pour du recyclé.

**Délai:** 2016.

En vue de croiser les visées de promotion du papier recyclé et d'accompagnement pédagogique auprès des plus jeunes des vertus de ce type de support, un effort particulier devrait être porté sur les ouvrages scolaires. Le lien particulier qui unit un élève à un manuel scolaire, depuis le plus jeune âge, en fait un support particulièrement adapté de valorisation du papier recyclé et de mise en pratique des discours d'engagements éco-responsables dont doivent être destinataires les enfants de notre République, citoyens de demain.

La fabrication des livres scolaires occupe en France une place atypique dans le paysage des éditeurs. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement<sup>261</sup> précise au titre de son article 206 que, « à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, toute impression ou réimpression de livres scolaires doit impérativement être faite à partir de papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement ». Force est de constater à l'heure actuelle que le papier recyclé n'est toujours pas très utilisé pour ce type de support.

261 – LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) JORF n° 0160 du 13 juillet 2010 page 12905.



Les livres scolaires sont édités par de grandes maisons d'édition, au même titre que les livres de poche ou les nouveautés littéraires. Leur fabrication répond aux changements de programmes décidés par le Conseil national des programmes à une période avancée de l'année scolaire, quelques semaines, voire quelques jours seulement, avant la diffusion attendue des livres en librairie dans le courant de l'été. Les délais de transmission des programmes et de fabrication des livres apparaissent comme trop restreints pour trouver une façon de répondre à cette demande d'édition en papier recyclé sur l'hexagone. S'en produit une délocalisation de la fabrication qui part nourrir en Italie, ou dans d'autres pays d'Europe de l'Est notamment, les carnets de commandes d'unités de production situées hors de France.

Se pose pour certains acteurs de la filière la question de la performance du papier recyclé dans le cadre d'ouvrages scolaires. Ces derniers sont soumis à des usages parfois difficiles pendant plusieurs années. À ce titre, le papier utilisé doit répondre à des caractéristiques techniques exigeantes.

Les expériences menées pendant quatre ans par l'éditeur Belin, dans les années 1990, ne se sont pas révélées concluantes. Des problèmes de fabrication ont été relevés, en matière de gâche et de surcoût notamment, ainsi que des problèmes d'accueil de ces nouveaux supports au sein de la communauté enseignante, qui choisit les manuels proposés aux élèves. En effet, le papier vierge présente aux yeux des enseignants, et au regard du contenu de certains programmes (photos, cartes, etc.) une facilité de lecture considérée comme supérieure. Pourtant, les évolutions des qualités techniques du papier depuis lors et la valeur pédagogique et écologique de ce support nous amène à formuler quelques suggestions sur ce point.

La mission porte le souhait de donner aux éditeurs la possibilité de mener une expérience test d'édition sur papier recyclé d'une ou deux matières du programme scolaire. Le Conseil national des programmes serait en charge, après concertation, de déterminer la matière en question. L'ensemble des éditeurs serait soumis à cette même commande sur papier recyclé, de façon à éviter toute distorsion de concurrence entre support en papier recyclé et support en papier vierge. Au regard de la réussite de cette expérience ou de son échec, une extension de cette obligation à d'autres supports pourrait être formulée. Le rôle du CTP nous semble bien entendu essentiel dans cette expérimentation, en ce qui concerne sa mise en œuvre et son accompagnement technique notamment.

## Chantier 31

**Objectif:** Expérimenter l'édition sur papier recyclé d'une **matière du programme scolaire de l'enseignement secondaire.**

**But:** Promouvoir l'utilisation du papier recyclé pour la production d'ouvrages scolaires.

**Modalité:** Mener un travail en concertation entre le Conseil national des programmes, le CTP et les producteurs papetiers.

**Délai:** Rentrée 2015.



### Les garanties de traçabilité : condition *sine qua non* de la consommation responsable

La question des labels a interrogé notre mission tant du point de vue du citoyen que du point de vue de la pertinence industrielle de ces labels et de leur utilité dans le dispositif.

À ces questions nous avons trouvé quelques réponses.

Les labels les plus utilisés en France sont le label FSC, le label PEFC et l'Ecolabel européen. Certains papetiers utilisent également le label allemand Ange Bleu, en vue de répondre surtout aux exigences identifiées pour pénétrer le marché allemand. La valeur ajoutée de ces labels réside dans le fait qu'ils garantissent une traçabilité de la fibre utilisée dans le processus de production. En effet, face aux attaques subies par l'industrie papetière dans les années 1990 notamment, l'éclosion de labels a permis de renforcer la traçabilité de la fibre et de certifier que celle-ci provient bien de forêts gérées durablement. Ce marquage est promu par les organismes en charge de la labellisation comme la garantie d'une traçabilité de la fibre en vue de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

À ces premiers labels s'ajoute le label Imprim'Vert, utilisé par les imprimeurs, qui certifie que leur travail de transformation fait appel à des produits environnementalement responsables et qui n'ont pas dégradé la qualité du support papier. Cette démarche, couplée à la labellisation FSC/PEFC, permet de boucler la boucle de la traçabilité, de l'origine jusqu'au consommateur final.

Or, face à cet état des lieux plusieurs questions se posent :

– Tout d'abord, celle du marquage systématique des produits. Il apparaît, et nous avons pu le constater à propos des documents qui nous ont été remis par différents interlocu-

teurs lors de nos échanges, que de nombreux documents perdent le label en cours de cycle de production et de transformation. Cette situation est souvent le fruit d'une incompatibilité manifeste de délai, entre celui imposé à l'imprimeur par son client pour être livré d'un support final, sous peine de pénalité de retard, et celui défini par les organismes de labélisation pour certifier le produit en question. Il convient de préciser à cette étape que, dans une logique affichée de traçabilité fine, chaque lot de produit sur lesquels l'imprimeur souhaite apposer le logo correspondant au label doit être préalablement validé par l'organisme de certification. Cette situation, qui devient très difficile pour les imprimeurs, provoque à l'heure actuelle de vives tensions. Les difficultés que rencontrent nombre d'imprimeurs pour obtenir de la part de l'organisme de labellisation un certificat pour un travail en temps contraint sont fréquentes. Cette absence de réactivité peut nuire à la filière et peser sur la compétitivité des entrepreneurs engagés dans une démarche de responsabilité environnementale. La simplification des procédures quotidiennes, qui semble être le point d'achoppement de cette difficulté, pourrait constituer la voie de sortie par le haut de ce conflit. La responsabilité des imprimeurs certifiés doit être valorisée et appréciée à sa juste valeur. En tout état de cause, il est surprenant que des produits répondant aux exigences de traçabilité imposées par les organismes de labellisation soient parfois mis sur le marché sans porter la reconnaissance de cette démarche. L'absence de marquage, alors même que le produit correspond aux attentes de ce même marquage, est pénalisante à double titre : d'abord pour la difficulté dans laquelle elle place le consommateur pour identifier le produit écoresponsable et le produit recyclé en rayon de supermarché, ensuite pour l'absence de reconnaissance et de valorisation du travail responsable engagé par les producteurs et les transformateurs.



## Chantier 32

**Objectif:** Imposer le marquage obligatoire du papier et des supports de communication afin de **valoriser les démarches éco-responsables.**

**But:** Mieux informer le consommateur de la qualité environnementale lors du choix de consommation

**Modalité:** Discussions en cours entre imprimeurs et organismes de labellisation + relance du débat sur l'affichage environnemental.

**Délai:** Applicable en 2016.

– La deuxième question qui se pose, et qui est également source de tension, réside dans la concurrence déloyale dont font preuve certains imprimeurs non certifiés. Il apparaît en effet, à l'appui des auditions et des ateliers de travail, que des situations répétées ont été constatées où des imprimeurs labellisés perdaient l'appel d'offres d'une administration publique au profit d'un imprimeur ne possédant pas les certificats pourtant demandés. L'offre sélectionnée présente souvent l'avantage d'un tarif moins élevé, du fait notamment d'absence d'engagement pour des démarches écologiques. L'absence de contrôle efficace et régulier de la part de l'organisme certificateur aiguise en ce sens les tensions au sein de la profession. Par ailleurs, un contrôle accru de la part de la DGCCRF pourrait apporter une aide précieuse face à la faiblesse de pouvoir de contrainte des organismes en cas de constatation de contournement des pratiques par certains acteurs. Enfin, l'obligation de contrôle du certificat délivré par l'organisme de labellisation devrait être une pratique courante de la part de l'administration qui formule un appel d'offres et place le critère de certification parmi ses critères de sélection.

## Chantier 33

**Objectif:** Systématiser la présence et la vérification des **certificats de traçabilité dans les appels d'offres** des collectivités territoriales et de l'État.

**But:** Reconnaître les démarches engagées par les acteurs de la filière en faveur du développement durable.

**Modalité:** Exiger des entités qui concourent à l'appel d'offres de fournir une copie des certificats de traçabilité dont ils bénéficient au titre de leur engagement.

**Délai:** Application en 2016.

– La question de la compréhension du marquage par le consommateur final, quel que soit son profil, est une donnée essentielle. Il y va de la reconnaissance de la démarche accomplie et de l'engagement du consommateur pour le recyclé. Sur ce point, la forêt de label ne permet pas à l'heure actuelle au consommateur de bénéficier d'une grille de lecture rapide, facile et efficace. L'étude Ecofolio menée en début d'année 2014 sur le sujet est en tout point éclairante. Ainsi, la compréhension des labels par le consommateur est au mieux imparfaite et tout au plus incertaine. La méconnaissance du contenu du label prête à confusion et peut par ailleurs induire en erreur le consommateur au moment de l'acte d'achat. La démarche écoresponsable étant une démarche par nature chercheuse de sens, cette incompatibilité nous semble trop lourde de sens. Il apparaît indispensable de rationaliser l'utilisation des labels afin d'éclairer de façon plus efficace le consommateur sur le contenu écoresponsable d'un produit.





Face à cet état de fait, deux pistes de réflexion émergent. La première, jugée plus radicale par certains acteurs, voudrait que l'ensemble des labels puissent être refondus, de façon à ne garder qu'un label et faire monter en gamme son référentiel par exemple. L'Ecolabel européen nous semble être le support adéquat pour opérer cette évolution. La deuxième solution a d'ores et déjà été proposée par d'autres acteurs du secteur. Elle vise à croiser à la fois la certification quant à l'origine de la fibre (telle qu'effectuée par les labels FSC et PEFC) et les conditions de production et de transformation de celle-ci (en rapport avec les normes ISO des sites de production notamment). Cette lecture croisée pourrait déboucher sur la mise en place d'un code couleur par exemple, à l'instar de ce que certaines politiques publiques actuellement discutées souhaitent mettre en avant. Cette proposition permettrait davantage de progressivité dans l'affichage et un signal visuel lisible facilement. En outre, elle éviterait aux industriels qui ont investi dans le système de certification existant de se trouver pris à revers d'une refonte de la labélisation, le but de cette proposition n'étant pas de condamner les pratiques ou les dispositifs existants mais bien de les accompagner vers un objectif de clarification pour le consommateur.

## Chantier 34

**Objectif :** Engager une réflexion sur l'évolution des labels liés à l'écoresponsabilité des produits.

**But :** Offrir une lisibilité claire et efficace au consommateur.

**Modalité :** Réunir les parties prenantes (organismes de labélisation, ADEME, associations de consommateurs), pour convenir d'un dispositif coordonné.

**Délai :** 2016.

## Consommation raisonnable, production durable : la complémentarité des produits pour trouver la pérennité de l'industrie

**Quand l'empreinte écologique du numérique rebat les cartes : en finir avec le discours culpabilisant à l'encontre du papier**

Qui n'a jamais reçu un courriel de sa banque, de sa compagnie d'assurance ou de l'administration l'incitant à délaissier les envois papier au profit de l'envoi numérique, pour « préserver la planète » et faire preuve de « réflexe écologique » ? Qui ne s'est pas dit, à la lecture de cette offre de service, que l'ère du numérique était arrivée et qu'il était temps de dépasser la logique des envois postaux de documents papier, dont la fabrication « tue des arbres » et « détruit des forêts » ? Pourtant, la réalité des choses n'est pas si simple.

Comme nous l'avons dit, et face aux restrictions budgétaires liées notamment au manque de croissance économique et de baisse de la consommation, les entreprises et administrations prêtent depuis le tournant des années 2000 surtout, une attention toute particulière à leur politique d'achat. Le papier, composante non négligeable de cette politique, a fait l'objet d'actions ciblées en interne, de façon à rationaliser les impressions et à généraliser les imprimantes partagées entre plusieurs collaborateurs. Cette politique a porté ses fruits et a permis à de nombreuses structures de moins consommer, voire même de mieux consommer, en prêtant davantage attention aux divers labels et certifications du papier acheté. Par ailleurs, cette volonté de rationalisation s'est également poursuivie en externe et à toucher les correspondances à destination des clients et des usagers du service public. L'envoi de documents par voie numérique ou leur



consultation en ligne sont alors devenus les principaux modes de correspondance.

Afin de susciter l'adhésion de l'utilisateur, les messages de culpabilisation et de contre-vérité (« n'imprimez ce message qu'en cas d'extrême nécessité, pour sauver des arbres et des forêts ») ont poussé à considérer le papier comme des plus nocifs d'un point de vue environnemental, alors que le numérique présenterait lui toutes les vertus possibles et inimaginables. L'industrie du papier, confrontée à la force de frappe du numérique et à la force du temps, s'est retrouvée en situation de porte-à-faux et n'a pas su à temps organiser la riposte. Le mal était fait, la mode du papier était en train de passer...

Des initiatives intéressantes ont été prises par les papetiers, les distributeurs et les amoureux du papier, pour rétablir la vérité et communiquer sur l'empreinte environnementale du papier. L'AFDPE, dont nous avons déjà cité les travaux, a mis sur pied une campagne de communication visant à présenter les chiffres du papier, les efforts réalisés et les contre-vérités véhiculées à l'encontre de ce support, par une industrie du numérique notamment dont la captation de marchés s'est faite en opposition au papier. Au-delà des « 80 % de réduction des rejets dans l'eau et de 30 % de réduction d'utilisation d'énergie sur ces 20 dernières années », « d'une empreinte carbone dans la moyenne basse des industries » ou d'un papier qui « favorise le développement de la forêt », les messages ont été nombreux pour rétablir la vérité écologique sur une activité millénaire et pour laquelle l'appel à l'industrie du recy-

clage est une seconde nature<sup>262</sup>. La mutation des habitudes de consommation et l'avènement d'un XXI<sup>e</sup> siècle numérique ont provoqué un désengagement des consommateurs pour le papier qui, au-delà de placer l'industrie graphique en difficulté, fait peser une tension sur l'ensemble de la filière (fonte du gisement disponible).

Il nous a semblé intéressant, afin de rétablir la vérité sur l'empreinte écologique des deux supports, de donner quelques chiffres. Pour ce qui est du papier, le lecteur pourra se référer à la partie 1 notamment, qui émaille un certain nombre de chiffres relatifs à son empreinte écologique. Les documents de l'AFDPE cités plus haut consolident également ces données.

Pour ce qui est du numérique, un documentaire diffusé le 17 juin 2014 sur France 5 nous a permis de disposer de quelques éléments intéressants. Nous en reproduisons ci-après le principal contenu.

Les données que nous fournissons ci-dessus doivent amener l'utilisateur, le citoyen, à mieux matérialiser l'impact environnemental des pratiques dématérialisées. Ce constat amène à faire valoir une volonté de rééquilibrage entre supports de façon à ne pas tomber dans le travers extrémiste du tout numérique ou du tout papier. Le papier doit réussir à trouver son articulation avec l'outil numérique, de façon à ce que les deux supports puissent sortir renforcés de cette alliance.

---

262 – Voir sur ces points le site Culture papier et la campagne de communication AFDPE "Le papier c'est ma vie".



DOCUMENTAIRE  
« INTERNET,  
LA POLLUTION  
CACHÉE »<sup>263</sup>

Notre utilisation d'Internet, bien qu'elle nous paraisse virtuelle et dématérialisée, a des **répercussions très matérielles**.

**L'ADEME a calculé le coût électrique** de nos actions digitales : envoyer un mail avec une pièce jointe équivaut à laisser une ampoule basse consommation de forte puissance allumée pendant une heure. Sachant que 10 milliards d'emails sont envoyés par heure, la consommation atteint **50 gigawatt/heure**, l'équivalent de la production de 15 centrales nucléaires pendant une heure ou de 4 000 allers-retours Paris-New York en avion.

**Les datacenters sont les usines où sont stockées nos données numériques.** Des dizaines de milliers d'ordinateurs y fonctionnent sans interruption. Le flux de données et d'énergie est en plus accompagné d'un flux thermique : la climatisation fonctionne 24 heures sur 24 pour éviter la surchauffe. Un seul Datacenter consomme en une journée autant qu'une ville de 30 000 habitants. À ce constat s'ajoute celui du doublement du volume de données en circulation tous les deux ans et des conséquences que cela fait peser en termes de pression sur la ressource énergétique.

S'ils rapportent de l'argent – Saint-Denis et Aubervilliers accueillent des datacenters et ont reçu 1,5 million d'euros de taxe professionnelle grâce à eux en 2011 – **ils sont aussi très énergivores** pour la population, et demandent des millions d'euros d'investissement.

Les datacenters français sont alimentés par nos centrales nucléaires. Pour mesurer un peu plus l'impact sur la planète, il faut se rendre aux États-Unis, plus précisément en **Caroline du Nord** où l'on trouve les usines de Facebook, Google, Apple. Là-bas, **le charbon est utilisé pour faire tourner ces datacenters** (on trouve onze usines à charbon en Caroline du Nord). En brûlant, le charbon dégage cinquante fois plus de CO<sub>2</sub> que les autres énergies fossiles.

Les cendres forment des dépôts toxiques qui contaminent les sols et les rivières ; de plus, pour trouver ce charbon il a fallu **décapiter les montagnes des Appalaches**, sur lesquelles, près de dix ans après l'arrêt de l'exploitation, plus rien ne repousse.

Grâce notamment à la mobilisation de Greenpeace, les entreprises du numérique se lancent dans la course au renouvelable : Google a construit un Datacenter écologique en Finlande (grâce à l'énergie hydraulique), Apple a construit une ferme solaire à côté de son Datacenter.

**De l'immatériel au matériel, et vice-versa :  
sortir du binaire, privilégier  
le complémentaire**

Terminer notre démonstration sans proposer d'ouverture quant aux perspectives de développement de l'industrie papetière, et surtout à son retour en grâce pour ce qui est du graphique, nous aurait semblé imprudent. Nous

souhaitons pour ce faire évoquer deux éléments qui nous paraissent particulièrement importants et qui tendent à confirmer les possibilités de complémentarité des pratiques et des usages.

D'abord, l'étude « One Audipresse » de 2013, qui confirme cette synergie des supports papier et numérique et indique que « 54 % des

263 – TISON Coline, LICHTENSTEIN Laurent, « Internet, la pollution cachée », Camicas productions avec la participation de France Télévisions, 2014.



personnes qui lisent un titre en version numérique, lisent aussi le même titre dans sa version papier d'origine ». L'essor de la lecture multi-supports semble ainsi révéler la complémentarité naturelle que plus de la moitié des lecteurs ont trouvée entre ces deux sources. C'est cette complémentarité qu'il faut cultiver.

Ensuite, le projet IRENEO a pleinement retenu notre attention. Il nous semble constituer un moyen de réponse particulièrement efficace face aux attentes et aux besoins d'usagers toujours plus exigeants et auxquels le temps manque. Nous laissons le lecteur prendre connaissance du contenu de ce projet et de rêver, peut-être, à l'utiliser dans les prochaines années...



## PROJET IRENO<sup>264</sup>

Développé par l'Institut de développement et d'expertise du plurimédia – Idep – et produit par le Fablab Ireneo sous le slogan « Réinventons le livre, repensons ses usages », ce « laboratoire de fabrication » vise à engager une réflexion collective sur ce que pourrait être le livre imprimé de demain et met en œuvre l'Espresso Book Machine assurant la fabrication numérique unitaire ». En d'autres termes, ce projet consiste à « proposer un livre qui soit communiquant, rematérialisé au plus près des lecteurs sous contrôle des imprimeurs et ce en quelques minutes à partir du web !

Avec Fablab Ireneo, plus d'obstacles logistiques, plus de ruptures d'édition ; un livre dorénavant disponible en à peine cinq minutes – contre cinq jours si le livre demandé n'est plus en stock – et doté de fonctions nouvelles testées à l'Ecole Estienne. Enfin, le contenu de ce neolivre porte toutes les potentialités de l'interconnexion, dont un code génétique numérique prenant la forme d'un QR Code de nouvelle génération.

---

264 – Source : Magazine France Graphique – 7 mars 2014.







Les membres de la mission ont mené, de janvier à juillet 2014, un exercice de compréhension du monde papetier et des enjeux de développement industriel qui y sont liés. Nous espérons avoir retranscrit de la façon la plus sincère et la plus intelligible l'ensemble des questions et des interrogations qui se sont posées à nous dans le cadre de cet exercice et au regard des situations décrites et rencontrées pendant ces six mois.

Cette mission, si elle émanait à l'origine d'une volonté de mieux comprendre certains enjeux, à l'instar de la place de l'ESS dans le dispositif et le potentiel de développement des papetiers français et des imprimeurs qui maillent nos territoires, nous a permis d'explorer l'amont et l'aval d'une filière qui à l'heure actuelle ne présente aucun profil tangible de filière mais davantage celui d'acteurs liés par des relations commerciales qu'ils tendent de mettre à profit pour le développement de leur activité propre.

La chaîne de valeur telle que nous avons pu l'observer constitue en ce sens une succession de maillons au sein desquels le flux de matière première est successivement transmis. Les questions essentielles quant à ce flux sont principalement au nombre de deux.

D'abord, la question de la déperdition du flux, liée à l'absence de mobilisation d'un gisement estimé à 500 000 tonnes post-consommateur. À cette question, nous avons souhaité apporter des réponses ou tout au moins des suggestions en termes de mobilisation. Ainsi, la sensibilisation au geste de tri et son accompagnement par divers moyens, l'extension d'obligation de tri aux gros producteurs – dont les administrations –, la généralisation de l'apport volontaire et son couplage avec la tarification incitative sont, entre autres, autant de moyens qui nous semblent pertinents pour répondre à cette nécessité.

Se pose ensuite la question de l'exportation de ce flux, liée à la fois à la capacité d'absorption du gisement par les industries papetières françaises mais aussi à leur assise financière et à la sécurisation des paiements auprès des récupérateurs. Concernant ces aspects, les dispositifs de sécurisation en lien avec l'État et la Banque Publique d'Investissement, tout comme la généralisation d'accords tripartites nous semblent être des options intéressantes qui permettront de dépasser ces difficultés.

Ces maillons qui s'organisent pour faire circuler le flux de l'amont vers l'industrie permettent donc d'alimenter l'industrie en matière première secondaire. Le vieux papier ainsi livré permet, comme nous l'avons dit, de bénéficier à la fois de matière présente en proximité et dont le coût est moins élevé que celui de la matière vierge importée, mais également de diminuer la tension sur la matière première et l'empreinte carbone générée par le prélèvement et le transport de celle-ci. À ce qui fut en son temps une réponse économique à ses besoins d'approvisionnement en matière première, l'industrie papetière a développé une demande qui viabilise in fine la boucle du recyclage du vieux papier.

Cette viabilisation, comme nous l'avons également exprimé, suppose de bâtir une industrie compétitive qui s'inscrit dans une logique d'avenir. Cette inscription passe à la fois par son regain de compétitivité et sa possibilité d'assurer ses positions face à la concurrence internationale. Aussi, et si la question de l'approvisionnement en matière première pèse en majeure partie sur les coûts de production et de rentabilité de cette industrie, il est certain qu'une fois réglée cette question



c'est à celle de l'approvisionnement en énergie qu'il est primordial de s'intéresser. Or, le traitement du défi énergétique tel qu'actuellement perçu par les pouvoirs publics amène parfois, les acteurs classés au rang des gazo et des électro-intensifs à perdre en compétitivité vis-à-vis de leurs concurrents. Il est essentiel de résoudre cette difficulté en aménageant et en accompagnant la transition énergétique pour l'ensemble des industries notamment.

Dans une perspective d'économie circulaire, il apparaît que la valorisation des déchets industriels, qu'ils proviennent de son propre site – mix énergétique – ou de sites voisins – écologie territoriale industrielle – offrent à cette industrie des perspectives de modernisation de son outil industriel assez importante. Placer l'industrie papetière dans cette démarche lui permettrait à la fois de regagner ses marges de rentabilité en s'affranchissant d'un prix d'approvisionnement énergétique jugé trop élevé, mais également de se positionner au titre des industries d'avenir qui ont su moderniser leur outil productif de façon à être moins émetteur de gaz à effet de serre notamment. Cette modernisation suit d'ailleurs le mouvement engagé dans les années 1960 en matière d'approvisionnement en eau et de développement de circuits internes visant à mieux utiliser la ressource hydrique et à lui assurer un meilleur traitement en sortie de cycle.

Vient également se poser la question de l'aval industriel et des marchés qui permettent à l'industrie de s'offrir des débouchés à moyen-long terme. Comme nous l'avons exprimé dans notre analyse, les marchés d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui, qui eux-mêmes ne seront vraisemblablement pas ceux du futur. Aussi, il importe d'identifier clairement ces marchés et de se préparer aux évolutions de la demande. La crise actuelle de l'industrie papetière graphique a pris de court plus d'un industriel. Si certains ont réussi à opérer à temps leur mutation, ou ont réussi à saisir des marchés de niche et à sauvegarder leur position, ce n'est malheureusement pas le cas pour tous. La revue de presse des fermetures de sites sur ces dernières années est assez éclairante en la matière.

Au-delà de la préservation coûte que coûte d'une industrie en particulier, ou de la reconstitution, voire de la création plus ou moins artificielle d'un marché spécifique, celui du papier graphique, un des objectifs de cette mission aura été de comprendre les déterminants de la consolidation de l'industrie papetière française et les potentialités de marchés auxquels elle peut prétendre. Ainsi, si le papier graphique n'est qu'une composante du marché du papier en France, et bien que l'on ne puisse que regretter la perte de vitesse de ce marché, il appartenait également et surtout à la mission d'examiner les autres marchés existants et de percevoir ou non les possibilités de développement du marché de la cellulose et donc du développement du tissu industriel papetier français.

L'examen attentif de l'état des marchés nous a amené à voir que, si le papier graphique ne se situe pas actuellement dans une situation prospère, les marchés du papier d'emballage et du papier hygiène connaissent un développement intéressant. Preuve en est la reconversion de certains sites de papier graphique en sites de production de papier d'emballage. Bien que des clauses de non-concurrence entre papetiers expliquent en partie ce changement de destination, il est certain que si des industriels décident d'investir dans la transformation d'un outil industriel des dizaines de millions d'euros, c'est en raison de la reconnaissance d'un marché présent et porteur.





Les mutations du marché de la cellulose s'expriment comme pour tout produit par l'éclosion et l'effondrement de marchés. La nécessité première, outre la facilitation de capacités d'investissement pour nos industries, est donc d'accompagner leur développement en anticipant les marchés de demain. C'est à cette condition qu'elles réussiront à s'adapter dans la durée et à constituer un réseau solide avec d'autres partenaires industriels et avec les centres de recherche fondamentale et de recherche appliquée. C'est cette innovation des techniques, des procédés, des méthodes et des produits qui leur permettra de se positionner de façon efficace sur les marchés existants et sur les marchés de demain. Il est d'ailleurs en partie du rôle de l'État, par sa politique d'aide à la recherche et sa politique de développement industriel, d'offrir les conditions favorables à l'épanouissement d'un environnement propice à l'innovation.

Cette innovation dépasse de loin le cadre strictement industriel. Elle amène à placer l'ensemble des acteurs dans une stratégie d'innovation qui permette à chacun de s'épanouir et d'épanouir le dispositif général. Le rôle des innovations de rupture, à tout stade de la chaîne de valeur, apparaît comme une donnée fondamentale pour le renforcement des positions de chacun, pour la création de valeur ajoutée au niveau territorial et national, et pour l'avenir qu'elles proposent à l'industrie et aux services. Ces innovations de rupture, qu'elles soient logistiques ou fonctionnelles, permettent de proposer un avenir à une filière et l'amènent à dépasser ces enjeux quotidiens pour viser des enjeux stratégiques de moyenne-longue échéance.

Concernant le marché du papier recyclé enfin, et sans nourrir l'idée de créer artificiellement une demande ou de pousser à la consommation de papier alors même que les administrations notamment se sont engagées sur la voie de la dématérialisation, nous souhaiterions partager quelques analyses. L'engagement affiché par les pouvoirs publics lors du Grenelle de l'environnement et des conférences environnementales met en avant l'utilisation raisonnée d'énergie fossile et de matière première. Ainsi, les ratios établis entre papier recyclé et papier à base de fibre vierge, bien qu'il soit nécessaire d'incorporer une quantité ne serait-ce que minime de fibre vierge dans la recette pour produire du recyclé, donnent un large avantage au papier recyclé. Comment alors s'expliquer que le papier recyclé ne représente toujours à l'heure actuelle qu'une proportion aussi limitée des achats de l'État alors qu'il correspond à l'application pratique de la volonté partagée par tous ? Si se pose la question du premier pas à faire pour permettre à l'industrie papetière de proposer un papier recyclé de qualité d'ailleurs variable selon les usages, la réponse ne consisterait-elle pas à dire que la puissance publique doit prendre ses responsabilités et soutenir l'éclosion de cette industrie du recyclé, dont les vertus sont nombreuses au regard de son empreinte écologique et énergétique ? Somme toute, l'engagement de l'État et de ses administrations pourrait servir de levier pour viabiliser la demande de recyclé et inviter les industriels à investir dans ce champ du papier graphique pour l'instant encore peu développé. Il est à n'en pas douter que pour un prix raisonnable le consommateur n'hésitera pas à acheter du papier recyclé, si le système de labélisation lui permet d'effectuer son choix en toute sécurité. Cette dernière analyse relève, en notre sens, de la mise en place d'une réflexion qui, au-delà du produit papier ou d'autres produits, permette de façon certaine de garantir au consommateur que son engagement est conforme à ses valeurs. Il en va du développement de ces initiatives publiques, privées, individuelles et collectives, qui peuvent prolonger dans la pratique les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux d'un simple acte d'achat.



### **L'économie circulaire, d'une pratique ponctuelle à un modèle organisationnel : la filière cellulose comme dispositif opérationnel de déploiement.**

L'ensemble des analyses que nous avons partagées en première partie de conclusion permet de mettre en avant les principales pistes de changement qui doivent accompagner les acteurs de la chaîne de valeur qui nous a intéressés pendant cette mission. Ainsi, l'apport volontaire, la consigne de tri, l'investissement énergétique ou l'exemplarité de la puissance publique constituent avant tout des leviers qui permettront à l'ensemble de ces acteurs de mobiliser le gisement de façon plus efficace, de le transformer de façon plus écologique et de le proposer sur le marché à un meilleur rapport qualité/prix. Pourtant, ces leviers ne fournissent pas pour autant de perspectives en termes de modes opératoires et d'organisations des relations et des échanges entre acteurs au profit d'un même objectif. Cet objectif, qui peut permettre de tirer l'industrie vers le haut, c'est celui du gagnant-gagnant, bénéfique à l'ensemble des acteurs et à l'optimisation de la chaîne de valeur.

À l'heure actuelle, et nous en avons fait part, la chaîne de valeur s'organise de façon désarticulée ou chaque acteur établit une stratégie qui lui est propre et sert avant tout à consolider sa place au sein de la chaîne. De façon paradoxale, cette chaîne subit des ruptures, à l'instar des ruptures d'approvisionnement ou des ruptures de débouchés, que chacun constate. Pourtant, ces ruptures, aussi ponctuelles soient-elles, finissent par toucher l'ensemble des acteurs de la chaîne.

Des instances de discussion entre acteurs participant à cette chaîne sont parfois organisées séance tenante afin de les rassembler autour d'un objectif commun bien identifié. À titre d'exemple, la Convention d'Engagement Volontaire conclue entre les différentes parties prenantes, permet de répondre à un des enjeux de la chaîne, celui de la mobilisation du gisement. Les autres enjeux pourtant aussi clairement identifiés semblent tour à tour découplés les uns des autres et sont successivement traités en leur temps de façon tout aussi parcellaire.

L'analyse issue des six mois de travaux menés dans le cadre de cette mission tend à montrer que la structuration d'une véritable filière pourrait permettre de coordonner l'ensemble des acteurs et des initiatives, l'ensemble des stratégies et des perspectives de développement. Comment en effet concevoir un développement pérenne des activités de collecte des déchets si l'on ne peut s'assurer de leur demande sur le long terme de cette ressource valorisée par l'industrie papetière ? Comment s'engager sur le long cours dans le cycle du recyclage et des investissements en vue de sobriété énergétique si l'on ne peut s'avancer sur les marchés de demain et sur le fait que production et consommation formeront aujourd'hui et demain les deux faces d'une même pièce ?

La coordination des acteurs au sein d'une filière stratégique permet de surmonter ces écueils et d'organiser pour tous des horizons et des visions partagées par chacun. Il est en ce sens indispensable de donner à cet agglomérat d'acteurs qui œuvre au sein d'une même chaîne de valeur le cadre d'épanouissement nécessaire à la création d'une œuvre commune parce que pérenne, et pérenne parce que commune.

Le déploiement de l'économie circulaire au sein de la filière papier n'est pas présentement mis en œuvre. Il l'est tout au mieux partiellement, dans un jeu à somme nulle qui fait que chacun ne s'y engage que s'il y perçoit un avantage assuré. Ainsi, les stratégies récentes de déploiement de l'écologie territoriale industrielle n'ont pu percer que parce qu'elles offraient à chacun



des acteurs un bénéfice économique qu'une analyse coût/bénéfice faisait prévaloir sur le court terme. Aussi, ces stratégies se sont multipliées et permettent à la fois de tirer des avantages économiques, écologiques et sociaux sur les territoires et au sein des écosystèmes où elles sont appliquées. Pourtant, au niveau national, ces initiatives bénéfiques à l'industrie essaient encore peu. De la même manière, et à quelques exceptions près, elles ne sont mises en œuvre que de façon limitée lorsqu'elles sont appliquées. Ainsi, les cas de figure mettant en avant des modalités de synergies de substitution<sup>264</sup> et des synergies de mutualisation<sup>265</sup> restent assez peu recensés. Il est dès lors certain que la logique de complémentarité doit être poussée au-delà de son application actuelle. Le partage de visions communes et d'horizons croisés ne permettrait-il pas en ce sens d'accompagner cette démarche ?

La constitution d'une filière Cellulose permettrait de dépasser les visions segmentées liées à l'environnement immédiat de chacun des acteurs. Elle décloisonnerait l'ensemble en permettant de passer d'une pratique basée sur l'analyse coût/bénéfice à un véritable mode organisationnel basé sur le gagnant/gagnant.

Le déploiement de l'économie circulaire au sein de la chaîne de valeur en question ne pourra s'opérer que si la constitution d'une véritable filière stratégique de la cellulose venait à voir le jour.

L'économie circulaire porte en elle à la fois les tenants et les aboutissants de cette proposition. Elle constitue le socle du raisonnement que dirigeront les flux de matière et d'énergie au sein de cette chaîne et orientera la logique de la consommation tant sur les fondements du choix de produit que sur la gestion du sort destiné au produit une fois usagé. Par ailleurs, elle établit également la raison d'être de cette filière que la mission appelle de ses vœux car elle donnerait à cette filière les moyens et les méthodologies efficaces pour se développer de façon pérenne et novatrice.

Cette articulation entre économie circulaire et filière nous paraît en tout point pertinente. Nous avons été informés en fin de parcours que l'économie circulaire apparaît au titre des sept priorités d'actions transversales du CNL en 2014. En effet, et à l'issue de la conférence environnementale de 2013 qui a mis cette thématique à l'honneur, l'élaboration par les comités stratégiques de filière de plans d'actions volontaires portant sur l'économie circulaire est édictée comme l'une des voies à explorer. Aussi, et au-delà de la constitution d'une filière cellulose, notre mission porte le souhait de mise en place d'un groupe de travail inter-filières en vue de la construction d'une approche Recyclage du papier. Cette volonté porte en elle le désir de valoriser la synergie à développer avec divers comités stratégiques existants, à l'instar du CSF de la filière Bois. En effet, le papier comme le bois, se prêtent bien en France à une économie circulaire, puisque nous disposons en abondance de ces ressources, mais que nous n'en tirons pas suffisamment de valeur ajoutée au profit de nos territoires. C'est bien là tout l'enjeu du déploiement de l'économie circulaire au sein de la filière cellulose mise à profit du papier et de tant d'autres usages.

264 – Portent sur la valorisation et l'échange de matière et d'énergie entre entités – récupération de chaleur, valorisation de déchets par méthanisation, réutilisation des eaux usées, échanges de produits chimiques...

265 – Reposent sur des approvisionnements communs – matières premières, produits finis et semi-finis – des services communs – collecte mutualisée de déchets, cantines ou crèches interentreprises... – et des partages d'équipements ou de ressources – emplois en temps partagé...].

